Dy. 4 3

CC 7.43

R32698

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/b21919409

LA RAISON

DANS

LA FOLIE

DU MÊME AUTEUR :

De la possibilité des suppléances cérébrales. Thèse de Paris, 1875.

Considérations médico-légales sur la responsabilité des faibles d'esprit. (*Revue médicale de Toulouse*, 1881.)

Note sur la pathogénie des hallucinations, à propos d'un cas d'hallucinations volontaires chez une aliénée. (*Annales médico-psychologiques*, 1882.)

La paralysie agitante examinée comme cause de folie. (*Annales médico-psychologiques*, 1883.)

De la séquestration des aliénés dans leurs familles. (*Annales médico-psychologiques*, 1884.)

Relation d'un cas de simulation de la folie. (*Journal des sciences médicales de Lille*, 1885.)

Note sur la transformation de la folie simulée en folie véritable. (*Annales médico-psychologiques*, 1885.)

La faiblesse d'esprit dans ses rapports avec la responsabilité des actes. (*L'Encéphale*, 1886.)

Le corps et l'esprit; Action du moral et de l'imagination sur le physique, par le Dr Hack Tuke. Traduit de l'anglais. in-8°. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1886. Prix : 6 fr.

De la suractivité intellectuelle, sans délire ni démence, dans la période prodromique de la paralysie générale. (*Annales médico-psychologiques*, 1887.)

Notice sur la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, extraite du volume intitulé *Toulouse*, publié à l'occasion de la XVIe session de l'Association française pour l'avancement des sciences (1887.). Toulouse. Éd. Privat.

LA RAISON

DANS

LA FOLIE

ÉTUDE PRATIQUE ET MÉDICO-LÉGALE
SUR LA PERSISTANCE PARTIELLE DE LA RAISON
CHEZ LES ALIÉNÉS
ET SUR LEURS ACTES RAISONNABLES

PAR

LE Dr VICTOR PARANT

Directeur-Médecin de la Maison de Santé de Toulouse,
Membre correspondant de la Société médico-psychologique,
de la Société de médecine légale, etc.

« Un fou peut faire des actes de sagesse. »
D'AGUESSEAU.

ROYAL COLLEGE OF PHYSICIANS, EDINB.
LIBRARY

PARIS
OCTAVE DOIN, ÉDITEUR
8, PLACE DE L'ODÉON, 8

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
45, RUE DES TOURNEURS, 45

1888
Tous droits réservés.

A LA MÉMOIRE

DE

ACHILLE-LOUIS FOVILLE

Ancien Médecin en chef de la Maison de Charenton
et de la Maison de Santé de Toulouse,
Chevalier de la légion d'honneur,

ET DE

ACHILLE-LOUIS-FRANÇOIS FOVILLE

Inspecteur général des établissements de bienfaisance
et des asiles d'aliénés,
Chevalier de la légion d'honneur,

Leur petit-fils et neveu,

V. PARANT.

AVANT-PROPOS

Dans le langage usuel, le mot RAISON a une signification contraire à celle du mot FOLIE. On dit *avoir sa raison* pour indiquer que l'on jouit de toutes ses facultés d'esprit; et *perdre la raison* signifie tomber dans l'aliénation mentale. Il semble donc que ce soit un paradoxe de parler de raison chez les fous, chez les aliénés.

En réalité, cependant, ces deux expressions ne devraient que rarement être prises dans un sens absolu, et c'est faute d'y faire attention que tant de personnes tombent à ce sujet dans une des erreurs les plus répandues en matière d'aliénation mentale.

L'erreur dont il s'agit est de croire que raison et folie sont deux termes vraiment contradictoires, qui s'excluent inévitablement l'un l'autre, et que, du moment où un individu présente des troubles intellectuels caractéristiques de la folie, on ne doit plus attendre de lui rien qui conserve l'empreinte de la raison; ou bien à l'inverse, que du moment où cet individu donne

encore des signes de raison, il n'est pas, il ne doit pas être aliéné.

Cette erreur se manifeste en bien des circonstances. Tantôt c'est au sujet de malades qu'il devient nécessaire de mettre en traitement dans une maison spéciale : ils sont atteints de délire des persécutions et font des menaces homicides; ils sont dominés par le délire mélancolique et parlent de suicide; ils sont arrivés peut-être à un degré avancé de paralysie générale, et leurs actes sont de nature à nuire à l'ordre public ou à eux-mêmes. Mais leur tenue est encore semblable à celle de la plupart des gens sensés; on les entend parler sur certaines questions sans dire des absurdités; ils gardent le souvenir de ce qu'ils font, et, dans les choses de la vie commune, ils se conforment à quelques-unes de leurs habitudes anciennes; dès lors leurs parents ou leurs amis hésitent à les conduire dans l'asile spécial, dans la maison d'aliénés, se demandant s'ils sont en droit de le faire. Tantôt c'est à propos d'affaires judiciaires, civiles ou criminelles : il s'agit d'apprécier la valeur des actes d'un individu dont la démence ou toute autre forme de maladie mentale se révèle à de nombreux indices, et les personnes appelées en témoignage déclarent avec conviction que, à leur avis, l'individu est parfaitement sain d'esprit. Tantôt enfin, il s'agit de personnes déjà internées dans un asile d'aliénés : leur délire est masqué, en tout ou en partie, derrière les manifestations les plus nettes de la raison; leurs parents, leurs amis, ou quelquefois eux-mêmes réclament leur mise en liberté; et les représentants de l'autorité judiciaire ou de l'autorité administrative, à qui l'on s'est adressé pour l'obtenir, sont hésitants, perplexes, entre l'avis des médecins, qui

affirment l'existence, la gravité de la maladie mentale, et les manifestations raisonnables qui sèmblent affirmer l'intégrité d'esprit de ces personnes.

Pour ne rien omettre, mentionnons encore ces faits nombreux, anciens ou récents, qui ont montré à quel point l'opinion publique, abusée par quelques-unes de ces manifestations raisonnables, s'est égarée dans l'appréciation de certains cas où cependant la folie était des plus caractérisées. Elle a crié haut contre des séquestrations qu'elle appelait arbitraires. Les journaux ont fait chorus avec elle, exagérant même parfois ses inquiétudes; des protestations se sont élevées de divers côtés; les pouvoirs publics ont été mis en demeure d'intervenir: il fallait, disait-on, mettre fin à des abus criants, à de déplorables injustices ; alors des enquêtes ont été ordonnées, et dans presque tous les cas, nous pourrions même dire dans tous les cas, si partiales qu'elles fussent, elles sont arrivées à constater que la folie était bien réelle, et que la séquestration n'était nullement arbitraire.

Malheureusement le parti-pris s'en est mêlé; le public, et les journaux avec lui, ont refusé d'accepter les résultats des enquêtes; ils ont continué de soutenir que les individus dont il s'agissait n'étaient pas aliénés, pas fous, et l'évidence même n'a pu les amener à modifier leur opinion.

Les hésitations des uns, les convictions des autres, les clameurs d'un certain nombre, les perplexités des magistrats, ont le même point de départ; elles viennent de l'erreur dont il est question, erreur formelle dont les conséquences peuvent être graves. Elle peut en effet, suivant les cas, nuire au traitement d'un malade, retarder ou empêcher sa guérison; elle peut être la

cause d'un attentat contre les personnes, d'un crime ou d'un délit ; elle peut faire attribuer la capacité civile à des individus incapables de l'exercer ; elle peut enfin faire peser la responsabilité criminelle sur des individus qui certainement sont irresponsables de leurs actes.

En réalité, la folie n'exclut pas la raison d'une manière absolue ; celle-ci peut persister, et elle persiste ordinairement à divers degrés et sous diverses formes dans la folie la mieux caractérisée, dans presque tous les états de maladie mentale. Certains aliénés peuvent, en bien des circonstances, sans cesser d'être aliénés, penser, parler, agir comme des individus vraiment raisonnables ; il leur reste, en effet, non des apparences seules, mais des parties véritables de raison ; il y a chez eux, persistance partielle de la raison dans la folie.

Jusqu'à un certain point, la lecture des traités, des mémoires de toute sorte, publiés sur les maladies mentales, est de nature à induire en erreur ceux qui les consultent sans avoir été instruits à connaître les aliénés eux-mêmes. On y indique avec soin les altérations, la déchéance progressive de l'intelligence ; on y fait ressortir l'amoindrissement des facultés d'esprit ; mais on néglige d'y indiquer que cet amoindrissement n'est que progressif, et qu'il arrive très lentement à l'oblitération complète et définitive ; on omet d'y faire ressortir les aptitudes mentales que les aliénés conservent longtemps encore. Leur étude nous rappelle cette exclamation d'un personnage de comédie à qui on donne connaissance du contrat de mariage de sa fille, et qui, à l'énumération de toutes les espérances de la fiancée, s'écrie :

« Mais, sac à papier! on ne parle que de ma mort, là dedans[1]! »

Dans les traités sur la folie on ne parle non plus que de la mort mentale des aliénés, sans s'occuper de ce qui leur reste encore de vie intellectuelle, de vie raisonnable, sans tenir compte de la persistance partielle de leurs facultés d'esprit. Il n'est donc pas étonnant que ceux qui n'ont pas l'expérience des aliénés s'y laissent tromper, et qu'ils tombent dans l'erreur.

Nous avons entrepris de combattre cette erreur, d'appeler l'attention sur la persistance de la raison chez les aliénés, de montrer, en un mot, qu'on peut être aliéné, et avoir cependant encore de la raison.

Jusqu'ici aucun travail d'ensemble n'a été fait sur ce sujet. Les notions qui s'y rattachent directement sont peu nombreuses; elles sont disséminées dans quelques mémoires spéciaux ou dans les traités de médecine mentale; elles sont exprimées d'une façon sommaire et incidente; enfin elles se bornent le plus ordinairement à des considérations théoriques.

Nous avons pensé que le meilleur moyen d'atteindre notre but était de nous appuyer sur des faits.

Nous en avons donc réuni un nombre suffisant pour permettre de constater tout ce qu'il peut y avoir encore de raisonnable chez des individus réellement atteints de maladie mentale. Nous avons coordonné ces faits suivant les facultés de la raison auxquelles ils se rapportaient le mieux. Un certain nombre ont été observés directement par nous; les autres sont empruntés aux annales de la médecine mentale.

Toutes les fois que cela était utile, nous avons pris

1. Th. Barrière, *Les Faux bonshommes*, acte III, scène xx.

de préférence les faits qui concernaient des affaires judiciaires, et qui avaient ainsi la double sanction de l'intervention des tribunaux et de l'investigation médicale.

Enfin nous sommes entré dans les considérations médico-légales qui se rattachent directement à notre sujet. La plus importante était d'examiner si la persistance partielle de la raison chez les aliénés implique la conservation de cette forme de responsabilité que l'on a appelée partielle.

Nous n'avons pas la prétention d'apporter à ceux de nos confrères qui s'occupent spécialement du traitement des aliénés des notions absolument nouvelles pour eux; nous serons satisfait s'ils estiment que cet ouvrage ne leur est pas inutile, en leur permettant de rappeler, de préciser leurs souvenirs; en leur présentant, réunies, des notions qui jusqu'ici étaient éparses; en leur fournissant des arguments que nous croyons décisifs contre l'une des erreurs les plus accréditées en matière de folie.

Quant aux personnes étrangères à la pratique de la médecine mentale, nous pourrons leur faire apprécier les aliénés sous un jour où elles ne les connaissent pas assez, et leur apprendre qu'il faut juger la folie d'un individu, non d'après ce qui lui reste de raison, mais d'après ce qui lui en manque; non d'après les seules apparences raisonnables, mais d'après les lacunes réelles et les altérations véritables des facultés intellectuelles.

INTRODUCTION

D'après la psychologie, la raison comprend trois éléments principaux : l'intelligence; le jugement ou discernement; l'esprit de conduite. L'homme, doué de raison, est en effet capable de connaître, de juger et de se conduire.

Nous rechercherons chez les aliénés la persistance partielle de chacun de ces éléments de la raison, ce que nous ferons dans autant de parties séparées, correspondant à chacun des termes que nous venons d'indiquer :

INTELLIGENCE,
JUGEMENT,
ESPRIT DE CONDUITE.

A ces éléments de la raison s'en ajoute un autre, qui permet à l'homme raisonnable, faisant usage de ses facultés, de penser, de parler, d'agir d'une façon régulière; c'est ce qu'on appelle *avoir de la logique*.

Nous rechercherons si l'aliéné qui a encore de la raison n'a pas, lui aussi, une logique tout à fait comparable à celle de l'homme sain d'esprit. La

LOGIQUE DES ALIÉNÉS

sera donc l'objet d'une quatrième partie.

Nous terminerons, comme nous l'avons dit, par des considérations médico-légales qui se rattachent à l'objet de notre étude.

LA PERSISTANCE PARTIELLE

DE

LA RAISON DANS LA FOLIE

CHAPITRE PREMIER.

DE LA CONNAISSANCE OU INTELLIGENCE CHEZ LES ALIÉNÉS.

Les facultés intellectuelles sont l'attention, la mémoire et l'association des idées, auxquelles on peut adjoindre l'imagination.

Pour montrer que les aliénés ont encore de l'intelligence, c'est-à-dire qu'ils jouissent à un degré plus ou moins grand des facultés d'attention, de mémoire, d'association des idées et d'imagination, nous pourrions prendre successivement chacune de ces facultés, et en rechercher la persistance dans chaque individu, suivant le genre de folie dont il est affecté. Mais cette manière de procéder aurait des inconvénients; elle aurait surtout celui d'obliger à des redites continuelles.

C'est ainsi, par exemple, qu'en prenant d'abord l'attention, il faudrait en montrer la persistance dans tous les actes qu'un aliéné peut accomplir, conversations, occupations diverses, et que, passant ensuite à une autre faculté mentale, il faudrait revenir autant de fois sur chacun des actes dont il aurait été question précédemment.

Il nous semble préférable de suivre une autre marche, et de prendre, comme point de départ, non les facultés d'esprit, mais leurs manifestations extérieures.

Cependant nous ferons une exception pour la mémoire. Nous y sommes engagé par cette considération que la persistance de cette faculté mentale joue d'ordinaire un rôle prépondérant dans la manière dont se forment les opinions sur l'existence de la folie, et que bien des gens sont disposés à regarder comme sain d'esprit tout individu qui est capable de se souvenir.

C'est surtout d'après ses actes, et, dans une certaine mesure, d'après son aspect, d'après l'expression de sa physionomie, qu'on peut juger de l'intelligence d'un individu; c'est donc dans les actes de l'aliéné, et dans ses apparences extérieures que nous devons chercher la preuve de la persistance partielle de ses facultés intellectuelles.

Il pourrait être intéressant de passer en revue tous les actes qu'il est possible d'accomplir; mais cela entraînerait bien loin et serait sans utilité. Il suffit de prendre les actes principaux, ceux que l'aliéné accomplit le plus fréquemment dans la vie ordinaire, ceux qui, par conséquent, sont le plus communément observés; nous en distinguons trois groupes, qui se rapportent aux occupations habituelles, aux conversations et aux écrits.

L'aspect d'un individu comprend sa manière d'agir, son attitude, sa tenue, tout ce qui constitue l'extérieur de la personne.

Après avoir ainsi constaté, d'après leur extérieur et d'après leurs actes, que la plupart des aliénés conservent encore de l'intelligence, nous devrons examiner l'activité intellectuelle en elle-même à un point du vue général. Elle se présente, en effet, dans la folie, sous des formes diverses qu'il est très important de connaître. L'une de ces formes, notamment, est d'autant plus remarquable, que les facultés mentales, au lieu

d'y être affaiblies ou oblitérées par la maladie, sont au contraire exaltées, surexcitées, au point de faire paraître les aliénés plus intelligents qu'ils ne le sont réellement. Dans quelques cas, cette suractivité intellectuelle, réellement morbide, semble avoir tous les caractères de l'activité normale, et peut induire en erreur sur le véritable état d'esprit de celui qui la présente.

ARTICLE PREMIER.

Persistance de la mémoire chez les aliénés.

La conservation de la mémoire ne prouve pas la sanité d'esprit. — Erreurs commises à ce sujet par un président de cour d'assises et par une Société savante médicale. — Individus chez qui la folie a rendu la mémoire plus vive. — La démence même très prononcée, n'empêche pas les souvenirs. — Persistance de la mémoire dans diverses formes de maladie mentale.

Bien des gens, comme nous l'avons dit, sont portés à considérer comme sain d'esprit tout individu dont la mémoire n'est pas encore complètement oblitérée. La persistance des souvenirs exclue-t-elle en effet la réalité de l'aliénation mentale?

La doctrine professée jadis par un éminent philosophe, Maine de Biran, conduirait à donner à cette question une réponse affirmative.

Maine de Biran soutenait en effet que le fou, l'aliéné, est celui qui, ayant perdu son activité libre et la conscience du *moi,* ne peut exercer aucune des facultés qui se rattachent à sa volonté et à sa conscience, notamment la mémoire. S'il avait de la mémoire, il aurait la conscience de son activité, du *moi*, et dès lors il ne serait plus aliéné.

Royer-Collard, qui était professeur à la Faculté de médecine de Paris, et médecin de la maison de Charenton, réfuta cette opinion du philosophe, et établit un des premiers que le *moi* n'est entièrement perdu que dans l'aliénation mentale la plus complète, dans la démence parvenue à son dernier terme. Dans les autres degrés de la folie, il ne l'est que d'une manière plus ou moins avancée, plus ou moins imparfaite. Comme la folie n'est point un état invariable et absolu, elle a des degrés infinis. La mémoire, aussi bien que les autres facultés d'esprit, y est donc plus ou moins altérée, affaiblie, obscurcie, suivant ces différents degrés; mais elle n'est détruite complètement qu'au dernier degré, c'est-à-dire à la démence absolue, à l'idiotie complète[1].

Les idées de Maine de Biran ont persisté après lui; il est bien des gens encore, même des plus éclairés, qui en font leur règle d'appréciation en matière d'aliénation mentale, et qui croient que la persistance partielle de la mémoire suffit pour témoigner de l'intégrité des facultés d'esprit.

Les deux faits suivants en donnent une preuve d'autant plus remarquable qu'ils ont eu de graves conséquences :

Dans une affaire criminelle, jugée par les assises de l'Ariège, en 1865, la défense demandait que le prévenu, inculpé de meurtre, fût exonéré comme aliéné; la folie était prouvée par les dires de nombreux témoins et par les faits eux-mêmes; elle se présentait, d'ailleurs, comme une conséquence de l'hérédité. Or, dans l'interrogatoire qu'il eut à subir, au cours des débats, le prévenu répondit avec précision à quelques-unes des questions qu'on lui posait. « Je me demande, s'écria alors le président des assises, si un vrai fou

1. Royer-Collard, *Examen de la doctrine de Maine de Biran*. — *Annales médico-psychologiques*, 1843, tome II.

pourrait ainsi préciser ses souvenirs. » Cette parole fit naturellement impression sur les jurés, qui ne virent dans une folie, évidente pour tout le monde, qu'une circonstance atténuante, et le malheureux fut condamné aux travaux forcés à perpétuité [1].

Dans ce cas c'est un magistrat qui se trompait, en regardant la persistance de la mémoire comme une preuve de l'intégrité mentale. Il était excusable, dans une certaine mesure, parce qu'il pouvait n'avoir aucune notion sur les maladies mentales. Mais des médecins, tombant dans la même erreur, ne sont nullement excusables, parce que leur intervention dans les questions de folie fait supposer qu'ils ont dû les étudier et y acquérir une compétence spéciale.

Or, le second fait concerne une affaire dont les tribunaux espagnols eurent à s'occuper en 1862, affaire où ce sont précisément des médecins qui se sont trompés sur le point dont il s'agit, et qui, par le fait de leur inexpérience en médecine mentale, ont dicté à la justice des décisions erronées.

Il s'agissait d'une séquestration, prétendue illégale et arbitraire. Une dame Sagrera, enfermée dans une maison d'aliénés, réclamait sa mise en liberté, alléguant qu'elle n'était point folle, et elle formula une plainte, en vertu de laquelle six personnes furent poursuivies avec la rigueur la plus extrême. Parmi ces six personnes, il y avait deux médecins, dont l'un, le docteur Pujadas, était directeur de la maison d'aliénés. On leur fit subir la prison préventive et on alla jusqu'à les mettre au secret le plus absolu. Cinq d'entre elles, après trois jugements successifs, qui affirmaient que la plaignante n'était pas aliénée, s'entendirent condamner, les unes à dix-huit, les autres à vingt ans de prison. Un seul fut mis hors de cause :

1. Sentoux, *De la surexitation des facultés intellectuelles dans la folie*, p. 18. Paris, A. Delahaye, 1867.

c'était le médecin-directeur de la maison d'aliénés; inconséquence véritable, car s'il y avait réellement illégalité dans la séquestration, celui-ci était aussi coupable que les autres.

Mais le tribunal, dont la sentence était conforme aux lois espagnoles d'alors, comprenant lui-même ce qu'elle avait d'excessif, en demanda aussitôt l'atténuation. L'opinion publique se prononça énergiquement en faveur des condamnés, qu'elle considérait comme frappés injustement; leur peine fut d'abord changée en exil, et bientôt même survint une grâce entière.

Sur quels arguments le tribunal s'était-il fondé pour prononcer le jugement ?

La folie de la dame Sagrera était affirmée par des témoins nombreux, appartenant à toutes les classes de la société : députés, officiers supérieurs, négociants; les renseignements donnés par eux établissaient que cette dame était exagérément hystérique; qu'elle était sujette à des accès de lypémanie; qu'elle était hallucinée, et qu'enfin, depuis quelque temps, elle manifestait une perversion morale extrême, signe de son trouble d'esprit.

Malgré des indices aussi évidents de folie, malgré leur authenticité, le tribunal ne se crut pas suffisamment éclairé et voulut prendre l'avis de médecins qu'il crut compétents en pareille matière. Il s'adressa à l'Académie de médecine de Valence; et s'il tomba dans l'erreur, en prononçant une sentence injuste, la responsabilité doit en retomber, non sur lui exclusivement, mais surtout sur la société savante auprès de laquelle il avait cherché à s'éclairer [1].

1. Ce qui atténue un peu la responsabilité de l'Académie de Valence, c'est qu'à cette époque peu de médecins, non seulement en Espagne, mais en France et ailleurs, avaient des notions suffisantes sur la folie. Les maladies mentales n'étaient enseignées officiellement presque nulle part et ne faisaient

C'est sous forme de questionnaire que fut demandé l'avis de l'Académie de Valence. L'une des questions qu'on lui posait concerne précisément le point spécial que nous considérons en ce moment, à savoir le rôle qu'il convient d'assigner à la mémoire pour déterminer l'existence de la folie. Cette question était ainsi conçue :

« Une personne atteinte de maladie mentale conserve-t-elle une *mémoire* exacte de tous les évènements, jusqu'aux plus minutieux, qui ont lieu durant cet état, et en parle-t-elle dans les termes dont la senora Juana Sagrera paraît s'être servie dans ses interrogatoires ? »

L'Académie de Valence répondit :

« La personne atteinte d'une maladie mentale éprouve une altération dans ses facultés mentales ; à ce point de vue, la mémoire étant une partie du tout, on comprend facilement que celui qui est privé de leur usage régulier, ne doit que très rarement conserver la mémoire ; tandis qu'au contraire celui qui se rappelle, dans les plus petits détails, ce qui lui est arrivé journellement, et cela pendant le temps qu'il a passé pour fou, donne une preuve évidente de l'intégrité parfaite de ses facultés intellectuelles durant cette période. »

Sur cette réponse, et sur d'autres équivalentes de la même Académie, la condamnation fut prononcée. Nous avons dit comment elle dut être atténuée, effacée même.

Bien qu'il eût été mis hors de cause, le docteur Pujadas ne se tint pas pour satisfait. Il résolut de soumettre l'affaire à une autorité médicale vraiment compétente au point de vue de l'aliénation mentale. Il

point partie des études médicales ordinaires. Aujourd'hui le même fait ne se reproduirait plus aussi aisément ; un plus grand nombre de médecins savent reconnaître la folie et en déterminer les signes.

s'adressa à la Société médico-psychologique de Paris, en lui remettant tous les documents du procès.

La Société les étudia minutieusement et déclara à l'unanimité que la folie de la dame Sagrera lui paraissait manifeste et certaine :

Relativement à la persistance de la mémoire dans la folie, le rapport, rédigé par le docteur Brierre de Boismont, présenta les choses d'une manière vraiment scientifique, et réfuta ainsi les allégations de l'Académie de Valence.

« Admettre, comme l'a fait cette Académie, que tout aliéné éprouve une altération dans sa mémoire, c'est disserter plutôt en idéologue qu'en praticien. Il suffit d'avoir vécu parmi des fous, pour savoir que la mémoire se conserve chez un grand nombre d'entre eux. Citer les faits de ce genre nous mènerait trop loin; nous nous bornerons à quelques observations. Il est une catégorie du délire général, l'excitation maniaque, où la mémoire reste intacte, si même parfois elle n'est plus vive. Il n'est pas rare, après la guérison de la manie furieuse, lorsque l'agitation continuelle de l'insensé semblait le rendre étranger à tout ce qui se faisait autour de lui, de l'entendre raconter avec la plus grande exactitude les diverses péripéties de son mal, sans en omettre aucune circonstance. Un de ces malades, sortant de cette sombre nuit, dit à son gardien : « Vous « m'avez bien traité et je ne l'oublierai pas; mais « malheur à vous s'il en eût été autrement, car je vous « aurais tué ! » Aussi Daquin, l'un des fondateurs de la réforme du traitement des aliénés, recommandait-il de toujours se conduire avec eux comme avec des personnes raisonnables. Dans les délires partiels, l'intégrité de la mémoire est un fait incontestable, et elle est même parfois si fidèle chez ces malades qu'elle fait leur désespoir[1]..... »

1. *Annales médico-psychologiques*, 1864, tome III. *Comptes*

En admettant que les membres de l'Académie de Valence fussent encore, en 1862, ignorants des progrès accomplis par la médecine mentale depuis plus d'un demi-siècle, et qu'ils n'eussent personnellement, comme cela semble probable, aucune expérience sur la véritable condition mentale des aliénés, ils auraient pu cependant savoir que les anciens auteurs, dont l'enseignement avait si longtemps fait foi dans les écoles de médecine, avaient signalé la persistance partielle de la mémoire au cours de la folie.

Arétée, notamment, avait écrit ces paroles :

« Quelques malades acquièrent une facilité et une « concentration d'esprit telles, que *des souvenirs* qui « n'étaient qu'imparfaits chez eux se réveillent tout-à-« coup avec la plus grande lucidité ; ils savent l'astro-« nomie, la philosophie, sans paraître les avoir appri-« ses ; la poésie, comme s'ils avaient été en rapport « avec les muses, tant il est vrai qu'une bonne édu-« cation manifeste son influence jusque dans l'état de « maladie ! [1] »

Mais sans qu'il soit nécessaire de remonter aux auteurs anciens, il suffit d'examiner un aliéné dans n'importe quelle variété de maladie mentale, pour reconnaître que, comme le professait le docteur Royer-Collard, ceux-là seulement qui sont arrivés au degré ultime de la démence ont absolument perdu le souvenir. Chez tous les autres on peut constater à tous les degrés l'existence de la mémoire.

Quelques malades sont même remarquables sous ce rapport.

Un de nos pensionnaires, atteint de paralysie générale, devenu tout à fait impotent, incapable de parler,

rendus de la Société médico-psychologique. — Brierre de Boismont, *Rapport sur l'affaire Sagrera.*

1. Trélat, *Recherches historiques sur la folie*, p. 13. Paris, J.-B. Baillière, 1839.

et arrivé, en somme, à un point avancé de démence, recevait récemment la visite de son frère qu'il n'avait pas vu depuis trois ans. Nous croyions qu'il ne ferait même pas attention à lui; mais il le reconnut, se souvint parfaitement des liens qui l'attachaient à lui, et l'accueillit avec un visage aimable en lui disant cette seule parole : « Mon frère ! »

Un autre malade, également atteint de paralysie générale, à une période moins avancée que le précédent, mais arrivé cependant à la démence, nous demandait un jour quand il pourrait avoir sa liberté. Ne voulant pas le désespérer en lui disant qu'il ne pourrait la recouvrer, nous lui répondîmes au hasard : « Dans six mois ! » et nous croyions qu'il aurait vite oublié cette parole à laquelle nous n'attachions aucune importance. C'était une erreur. Le sixième mois, jour pour jour, bien que sa démence eût progressé, il vint nous rappeler ce que nous lui avions dit. Et cependant il ne se préoccupait plus alors de ne pas obtenir satisfaction. Cet incident nous frappa, en nous montrant, d'une part, que les progrès de la démence n'abolissent pas nécessairement la mémoire, et, d'autre part, que nous devions en toute circonstance apporter une grande circonspection dans nos réponses à nos malades.

Le même individu, à son arrivée dans la Maison de santé, nous avait déjà présenté, sous le rapport de la mémoire, un phénomène intéressant.

C'était un homme qui n'avait jamais brillé ni par le développement de la mémoire, ni par l'application aux études littéraires. Il était à proprement parler un cancre de collège et était arrivé vaille que vaille au terme de ses classes. Or, au début de la paralysie générale, qui par suite d'excès alcooliques le frappa vers l'âge de quarante ans, il manifesta inopinément une mémoire excellente : il récitait, sans erreur, de longues tirades des auteurs classiques, français, latins, voire même grecs. Il récitait surtout ainsi les passages qu'il avait

certainement appris, ou plutôt qu'il avait entendus au collège et dont il n'avait point, depuis lors, cherché à se souvenir. Pendant plus de vingt ans il en avait gardé la mémoire latente, mémoire qui renaissait, en quelque sorte, dans les prodromes de la maladie mentale. Mais cette manifestation curieuse dura peu de temps; elle disparut au cours de l'agitation maniaque qui avait obligé d'interner le malade.

Morel a rapporté l'histoire d'une aliénée atteinte de folie homicide, qui, sous le rapport de la mémoire, ressemblait au malade dont nous venons de parler. Elle récitait des sermons entiers qu'elle avait entendus; elle citait des passages complets des auteurs qu'elle avait lus, et dont le souvenir ne lui était pas revenu depuis longtemps. Avant sa maladie, comme après sa guérison, elle n'avait pas la même activité de la mémoire[1].

Ces exemples, qu'il serait aisé de multiplier, prouvent que l'on peut être aliéné, et cependant avoir conservé la mémoire, nette et vive dans un bon nombre de cas, partielle et incomplète dans un certain nombre d'autres. Un grand nombre d'aliénés se souviennent effectivement des faits de leur vie passée, comme de ceux de leur vie présente; ils peuvent se rappeler leurs actions, leurs paroles, les impressions qui les ont affectés.

La forme morbide qui affaiblit le plus vivement la mémoire c'est ordinairement la démence; cependant, même déments, les aliénés conservent parfois une vivacité de souvenirs qui étonne les personnes étrangères au traitement des aliénés. Ils se rappellent des faits très anciens aussi nettement que s'ils venaient de les voir s'accomplir. Ils se rappellent mille détails dont personne autour d'eux ne se souvient, et qui,

1. Morel, *Études cliniques sur les maladies mentales*, t. II, p. 488. Paris, V. Masson, 1852.

souvent, font illusion sur l'affaiblissement de leurs facultés d'esprit.

Les imbéciles, et certains idiots, dont l'état d'aliénation mentale ne peut causer le moindre doute, ne sont pas, sous le rapport de la mémoire, moins extraordinaires que les déments proprement dits, auxquels ils peuvent, du reste, être assimilés. « Tandis que certaines de leurs facultés d'esprit sont complètement ou presque complètement absentes, dit le docteur Ach. Foville, il en est d'autres, au contraire, qui sont susceptibles d'un assez grand développement..... Tantôt c'est la mémoire qui est excessivement étendue, alors que le jugement ou l'association des idées manquent complètement; et encore la mémoire peut-elle être grande sur certains points limités, le calcul, la géographie, l'histoire, les noms d'hommes ou les dates, par exemple, et faire défaut pour le reste. Certains de ces infirmes peuvent réciter, par cœur, des choses même longues qu'on leur a apprises, et ne jamais parvenir à connaître les lettres de l'alphabet[1]. »

La constatation de la persistance de la mémoire chez un individu supposé aliéné n'est donc pas un motif suffisant pour faire déclarer que cet individu n'est pas en état de démence, qu'il n'est pas atteint d'aliénation mentale. C'est une erreur de supposer, comme le font trop souvent les personnes appelées en témoignage dans les enquêtes judiciaires, que cette persistance doit, à elle seule, exclure l'idée de folie; et le tribunal qui rendrait un jugement basé uniquement sur une supposition du même genre, tomberait également dans l'erreur.

Lasègue a rapporté un fait qui démontre pleinement la vérité de ce que nous venons de dire.

Il s'agit d'un malade qui avait l'intelligence réelle-

1. Dr Ach. Foville fils, *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, article *Idiotie*.

ment affaiblie et qui était d'une crédulité absolument puérile. Sa famille l'avait interné dans une Maison de santé pour empêcher qu'il ne se laissât ruiner par des exploiteurs qui avaient pris de l'ascendant sur lui. Il demanda sa sortie au tribunal, qui la lui accorda sans même attendre les conclusions d'une expertise médicale dont le docteur Motet avait été chargé; or, ce qui donna le change aux magistrats, et leur fit croire qu'ils avaient affaire à un homme sain d'esprit, c'est que, propriétaire d'une maison à Bercy, il avait pu donner le nom de ses quatre-vingt-dix-sept locataires, avec le prix du loyer payé par chacun d'eux, et que, à proprement parler, il ne délirait pas.

Cet homme mourut peu après; son autopsie fut faite, et permit de reconnaître dans le cerveau l'existence de foyers de ramollissements, qui étaient en corrélation avec le développement de la démence[1].

Dans un travail tout récent, le docteur Baret s'est proposé de déterminer l'état de la mémoire dans les diverses formes de vésanie. Il a réuni des observations intéressantes, appartenant à toutes les catégories essentielles de maladies mentales. Cette étude l'a conduit à des résultats précis et significatifs; ses conclusions sont le meilleur complément que nous puissions donner à cet article, d'autant plus qu'elles sont l'expression exacte de la vérité, et qu'elles résument la première œuvre d'ensemble qui ait été produite sur cette partie de la psychologie morbide.

Le docteur Baret a eu en vue sept groupes morbides principaux, qui ne constituent pas toute la pathologie mentale, mais qui en comprennent les formes les plus essentielles. Ces groupes sont ceux de la mélancolie, de la stupeur, du délire des persécutions, de la manie, de la folie circulaire, de la démence, des folies lucides.

1. *Annales médico-psychologiques*, janvier 1877; séance de la Société médico-psychologique, du 27 novembre 1876.

Dans la mélancolie consciente, anxieuse, perplexe, la mémoire est pleinement conservée. Dans la mélancolie dépressive, elle persiste également; mais elle s'altère avec les progrès d'une démence presque toujours inévitable.

Dans la stupeur, la mémoire peut persister ou disparaître. Dans le premier cas elle persiste quelquefois à l'état latent.

Dans le délire des persécutions, les choses se passent comme dans la mélancolie; la mémoire est d'abord intacte, quelquefois même exaltée et plus vive; mais elle disparaît progressivement à mesure que la démence devient plus complète.

Dans la manie, la mémoire est exaltée, quelquefois même à un degré extraordinaire; elle revient à son état normal après la guérison.

Dans la folie circulaire, la mémoire est conservée, mais subit des vicissitudes diverses; elle s'exalte dans les périodes d'excitation et semble s'oblitérer dans les périodes de dépression.

Dans la démence vésanique, il y a toujours amnésie progressive, qui porte d'abord sur les faits plus récents, pour s'étendre ensuite aux plus anciens.

Enfin, dans la folie lucide, la mémoire, toujours conservée, est quelquefois très brillante.

Ces constatations, comme le docteur Baret a soin de le faire observer, sont d'une grande importance au point de vue médico-légal. « Il faut toujours, dit l'auteur, avoir présente à l'esprit cette vérité, que certains fous peuvent jouir de la complète intégrité de leur mémoire, et que le fait qu'un criminel se souvient bien, ne prouve rien contre la possibilité de son irresponsabilité[1]. »

En d'autres termes, la persistance plus ou moins

1. Baret, *De l'état de la mémoire dans les vésanies*, Thèse; Paris, 1887.

grande de la faculté de mémoire ne prouve rien contre l'existence de l'aliénation mentale.

ARTICLE II.

Des manifestations de l'intelligence dans les occupations des aliénés.

L'intelligence est nécessaire à divers degrés pour accomplir la plupart des occupations. — Aptitude des aliénés pour les occupations manuelles. — Travaux des aliénés dans les asiles : leur organisation. — Les aliénés incurables sont parfois les meilleurs travailleurs. — Utilité des colonies agricoles pour les aliénés. — Aptitude au travail de bureau, à l'exercice de professions diverses. — Aliénés construisant des machines ingénieuses. — Travaux artistiques. — Occupations purement intellectuelles. — Aliéné professeur. — Aliéné candidat au baccalauréat. — Les études scolaires dans les asiles d'aliénés. — Les représentations dramatiques. — La musique. — Les occupations raisonnables n'excluent pas la folie.

La Fontaine a dit :

« *A l'œuvre on connaît l'artisan.* »

Ces paroles peuvent s'appliquer à l'objet de notre étude, car d'après la manière dont un individu s'occupe, travaille, emploie le temps, on peut juger du degré de son intelligence.

Il n'est en effet aucune occupation, même parmi les moins importantes, qui puisse s'accomplir sans l'intervention plus ou moins marquée des facultés intellectuelles, de l'attention, de la mémoire. Dans celles-là même qui se font surtout d'une manière instinctive ou par un effet de l'habitude, on trouve toujours l'action de l'intelligence. Cela est remarquable

surtout dans l'exercice d'un métier, d'une profession. Le menuisier, par exemple, qui pousse son rabot, le fait instinctivement, en vertu des aptitudes acquises; cependant il doit apporter de l'attention à son travail, s'il ne veut s'exposer à le mal faire. Il est donc bien vrai de dire que par le seul fait qu'un individu s'occupe, on peut inférer qu'il a de l'intelligence.

Sous ce rapport les aliénés ne diffèrent nullement des gens sains d'esprit.

Leur aptitude aux occupations manuelles, ainsi que l'intelligence qu'ils y apportent, ont été constatées par de très anciens auteurs.

Arétée avait observé que des hommes habitués au travail physique pouvaient, dans l'état de maladie mentale, « porter des poids énormes, se livrer assidûment à des occupations manuelles, à la poterie, à la ciselure des pierres ou à tout autre travail[1]. »

Le même auteur parle d'un charpentier, qui, dans sa maison, était un ouvrier plein de sens, mesurant son bois, le coupant, le polissant, le clouant, l'ajustant à merveille. Il menait habilement à bonne fin ses constructions; il s'entendait fort bien avec ceux qui lui donnaient de l'ouvrage, concluait des marchés, ne réclamait qu'un juste salaire; en un mot, dans son atelier, pour l'exercice de sa profession, il jouissait de toute sa raison. Mais s'il arrivait qu'il eût à sortir pour aller au bain ou pour toute autre affaire, ses outils à peine posés, il commençait à soupirer; en sortant il haussait les épaules; enfin, sitôt qu'il avait perdu de vue ses serviteurs, son ouvrage, et le lieu de son travail, il était complètement fou. S'il revenait à l'instant sur ses pas, il reprenait aussitôt son bon sens. Ainsi les limites de son atelier étaient celles de sa raison.

Bien que l'aptitude des aliénés pour les travaux manuels ait été ainsi constatée depuis longtemps, elle

1. Trélat, *Recherches historiques sur la folie*, p. 14.

n'a eu que récemment une application pratique. Avant la réforme si heureusement accomplie par Pinel dans le traitement des aliénés, on n'avait pas songé à demander à ceux-ci de faire un usage régulier de leur activité physique et de leur habileté dans les travaux professionnels. Depuis lors, au contraire, on a reconnu que le travail, qui est une loi pour l'homme en général, l'est aussi en particulier pour les aliénés; on a reconnu qu'il constitue non seulement un exercice, un moyen d'employer le temps, mais qu'il est aussi un moyen de traitement véritable. On s'est donc mis en mesure d'agir conformément à ces notions nouvelles, de mettre à profit l'intelligence et les aptitudes que les aliénés avaient conservées, et d'en obtenir tous les résultats pratiques qu'on était en droit d'en attendre.

C'est principalement dans les asiles publics que le travail des aliénés a été organisé d'une manière régulière et complète. On se borna d'abord à employer les malades dans leurs quartiers. On leur donna à entretenir les dortoirs, les réfectoires, les jardins. On utilisa chacun d'eux suivant ses capacités, suivant sa bonne volonté. Quelques-uns trouvèrent à exercer leur ancienne profession en travaillant à divers métiers.

Toutefois, dans le principe, le travail ainsi admis et organisé n'était qu'une chose facultative. Plus tard seulement, on reconnut qu'il y aurait profit pour les malades à les y contraindre dans une certaine mesure, et l'on songea à créer pour eux de véritables ateliers. On les amena alors à rendre service, non seulement à eux-mêmes, mais à la maison qui les avait recueillis.

Voici, par exemple, ce que dit le docteur Auzouy, dans un rapport sur l'une des premières installations de ce genre qui aient été faites en France, celle de l'asile de Pau :

« L'installation d'ateliers professionnels, dont il n'existait jusqu'ici que quelques rudiments, vint bientôt exonérer l'asile de l'appel fréquent et coûteux des

ouvriers du dehors..... Dès que nous avons eu des infirmiers tailleurs, tisserands, serruriers, charpentiers, cordonniers, l'essor a été donné, et nos ateliers ont reçu la plus vive impulsion, au grand contentement de nos malades..... Peu à peu les aptitudes de certains aliénés nous ont permis de joindre, aux industries ci-dessus, la ferblanterie, la tonnellerie, l'ébénisterie, la maçonnerie, la peinture, la vitrerie, etc.

« Procurer du travail aux femmes était moins facile : la construction d'un vaste ouvroir, effectuée en entier par nos aliénés, permet actuellement de réunir cinquante ouvrières en linge dans la même salle. Dans les sections, les malades impropres aux travaux d'aiguille ou de ménage filent à la quenouille le chanvre destiné à alimenter les métiers de nos tisserands ; d'autres tricotent, brodent, ou racommodent les vieux effets[1]. »

Ce qui se fit à l'asile de Pau, se fit à peu près dans tous les asiles à la même époque. A Paris on avait créé la ferme Sainte-Anne, où les aliénés étaient employés, non seulement aux travaux que désignaient pour eux leurs aptitudes professionnelles, mais aussi, pour ceux qui n'avaient pas de profession spéciale, ou qui n'étaient pas en état de l'exercer, à des travaux d'autre genre.

Esquiros, qui était allé visiter l'installation de la ferme, en parle avec admiration.

« Nous avons, dit-il, suivi avec un intérêt infini les ouvrages des aliénés ; mais ce sont là de ces choses qu'on affaiblit toujours en les décrivant. Il faut voir, comme nous l'avons vu, ce peuple de travailleurs, occupés dans le clos au blanchissage des toiles, ou donnant le mouvement à un moulin à foulon..... on

1. *Annales médico-psychologiques*, tome II, 1863. — Docteur Auzouy, *Rapport administratif sur l'asile de Pau.*

se croirait plutôt dans une fabrique que dans une maison de fous[1]. »

Et de fait, les aliénés mis ainsi au travail se montrèrent habituellement aussi bons ouvriers que s'ils eussent été parfaitement raisonnables, et firent preuve dans leurs travaux de toute l'intelligence des ouvriers ordinaires.

Les dispositions nouvelles changeaient du reste complètement l'aspect des asiles, et contribuaient, dans une large mesure, à en faire disparaître l'impression qu'on pouvait ressentir en y entrant, celle de se trouver au milieu de gens dont l'intelligence est plus ou moins profondément malade.

« On se représente facilement, dit à ce sujet M. le docteur Georges Labitte, le mouvement qui doit régner dans un grand asile. Il suffit d'y pénétrer, pour y trouver l'image de la vie la plus animée. C'est un va et vient continuel d'individus occupés aux travaux les plus variés. On ne reconnaît plus ces malades qui, autrefois enfermés dans des cours restreintes, allaient au hasard, la physionomie éteinte, n'exprimant que les impressions délirantes auxquelles le désœuvrement les laissait en proie. Ils sont rentrés dans la vie par l'action utile : tous remplissent une tâche dont ils saisissent la portée. Là, quelques-uns déchargent une voiture ; d'autres réparent ou construisent ; plus loin, dans le potager, des escouades de dix à vingt malades s'occupent de jardinage ; dans les ateliers enfin, tous dans le calme et le plus grand ordre accomplissent la tâche qu'on leur a donnée. Tous les corps de métiers sont représentés et ont leurs ouvriers. Il n'y a pas une répation, pas une construction qui se fasse sans leur concours.

« De son côté, la division des femmes ne se tient

1. Esquiros, *Paris au dix-neuvième siècle*, tome II ; *les maisons de fous*, p. 232.

pas inactive; tout ce qui est raccommodage de linge et d'effets, confection, repassage, rentre dans ses attributions.....[1] »

Cette organisation si heureuse ne se fit pas sans quelques difficultés; et cela se conçoit aisément, car, en cherchant à mettre à profit les restes de l'intelligence des aliénés, en cherchant à utiliser leurs aptitudes, on se heurtait aux embarras causés par la diminution de cette même intelligence et par le délire qui l'avait amoindrie. Il fallait se plier non pas aux exigences du travail, mais aux exigences de l'état des travailleurs, et mesurer la part d'intelligence que chacun pouvait apporter à sa tâche. La somme de travail qu'on imposait ne pouvait être excessive, parce que l'attention de l'aliéné n'est plus assez complète pour qu'il puisse faire servir continuellement ses aptitudes personnelles. Il faut, en effet, tenir compte des habitudes et des dispositions des malades à qui l'on demande de travailler. Ils ne doivent pas être considérés comme des machines à mettre indistinctement en œuvre, et l'on ne doit pas s'attendre à ce que ceux des champs se plaisent aux travaux des villes; à ce que les individus accoutumés aux travaux des pays de fabrique ou d'industrie se plaisent à cultiver la terre.

Un fait remarquable, auquel sans doute on ne s'attendait pas, c'est que l'on trouva des travailleurs absolument dans toutes les catégories d'aliénés. Ceux même dont l'intelligence était le plus affectée montrèrent encore des aptitudes où se réflétait le peu qui leur en restait.

Il en fut ainsi de ces déments dont l'intelligence est tellement affaiblie qu'ils ne savent, pour ainsi dire, plus écrire ou parler avec suite, et qui, cependant, agissent encore conformément à ce qu'on leur demande. Ils

1. Dr G. Labitte, *De la colonisation des aliénés*, p. 15. Thèse: Paris, 1878.

prouvent, par leurs actes et par leur conduite dans les conditions les plus ordinaires de la vie, qu'ils comprennent ce qu'on leur dit; ils scient, ils frottent, ils bêchent, ils font certaines commissions et certains travaux, et cela est d'autant plus étonnant que tout, dans leurs dehors, ne manifeste qu'incohérence et parfois que néant.

Quelques-uns même travaillent avec une activité très grande, comme cette bonne vieille dont parle le docteur Macario, laquelle était infatigable ; à toute heure de la journée on la trouvait filant à son rouet ou occupée à la culture[1]. Et cependant cette pauvre femme était hallucinée et démente, conditions qui semblaient bien propres à ne lui laisser aucune bonne disposition pour le travail.

En allant jusqu'aux extrêmes limites de l'aliénation mentale et de la débilité intellectuelle on trouve encore chez des faibles d'esprit, des imbéciles et des idiots une persistance suffisante des facultés d'esprit pour permettre l'aptitude au travail. Quelques-uns d'entr'eux sont capables d'accomplir convenablement et avec une certaine spontanéité les ouvrages qui leur sont confiés.

Plusieurs auteurs ont signalé ce fait intéressant que, parmi les aliénés, ceux là se montrent les meilleurs travailleurs qui sont atteints de folie chronique. Il semble que, chez eux, la continuité du délire laisse plus de liberté au fonctionnement ordinaire des facultés intellectuelles qui persistent encore; et, une fois formés au travail, ils font preuve d'une docilité et d'une régularité parfaites.

Comme le fait remarquer le docteur G. Labitte, l'aptitude au travail n'est nullement en rapport avec la nature des troubles intellectuels. C'est ainsi que cer-

1. *Annales médico-psychologiques*, 1843, tome I. — Macario, *Études cliniques sur la démonomanie*.

tains lypémaniaques sont d'infatigables travailleurs, alors que leur délire et la continuité de leurs hallucinations sembleraient devoir les plonger tout à fait dans l'inertie et dans l'affaissement.

D'une manière générale, on peut donc employer au travail des malades de toutes les catégories, ceux qui sont atteints de folie aigüe aussi bien que ceux qui sont arrivés à la folie chronique; ceux qui sont atteints de délire partiel ou de délire généralisé, tout comme les déments, les imbéciles et les idiots.

Dans le remarquable rapport que les inspecteurs généraux du service des aliénés adressèrent en 1874 au ministre de l'Intérieur, rapport où toutes les questions relatives à l'assistance des aliénés sont magistralement traitées, la possibilité que nous venons d'indiquer est érigée en principe, et affirmée par une formule générale presque absolue.

« Nous recommandons, disent les rapporteurs, d'employer aux travaux de culture tous les hommes valides, qu'ils fassent ou non un travail productif[1]. »

Ils disent encore :

« Dans les asiles publics, un certain nombre de malades des sections d'hommes peuvent être utilement employés à d'autres travaux que ceux de culture et de terrassement, notamment comme maçons, plâtriers, menuisiers, peintres, forgerons, tailleurs, cordonniers, etc., d'autres sont occupés à l'entretien des habitations, cours et préaux, et assistent les gardiens.....

« Dans plusieurs établissements on emploie également un certain nombre de femmes aux travaux de culture et de jardinage... Quelques-unes travaillent à la buanderie, à l'épluchage des légumes, au ménage; mais la majeure partie sont confinées dans les ateliers de couture et de repassage. »

1. Constans, Lunier et Duménil, *Rapport général sur le service des aliénés en 1874.*

Le docteur Dagron, qui a publié des observations très intéressantes sur l'assistance des aliénés[1], a cherché à compter le nombre des malades qui peuvent ainsi être employés aux divers travaux. Il dit :

« Dans la plupart des asiles, sur une population moyenne de six cents malades, cent cinquante au plus sont retenus dans les infirmeries par leur âge, par la paralysie ou par quelque autre infirmité; deux cents sont occupés aux travaux intérieurs de la maison, des cours et des jardins; une centaine travaille à la culture des champs, et le reste est consigné dans les quartiers.

« Les fous les plus dangereux, ceux qui cherchent à s'évader, et les furieux, constituent seuls cette catégorie de reclus dont on cherche le plus possible à diminuer le nombre.....

« Les femmes, sous la surveillance des religieuses, soignent le linge de la maison, confectionnent les vêtements, s'occupent à la cuisine et à la buanderie. A voir l'entrain de ce petit peuple et son activité pareille à celle des abeilles dans leur ruche, on se croirait, à certains moments, dans un atelier modèle, et parmi des personnes jouissant de toute leur raison.....

« Ceux des hommes qui n'ont ni idées de suicide, ni impulsions dangereuses, s'occupent, suivant leur état, dans les ateliers de menuiserie, de serrurerie et de cordonnerie, sous la surveillance de gardiens spéciaux qui doivent veiller avec soin sur les outils, pour prévenir tout péril..... »

Le même auteur donne, sur l'organisation du travail des aliénés dans les asiles de l'étranger, les détails suivants qu'il est intéressant de reproduire :

« En Angleterre, certains asiles pourraient encore nous servir de modèle sous le rapport de l'organisa-

1. Dr Jules Dagron, *Des aliénés et des asiles d'aliénés*, tome I, p. 127 et suiv. Paris, Delahaye, 1875.

tion du travail. Tel était celui de Glascow à l'époque où il fut visité par M. l'inspecteur général Parchappe : « Le nombre des meubles et des ouvrages de construction que les aliénés y ont exécutés dépasse, dit-il, non-seulement ce que j'avais observé jusqu'alors, mais encore tout ce que j'avais cru possible. Ce n'est pas seulement la quantité et la variété de ces produits qu'il faut admirer, mais aussi leur perfection..... Une foule de métiers sont exercés par les malades, y compris la typographie. Dans l'asile d'Edimbourg, on imprime des états, des circulaires; le rapport médical de 1846 est sorti de cette presse. Elle sert aussi à imprimer un journal rédigé par les aliénés de l'établissement, et qui, depuis deux ans, paraît tous les mois sous le titre de *Morning side mirror.* »

Les détails que nous venons de donner sont suffisamment explicites, et montrent que pour exécuter tous les divers travaux auxquels on s'applique à les employer, les aliénés ont besoin d'avoir encore de l'intelligence.

Et maintenant si, des appréciations générales, nous passons aux cas particuliers, la démonstration que nous avons à faire deviendra encore plus précise et plus complète.

Voici quelques exemples relatifs : les premiers à des occupations peu importantes et très simples; les autres à des occupations qui demandent l'application d'une somme assez grande de facultés intellectuelles.

Dans les asiles, on prend souvent des malades, des aliénés, pour leur confier des fonctions de diverse nature. Un certain nombre d'entre eux sont admis à des emplois secondaires d'infirmiers, et, malgré leur délire, ils les remplissent de manière à donner toute satisfaction.

D'autres sont employés dans les bureaux où ils tiennent admirablement les écritures, et parfois même s'occupent de la comptabilité.

Les deux faits suivants, rapportés par le docteur Billod, montrent ce que certains malades peuvent faire dans ce genre d'occupations :

« Une femme, dit-il, bien qu'affectée d'un délire systématisé de persécutions des plus caractérisés, sert depuis plusieurs années de secrétaire aux malades qui ne savent pas écrire, et fait preuve, dans l'exercice de cette fonction, d'une intelligence qui chaque jour me confond d'étonnement. Les lettres qu'elle écrit sous l'inspiration même des plus insensées d'entre ses compagnes, sont des chefs-d'œuvre de fidélité et d'exactitude dans l'interprétation de leurs pensées, et, chose singulière, alors qu'elle fait parler aux convalescents le langage de la plus saine raison, elle n'écrit pour son compte que des lettres absolument dénuées de bon sens. »

« Une autre aliénée, très délirante, sert d'interprète, chaque matin, pendant la visite, à une pauvre Bretonne dont l'idiome est inintelligible pour nous, et s'acquitte de ce soin d'une manière irréprochable. Pendant toute la durée de cette fonction, le délire se suspend, pour ainsi dire, mais pour recommencer immédiatement après. A peine, en effet, a-t-elle achevé de traduire les dernières paroles de la Bretonne dont il s'agit, qu'elle se tourne vers moi, et me dit : « Maintenant, monsieur le directeur, parlons de moi, » et elle se met à délirer d'une façon très sensible[1]. »

L'une de ces personnes devait donc avoir encore des aptitudes intellectuelles assez étendues pour pouvoir faire attention à ce qu'on lui dictait; l'autre, bien que fortement influencée par son délire, avait l'attention et la suite d'idées suffisantes pour remplir les fonctions d'interprète, fonctions relativement difficiles et complexes.

1. *Annales médico-psychologiques*, 1867, tome X. — *Comptes rendus de la Société médico-psychologique*, p. 91.

L'esprit d'invention se montre quelquefois chez les aliénés d'une manière remarquable, et dans des conditions telles qu'il manifeste à un haut degré la conservation de l'intelligence.

Pinel en cite un exemple intéressant :

Un orfèvre qui avait l'extravagance de croire qu'on lui avait changé sa tête, s'infatua en même temps de la chimère du mouvement perpétuel; on lui accorda l'usage de ses outils que ses parents eurent soin de lui envoyer, et il se livra au travail avec la plus grande obstination. On imagine bien que la découverte projetée n'eut point lieu; mais il en résulta des machines très ingénieuses, fruit nécessaire des combinaisons les plus profondes[1].

Tout récemment l'Académie des sciences a eu à s'occuper d'un cas analogue, et qui présente même, à certains égards, un intérêt encore plus grand que celui de Pinel.

Ce fait est ainsi relaté dans le *Moniteur universel* du 19 janvier 1885, sous le titre de : *Un prix bien mérité :*

« Dans sa dernière séance annuelle, l'Académie a décerné le prix Francœur (1,000 francs) à M. B..., qui est un géomètre de talent et qui a fait partie du personnel de l'Observatoire. Ce savant a écrit une lettre de remerciements; elle est datée de Charenton, où le malheureux est pensionnaire.

« Voici ce qui a motivé la récompense de l'Académie : M. B... eut l'idée d'acheter une montre en nickel, de la valeur de 25 francs. Puis ayant étudié cette montre comme si elle était un instrument astronomique, il a constaté, une certaine nuit, qu'elle marquait deux heures vingt et une minutes, et il a voulu savoir si cette montre pourrait lui servir dans le cas où il de-

1. Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, p. 80; 2e édition, 1809.

viendrait sourd après avoir perdu la vue. A cet effet, il monte sa montre à une heure connue et il la remonte quand il veut connaître l'heure qu'il est; le nombre de tours lui indique ce qu'il veut savoir, car il sait le nombre des dents du rouage. C'est ainsi qu'il est parvenu à estimer non-seulement l'heure, mais encore la minute. »

Il n'est assurément personne qui, sans en être averti d'avance, puisse soupçonner qu'une invention aussi ingénieuse est l'œuvre d'un aliéné.

A côté de l'habileté d'invention dans les arts mécaniques, il faut mettre l'habileté de certains malades dans les productions artistiques.

Esquiros dit avoir vu, dans la division du docteur Voisin, à Bicêtre, au milieu d'un grand nombre de très jolis dessins, une peinture à l'huile d'un effet agréable, d'une touche fine et spirituelle, qui excita son étonnement. On lui présenta alors le peintre; c'était un garçon d'une vingtaine d'années, en état de démence presque complète, qui collait amoureusement ses lèvres au talon de son sabot[1].

Nous possédons deux médaillons remarquables, qui représentent des personnes de notre famille, et qui ont été faits par un pensionnaire de Charenton.

Un des pensionnaires actuels de notre Maison de santé a pu récemment, pendant plusieurs mois, produire des dessins d'imitation qui indiquaient une véritable habileté. Et cependant ce malade, très halluciné, atteint de délire des persécutions, marchait rapidement vers la démence.

Les exemples qui suivent appartiennent à un groupe de faits où l'exercice de la profession a mis en relief, d'une façon plus saillante, les aptitudes intellectuelles persistantes de quelques aliénés.

Monrose, le célèbre acteur de la Comédie-Française,

1. Esquiros, *Paris au dix-neuvième siècle,* tome II, p. 240.

était atteint, depuis plusieurs années, d'une maladie mentale qui est restée incurable. Un jour, cédant aux sollicitations de ses amis qui espéraient ainsi faire diversion à son délire, il monte sur les planches, au milieu des ténèbres de sa folie : au moment où il entre en scène, il reprend toute sa lucidité d'esprit, remplit le rôle de Figaro avec une adresse merveilleuse et en se surpassant lui-même. A la fin de la pièce, au moment où il remet le pied dans la coulisse, suivi par les bravos de tous les assistants, le délire le reprend, et le triomphateur manque à son triomphe[1]. Pendant toute cette soirée, ceux des spectateurs qui ignoraient la maladie du malheureux artiste, ont pu croire qu'il n'était point fou.

La même opinion devait être celle des auditeurs de deux ecclésiastiques dont le docteur Billod a rapporté l'histoire.

« L'un, pensionnaire de l'asile de Sainte-Gemme, est, depuis près de vingt ans, dans un état d'aliénation mentale caractérisé par un délire partiel, avec prédominence de conceptions de nature hypocondriaque, sous l'influence desquelles il lui est arrivé une fois de se croire si dangereusement malade, qu'il alla de lui-même, au milieu de la nuit, réveiller l'aumônier, pour lui demander l'extrême-onction. Il présente, de plus, des idées de persécution combinées avec la croyance que le souverain de la France est autre que celui qui gouverne, et que les preuves qui lui sont fournies du contraire sont toutes supposées et imaginées par ses ennemis dans une vue malicieuse à son égard. Malgré ce délire, assez complexe, bien que partiel, ce prêtre a pu célébrer longtemps la messe, et faire même deux fois, à une assistance d'employés et de malades, des

1. Esquiros, *Paris au dix-neuvième siècle,* tome II, p. 242. — V. Fournel, *Curiosités théâtrales,* p. 237, Garnier. Paris, 1878.

sermons empreints de la plus grande lucidité et de la plus saine raison. »

« L'autre ecclésiastique a rempli son ministère pendant plus d'un an avant sa guérison, et s'est même distingué dans la prédication, bien qu'il fût encore sous l'empire de quelques conceptions délirantes, et, par exemple, de cette idée dans laquelle il faut voir une réminiscence du dogme du péché originel, que tous les maux qui affligent l'humanité sont dus à l'usage des pommes, et que, pour y remédier, il suffirait que tous les évêques de la chrétienté ordonnassent, par mandement, la destruction de tous les pommiers [1]. »

Nous aurions pu citer ces faits comme des exemples frappants de la conservation de la mémoire. Mais ils trouvaient encore mieux ici leur place, en montrant chez des aliénés la persistance simultanée et très complète de diverses autres facultés intellectuelles, attention chez l'acteur, association et netteté des idées chez les deux prédicateurs. A la vérité ces facultés mentales ne se dévoilaient que d'une manière transitoire. Mais elles existaient, elles prouvaient leur existence.

Signalons, en passant, toute l'importance que ces manifestations transitoires ont au point de vue médico-légal. Les faits analogues aux précédents prouvent absolument que, dans les affaires judiciaires et dans les enquêtes que ces affaires nécessitent, il ne faut donner qu'une très faible valeur au témoignage des personnes qui n'ont vu que d'une façon en quelque sorte accidentelle les individus dont il s'agit d'affirmer ou de nier l'état d'aliénation mentale.

Pour achever de montrer ce que peuvent être les aliénés dans leurs occupations, nous reproduirons deux observations curieuses. Ce qui en fait la valeur, c'est d'abord que les personnes qu'elles concernent ont

1. *Annales médico-psychologiques*, 1867, tome X, *Comptes rendus de la Société médico-psychologique*, p. 90.

manifesté d'une manière continuelle et prolongée une intégrité apparente de leurs facultés d'esprit, au point de faire illusion à des hommes vraiment perspicaces; et ensuite qu'il s'agit d'occupations purement intellectuelles, où la conservation de l'intelligence, des facultés d'esprit, se montre d'une manière indéniable. L'intérêt qu'elles présentent nous engage à les rapporter presque en entier, malgré leur longueur.

La première est due au docteur Brierre de Boismont, et concerne l'exercice d'une profession libérale.

« M. C..., âgé de cinquante-six ans, est un homme d'une grande instruction, d'un jugement remarquable. Il est parfaitement constitué. Les connaissances étendues qu'il possède en ont fait un professeur très éminent, et, à l'étranger, il a acquis par son enseignement beaucoup de réputation et une fortune honorable. Il y a quatre ou cinq ans, à la suite de vifs chagrins, il perd la tête, présente tous les symptômes de la manie à un haut degré. Conduit dans un établissement du pays, il y reste près de deux ans; son agitation, sa fureur, ses cris, le font maintenir dans un état d'isolement complet. Sa maladie se régularise, elle ne se montre plus que d'une manière intermittente; on profite d'un intervalle lucide pour l'amener dans mon établissement. Plusieurs mois se passent dans des alternatives de repos et d'agitation; enfin la forme maniaque devient continue. M. C... s'emporte à la moindre observation; il frappe plusieurs fois. Jour et nuit il ne cesse de crier, de déclamer, de menacer. On est obligé de le mettre dans un endroit écarté et de recourir aux moyens coercitifs, lorsque les accès sont trop forts. Quand l'exaltation est moins violente, on fixe seulement son attention. Il répond très bien aux questions qu'on lui adresse.

« Durant les paroxysmes, il est en proie aux conceptions les plus délirantes; tout est pour lui un sujet cabalistique; il donne les explications les plus étran-

ges, et les soutient avec une extrême opiniâtreté. Le sommeil est presque nul : les discours sont entremêlés de propos orduriers, obscènes. Mais ce qui est bien digne de remarque, c'est que ce même homme, qui fait retentir la chambre, le corridor, de ses cris, de ses chants, de ses imprécations, n'entend pas plutôt sonner l'heure du repas, qu'il se tait aussitôt, devient d'une exquise politesse. A table, il ne dit aucun mot offensant ou ne commet aucun acte répréhensible; seulement il ne faut pas le heurter.

« Les bains prolongés et l'irrigation continue qu'on emploie avec persévérance, n'amènent aucun changement dans son état..... Le calme des repas m'engage à lui proposer de donner des leçons. Il accepte, et enseigne d'abord l'anglais, qu'il sait parfaitement. Pas un mot déplacé ne sort alors de sa bouche. Encouragé par cette expérience, j'augmente le nombre des leçons. Il arrive à s'occuper toute la journée, et, à partir de ce moment, le tumulte et les cris permanents cessent complètement. La nuit est alors le temps qu'il choisit pour se dédommager du silence de la journée; à peine prend-il quelques instants de repos. Une soirée dansante est organisée. M. C... demande à en faire partie. Le divertissement se prolonge jusqu'au jour; le maniaque n'a pas un seul instant la pensée de crier; il s'amuse, se montre pour tous homme de fort bonne compagnie, et retourne fort tranquille chez lui. La nuit suivante, il recommence son tapage.

« Depuis plus d'un an que j'ai déterminé M. C... à donner des leçons d'anglais, d'italien, de français, d'orthographe, de calcul, il est devenu aussi calme qu'il était turbulent. S'il cesse de travailler, si on le met au bain, par exemple, il recommence aussitôt ses cris, ses déclamations, ses divagations d'illuminé. C'est surtout dans le silence des nuits que son exaltation est plus grande. Lorsque j'arrive inopinément au milieu de ses plus grands accès, il s'arrête à l'instant,

me parle avec la plus grande aménité; mais ses discours roulent sur les affinités des nombres, sur les rapports sympathiques des personnes; tout signe quelconque devient un caractère hiéroglyphique, cabalistique, qui explique une foule de choses.

« ..... Pendant la durée des leçons, rien de contraire aux habitudes du professeur; impossibilité de soupçonner les moindres aberrations auxquelles ce malade est en proie. Dans les intervalles de leçons, si l'on cause avec lui, sa raison se maintient intacte, et il exprime librement, comme un homme sensé, instruit et pratique, son opinion sur les divers sujets de la conversation. Mais si le repos dure trop longtemps, ou si on lui adresse la parole le matin avant qu'il se soit remis au travail, la transformation est complète; à l'instant il se lance avec une ardeur et une vivacité incroyables dans les théories cabalistiques et symboliques; vous devenez un des pions du grand jeu mystérieux destiné à relier toutes les harmonies du monde, et les explications qu'il donne à ce sujet sont souvent ingénieuses.

« Les idées fausses constatées à l'entrée sont toujours les mêmes, seulement elles sont suspendues pendant les occupations[1]..... »

L'autre observation est due au docteur Baume, et, comme on le verra, le récit en est tout à fait attachant.

« Il y a vingt-trois ans, dit-il, je faisais visiter dans ses détails l'asile de Quimper au savant Malaguti, doyen de la faculté des sciences de Rennes. Il avait vu les aliénés au travail, assistait à leur défilé au son du tambour, à leur entrée au réfectoire où ils se classaient par tables dans une attitude correcte. S'arrachant en quelque sorte à la surprise que lui procurait ce spectacle, il me dit : « C'est étonnant, il y a autant

1. *Annales médico-psychologiques*, 1852. — *Répertoire d'observations inédites*, p. 321.

« d'ordre que dans une caserne, et cependant ce sont « tous des sequestrés pour cause de folie ! Il n'y a que « la folie que je n'aperçois pas ! » — « Nous ne nous « bornons pas, lui répondis-je, à leur apprendre à mar- « cher en rang..... Nous en préparons parfois au bac- « calauréat ès-sciences et nous trouvons en France « une faculté assez aimable pour les recevoir. » — « Ah ! Et quelle est cette faculté ? » — « Celle qui a « pour doyen M. Malaguti, à Rennes..... »

Le savant fixa sur moi les yeux, se demandant peut-être si son cicérone n'était pas un pensionnaire de l'asile..... « On voit bien, monsieur le doyen, que vous « n'avez pas la mémoire des physionomies, car ce n'est « pas la première fois que j'ai l'honneur de causer « avec vous. » — « En effet, me dit-il, je cherche de- « puis un instant à quelle occasion je vous ai vu. » — « Il y a deux ans, le 5 décembre 1855, à l'entrée de la « nuit, je vous présentais un officier en petite tenue... « C'était un pensionnaire de l'asile ; je me gardai bien « de vous indiquer sa situation, et de vous décliner « ma qualité de médecin aliéniste ; mon unique but « était de donner un peu d'assurance à mon malade, « en lui prouvant qu'il pouvait se présenter dans un « salon sans être jeté par la porte ou par la fenêtre, « comme son délire le lui faisait craindre..... Vous « l'accueillîtes avec bonté ! » — « Mais je me rappelle « fort bien. Cet officier passa un brillant examen et « fut reçu avec des boules blanches. Mais il n'était « certainement pas aliéné ? » — « Mon Dieu ! pas plus « alors, mais autant qu'aujourd'hui ; nous avons tan- « tôt passé à côté de lui. » — « Mais il était du moins « dans un intervalle lucide prolongé ? » — « Si peu « prolongé, monsieur le doyen, qu'il me donna pen- « dant le voyage de sérieuses inquiétudes par ses hal- « lucinations ! Il divaguait d'une façon pitoyable quand « il me quitta au haut des gradins pour subir son « examen oral. J'étais sur le gril et ne fus rassuré que

« lorsque j'entendis ses brillantes réponses, dites avec « un entrain, une assurance dont je le croyais incapa- « ble. Quand il remonta, je le félicitai vivement. » — « Eh bien ! êtes-vous heureux ? » — « Si je suis heu- « reux ! je le crois bien ! cela prouvera à ces monstres « si je suis fou ! Je veux parler des diables à deux « pattes qui depuis si longtemps empoisonnent ma vie. « N'ont-ils pas essayé tout-à-l'heure encore, pendant « l'examen, de me chuchoter des absurdités à l'oreille. « Mais je me suis gardé ! »

« Ainsi avant, pendant et après l'examen, le malade était sous l'influence d'un délire qu'il a cependant pu maîtriser sans rien laisser paraître aux examinateurs.

« Voici l'histoire abrégée de ce malheureux officier que j'avais voulu tenter d'arracher à la folie du suicide qui le tourmentait. X... arrivait à l'asile le 1er juillet 1855, après avoir commis, sous l'influence de ses hallucinations, les tentatives les plus graves. Pendant une campagne, il s'était incisé, avec un rasoir, les parties molles de l'avant-bras gauche, et avait failli succomber à l'hémorrhagie. Plus tard, il s'était précipité, la nuit, d'un wagon de train express, et était tombé sur la tête ; — furieux de se retrouver vivant, il avait essayé de s'étrangler avec sa cravate, avait avalé le phosphore de sa boîte d'allumettes, le verre pilé de sa montre..... Enfin, il s'était envoyé une balle dans la tête, sans compter les coups de canif ou de ciseaux dont sa peau portait des cicatrices. Tels étaient ses antécédents.

« Il me fallut trois mois pour être parfaitement au courant de sa situation mentale..... Rien dans sa conversation n'aurait trahi les péripéties de son âme, si on n'avait pas eu sa confiance..... Il interprétait tout comme preuve de complots contre son honneur et sa vie. Ses hallucinations, ses voix mystérieuses, le traitaient de lâche, le menaçaient du plus infâme des supplices, s'il ne réussissait pas à *s'en aller* par le sui-

cide. Il s'attribuait tous les propos qu'il entendait. Ce que les journaux imprimaient était à son adresse.....

« Et cependant, soustrait aux impressions qui le dominaient, cet officier passait des heures entières à faire du calcul intégral et différentiel, à résoudre des problèmes d'algèbre, à faire de la musique, à tenir au besoin une conversation spirituelle.....

« C'est alors que j'eus l'idée de l'engager à se faire recevoir bachelier. Il prit la chose au mot; je l'aidai de quelques conseils, principalement pour la physique et la chimie. Chaque fois que je lui procurais des réactifs, inoffensifs, bien entendu, il ne manquait pas de les avaler, avec la conviction que je lui donnais à dessein les moyens de se suicider..... C'est ainsi qu'après seize ans d'interruption de ses études, arrêtées à la seconde, X... se prépara en quinze jours au baccalauréat ès-sciences, et sortit triomphant des épreuves, malgré son délire, qui le portait à considérer cette préparation comme un trompe-l'œil pour masquer ses préparatifs de suicide.

« Pendant le voyage il fit plusieurs tentatives, notamment celle-ci : le lendemain de l'examen, je le trouvais dans son lit, drapé jusqu'au menton, et dans l'attitude la plus calme, les traits toutefois un peu pâles. Défiant, malgré son affirmation qu'il était très bien, je soulevai le drap retenu par sa main gauche; de la main droite, armé d'un mauvais couteau, il était occupé à s'ouvrir le ventre.....

« Il s'excusa en pleurant : « Si vous saviez combien « je suis malheureux !..... Mais quand ces voix mys- « térieuses, semblant sortir du plancher, de la muraille « ou du plafond, me traitent de lâche, me menaçant « d'un supplice infâme si je ne me détruis pas, alors « rien ne m'arrête !.., »

« Un jour il écrivait : « Je ne sais pas ce que je « peux être en état de faire; je devrais sans doute « croire ce que l'on me dit, que je prends des hallu-

« cinations pour la réalité..... mais on ne peut juger « qu'avec sa propre cervelle !.....[1] »

Plusieurs particularités de l'histoire de ce malade auraient mieux trouvé leur place dans d'autres parties de notre ouvrage, notamment dans celle où nous aurons à nous occuper de la préméditation et de la responsabilité des actes. Nous avons préféré rapporter le fait ici, parce qu'il prouve surabondamment que la folie la mieux confirmée, masquée momentanément par les apparences de la lucidité, n'empêche pas la persistance des plus hautes facultés intellectuelles; parce qu'il montre aussi qu'un individu, obsédé par les idées délirantes les plus graves, et dont l'aliénation mentale est tout-à-fait franche, nette, peut néanmoins s'occuper d'une manière raisonnable. Ainsi, en fin de compte, se trouve établi ce que nous voulons démontrer ici, à savoir que dans les travaux les plus humbles, dans les professions les plus simples, comme dans les occupations les plus difficiles et les plus élevées, l'aliéné peut agir de façon à montrer clairement qu'il a conservé une proportion notable d'intelligence.

Toutes les occupations dont nous venons de parler permettent de constater l'application en quelque sorte passive de l'intelligence. Elles ne nécessitent, chez l'aliéné, que la persistance d'aptitudes intellectuelles déjà anciennes, aptitudes qui sont plus ou moins développées par l'instruction, par l'éducation précédemment acquise.

Mais il y a des aliénés chez qui la persistance de l'intelligence se manifeste d'un façon plus remarquable encore. Ils sont capables de donner volontairement à leurs facultés d'esprit un développement nouveau; ils sont capables de s'instruire; ils peuvent apporter une attention suffisante à des études qui sont absolu-

1. *Quelques matériaux apportés à la médecine légale des aliénés.* — *Annales médico-psychologiques*, 1881, tome VI.

ment nouvelles pour eux, et auxquelles ils n'avaient jusqu'alors été aucunement initiés.

Pour mettre à profit cette disposition très importante, on a créé, dans certains asiles, des écoles véritables, comprenant, autant que possible, les éléments ordinaires de l'instruction donnée aux individus dont l'intelligence est saine.

En France, il n'a été fait jusqu'ici que peu de chose à ce point de vue. On a eu beaucoup d'initiative pour développer tout ce qui concerne le travail manuel et les exercices de corps; mais le travail de l'esprit a été demandé seulement à quelques individus qui se trouvaient dans des conditions spéciales. C'était notamment le cas du malade observé par le docteur Baume.

En Angleterre on est allé plus loin, et nous trouvons à ce sujet des renseignements pleins d'intérêt dans un mémoire publié, en 1882, dans le *Journal of Mental science.*

Le docteur John Fox, auteur de ce mémoire, y expose les résultats obtenus dans l'asile d'aliénés de Richmond, où un véritable système d'entraînement scolaire a été appliqué, non seulement à un nombre restreint de pensionnaires, mais à toute la population de l'asile. Voici, en résumé, qu'elle est l'organisation de ce système :

Les aliénés de l'asile de Richmond, au nombre de quatre cent cinquante, sont groupés dans cinq divisions : les nouveaux; la ferme; les épileptiques et les suicideurs; l'école et l'infirmerie. La dernière division seule est dispensée des exercices.

Sur quatre-vingt-quatre aliénés employés à la ferme, soixante-dix suivent trois fois par semaine un cours du soir. Les trois autres divisions étudient quatre heures par jour. Chaque quartier a son école, fréquentée par la plus grande partie des malades.

On ne compte qu'un nombre insignifiant d'oisifs

dans les divisions diverses, dont la plus intéressante est naturellement l'école. Sur cent quarante-quatre aliénés qu'elle contient, quatre-vingt-dix suivent les cours. Ils sont divisés en deux sections, où ils sont répartis d'après les connaissances qu'ils possèdent. L'instruction est organisée d'après les programmes officiels, appliqués aussi complètement que possible, et sagement appropriés aux besoins individuels. M. John Fox divise les facultés de l'esprit en morales, mentales, esthétiques et physiques. Aux premières s'adapte l'instruction religieuse; aux secondes des leçons d'objets, de couleur, de forme, la lecture, la géographie, l'arithmétique. Les facultés dites esthétiques sont appliquées à l'écriture, au dessin, à la musique. Enfin les facultés physiques sont développées par les exercices corporels[1].

Quoique l'auteur ne le dise pas, il est à supposer que les résultats pratiques de cette organisation ne sont pas aussi fructueux qu'ils le seraient dans une réunion équivalente de personnes sensées; mais ce qui est déjà beaucoup, ce dont nous devons tenir plus particulièrement compte au point de vue de la persistance de l'intelligence chez les aliénés, c'est qu'il soit possible d'appliquer ceux-ci à un genre de travail qui ne s'adresse qu'à l'esprit, et qui est regardé généralement comme l'apanage exclusif des individus raisonnables.

En France, comme nous l'avons dit tout à l'heure, le système scolaire n'a été appliqué nulle part d'une manière aussi générale. Mais on y a pris d'autres moyens de mettre en jeu, d'une manière analogue, les facultés intellectuelles des malades internés dans les

1. Dr John Fox, *L'éducation des aliénés et le système scolaire à l'asile de Richmond. — The Journal of Mental science*, 1882.

asiles. Ces moyens sont les représentations dramatiques, les fêtes diverses et l'étude de la musique.

Les représentations dramatiques présentent à notre point de vue un double intérêt. Elles montrent, chez ceux qui y assistent, la mise en jeu des facultés d'attention et d'association des idées; chez ceux qui en sont les acteurs elles témoignent, en outre, de l'exercice de la mémoire. Dans la plupart de ces fêtes, ce sont souvent en effet des malades, des aliénés, qui sont chargés de récréer leurs compagnons d'infortune, et ils s'acquittent de cette mission en personnes qui possèdent bien encore une bonne partie de leurs facultés mentales.

Dès le commencement du siècle, les habitants de la Salpétrière et de Bicêtre furent initiés à ce genre de distraction, dont l'un des organisateurs principaux, Leuret, avait poussé le développement à un très haut degré. Tout y était exclusivement l'œuvre des malades, la préparation des drames, voire même des tragédies, que l'on jouait avec un succès plus ou moins grand, la fabrication des décors et l'ornementation de la salle de spectacle. Il faut ajouter cependant que Leuret, qui était un audacieux, compromit lui-même par des exagérations les résultats de son entreprise et qu'il se vit interdire de la continuer.

Depuis lors d'autres asiles ont marché sur ses traces, mais avec beaucoup plus de réserve.

Les récits des fêtes de ce genre sont nombreux dans les annales médico-psychologiques et dans divers recueils scientifiques; nous n'en reproduirons qu'un seul, qui donne une idée de tous les autres, et qui est en lui-même intéressant. Il concerne une représentation dramatique organisée à l'occasion du carnaval, dans l'asile d'aliénés de Montdevergues, près Avignon.

« L'asile d'aliénés de Montdevergues, dit le narrateur, a donné, le dimanche gras, sa fête annuelle du carnaval. Après un concert vocal composé de la

musique de nos meilleurs maîtres, exécutée par les aliénés avec un ensemble parfait, les pensionnaires ont joué un des charmants proverbes de Théodore Leclerc : *Le conseiller d'une femme.* Costumes, *mémoire, sens, réplique prompte et sûre,* rien n'a fait défaut. C'était plaisir de voir avec quelle fine coquetterie, quelle grâce naturelle, Mme de Grémy, très jolie femme d'ailleurs, demandait des conseils à son mystérieux confident. Il fallait voir aussi avec quel entraînement affectueux M. Derville, maniant avec aisance la badine et le lorgnon, gourmandait sa sœur sur ses projets de mariage; et puis Picard, ce prudent garde-chasse, cherchant à détourner sa femme Germaine, soubrette alerte, médisante et bavarde, d'une curiosité qui compromettrait leur position; et puis cette douce et soumise Ernestine, fille de Mme de Grémy; et puis ce bon M. Dartigau, etc. ; tout cela était étourdissant. La pièce finie, les artistes ont été applaudis par plus de trois cents mains, interprètes fidèles de la satisfaction générale[1]. »

Les preuves d'intelligence données par les acteurs de cette petite comédie ressortent nettement de la manière dont ils jouaient leurs personnages. Leur mémoire s'était manifestée dans l'étude des rôles; leur attention s'appliquait tout entière à donner la réplique à leurs interlocuteurs. A l'exemple de l'acteur Monrose, dont nous avons parlé, et même sans avoir comme lui l'habitude de la scène, ces aliénés ont fait momentanément trêve à leurs préoccupations délirantes, pour interpréter convenablement une des plus délicates et des plus difficiles comédies de Théodore Leclerc.

Quant à l'auditoire de ces représentations dramatiques, il est le plus souvent maître de lui et fort attentif à ce qui se passe. L'auteur du compte rendu qu'on vient de lire l'indique clairement. Un journaliste assis-

1. *Annales médico-psychologiques,* 1863, tome III, p. 313.

tant à l'une de ces fêtes nous en donne un témoignage encore plus explicite. Parlant d'une soirée qu'il a passée à l'asile d'aliénés de Saint-Robert (Isère), il écrivait dans le journal de la localité, le *Républicain de l'Isère :* « Cent malades environ des deux sexes assistaient au spectacle, divisé en trois parties distinctes. Rien, dans leur attitude, ne trahissait la folie; le calme le plus profond et une attention soutenue caractérisaient leur disposition d'esprit[1]..... »

A ce témoignage d'un homme sain d'esprit, ajoutons celui non moins valable d'un aliéné. Qu'on lise les extraits suivants d'un compte rendu fort curieux, écrit par un malade du quartier des agités de Ville-Evrard, à l'occasion d'une soirée dramatique donnée dans cet asile :

« Non, ce n'est pas un rêve, c'est la réalité..... me voilà, moi qui avais renoncé, dès avant mon arrivée à l'asile, à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, transporté tout à coup, par le hasard qui est un grand maître, ou plutôt par la gracieuseté bienveillante de monsieur le docteur adjoint de l'établissement, dans une salle de théâtre qui me rappelle les plaisirs mondains de ma jeunesse.....

« Deux pièces ont été jouées aujourd'hui, 17 novembre 1877, devant moi.....

« L'auteur y a réalisé le projet du poète Horace :

« *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.*

« Oh oui! c'est bien le cas de le dire, il a joint l'utile à l'agréable. Les saillies pleines de verve, dont ces deux œuvres sont semées, ont été bien goûtées des auditeurs, et les oreilles féminines ont été charmées, car nous avons entendu leurs bons rires, et on ne pouvait pas dire d'elles :

« *Ridere sine re, signum est stultitiæ.*

« Oh non! cette fois ces pauvres folles étaient dans leurs intervalles lucides, car au moment où elles riaient, je riais, et je dirais bien les passages où je riais.....

1. *Annales médico-psychologiques,* 1882, tome VII, p. 522.

« Les fous ont joué la comédie, et ils l'ont jouée à merveille...

« J'ai fini, car je connais le précepte de Boileau : « Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire[1]..... »

Tout le reste de ce compte rendu, très long, est rempli par l'analyse facile à suivre et à comprendre des deux pièces jouées dans la soirée.

Nous ne savons ce qu'il faut y admirer le plus, ou la bonne humeur, la verve et l'à-propos des saillies du narrateur, ou la preuve qu'il donne de l'attention intelligente et de l'intérêt apportés par l'auditoire à ce qui se passait sur la scène.

Nous avons vu que la fête du carnaval à l'asile de Montdevergues comprenait une partie musicale, un concert. L'étude de la musique, vocale ou instrumentale, a été en effet introduite avec quelque succès dans plusieurs de nos asiles. C'est celui dont nous venons de parler qui en eut, sinon l'initiative, au moins l'organisation la plus complète. On y cultiva surtout la musique vocale, et les résultats obtenus furent satisfaisants. Des malades de catégories très diverses y furent exercés. Le docteur A. Laurent, dans un article écrit sur ce sujet, nous apprend que parmi ceux qui, en 1860, suivaient les cours de chant dans l'asile on comptait :

Maniaques.	18
Lypémaniaques	7
Malades à délire partiel.	3
Déments.	7
Au total.	35

Ces malades chantaient le dimanche à l'église, dans les cérémonies religieuses, les plus beaux morceaux

1. *Annales médico-psychologiques*, novembre 1877, pp. 470-471.

de musique sacrée, à deux, trois et même quatre parties[1].

D'autres asiles ont cultivé surtout la musique instrumentale. Mentionnons spécialement celui de Quatre-Mares (Seine-Inférieure). Le docteur Brierre de Boismont, dans le compte rendu d'une visite qu'il fit à cet asile en 1860, dit qu'il a entendu un concert donné par les pensionnaires ; se plaçant au point de vue où nous nous mettons nous-même, il insiste sur la participation intellectuelle que les exécutants avaient dû apporter à l'étude et à la préparation de leurs morceaux de musique, et ajoute que les exécutants appartenaient à des catégories d'aliénés très diverses.

« Les musiciens, dit-il, étaient au nombre de trente environ, convalescents, chroniques, épileptiques, déments, imbéciles. Chacun avait sa partie sur son instrument, et leur attention à la regarder était vraiment remarquable..... Tous ces malades avaient appris à lire la musique; un d'eux n'avait commencé ses études que depuis deux mois[2]. »

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage sur les occupations des aliénés ; ce que nous en avons dit montre bien que, pour mener à bonne fin leurs travaux, pour s'acquitter de leurs diverses occupations, ils doivent avoir conservé une partie plus ou moins grande de leurs facultés intellectuelles, principalement de l'attention et de la mémoire. Il est impossible, en effet, comme nous l'avons dit tout d'abord, d'accomplir l'œuvre même la moins importante, sans y mettre un peu d'intelligence. Assurément le degré de cette intelligence varie; mais il nous suffit de constater qu'elle se manifeste encore.

Nous arrivons à deux espèces d'actes où la persistance des facultés intellectuelles est encore plus évi-

1. *Annales médico-psychologiques*, 1860, p. 332.
2. *Annales médico-psychologiques*, 1860, p. 610.

dente. Ces actes sont les conversations et les écrits des aliénés. Ils ont, au point de vue médico-légal, une telle importance, que nous serons amené à les considérer, à ce point de vue, plus spécialement que nous ne l'avons fait pour les précédents. Nous ne cesserons pas cependant de viser avant tout notre but principal, qui est de prouver la persistance de l'intelligence chez les aliénés.

Il est un principe sur lequel nous devons appeler particulièrement ici l'attention, et qu'il est important de ne point oublier : c'est que si les actes d'un individu sont déraisonnables, ils peuvent prouver d'une façon péremptoire l'insanité d'esprit, mais que s'ils ont, au contraire, les apparences de la raison, cela ne suffit pas pour permettre d'affirmer que leur auteur a conservé l'intégrité de son intelligence. Des individus véritablement atteints d'aliénation mentale peuvent, comme nous allons le voir, tenir des propos, des conversations, produire des écrits pleins d'intelligence et parfaitement raisonnables, sans cesser d'être aussi réellement aliénés que si toutes leurs conversations, tous leurs écrits étaient empreints d'incohérence et de déraison.

ARTICLE III.

Des manifestations de l'intelligence dans les conversations des aliénés.

Les aliénés peuvent tenir des conversations raisonnables et répondre convenablement aux questions qui leur sont posées. — Les déments eux-mêmes en sont capables. — Influence de l'éducation première et des habitudes. — De l'esprit dans les conversations; certains imbéciles en ont beaucoup. — Fous et bouffons. — Des interrogatoires judiciaires. — Ils sont parfois conduits de façon à ce que la folie ne puisse s'y dévoiler. — Règle générale : faire peu de questions aux aliénés et les laisser parler le plus possible.

Nous devons tout d'abord examiner les conversations que les aliénés tiennent, dans les conditions ordi-

naires de la vie, avec les personnes de leur entourage; avec leurs parents, leurs amis; avec des visiteurs; avec les médecins qui les soignent; avec tous ceux qui sont chargés de s'occuper d'eux.

Il est un genre spécial de conversations auquel nous nous arrêterons ensuite et qui mérite d'être examiné séparément : ce sont notamment celles que les aliénés ont avec des magistrats, chargés de se mettre en rapport avec eux d'une manière transitoire et officielle, en vue d'une constatation déterminée. Dans ce cas, la conversation, qui a pour but la détermination authentique de l'état mental au point de vue judiciaire, s'appelle interrogatoire.

Dans presque toutes les catégories d'aliénés il y a des individus capables de tenir, sur des sujets très variés, des conversations totalement ou partiellement raisonnables; capables de répondre, aussi bien que de questionner à leur tour, de telle sorte que quelquefois, de prime-abord, il ne soit pas possible de reconnaître qu'ils sont atteints de maladie mentale.

Une première observation qui s'applique aux conversations tout aussi bien qu'aux interrogatoires, c'est qu'il faut, pour apprécier le degré d'intelligence, tenir compte, en premier lieu, de la nature des choses dont on parle. S'il s'agit de banalités, de la pluie ou du beau temps; s'il s'agit de notions relatives aux objets dont le malade a l'habitude de se servir, aux actes qu'il a coutume de faire, aux personnes avec lesquelles il est ordinairement en relation, l'aliéné parlera aussi bien, et peut-être mieux parfois que des personnes saines d'esprit. Il est en effet peu d'aliénés, même parmi ceux qui sont véritablement en état de démence, qui ne puissent dire leur nom, leur âge, leur profession; qui ne puissent rendre compte de leurs occupations quotidiennes, parler de leur famille, de leur situation de fortune, des diverses circonstances de leur vie, et ré-

pondre sur ces sujets d'une manière tout à fait pertinente. Aussi est-ce une erreur, dans laquelle tombent bien des personnes, de croire qu'il suffit, pour reconnaître si un individu est aliéné, de lui présenter des pièces de monnaie et de lui en demander la valeur, de l'interroger sur telle ou telle personne, de le questionner sur son habitation, sur ses repas, sur le règlement de ses actions quotidiennes.

Une seconde observation également importante, c'est qu'il faut tenir compte du degré d'éducation et de culture intellectuelle de l'aliéné avec lequel on s'entretient. Un paysan grossier laissera plus vite percer l'affaiblissement et le désordre de son esprit que le citadin dont l'instruction a été soignée, que l'homme à qui l'habitude du monde a enseigné l'usage de certaines formules de langage qui reviennent dans toutes les conversations, et qui lui permettent de s'exprimer avec aisance.

Il arrive souvent que le savant, le littérateur, l'homme de profession libérale qui est tombé dans la folie, peut converser sur les objets de ses études, longuement et d'un façon diserte, aussi bien que s'il avait gardé la plénitude de ses facultés intellectuelles.

Nous connaissons une dame, instruite, bien élevée, tout à fait femme du monde, qui, après avoir passé par la folie circulaire, est tombée dans la démence. Ses facultés mentales sont considérablement affaiblies. Pendant quelque temps elle a dû être internée, à cause du désordre de ses actes ; actuellement elle est chez elle, où elle peut rester aisément sous la direction et la surveillance de son mari. Elle se tient une grande partie de la journée dans son salon ; elle y paraît habituellement étrangère à ce qui se passe autour d'elle, ne s'occupe à rien, n'est pas capable même de lire un journal, et certainement ne pense pas à grand'chose. Mais si quelque personne de ses amies lui fait visite, elle se ranime

momentanément, reprend possession de ses facultés d'esprit, demande à cette personne des nouvelles de sa famille, s'occupe de sa santé et paraît s'intéresser à mille petits faits qu'on lui raconte. Il en est ainsi pendant une demi-heure, une heure même, sans que le visiteur qui ne connaît pas son état réel puisse soupçonner qu'elle est devenue démente. La visite terminée, elle retombe dans son affaissement et dans le vide de ses idées. Elle est du reste absolument incapable d'aucune initiative pour les besoins ordinaires de la vie.

Nous avions récemment dans la Maison de santé un malade atteint de folie alcoolique, halluciné, tourmenté par des idées de persécution. Ce malade, qui avait beaucoup voyagé et beaucoup retenu, qui avait beaucoup d'esprit naturel, de la verve et de la malice, causait fort agréablement de ses voyages, et portait des appréciations très justes sur les peuples qu'il avait visités. Des magistrats ont causé plus d'une heure avec lui sans qu'il dît un seul mot déraisonnable; mais il se dédommageait ensuite.

Cette faculté que peuvent avoir les aliénés de converser d'une manière intelligente, raisonnable, s'observe à tous les degrés et dans toutes les formes de maladies mentales, depuis la folie la plus élémentaire jusqu'à la démence proprement dite.

« Il y a, dit Guislain, des déments qui ne cessent de s'exprimer convenablement. Ils peuvent parler sur tous les sujets ordinaires, et cependant ils ne peuvent diriger aucun de leurs actes. Ils oublient tout..... ils n'ont aucune initiative, ne font rien par eux-mêmes, et si on les charge de chercher tel ou tel objet, ils ne s'en souviennent plus, dès qu'ils ont fait quelques pas.

« J'ai connu des malades de cette nature, qui pouvaient assez bien soutenir la conversation pendant une demi-heure. et qui, en ôtant leurs souliers, en les mettant dans une armoire à dix pas, ignoraient complè-

tement, cinq minutes après, où ils les avaient déposés[1]. »

On rencontre aussi quelquefois des imbéciles, des faibles d'esprit, des gens qui sont notoirement incapables de se conduire, et dont les facultés mentales sont fort oblitérées, qui cependant font illusion par leurs manières joviales, leur gaîté, leurs piquantes réparties, leurs saillies plaisantes et parfois même très judicieuses. Morel rapporte l'histoire d'un imbécile, pensionnaire de l'asile d'aliénés de Maréville, qui, dans la mauvaise saison, lorsqu'un certain nombre d'aliénés étaient réunis dans le chauffoir autour du poële, avait le talent d'égayer ses compagnons d'infortune et de les amuser par ses saillies et ses chansons. Et cependant cet homme n'était pas capable de donner des renseignements sur lui-même, sur son âge, sur son existence ancienne et présente[2].

A cette catégorie d'imbéciles appartiennent les fous et les bouffons, qui remplissaient jadis près des rois des charges d'une véritable importance. On avait beaucoup de considération pour eux en raison de l'intelligence et de l'esprit qu'on leur attribuait. Dans une étude fort curieuse qu'il leur a consacrée récemment, M. le docteur Paul Moreau[3] a démontré d'une façon péremptoire la faiblesse d'esprit de ces individus, sur le compte desquels tout le monde se trompait.

Moins la folie est généralisée, moins elle confine à la démence proprement dite, et plus il est possible aux malades de tenir des conversations intelligentes. Les uns, fortement influencés par leur délire, ne peuvent, il est vrai, parler que de ce qu'ils éprouvent. Il est dif-

1. Guislain, *Leçons orales sur les phrénopathies*, tome I, p. 315.

2. Morel, *Études cliniques sur les maladies mentales* tome I, p. 27.

3. Paul Moreau, *Fous et Bouffons ; Encéphale*. 1885.

ficile de les entraîner sur d'autres sujets. Mais ils en parlent du moins d'une manière claire, bien coordonnée, où se manifeste l'exercice normal de leurs facultés intellectuelles. Les autres, c'est la majorité, peuvent, plus ou moins longuement, faire abstraction de leur délire, s'en détacher momentanément d'une manière apparente ou réelle et s'entretenir de quoi que ce soit. Les aliénés qui présentent ces dispositions sont nombreux. Une grande partie des faits qui remplissent notre ouvrage trouveraient ici leur application ; nous nous bornerons à donner comme exemples les trois observations suivantes qui appartiennent à différentes formes de folie.

La première concerne un cas de folie hypocondriaque, où la malade s'imaginait avoir dans l'estomac des araignées qui lui causaient des douleurs pénibles.

« Lucie M... âgée de cinquante ans, entre en 1840 dans la division des aliénés de l'hospice général de Tours. Elle était malade depuis deux mois. Ayant éprouvé du malaise et des picotements d'estomac, elle a cherché à se rendre compte de ce qu'elle éprouvait. En réfléchissant à la cause de son affection, elle se rappelle qu'étant à moissonner elle a bu de l'eau à une fontaine dont la surface était parcourue par trois araignées. Alors elle s'explique facilement ses douleurs, et ne doute pas qu'elle n'ait avalé les araignées. Dès lors son imagination se frappe, son esprit se trouble, et l'agitation s'empare d'elle. *Douée d'une intelligence pénétrante, Lucie raconte d'une manière claire et précise tout ce qu'elle éprouve.* Mais lorsqu'elle s'abandonne aux aberrations de son délire, elle s'anime, s'exalte, et alors ce ne sont plus des araignées qui la dévorent, c'est le diable, ce sont des serpents, etc. Elle guérit au bout d'un an ; mais eut une rechute qui la laissa incurable[1]. »

1. *Annales médico-psychologiques*, 1843, tome II, p. 243.

Les deux observations suivantes se rapportent, l'une à un cas de folie mystique avec hallucinations, l'autre à un cas de délire des persécutions.

« A... peintre sur verre... est atteint de délire mystique avec hallucinations. Tantôt il voit Moïse dans les nuages, tenant en ses mains les Tables de la loi; derrière lui passent saint Jean, puis le Christ portant sa croix. Tantôt il se sent soutenu dans les airs par une ombre dont il n'aperçoit qu'un bras, lequel supporte une lampe d'où se détachent des étincelles. Il se croit protégé du ciel, et regarde ses visions comme autant d'avertissements célestes. Un jour il entend une voix qui lui dit : Lève-toi, quitte ta blouse, prends ta redingote, travaille. Alors, croyant que ce mot signifie qu'il doit faire connaître aux hommes la vérité, il sort de chez lui pour obéir. Ses actes le font arrêter peu après et il est conduit à Bicêtre. En dehors de ces idées, *A..., qui est instruit et intelligent, s'exprime avec facilité; il est d'une conversation fort agréable; il n'exagère rien dans ses pratiques religieuses et se montre raisonnable en tous les points.* — Il fallut les derniers actes extravagants qu'il fit, pour que sa famille eût connaissance de son délire[1]. »

« Le commissaire de police d'un des quartiers de Paris a fait interner un employé d'administration qui changeait à chaque instant de logement à cause des poursuites de ses ennemis. Cet homme, qui est malade depuis près de deux ans, *cause très raisonnablement lorsqu'il n'est pas question de son idée fixe; et même lorsqu'on le met sur ce sujet, il explique avec beaucoup de vraisemblance les motifs qui font agir ses persécuteurs; si ce n'étaient ses hallucinations, on croirait, en effet, à la réalité de ses griefs.* La séquestration de cet employé a souffert beaucoup de difficultés. Supérieurs, officiers de police, médecins même,

1. *Annales médico-psychologiques*, 1844, tome III, p. 305.

disaient qu'on ne pouvait le conduire dans une maison de santé, à moins qu'il n'eût fait quelque acte répréhensible. Eh bien ! ce malade, trois jours après son entrée, a avoué qu'il avait aiguisé pendant huit jours un couteau pour tuer un de ses ennemis[1]. »

Ajoutons enfin que même certains malades, qui présentent des désordres intellectuels généralisés, sont capables de conversations raisonnables. Pinel l'a signalé spécialement à propos de la folie maniaque.

« Dans plusieurs cas de manie, dit-il, quelques écarts de l'imagination n'empêchent point les aliénés de mettre de l'enchaînement dans la plupart de leurs idées, et de se concentrer avec force sur quelques-unes d'entre elles ; ils raisonnent, ils discutent leurs intérêts, demandent souvent avec instance d'être rendus à leur famille, et ils répliquent avec justesse aux observations qui leur sont faites[2]. »

Ce qui précède suffit pour montrer que bien des aliénés peuvent tenir des conversations raisonnables et qu'ils prouvent ainsi la persistance de leurs facultés mentales. Cela suffit également pour faire comprendre qu'il ne faut point nier l'existence de la folie ou de la démence sur le seul fait d'une conversation qui paraît intelligente et sensée.

Il nous reste, comme nous l'avons annoncé, à examiner ce sujet plus spécialement au point de vue des interrogatoires que les magistrats sont chargés de faire subir à des aliénés.

La première observation à faire à l'égard des interrogatoires judiciaires, c'est que parfois il y est procédé de la manière la plus défectueuse. On pose à l'aliéné des questions précises, déterminées, concrètes ; on lui demande des renseignements sur lui-même, sur ses

1. *Annales médico-psychologiques*, 1843, tome II, p. 263.
2. Pinel, *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 79. Paris, 1809.

occupations, sur ce qui se passe autour de lui, sur les faits les plus ordinaires de sa vie; or il n'y a qu'une catégorie très restreinte de malades qui ne soient pas capables de faire à ces questions des réponses satisfaisantes. Ceux-là seulement qui ont atteint les limites extrêmes de la démence et de l'imbécillité, ou qui sont dominés par un délire généralisé ou par l'agitation maniaque, divaguent dans leurs moindres paroles. Les autres parviennent sous ce rapport à ne laisser paraître rien ou presque rien de leur trouble d'esprit.

Les exemples abondent pour prouver l'exactitude de cette observation. Nous pourrions en citer plusieurs, dont nous avons eu directement connaissance. Un seul suffira; il est du reste très significatif :

Une demande d'interdiction fut récemment formulée contre un de nos pensionnaires, qui, après avoir présenté des symptômes d'excitation maniaque avec hallucinations, est ensuite tombé dans la démence. Ses facultés intellectuelles se sont affaiblies avec une grande rapidité. A l'époque où s'accomplissaient les formalités de l'instance dirigée contre lui, il n'avait déjà presque plus d'initiative intellectuelle; il était incapable même de lire un journal; lorsqu'il en prenait un, il le tenait habituellement à l'envers, et souvent on le voyait se promener avec ce journal aussi gravement que si réellement il en eût fait la lecture. Voici ce que produisit son interrogatoire, dont nous transcrivons en partie le procès-verbal authentique.

D. Quels sont vos nom, prénoms, profession, et domicile ?

R. L..., né le 4 octobre 1847, fils de..... et de..... ancien zouave pontifical, pendant six mois. J'ai deux frères et une sœur. L'un de mes frères est marié; ma sœur a seize ans et mon plus jeune frère cinq ans.

D. Votre père et votre mère sont morts. ?

R. Mon père est mort avant mon entrée dans cet établissement, où je suis depuis le 6 août dernier. Monsieur le directeur m'a annoncé depuis que ma mère était décédée; mais j'ignore

si c'est vrai. A cette occasion je n'ai pas pris le deuil faute de vêtements. Mon père m'avait placé une première fois ici en..... parce que je m'étais disputé avec des ouvriers de la propriété.

D. On vous reproche d'avoir menacé d'un coup de fusil le facteur et votre maître-valet, parce qu'ils venaient vers le lieu où vous vous trouviez assis.

R. On a compliqué la situation et dénaturé les faits.....

D. Savez-vous dans quel établissement vous êtes ?

R. Dans une maison de santé.

D. Ne sentez-vous pas que vous avez éprouvé un affaiblissement intellectuel qui nécessite des soins spéciaux et prolongés ?

R. Je n'en sais trop rien. Cela dépend de vous ou plutôt des médecins.

D. Avez-vous été longtemps zouave pontifical ?

R. Six mois. Bientôt je m'ennuyai et je donnai ma démission.

D. Avez-vous jamais eu l'intention de vous marier ? et n'avez-vous pas eu à cette occasion des difficultés avec votre famille ?

R. Je n'ai jamais eu de projet de cette nature.....

Cet extrait suffit à faire juger du reste. Il est impossible de trouver là une seule parole qui trahisse réellement le trouble d'esprit et l'affaiblissement des idées. Et cependant la démence était si notoire, elle se dévoilait si bien lorsque l'individu s'avisait de parler sans qu'on l'interrogeât, elle était enfin démontrée par tant de faits, que les juges n'hésitèrent pas à prononcer l'interdiction.

Pourquoi donc ce dément avait-il répondu si bien à tout ce qu'on lui demandait? La raison en est indiquée en partie dans ces paroles du docteur Legrand du Saulle :

« Il est d'observation commune que, pendant que certains aliénés subissent l'interrogatoire, et que, pour cela même, leur attention est vivement frappée, ils semblent avoir presque recouvré la raison. Ce n'est pas tout : la nécessité où se trouve le magistrat de répéter au greffier, pour qu'il les inscrive, chaque demande et chaque réponse, tient le malade en éveil, lui donne le

temps de réfléchir et de modifier même ses expressions[1]. »

Mais il faut ajouter que parfois aussi les magistrats substituent involontairement ce qu'ils ont cru comprendre à ce que l'aliéné a réellement dit, qu'ils précisent sa pensée pour l'exprimer en langage correct, et la traduisent sous une forme plus raisonnable que la réalité.

Les défauts que nous venons d'indiquer, dans les interrogatoires judiciaires, sont encore bien plus manifestes si, au lieu d'avoir affaire à des déments, à des imbéciles, les magistrats ont affaire à des malades atteints de formes simples de folie; alors la conversation, l'interrogatoire, peut ne laisser percer aucune apparence de trouble mental, et laisser croire que l'intelligence est d'une netteté parfaite. Legrand du Saulle en donne comme preuve le cas d'une demoiselle D...., atteinte de délire des persécutions, dont les magistrats n'eussent jamais voulu prononcer l'interdiction, s'ils s'en étaient tenus aux résultats de l'interrogatoire.

C'est qu'en effet, pour bien reconnaître l'état d'esprit d'un aliéné, il faut, tout en lui posant des questions, l'abandonner le plus possible à lui-même, le laisser parler, et ne l'interrompre que pour le diriger dans la voie indiquée par ses propres paroles. L'interrogatoire judiciaire, tel qu'on le pratique à l'égard des aliénés, manque son but, et souvent ne peut être d'aucune utilité.

On objecte, il est vrai, que s'il était fait d'autre façon, suivant la méthode que les médecins emploient dans les expertises médico-légales, s'il était, non point noté par demandes et par réponses en présence de l'aliéné, à qui la dictée laisse le temps de réunir et de préciser ses idées, mais au contraire apprécié dans leur procès-verbal par les personnes chargées d'y pro-

1. Legrand de Saulle, *De l'interdiction des aliénés*, p. 131. Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1881.

céder, il perdrait le caractère et les garanties d'authenticité qu'il a dans sa forme actuelle. Mais cette objection est sans valeur ; elle ne serait admissible que si les magistrats chargés de procéder aux interrogatoires devaient être regardés eux-mêmes comme des gens inintelligents, incapables d'apprécier ce qui leur serait dit, ou bien disposés par mauvaise foi à dénaturer la vérité et à rendre de leurs constatations un compte infidèle et faux.

Il serait certainement bien plus profitable pour la justice, que, dans la plupart des cas, le magistrat, au lieu de procéder par demandes et par réponses, et de consigner immédiatement par écrit les unes et les autres, laissât parler l'aliéné, pour apprécier ensuite, d'une manière générale, l'ensemble de sa conversation. Le malade dont les réponses sont parfois tout indiquées d'avance dans les questions peut, nous le répétons, paraître bien plus intelligent qu'il ne l'est en réalité, et ne point laisser facilement percer le désordre de ses facultés mentales.

Une autre observation qu'il est à propos de faire ici, c'est que les magistrats procèdent souvent aux interrogatoires judiciaires, même lorsqu'ils sont avertis de l'existence de la folie, avant de prendre des informations sur les particularités de la maladie mentale, sur les conceptions délirantes de l'individu dont ils s'occupent. Le défaut de renseignements préalables, qui n'est point compensé par l'habitude d'examiner les aliénés, fait qu'ils marchent au hasard, que rien ne les aide à se mettre sur la trace du délire, et que, malgré toute leur pénétration et leur perspicacité, ils sont tout à fait impuissants à reconnaître des troubles intellectuels même faciles à découvrir. Cela ne manque presque jamais d'arriver avec des aliénés capables de se maîtriser et de dissimuler leurs idées délirantes. Les aliénés de ce genre sont assez nombreux, et nous aurons plus loin à nous occuper de leur dissimulation.

Les exemples qui suivent viennent à l'appui de ces observations.

« Catherine C... est atteinte de démonomanie; elle s'imagine être possédée du diable qui, luttant dans sa tête avec l'esprit du bien, finit toujours par être victorieux. Insensiblement ces idées ont pris sur son intelligence un empire absolu; elle perdit le sommeil, négligea ses affaires, et au bout de deux ans et demi commit des actes de violence sur plusieurs personnes, et surtout sur ses enfants, ce qui détermina son mari à la placer dans l'asile d'Auxerre. Pendant plusieurs mois, à l'asile, elle resta dans le même état. — Ayant appris la mort de son mari, elle tenta plusieurs fois de se suicider.

Elle était internée depuis un an, lorsque son interdiction fut demandée. Elle subit un interrogatoire public, eut assez d'empire sur elle-même pour répondre avec justesse aux questions qui lui furent posées, et ne fut interdite qu'après un nouvel examen dans l'asile[1]. »

Il y a quelques années, le président du tribunal civil de Rouen disait au médecin en chef de l'asile d'aliénés de Quatre-Mares, après avoir passé une heure avec un malade dont on poursuivait l'interdiction : « Voyez, mon cher docteur, voici un jeune homme qui vient de répondre parfaitement à toutes les questions que je lui ai posées. Je connais sa famille, ses relations, toute son existence antérieure, et sur aucun point je n'ai pu le trouver en défaut; bien plus, il n'est pas étranger au mouvement qui s'opère autour de nous, il l'apprécie même assez judicieusement. Toutefois, je le tiens pour insensé; la rapidité avec laquelle il passe d'un sujet à un autre, sa loquacité, son attitude, sa

1. H. Girard de Cailleux, *Quelques considérations sur le traitement des maladies mentales*, — *Annales médico-psychologiques*, 1844, tome IV, p. 329.

physionomie, tout me frappe; mais ce n'est qu'une impression, impression que je ne puis faire passer dans mon interrogatoire, qui cependant ne contient que les réponses d'un homme sensé. Dites-moi donc où il faut frapper? » C'était un point bien délicat et bien pénible; il fallait rappeler à ce pauvre jeune homme un malheur de famille qui a bouleversé sa vie. Il entend à chaque instant la voix de sa mère qui l'appelle, et sait qu'elle est descendue dans la tombe il y a dix ans; mais il ne peut douter qu'elle ait été rendue à la vie, puisqu'elle est là, derrière la porte, qui crie à son fils d'accourir dans ses bras. Il espère « que le pouvoir du préfet va faire tomber enfin cet obstacle, et que, réuni à sa mère, il proclamera les merveilles des sciences modernes, qui, grâce à la médecine, au magnétisme et au galvanisme, font de nouveau sortir Lazare de son sépulcre. » Entraîné sur ce sujet, le malade se livra à ses divagations habituelles, et il s'ensuivit une scène émouvante que l'on dut abréger en mettant fin à l'interrogatoire.

A l'asile public d'aliénés de Dijon, la justice vint un jour interroger une jeune fille. Une lettre, revêtue de la signature de plusieurs habitants très honorables de la ville, avait été remise au parquet. On y affirmait que Mlle X... n'était pas aliénée, et que ses parents avaient préféré recourir à une séquestration arbitraire, plutôt que de laisser s'accomplir une union à laquelle ils étaient opposés.

Après un long entretien, rien ne pouvant mettre sur la voie du désordre intellectuel, le médecin de l'établissement fut appelé, et il affirma que non seulement la jeune fille était folle, mais encore que probablement elle ne guérirait jamais. « Pour vous en convaincre, ajouta-t-il, veuillez simplement demander à mademoiselle quel est le nom de son père. » — « Je suis, interrompit sur le champ la malade, de la famille de Marie Stuart, de Louis XIV et de Henri IV. Des raisons se-

crètes, que je ne connais pas, ont forcé mes parents à me remettre, au berceau, entre les mains de mercenaires; mais le jour de la délivrance approche, et je vais bientôt recouvrer le rang, les titres et la fortune de mes ancêtres. » Elle était tellement intarissable sur ce chapitre, qu'il fallut clore là le procès-verbal. Les murs de sa chambre étaient littéralement couverts d'inscriptions ayant toutes trait à ses connaissances historiques, combinées avec des conceptions délirantes; elle était la petite-fille, l'arrière petite-fille, la nièce, la sœur même de grands personnages dont quelques-uns étaient morts depuis plusieurs siècles[1].

En résumé, de ces considérations et de ces faits, il résulte, que d'après leurs conversations on peut constater chez presque tous les aliénés la persistance à divers degrés des facultés intellectuelles; que la plupart des individus atteints d'aliénation mentale sont capables de parler, de s'entretenir, de converser plus ou moins longuement d'une manière raisonnable; enfin que la perspicacité et l'habileté la plus grande, sans l'expérience, sans la possession de renseignements préalables, ne suffisent point, dans certains cas, pour faire découvrir dans une conversation, dans un interrogatoire, les manifestations du délire.

Ce n'est donc point uniquement parce qu'un individu aura tenu des propos raisonnables, qu'on sera en droit d'affirmer qu'il est sain d'esprit. Bien des gens sont trop aisément portés à conclure de la sorte et se trompent complètement. Aussi faut-il souvent n'accueillir qu'avec la plus grande réserve les témoignages, les appréciations de ceux qui, dans les affaires judiciaires, dans les enquêtes ou les contre-enquêtes, sont appelés à donner leur avis sur l'intégrité mentale de personnes qu'ils n'ont entendues qu'en pas-

1. Legrand du Saulle, *Traité de médecine légale*, p. 596. Paris, A. Delahaye, 1874.

sant, une ou deux fois, dans des conversations qui ont pu être tout à fait banales. Les témoignages produits dans de telles conditions sont presque sans valeur. En effet, quoi qu'il soit dominé par une maladie mentale bien caractérisée, qu'il soit obsédé par les conceptions délirantes les plus absurdes, ou même que ses facultés intellectuelles soient déjà notablement affaiblies et qu'il soit tombé dans la démence, un aliéné affecté par la vue de choses nouvelles ou de personnes qu'il ne connaît pas, distrait momentanément de son délire, amené à parler de choses qui lui sont familières, peut tenir une conversation vraiment intelligente et raisonnable et donner le change sur l'état véritable de son esprit.

ARTICLE IV.

Des manifestations de l'intelligence dans les écrits des aliénés.

Deux sortes d'écrits, les uns d'ordre privé : lettres, mémoires, réclamations; les autres d'ordre public : testaments ou donations. — Les uns et les autres peuvent être entièrement raisonnables dans la forme. — Exemples de lettres écrites par des aliénés. — Dénonciations vraisemblables des persécutés.

Ce qui vient d'être dit des conversations s'applique en grande partie aux écrits des aliénés.

Un certain nombre d'individus, frappés d'aliénation mentale, sont capables d'écrire des lettres et d'autres documents tout à fait raisonnables, où leur désordre d'esprit n'imprime aucunement sa trace.

Il convient de diviser en deux classes les écrits des aliénés; les uns, que nous pouvons appeler les écrits ordinaires, sont des lettres, des mémoires, des récla-

mations, des récits divers; ils n'ont d'importance que pour les faits de la vie commune ou pour la situation actuelle de l'individu; les autres, qui ont une grande importance au point de vue social, sont les écrits susceptibles d'avoir un caractère authentique, et notamment les testaments et les donations.

Marcé qui, l'un des premiers, a étudié d'une manière spéciale les écrits des aliénés, fait à leur sujet ces judicieuses remarques :

« On peut admettre, dit-il, en règle générale, que les écrits des aliénés confirment l'existence du délire, et même, dans quelques cas, mettent sur la voie de fausses conceptions jusque-là inconnues. Cette loi toutefois subit des exceptions fort curieuses, et dignes d'être signalées.

« Il faut, par exemple, chez les sujets atteints de délire partiel, bien distinguer les mémoires, les confidences qu'ils écrivent pour eux-mêmes, des réclamations qu'ils adresent à leur famille et à l'autorité pour demander leur sortie, lorsqu'ils sont internés. Si, dans les premiers, ils s'épanchent à leur aise, dans les autres, pour peu qu'ils soient calmes, et que le délire soit limité, ils se maintiennent admirablement, et leurs lettres irréprochables ont causé plus d'une méprise et plus d'une fausse démarche. Le contraste qui existe alors entre les écrits et l'état intellectuel s'explique sans peine par l'étendue très limitée du délire, et, dans certains cas, par l'empire que la volonté peut exercer momentanément; mais il est des circonstances dans lesquelles cette anomalie cause un légitime étonnement. »

Marcé en donne immédiatement un exemple :

« Tel était, ajoute-t-il, le cas d'une dame, atteinte de folie partielle, remplie d'idées fausses et de sentiments déraisonnables, qui prenait sans motif en aversion telle ou telle personne de sa famille, dont les

lettres cependant étaient parfaites et ne pouvaient donner le moindre soupçon d'un état morbide[1]. »

Les exemples analogues sont très communs, on pourrait en citer un grand nombre qui concernent, non seulement des malades atteints de délire partiel, mais même des malades dominés par le délire généralisé, atteints de folie maniaque ou de lypémanie. Pinel écrivait à propos d'un de ces malades :

« Quelques aliénés sont si susceptibles de fixer leur attention au milieu de leurs divagations chimériques, qu'ils peuvent écrire à leurs parents ou aux autorités constituées des lettres pleines de sens et de raison. J'engageai un jour un d'entre eux, d'un esprit très cultivé, à m'écrire pour le lendemain, et cette lettre, écrite au moment où il tenait les propos les plus absurdes, fut pleine de sens et de raison[2]. »

Moreau (de Tours) parle d'un jeune homme dont les discours étaient empreints de l'exagération et de l'incohérence propres à l'exaltation maniaque, et qui écrivait des lettres pleines de sens, où les idées s'enchaînaient et s'associaient de la manière la plus irréprochable[3].

Brierre de Boismont dit avoir soigné un littérateur qui présentait les symptômes les plus prononcés de la paralysie générale progressive, délire ambitieux, discours incohérents, tremblement des membres, etc..... Malgré ces symptômes, il put jusqu'au dernier moment écrire des lettres raisonnables et dont les caractères étaient nettement tracés, quoiqu'il manquât souvent de force pour retenir les objets.

1. Marcé, *De la valeur des écrits des aliénés au point de vue de la séméiologie et de la médecine légale. — Journal de Médecine mentale*, 1864.

2. Pinel, *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 79.

3. *Annales médico-psychologiques*, 1854, tome IX, p. 95.

Le même auteur rapporte l'histoire d'un ecclésiastique qui bégayait sans cesse et était atteint d'une manie ambitieuse portée au plus haut degré; jusqu'à la fin de sa vie il écrivit des lettres et des petits traités de morale qui ne présentaient aucun vestige de folie et de déformation de l'écriture[1].

Une malade, observée par le Dr Billod, et qui était tout à fait incohérente, commençait ainsi une lettre adressée à sa mère : « Ma chère mère, je voudrais bien, à l'occasion de votre fête, vous adresser des compliments, mais, pour le faire convenablement, il faudrait avoir toute son intelligence, et je suis à Sainte-Gemmes[2]..... »

Le mémoire de Marcé, communiqué à la Société médico-psychologique, y donna lieu à une discussion au cours de laquelle Brierre de Boismont produisit des faits et des observations d'une grande importance. Il insista notamment sur ces malades qui sont d'une incohérence continuelle dans leur conversation, et qui cependant écrivent des lettres d'un sens parfait. Il appela l'attention sur ces aliénés qui, dans des moments de répit extrêmement courts, entre deux accès d'agitation maniaque plus ou moins violente, écrivent des lettres empreintes de calme et du bon sens le plus complet. Il dit à ce propos : « Les gens du monde et les magistrats, qui ne vivent pas avec les aliénés, qui ne les connaissent qu'imparfaitement, ont peine à croire qu'il en soit réellement ainsi et ne peuvent le comprendre. Mais comment récuser les faits eux-mêmes? Les archives des asiles d'aliénés contiennent toutes des témoignages qui ne laissent subsister aucun doute. »

Voici, comme spécimen, une lettre communiquée

1. *Annales médico-psychologiques*, 1864, tome IV, p. 259.
2. *Annales médico-psychologiques*, 1867, tome X, p. 90. Sainte-Gemmes est l'asile public d'aliénés de Maine-et-Loire.

par M. Brierre de Boismont; elle est d'autant plus importante qu'elle est longue :

Mes chers enfants,

Voici bien longtemps que nous sommes privés du plaisir de converser ensemble. Je ne sais si le désir de me voir et de m'embrasser égale chez vous celui que j'éprouve moi-même; mais je puis vous assurer que ce désir est bien vif de ma part.

Qu'il m'a été pénible, mes chers enfants, de ne point recevoir cette année, comme de coutume, vos souhaits à tous les deux, et de ne pouvoir vous donner à l'un et à l'autre un petit cadeau, que j'ai tant de plaisir à vous offrir! mais cela n'est pas perdu pour vous, je saurai bien encore trouver quelques objets qui vous plairont. Ce qui est perdu pour moi, ce sont ces témoignages de l'affection filiale, ces souhaits de bonne année, si chers aux cœurs des pères et des mères; c'est un devoir qui vous a échappé, mes chers enfants; lorsqu'on est éloigné les uns des autres, la correspondance tient lieu de paroles, et vous pouviez très bien m'écrire. J'ai vivement senti cet oubli de votre part; il m'a été très pénible, mais n'en parlons plus.

Ma santé se remet de jour en jour. Bientôt je rentrerai au sein de la famille pour y jouir des joies et des consolations que le bon Dieu veut bien encore m'accorder.

J'ai une prière à vous faire, mes chers enfants; voici le carême commencé; n'oubliez pas qu'il est un devoir rigoureux commandé par notre sainte mère l'Église, celui de faire vos Pâques. Préparez-vous y dès à présent par une bonne confession. Vous ne sauriez me faire un plus grand chagrin l'un et l'autre que de manquer de remplir ce devoir. Adieu! mes chers enfants, aimez votre mère comme elle vous aime, et vous la satisferez complètement. Je vous embrasse tous deux dans toute l'affection de mon cœur.

Votre mère et meilleure amie.

Ces accents sont d'une mère dévouée et religieuse qui aurait toute la plénitude de sa raison; ils sont empreints d'une émotion qui paraît sincère et bien sentie. « Or cette lettre, dit le Dr Brierre de Boismont, est écrite par une nymphomane dont l'excitation est extrême et qui est atteinte d'une folie à double forme depuis dix-sept ans. La crise actuelle a commencé il y

a un an; elle a débuté par la forme triste avec hallucinations et illusions de l'ouïe, de la vue, compliquées d'une tentative de suicide, qui n'a manqué que par le plus grand des hasards. A cette forme a succédé l'excitation maniaque qui n'a duré que trois mois. C'est dans cette seconde période, entre un bal fantastique qu'elle veut donner aux domestiques, invités selon les règles, qu'elle croit voir danser, prendre des raffraîchissements dans une salle sans lumière, et une scène de fureur dans laquelle elle injurie, se roule par terre en poussant des cris aigus, qu'est composée cette lettre et d'autres en apparence aussi raisonnables, où elle exprime un vif désir de retourner dans sa famille ou d'être placée ailleurs. Mais la folie, qui n'est que contrastes, et qui tient aussi son livre en partie double, la pousse en même temps à écrire des lettres dans ce style :

Mon cher ami,

Oublie-moi; tu ne reverras plus une femme que tu as méconnue; sois heureux avec ton or. Achète-moi, au plus vite, un pot de cold-cream, deux cent cinquante grammes de poudre de riz; envoie-moi un beau poulet, un canard, une boîte de harengs-saurs, du gibier, et cent douzaines d'huîtres fraîches.

Brierre de Boismont parle encore d'un aliéné « qui veut réformer le monde, le purifier de ses souillures, qui ordinairement ne parle à personne ou ne répond pas aux questions qu'on lui adresse; qui a en outre la conviction qu'il ne sera heureux que lorsqu'il aura tué quelques-uns de ceux qui l'empêchent de remplir sa mission. Cet aliéné écrit le même jour les deux lettres suivantes dont l'une est correcte, et l'autre absolument incohérente :

Madame,

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais l'intérêt que je porte à monsieur votre fils m'engage à vous éclairer sur le

régime qu'on lui fait prendre dans la Maison de santé. Depuis un mois il va tous les jours au bain et y reste longtemps; il ne prend que des aliments peu nourrissants, et souvent même il n'en a pas assez pour soutenir sa faim. Je vous laisse à penser si, dans cet état, on peut avoir la tête forte. Je n'ai pas besoin de vous en dire davantage.

Monsieur,

Cette Maison est une prison, où sous prétexte de folie on enferme les individus *sans jugement*. Les personnes qui la servent ne savent pas plus ce qu'*ils* font; par la nature des aliments qu'*ils* prennent, *ils* préparent la nourriture de l'humanité. Des gens qui n'étaient que salés et se moutonnaient, se serrent les mains, deviennent des héros, et ces mêmes héros qui n'étaient que salés, deviennent des âmes et envoient des gens à Dieu[1].

Ces exemples concernent des aliénés appartenant à des catégories très différentes les unes des autres, et qui sont sous l'influence de diverses dispositions morbides. Ils nous donnent lieu de faire une remarque déjà faite à propos des conversations. Ils prouvent en effet que des malades, même au milieu d'un délire généralisé, d'une exaltation qui ne leur laisse presque aucun répit, peuvent momentanément faire trêve à leurs divagations et écrire des lettres ou d'autres documents pleins de bon sens et de raison, dans lesquels se manifeste, à divers degrés, la persistance plus ou moins grande de toutes les facultés mentales.

Il est une observation très importante à faire au sujet de certains écrits qui, en eux-mêmes, ne présentent rien de déraisonnable; c'est que les faits dont il y est question, bien que pleinement vraisemblables, ne sont nullement conformes à la réalité; c'est que les sentiments qui y sont exprimés, quoiqu'ils semblent s'appuyer sur des motifs fondés, sérieux, n'ont cependant

1. *Annales médico-psychologiques*, 1864, tome IV, pp. 256 et suiv.

qu'une base sans consistance et qu'ils reposent entièrement sur des idées nées dans l'imagination d'un malade. Lorsque ces écrits sont soumis à un contrôle minutieux ils se montrent sous leur véritable jour et l'on reconnaît aisément qu'ils doivent être considérés comme l'expression la plus certaine de l'aliénation mentale.

Le Dr Belloc rapporte qu'il fut appelé devant le tribunal de Rennes, comme expert, dans l'affaire d'un nommé Grandjouan, halluciné, qui, se croyant victime d'un complot, avait tué sa mère sous l'influence de son obsession. L'avocat impérial, qui trouvait l'aliéné responsable, avait tiré de son dossier une lettre écrite en prison par l'accusé, et destinée à une femme qu'il avait voulu épouser. Cette lettre, qu'il lut avec une émotion profonde, était la peinture la plus vraie, la plus attendrissante et la plus sympathique de la passion honnête pour la femme aimée. L'auditoire fondait en larmes. Se tournant alors vers M. le Dr Belloc, l'avocat impérial lui dit d'une voix pénétrée : « Eh bien! monsieur le docteur, est-ce la lettre d'un fou? » Le moment était solennel, car la peine de mort était demandée. Notre confrère ne se troubla pas : « A qui cette lettre est-elle adressée? répliqua-t-il. — A Marie Valanou. — Alors, dit M. Belloc, je maintiens plus que jamais la folie de Grandjouan, car il sait depuis deux ans que cette femme est mariée; il a vu de ses yeux la cérémonie et il en connaît les suites! » — L'accusé fut déclaré non coupable et envoyé dans l'asile de Rennes.

La particularité sur laquelle nous insistons en ce moment concerne plus particulièrement les écrits des aliénés qui se croient persécutés. Ces malades, plus que tous les autres, sont portés à confier au papier leurs préoccupations morbides. Quand ils sont enfermés dans les asiles d'aliénés, ils écrivent lettres sur lettres, réclamations sur réclamations; ils formulent de longues plaintes, rédigent des mémoires justificatifs interminables, adressés principalement aux magistrats, aux

autorités dont ils sont en droit de réclamer l'intervention. Dans bien des cas, tout ce qu'ils disent est si vraisemblable, si parfaitement empreint d'intelligence et de raison, que les magistrats ou d'autres personnes ne peuvent manquer, tout d'abord, d'en être émus. Mais une enquête se fait, les allégations sont contrôlées, et la folie des plaignants devient alors facile à reconnaître.

Les archives des tribunaux sont riches en documents de ce genre, qui fourniraient matière à une volumineuse publication.

Le Dr Legrand de Saulle, dans un de ses ouvrages, a consacré un chapitre intéressant à ces écrits des persécutés [1]. Il reproduit un certain nombre de lettres, empruntées aux archives des tribunaux de la Seine ou de la préfecture de police, et qui, presque toutes, sont en conformité avec ce que nous avons dit tout à l'heure.

Avant de les reproduire, le Dr Legrand du Saulle écrit ces paroles, qui sont justes, mais qui cependant ont besoin de commentaire : « J'ai eu, dit-il, la bonne fortune de posséder une immense collection de lettres et un dossier assez volumineux d'écrits de persécutés. J'en extrais quelques passages significatifs, afin de faire voir combien le délire est apparent et peut être facilement reconnu [2]. »

Oui, le délire est apparent dans ces lettres ; mais souvent il ne l'est que pour ceux qui ont l'expérience des malades, qui sont habitués à lire des écrits des persécutés, et qui savent, sous les apparences raisonnables, découvrir la réalité morbide.

La plupart de ces écrits sont conçus d'une manière absolument correcte ; il n'y a aucune incohérence de langage ; les faits y sont articulés en termes nets

1. Legrand du Saulle, *Le délire des persécutions*. Paris, Plon, 1871.

2. *Ibid.*, p. 339.

et précis, et souvent sous une forme qui les rend tout à fait vraisemblables. Lorsqu'on ne connaît pas la réalité, qu'on ne sait pas avoir affaire à des aliénés, il est impossible de ne pas commencer par croire qu'ils disent la vérité, et l'on comprend fort bien que ceux à qui ils sont adressés n'aient pas d'abord d'autre préoccupation que de faire droit aux réclamations ou aux plaintes qu'ils contiennent. M. Legrand du Saulle, dans un autre passage de son livre, donne du reste lui-même à ses paroles le commentaire que nous indiquons.

« Les dénonciations des malades, dit-il, sont quelquefois rédigées dans les termes les plus froids, les plus mesurés, les plus perfides. Elles ont souvent une apparence de sincérité et un air de vraisemblance qui, au premier abord, pourraient en imposer à quiconque ne possède aucune donnée sérieuse sur la question de la folie. J'ai eu dans mon service, à Bicêtre, en 1869 et en 1870, un homme extrêmement dangereux, qui accusait M. X..., professeur à la Faculté de médecine, des faits professionnels les plus dégradants, M. le président C..., des vols les plus scandaleux, et deux ou trois autres personnes marquantes, des actes les plus coupables. Ses plaintes au parquet étaient sobres, mais catégoriques, et elles étaient conçues dans les meilleurs termes [1]. »

Les aliénés persécutés peuvent à bon droit être classés parmi les malades que l'aliénation mentale domine le plus fortement. C'est d'eux surtout que, suivant l'expression commune, on peut dire qu'ils ne sont pas à moitié fous. S'ils écrivent des lettres capables de faire illusion, et conçues d'une manière en apparence raisonnable, c'est qu'en réalité ils ont cependant conservé une somme assez importante de leurs facultés intellectuelles, et leurs écrits, plus que ceux de

1. Legrand du Saulle, *Le délire des persécutions*, p. 364, Paris, Plon, 1871.

beaucoup d'autres malades, servent parfaitement bien de démonstration à l'objet de notre étude.

La seconde classe d'écrits que nous avons indiqués comprend principalement les testaments et les donations. L'appréciation de la valeur de ces documents, lorsqu'ils émanent d'aliénés, est particulièrement délicate. Un certain nombre d'aliénés, qui sont capables d'écrire des lettres raisonnables, sont tout aussi bien capables d'écrire des donations, des testaments, dans lesquels tous les mots, tous les termes sont appropriés à ce qu'ils doivent dire, et dont la conception générale est en apparence parfaitement saine et raisonnable. La longueur du testament varie, elle peut être d'une ou deux lignes ou de plusieurs pages, et, dans un cas comme dans l'autre, l'acte en lui-même peut ne présenter aucune trace directe soit de démence proprement dite, soit de l'une des autres formes morbides qui constituent l'aliénation mentale.

Nous pourrions discuter ici la valeur de ces écrits au point de vue judiciaire ; mais nous ne le ferons pas, car ce que nous avons à en dire rentre dans l'appréciation générale de la capacité civile, dont nous devons nous occuper ultérieurement. Nous nous bornerons à rappeler ce qu'ont écrit sur ce sujet trois auteurs qui se sont spécialement occupés de la médecine légale des aliénés.

Un médecin légiste autrichien, Krafft-Ebing, dont l'expérience est très grande et dont les travaux de médecine légale sont empreints d'un jugement sûr et pratique, écrit à propos des testaments :

« Nous devons, en premier lieu, faire remarquer qu'un testament logique dans son contenu, et raisonnable dans sa forme, n'est pas, en lui-même, une preuve de l'intégrité mentale du testateur.....

« D'un autre côté, des dispositions excentriques et bizarres n'indiquent pas nécessairement un trouble mental chez le testateur, pas plus qu'une idée absurde

chez un homme d'ailleurs sain d'esprit ne le marque du sceau de la folie.....

« Une autre difficulté considérable est la réduction à leur juste valeur des dépositions des témoins; ..... le testament peut avoir été écrit à une époque et dans des circonstances qui rendaient impossible une observation exacte de l'individu; ou bien les personnes qui entouraient celui-ci, ignorantes des symptômes de la folie ou imbues des préjugés du vulgaire, qui ne voit la folie que là où il y a des hallucinations ou des idées délirantes, n'étaient pas capables de reconnaître son état mental réel[1]. »

Les deux autres auteurs que nous avons à citer sont Legrand du Saulle et Tardieu.

« On peut comprendre, dit Tardieu, qu'un homme qui n'est pas sain d'esprit donne à un testament les caractères qui appartiennent à la raison..... de telle sorte que ce testament puisse être annulé, bien que raisonnable[2]. »

« Le discernement fortuit qu'atteste le testament peut, dit Legrand du Saulle, résulter de ces saillies passagères d'un jugement sain, comme on en rencontre fréquemment dans les maladies aigües de l'intelligence, sans pour cela que la raison soit récupérée; l'acte demeure discutable, et ne détruit pas l'accusation de folie. Ainsi tombe la doctrine qui consiste à prétendre que la seule sagesse de l'acte emporte le droit de présomption qu'il a été fait dans un intervalle lucide, et qu'un testament olographe, notamment, doit être considéré comme se rapportant à un intervalle

1. Krafft-Ebing, *De la responsabilité criminelle et de la capacité civile*, p. 243; traduit par le Dr Châtelain. Paris. G. Masson, 1875.

2. Tardieu, *Étude médico-légale sur la folie*, p. 41. Paris. J. B. Baillière et fils, 1872.

lucide, par cela seul que ses dispositions n'offrent rien qui puisse faire supposer l'aliénation mentale[1]. »

La jurisprudence française a sanctionné depuis longtemps la justesse de ces considérations, conformément auxquelles de nombreux arrêts ont été rendus. Briand et Chaudé citent quelques-uns de ces arrêts, en se bornant à indiquer les tribunaux et les dates où ils ont été rendus[2]. Tardieu et Legrand du Saulle rapportent des jugements entiers, ce qui permet encore mieux d'apprécier les motifs invoqués par les juges. Quelques-uns de ces jugements sont d'autant plus remarquables, d'autant plus importants, qu'ils concernent des cas de délire limité, partiel, c'est-à-dire des cas où l'intelligence persiste à un degré souvent très élevé. Mais malgré cette persistance partielle des facultés mentales manifestée par la composition régulière et la forme en apparence raisonnable des écrits dont il est question, les tribunaux ont jugé que leurs auteurs étaient en état d'aliénation mentale, et ils ont infirmé, annulé les dispositions que ceux-ci avaient prises. Ils ont ainsi consacré ce principe, sur lequel nous croyons devoir fréquemment revenir, à savoir que si l'intelligence, si la raison n'est oblitérée qu'en partie, la folie n'en existe pas moins et exerce son empire sur les déterminations de l'individu, sur son libre arbitre, avec autant de force que le délire le plus généralisé ou la démence la plus complète.

1. Legrand du Saulle, *Les testaments contestés pour cause de folie*, p. 74. Paris, A. Delahaye, 1879.

2. Briand et Chaudé, *Manuel complet de médecine légale*, p. 527. Paris, J. B. Baillière et fils, 9e édition, 1874.

ARTICLE V.

Des manifestations de l'intelligence dans l'aspect des aliénés.

L'aspect d'un aliéné peut ressembler à celui d'une personne raisonnable. — Divers exemples d'une erreur commune. — L'intelligence dans l'aspect des aliénés agités et des aliénés tranquilles. — Certaines particularités de l'aspect d'un individu qui paraît sain d'esprit peuvent néanmoins révéler son état d'aliénation mentale. — Gestes des aliénés. — Il n'y a point de types absolus dans les dispositions extérieures des aliénés.

L'aliénation mentale, dans un assez grand nombre de cas, imprime aux individus un état extérieur, un aspect, qui permet de reconnaître immédiatement leur folie. Dans les cas de ce genre, il est inutile d'avoir fait des études spéciales pour savoir à quoi s'en tenir sur l'existence de la maladie mentale.

Mais dans d'autres cas la folie ne se révèle point si nettement par des signes extérieurs, et certains aliénés sont, à première vue, tout à fait semblables à des personnes intelligentes et raisonnables; il en ont l'air et l'aspect; autrement dit leurs allures, leur attitude, leur tenue, leurs manières sont d'une correction irréprochable et rien ne semble y révéler le trouble de l'intelligence.

Il peut arriver alors, et il arrive trop souvent que, faute d'expérience, ou faute d'une observation complète, on se méprenne sur l'état d'esprit véritable de ces aliénés et qu'on les juge plus sains d'esprit qu'ils ne le sont en réalité.

On doit évidemment imputer, en grande partie, cette méprise à l'action que la persistance de l'intelligence exerce sur la personne de l'individu aliéné. Toutefois, il convient de ne pas donner à cette action une

importance trop grande, car elle peut être plus apparente que réelle. L'intelligence peut faire défaut alors qu'elle semble persister, et, par contre, elle existe parfois encore et fonctionne avec une plénitude plus ou moins parfaite, alors que les manifestations extérieures semblent indiquer son oblitération complète.

A cet égard, l'aliéné est dans une situation analogue à celle de l'homme sain d'esprit.

En effet, il est parfois difficile, même impossible, d'après le seul aspect d'un individu ordinaire, de déterminer s'il est intelligent ou non. L'homme le mieux doué sous le rapport des facultés d'esprit peut, d'une manière transitoire ou habituelle, avoir un extérieur tel qu'il paraisse plutôt dénué d'intelligence. Par contre, un homme absolument obtus sous le rapport intellectuel peut avoir un aspect, une manière d'être qui le fasse prendre pour intelligent.

« *Belle tête..... mais de cervelle, point !* »

Or, la difficulté qui existe à l'égard d'un individu quelconque existe à l'égard des aliénés, et souvent, comme nous venons de le dire, il est impossible, d'après leur seul aspect, d'apprécier le degré d'intelligence qui leur reste.

Certains aliénés mélancoliques, complètement affaissés sur eux-mêmes, paraissent n'avoir conservé aucune trace de raison ; cependant leurs facultés d'esprit sont très actives, ils comprennent toutes les modifications morales qu'ils éprouvent, ils sont attentifs à tout ce qui se passe autour d'eux et ils en gardent un souvenir si précis, qu'après la guérison, ils peuvent en rendre le compte le plus exact.

Certains déments, au contraire, dont l'attitude est parfaite, qui conservent, par suite de leur éducation première, une grande politesse et des manières pleines d'urbanité, qui ont une tenue irréprochable, et qui, dans leurs divers mouvements, se présentent avec

toute l'aisance d'hommes du monde, ces déments peuvent n'avoir presque plus d'intelligence, et mieux encore que les individus réputés sains d'esprit ils ressemblent à la statue du fabuliste.

La même remarque s'applique à certains autres aliénés, dont l'attitude est telle qu'on peut se méprendre à leur égard, s'imaginer tout d'abord qu'ils ne sont pas atteints de folie et que leur intelligence fonctionne régulièrement. Ici encore il en est des aliénés comme des gens sains d'esprit.

Le docteur Baume rapporte à ce sujet une anecdote curieuse.

Un des disciples d'Esquirol lui disait un jour : « Maître, indiquez-moi donc un criterium sûr pour distinguer la raison de la folie. »

Le lendemain, le maître réunissait à sa table son disciple et deux personnages, l'un correct jusqu'à la perfection dans sa tenue et dans son langage, l'autre exubérant, plein de lui-même et de son avenir. En prenant congé, le disciple rappela au maître le criterium qu'il lui avait demandé la veille : « Prononcez vous-même, lui dit Esquirol, vous venez de dîner avec un fou et avec un sage. » — « Oh ! le problème n'est pas difficile : le sage, c'est cet homme si distingué, si accompli ; quant à l'autre, quel étourdi ! quel casse-tête, il est vraiment à enfermer. »

« Eh ! bien, lui dit Esquirol, vous êtes dans l'erreur ; celui que vous prenez pour un sage se croit Dieu ; il met dans son attitude la réserve et la dignité qui conviennent à son rôle, c'est un pensionnaire de Charenton. Quant au jeune homme que vous prenez pour un fou, c'est un de nos bons littérateurs, c'est M. Honoré de Balzac... [1] »

1. Baume, *Quelques matériaux apportés à la médecine légale des aliénés ; Annales médico-psychologiques*, 1881, tome VI.

L'erreur de ce jeune homme tenait évidemment à ce qu'il s'en rapportait uniquement à l'aspect des individus, à leur attitude, à leur manière d'être, et que cet aspect lui paraissait être celui de personnes intelligentes et raisonnables.

Ce qui s'applique ainsi à certains aliénés, pris individuellement, s'applique également à des aliénés réunis en groupe, et qui peuvent avoir un aspect tout à fait propre à faire illusion.

On raconte que Pinel, faisant visiter la division des aliénées de la Salpétrière à une dame, avait déjà parcouru avec elles plusieurs salles remplies de malades, lorsque cette dame, s'arrêtant, demanda à l'illustre médecin où étaient les folles et si elle pourrait bientôt les voir. Elle entendait par là les malades agitées, qu'on lui montra quelques instants après[1].

Autre exemple : voici un salon où sont réunis une dizaine d'individus; c'est pendant l'hiver; quelques-uns sont assis autour du foyer, où ils se chauffent tranquillement; un d'entr'eux lit le journal, deux autres font paisiblement une partie de cartes à laquelle ils sont très attentifs. Tous se lèvent poliment à l'arrivée d'une personne étrangère, la partie est suspendue, le journal a été abaissé. Ils attendent patiemment le départ du visiteur, en le regardant d'une façon qui n'a rien d'extraordinaire; ils ont vraiment l'air d'être tous intelligents. Le visiteur partira peut-être avec la conviction qu'il a passé au milieu de gens raisonnables. Cependant tous ceux qui sont réunis dans ce salon sont des aliénés; les deux joueurs sont atteints l'un de paralysie générale, l'autre de folie circulaire; le lecteur est un halluciné persécuté, les autres sont des déments de diverses catégories. Leur attitude est si convenable, leur tenue si correcte que, faute d'être avertie d'avance, une personne étrangère à la connais-

1. *Annales médico-psychologiques*, 1855, p. 509.

sance des maladies mentales aura de la peine à croire qu'elle s'est trouvée au milieu d'aliénés et supposera chez ces individus plus d'intelligence qu'ils n'en ont réellement.

Les malades que nous venons de présenter appartiennent à la catégorie des tranquilles, mais ceux de cette catégorie ne sont pas les seuls à avoir l'air intelligents. Les aliénés demi-agités, les turbulents, voire même certains désordonnés, manifestent de l'intelligence dans leur aspect, dans leur attitude, dans la manière dont ils vont et viennent, dont ils accomplissent les divers actes de la vie ordinaire. Il en est bien peu, parmi les habitans d'un asile d'aliénés, d'une maison de santé, qui n'aient assez de connaissance pour accomplir tous ces actes, s'habiller, se servir à table, manger seuls, faire en un mot toutes les petites choses que fait chaque jour un homme dont l'intelligence est normale.

Ainsi donc, les aliénés peuvent avoir l'air intelligents, plus intelligents même et plus sains d'esprit qu'ils ne le sont en réalité, et vouloir juger la plupart d'entr'eux d'après l'extérieur seul, d'après l'aspect, d'après l'attitude ou la tenue, c'est s'exposer à de graves méprises.

Mais cependant est-ce à dire que l'aspect, les signes extérieurs doivent inévitablement induire en erreur sur l'existence de la folie ? Un individu qui a l'air intelligent et raisonnable, mais qui cependant est aliéné, ne présente-t-il pas toujours quelques marques extérieures propres à faire soupçonner l'existence de la maladie mentale.

La solution de cette question est d'une véritable importance pratique, surtout au point de vue médico-judiciaire.

Nous pouvons dire que, d'une manière générale, tous les aliénés offrent, dans leur aspect, quelques indices de leur trouble d'esprit ; mais il faut savoir reconnaî-

tre ces indices et les apprécier à leur juste valeur, ce qui, dans la plupart des cas, ne peut se faire qu'à l'aide du temps et de l'expérience.

Les deux principales manières d'être que la folie imprime ordinairement à l'individu sont l'exaltation ou la dépression.

Nous n'avons pas à considérer ici les formes extrêmes de ces dispositions morbides; les aliénés qui sont sous l'influence de la manie aiguë ou de la lypémanie profonde n'ont plus véritablement l'air intelligent; leur aspect n'est plus celui de personnes raisonnables, et par conséquent il n'y a pas lieu de se demander, à leur sujet, si l'attitude extérieure permet ou non de reconnaître la folie, car la chose est de toute évidence.

Mais dans les formes élémentaires, au premier degré de la manie ou de la mélancolie, la différence extérieure entre l'homme raisonnable et l'aliéné n'est souvent pas si grande qu'il ne faille y regarder de près pour reconnaître les signes extérieurs qui dénotent l'existence de la maladie.

Dans l'agitation maniaque la plus simple, la maladie est habituellement indiquée par les dispositions extérieures, par les mouvements, les gestes, l'attitude et la tenue. Les mouvements ont de la vivacité; les malades tiennent peu en place, ils ont besoin de remuer, ils gesticulent plus que d'ordinaire et leurs gestes ont une certaine ampleur. Leur attitude montre l'exaltation; ils redressent la taille et se présentent avec une aisance marquée; ils portent plus haut la tête et semblent déjà disposés à s'élever, par la pensée, au dessus de ce qui les entoure. Ils sont plus expansifs, plus enclins à parler. Véritables mouches du coche, ils font les empressés, sont facilement importuns et seraient souvent tout à fait insupportables si leur mobilité ne les empêchait pas de s'arrêter longtemps près de la même personne. On pourrait comparer leur état à celui de certains individus qui sont au premier degré de l'ivresse, et

chez lesquels l'entrain, l'animation, une plus grande hardiesse, donnent à tout le corps un extérieur bien caractéristique.

L'état mélancolique se révèle ordinairement par des dispositions extérieures qui sont comme la contre-partie des dispositions maniaques. Le malade gesticule et remue peu; son attitude est réservée, modeste, craintive, pleine d'incertitude; parfois même il se montre inquiet. Loin d'aller au-devant des autres personnes, il se tient à l'écart, cherche la solitude, et craint évidemment d'importuner ceux au milieu desquels ils se trouve. Plutôt que de porter la tête haute, il la tient baissée, son regard est voilé; enfin, s'il parle, il ne le fait que le moins possible.

Presque tous les individus qui sont au début d'une maladie mentale présentent l'un ou l'autre de ces aspects différents. D'un malade à l'autre il y a de grandes différences dans la combinaison des signes morbides extérieurs; mais quels que soient ceux qui se manifestent, ils revêtent la forme dépressive ou la forme expansive, celle-ci correspondant à l'agitation maniaque, l'autre à l'affaissement mélancolique.

Dans les états chroniques, alors que, de prime abord, et d'après l'aspect plus ou moins intelligent de l'individu, on pourrait n'être pas frappé par l'évidence de la maladie mentale, on trouve souvent aussi des indices capables d'attirer l'attention. C'est un geste, un mouvement, une attitude, habituellement en rapport avec les préoccupations délirantes, et dont la répétition ne manque jamais de frapper l'observateur expérimenté.

La connaissance de ces particularités est fort utile aux médecins d'aliénés, dans la pratique des maladies mentales. Il n'est certainement aucun d'eux qui ne se soit trouvé en présence d'individus dont il ait soupçonné, deviné la folie, avant même d'avoir eu connaissance de leurs idées déraisonnables; aucun qui n'ait pressenti la folie d'après des signes sans valeur pour

toute autre personne. Dans ces cas-là, malgré les apparences de raison et d'intelligence, le soupçon est né d'après l'attitude même, d'après la manière d'être et les façons d'agir de ces individus. Mais il faut convenir toutefois que si l'aliénation mentale peut ainsi être présumée, cependant, faute d'indications fournies par des manifestations délirantes, ou par des actes désordonnés, il n'est guère possible, scientifiquement, d'affirmer qu'elle existe et de donner la preuve de son existence.

Parmi les faits que nous avons observés, en voici un où se trouve justifié ce qui vient d'être dit. Quoique bien convaincu que nous avions affaire à un aliéné, nous serions certainement resté dans l'embarras pour dire quelles étaient ses conceptions délirantes, si le malade, que nous avions engagé à s'adresser au tribunal pour obtenir la liberté qu'il réclamait, n'avait pas été plus confiant avec les magistrats qu'avec nous-même, et ne leur avait pas exposé, sans aucune réticence, toutes les idées déraisonnables qu'il nous cachait.

En 1880, on confiait à nos soins un ingénieur qui, depuis plus de deux mois, donnait des signes certains de maladie mentale. Le certificat médical produit pour l'admission et les renseignements fournis par la famille ne laissaient aucun doute à cet égard. Cependant, à peine interné, ce malade changea subitement d'allures; il ne s'abandonnait plus, comme il l'avait fait jusque-là, à l'influence des hallucinations et des idées délirantes qui le tourmentaient. Il ne faisait plus rien, il ne disait plus rien qui pût accuser sa folie. Il n'était ni désordonné dans ses actes, ni extravagant dans ses paroles. Pendant plusieurs semaines nous n'eûmes, pour nous confirmer dans l'opinion qu'il était fou, que certaines façons d'agir un peu bizarres. Ainsi il ne se couchait jamais sans avoir minutieusement vérifié tous les coins de sa chambre et l'intérieur des meubles ou le dessous de son lit; à table, il ne prenait les mets qu'avec défiance; son regard exprimait une véri-

ble préoccupation. Mais rien, en dehors de cela, ne révélait la maladie. Nous avions fait de nombreuses tentatives pour l'amener à nous parler de ses idées, de ses préoccupations. Il se défiait de nous et dès que nous lui parlions il devenait très circonspect.

Comme cette situation ne pouvait se prolonger indéfiniment et que, pour maintenir une séquestration qui nous paraissait nécessaire, nous ne pouvions nous baser uniquement sur des apparences, nous engageâmes vivement le malade, qui demandait sa sortie, à adresser une requête au tribunal. Il le fit et deux magistrats furent chargés de venir s'entretenir avec lui. Avec eux il abandonna toute défiance; il s'ouvrit complètement et leur exposa, avec une grande abondance d'explications et de détails, toutes les persécutions imaginaires dont il croyait avoir à se plaindre. Il se croyait obsédé par des ennemis invisibles qui le tourmentaient par l'électricité, le magnétisme, et voulaient l'empoisonner.

Dès lors la nécessité de l'internement ne pouvait être mise en doute. Le tribunal était en mesure de statuer sur les réclamations du malade; et nous, qui étions déjà convaincu de la réalité de la maladie, nous pouvions maintenant justifier notre conviction par des arguments positifs, et non pas seulement, comme nous l'avions fait jusqu'alors, d'après les indices de folie que nous trouvions dans l'attitude, dans l'aspect et dans la manière d'être.

Insistons sur cette particularité, dont il a déjà été question tout à l'heure, à savoir que pour reconnaître, uniquement d'après son aspect, d'après son extérieur, qu'un individu est atteint de maladie mentale, il faut avoir l'habitude d'observer les aliénés, il faut être instruit de leurs façons d'agir et savoir apprécier à leur juste valeur des actes qui semblent, en eux-mêmes, n'avoir aucune signification particulière.

Voici, par exemple, un malade, un halluciné, dont

l'intelligence s'est affaiblie et qui est tombé dans la démence. Son extérieur ne présente rien d'extraordinaire, rien de manifestement anormal. Approchez-vous de lui pour le saluer; il vous rendra votre salut, vous dira même quelques paroles aimables, vous écoutera posément pendant que vous lui parlerez. Mais pendant ce temps, il fera quelques gestes avec la main. Vous remarquerez peut-être ces gestes et vous croirez que s'il se passe la main près du visage, c'est pour écarter un insecte importun, que s'il la passe sur son vêtement, c'est pour enlever quelque poussière. Point; il est occupé d'écarter des farfadets qui montent sur lui et le taquinent continuellement.

Un autre malade, également halluciné, fait, pendant une grande partie de la journée, des mouvements gymnastiques avec les bras. Sans doute il s'exerce, il veut entretenir la souplesse de ses membres. Non; il frappe des milliers de Turcs, à qui tous les jours il fait mordre la poussière.

Presque tous les aliénés chroniques ont ainsi des gestes, une attitude, des mouvements habituels qui, à première vue, n'ont rien d'anormal, mais qui, cependant, se rapportent bien réellement à leurs conceptions délirantes.

Si l'on n'en tient pas compte, si on ne les apprécie pas à leur valeur véritable et que l'individu ne manifeste aucune idée déraisonnable, qu'il n'ait point une tenue incorrecte, il peut fort bien arriver que l'état d'aliénation mentale soit entièrement méconnu.

Cela arrive souvent, en effet, et donne matière à des erreurs plus ou moins graves, surtout dans les affaires judiciaires. Il se produit ainsi que, dans les enquêtes auxquelles ces affaires donnent lieu, les témoins appelés à donner leur avis sur l'intégrité d'esprit d'une personne dont il faut juger les actes, déclarent qu'ils la croient raisonnable, parce que, à défaut d'actes désordonnés ou d'idées tout à fait absurdes, ils n'ont pas

su apprécier à leur juste valeur des indices dont l'importance ne saute pas aux yeux de tout le monde.

Du reste, il faut bien le reconnaître, la majeure partie des gens ne veulent admettre pour véritablement aliénés, que ceux qui sont complètement déraisonnables et absurdes, ou qui se livrent à des actes pleins d'extravagance et de désordre.

C'est ce qu'exprimait fort bien un malade traité à l'asile de Ville-Evrard, et qui, après sa guérison, écrivait au docteur Dagron :

« Dans la société, on regarde comme un fou véritable tout individu qui, dans la rue, dans un lieu public, ou dans l'intimité, prend des poses bizarres, un costume excentrique, ou prononce à haute voix des paroles incohérentes, accompagnées ou non de gesticulations. Il faut aux yeux de la foule des preuves manifestes et extérieures d'insanité pour justifier l'épithète de fou. Les actes délirants qui n'ont pas pour cortège une attitude burlesque, une mise hors de saison et un langage incompréhensible, ne sont généralement pas considérés comme actes de folie. »

Paroles très justes que le docteur Dagron complétait en disant :

« S'il s'agit d'un homme riche, on dit de lui qu'il est original ou excentrique, et d'un ouvrier pauvre, qu'il est un simple d'esprit. D'une femme riche, on conjecture qu'elle a des vapeurs ; d'une ouvrière, qu'elle a un amour contrarié.

« Toute personne s'habillant, marchant, mangeant comme tout le monde, ne sera pas considérée comme folle[1]. »

Ce qui vient d'être dit de l'aspect des aliénés établit donc la vérité de ces deux propositions qui sont en quelque sorte le corollaire l'une de l'autre : d'une part

1. Dagron, *Des aliénés et des asiles d'aliénés*, tome II, p. 11. Paris, Delahaye, 1875.

cet aspect montre dans bien des cas la persistance plus ou moins grande de l'intelligence; d'autre part il permet souvent, à un œil exercé, de reconnaître l'existence de l'aliénation mentale. Mais dans ce dernier cas il faut y regarder de près, car les aliénés, soit réunis dans les asiles, soit isolés en dehors des établissements spéciaux, soit libres au milieu de la société, peuvent avoir une attitude parfaitement correcte, pour ainsi dire normale, ne trahissant pas de prime-abord la maladie mentale dons ils sont atteints.

Reste un troisième point relatif à l'aspect des aliénés dont nous devons dire quelques mots.

Y a-t-il des formes de folie caractérisées par un type spécial, permettant de les reconnaître d'une manière certaine? Le type est la réunion des attitudes, des gestes, des mouvements, de l'aspect général, de toutes les dispositions extérieures capables de caractériser un groupe d'individus. Quelques auteurs le croient, notamment Guislain et Brierre de Boismont, et ils ont cherché à l'établir.

Brierre de Boismont a décrit plusieurs types qu'il donne comme presque absolus. L'un des plus frappants est celui des mégalomanes, des individus atteints de folie orgueilleuse. Pour juger de la valeur des autres types, il nous suffira d'examiner ce que vaut celui-ci; voici donc le portrait des mégalomanes :

« Ils ont une démarche caractéristique, ils portent « la tête haute, ils ont le regard fier, protecteur, ils « ne parlent à personne, sourient de pitié quand on « leur adresse la parole, s'emportent si on s'opiniâtre « à leur parler, ils vont à pas comptés ou restent im- « mobiles dans une attitude de fierté[1]. »

Assurément il y a des mégalomanes conformes à ce

1. Brierre de Boismont, *Bibliothèque du médecin praticien*, tome IX, p. 495.

type, et c'est peut-être le plus grand nombre; mais combien en diffèrent !

Voici par exemple une demoiselle qui croit être la sainte Vierge, l'égale de Dieu; elle tient, dit-elle, le monde dans sa main; elle se complait dans la contemplation de ses mérites extraordinaires; elle croit être la beauté même, ce qui est loin de la réalité; elle croit personnifier la vertu la plus parfaite. Elle n'a, dans son for intérieur, que du dédain pour tout ce qui l'entoure;

« *Et les faibles mortels vains jouets du trépas,*
« *Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas.*

Mais voyez-la se promener dans le jardin : rien dans son extérieur ne vous fera soupçonner la hauteur de ses idées; rien ne vous permettra de lui appliquer le vers du poëte latin :

« *Et vera incessu patuit dea.* »

De tous les aliénés, les malades atteints de paralysie générale sont les plus ordinairement disposés à avoir des idées orgueilleuses, à croire qu'ils sont de grands personnages; on les entend célébrer leur puissance, leurs immenses richesses, leurs qualités incomparables. Ils sont plus forts que tous les hommes; ils ont des milliards; ils sont excessivement heureux. Et cependant il est bien rare que leur aspect trahisse la hauteur de leurs conceptions; chez quelques-uns même il y a un contraste complet entre leurs idées et leurs dispositions extérieures; ils s'en vont au hasard, marchant comme des personnes ordinaires, ne laissant rien percer des pensées orgueilleuses qui remplissent leur esprit.

Il est donc exagéré de soutenir qu'il y ait des types de folie; et c'est avec raison que M. le docteur Ach. Foville fils a écrit les paroles suivantes au sujet des descriptions de Brierre de Boismont :

« Nous ne méconnaissons pas ce que cette descrip-

tion, presque textuellement reproduite depuis par divers auteurs, a de pittoresque et même d'exact dans certains cas; mais elle est loin de s'appliquer à tous les malades. Sans doute, il est certains exemples de mégalomanie où l'individu tout entier est imbu de son importance et le montre par la hauteur et la dignité qu'il apporte même aux actes les plus insignifiants; mais cette attitude n'est pas générale. Ainsi que le fait remarquer Spielmann, l'ancienne individualité subsiste toujours, à certains égards, à côté de la nouvelle, et elle peut, aussi bien que celle-ci, régler l'attitude et inspirer les gestes de l'individu. On ne saurait donc, à notre avis, regarder le caractère altier des gestes et des regards comme constant, ni par conséquent lui attribuer une valeur de quelque importance pour le diagnostic[1]. »

En résumé, dans un certain nombre de cas, l'attitude, l'aspect, l'extérieur des aliénés n'ont rien d'extraordinaire; dans leurs allures et leur manière d'être, il n'y a rien qui distingue alors ceux-ci des gens raisonnables; et par conséquent il ne faut point, d'après leur seul aspect, nier leur état de folie.

ARTICLE VI.

Des manifestations de l'intelligence dans la physionomie des aliénés.

Certains aliénés, d'après leur physionomie, paraissent plus intelligents qu'ils ne le sont. — La physionomie peut indiquer ou ne pas indiquer l'état d'aliénation mentale. — Concordance de l'expression du visage avec certains états de folie.

La physionomie fait partie de l'extérieur de l'individu, et les observations de l'article précédent s'appli-

1. Foville fils, *Étude clinique de la folie avec prédomi-*

quent à elle aussi bien qu'à tout l'aspect en général. Mais elle y tient une place si importante qu'elle mérite d'être mise à part; son étude donne lieu, du reste, à quelques considérations spéciales.

Un grand nombre d'aliénés ont une physionomie intelligente; leur regard est expressif, leurs traits ont toute la mobilité que comporte la variété des impressions intérieures, des sentiments divers qui les animent. Quand on parle à l'un de ces aliénés, on voit dans ses yeux qu'il suit toutes vos paroles, qu'il les comprend, qu'il les analyse en lui-même, et avant qu'il ait répondu, on a reconnu qu'il les avait saisies avec intelligence.

Quelques-uns ont même une physionomie qui pourrait les faire croire bien plus intelligents qu'ils ne le sont. Un de nos malades est vraiment remarquable sous ce rapport. Atteint d'imbécillité, il a quelques idées délirantes. Il a dû être interné à cause des actes très désordonnés qu'il commettait et qui nécessitaient à chaque instant l'intervention de la police. Vu de deux ou trois mètres de distance, il semble doué d'une intelligence développée; ses yeux sont animés; son expression est douce; il a sur les lèvres un sourire très aimable et plein d'expression. On s'approche, on lui parle, on attend une réponse raisonnable; mais on n'obtient de lui que des mots sans suite, des paroles pleines d'incohérence. En réalité, son intelligence est presque nulle.

L'expression de la physionomie, chez un aliéné qui paraît intelligent et dont la maladie mentale ne se manifeste pas par des signes tout à fait évidents, permet-elle, à elle seule, de reconnaître l'existence de la folie?

Guislain a émis l'opinion qu'il en est toujours ainsi.

nance du délire des grandeurs, p. 348. Paris, J.-B. Bailière, 1871.

« Chaque genre d'aliénation mentale, dit-il, a son *facies*, son expression du visage. Chaque aliéné a ses traits qui sont autant de signes capables de diriger dans l'appréciation de ce qui se passe dans l'état intime de son moral. »

« Cette expression de la face, je la nommerai *masque de l'aliénation mentale*. Elle est éminemment significative, elle seule peut faire voir si une personne est ou n'est pas aliénée[1]. »

Il est vrai que dans un grand nombre de cas, ce *masque* de l'aliénation mentale est caractéristique. Mais l'éminent aliéniste a trop généralisé en disant que tout aliéné trahit sa maladie mentale par l'expression de sa physionomie. Du reste, il a compris lui-même que son opinion, ainsi exprimée, était trop absolue, et dans un autre passage de ses œuvres il l'a rectifiée en ajoutant que ce n'est pas le premier venu qui est capable de distinguer, dans la physionomie, les signes de l'aliénation mentale; celui-là seul en est toujours capable qui a acquis l'aptitude à le faire.

« Comme base de l'appréciation du malade, vous avez, dit-il, à vous rendre compte *du coup d'œil médical*. Je le définirai : l'art de voir, dans un ensemble de phénomènes, une foule de détails, là où d'autres ne voient que des généralités, où parfois ils ne voient rien du tout. »

« Sous ce rapport, certaines intelligences sont plus favorisées que d'autres. Elles saisissent beaucoup mieux l'ensemble, la spécialité, les caractères ou la nature d'une maladie. Mais l'*oculus medicus*, ne vous y trompez pas, n'est une réalité qu'alors qu'il s'offre comme le fruit de l'exercice et de l'étude. Ne croyez pas que la plus subtile, la plus rare intelligence, reconnaîtra mieux une maladie quelconque que le plus

1. Guislain, *Leçons orales sur les phrénopathies*, 1re édition, tome I, p. 17.

médiocre médecin, si cette intelligence n'a pas été initiée aux secrets de la science et de l'observation, et si elle ne sait transformer en idées scientifiques les impressions que lui fournissent les sens[1]. »

Cependant, même ainsi expliquée, l'opinion de Guislain est encore trop absolue, et certainement il est des cas où l'œil médical le mieux exercé est impuissant à reconnaître la folie d'après le seul examen du visage. Les indices que fournissent à ce sujet les autres parties de l'extérieur de l'individu sont même habituellement d'une utilité plus grande que les indices fournis par la physionomie. Nous en trouvons la preuve dans les observations recueillies par Guislain lui-même. Présentant quelques malades à ses élèves et détaillant les signes extérieurs de la maladie mentale, il dit de l'un d'eux :

« Que penser de cette fille aliénée qui est là, qui marche comme une personne saine d'esprit, qui ne présente *dans ses traits rien d'anormal,* qui s'occupe même de certains travaux, parfois avec un soin et une entente qui font l'admiration des personnes qui l'entourent? Elle est cependant profondément atteinte[2]... »

Et d'un autre :

« *Le regard de cet aliéné n'offre rien de morbide, sa physionomie n'exprime pas de passions irritantes.* Il y a de la gaieté dans ses traits; il y a une expression de malice dans ses yeux. Rien n'est dérangé, rien n'est anormal dans sa toilette. Son maintien est tout à fait convenable. C'est la parole qui décèle ses sentiments..... C'est un aliéné érotique, répugnant[3]..... »

1. Guislain, *Leçons orales sur les phrénopathies,* 1re édition, tome I, p. 14.

2. Guislain, *Leçons orales sur les phrénopathies,* 1re édition, tome I, p. 28.

3. Guislain, *Leçons orales sur les phrénopathies,* 1re édition, tome I, p. 175.

On dit communément que le visage est le miroir de l'âme; il réflète, dit-on, les impressions intérieures qui sont dues aux mouvements de la pensée, ou qui résultent des modifications émotives ou passionnelles.

Cela n'est pas toujours vrai pour les gens sains d'esprit; un grand nombre d'entre eux sont impénétrables, et leur physionomie ne traduit pas l'état véritable de leur intelligence. Sous ce rapport, les aliénés, comme nous venons de le voir, ne diffèrent pas des hommes raisonnables, et quelques-uns d'entre eux, naturellement ou par un effort de volonté, savent assez bien composer leur visage pour qu'on n'y puisse reconnaître ni leur degré d'intelligence ni leur état de folie.

Cependant l'étude de la physionomie chez les aliénés permet de constater certains signes généraux qui sont en corrélation avec les modifications intellectuelles et dont la connaissance est utile pour la détermination de la folie. Le docteur A. Laurent a consacré à cette étude un mémoire intéressant dont voici les données principales :

« Quelques mouvements des sourcils ou des lèvres, dit-il au sujet des malades atteints d'agitation maniaque, des clignements d'yeux, des regards scintillants, annoncent les modifications qui se succèdent dans l'esprit de l'individu. Ces modifications se rapportent précisément à cette faculté qui a reçu le nom d'attention. Lorsque l'individu prend le rôle d'interlocuteur, les mouvements de la bouche, la mobilité saccadée des traits, la vivacité des regards accompagnent les paroles. Les mots semblent se presser, ne pas reproduire assez promptement les idées et n'arriver pas au gré de celui qui veut parler. Ces manifestations sont évidemment des preuves de l'excitation de l'intelligence. On trouve des faits analogues pour les autres genres d'états de l'âme. Ainsi, pour la sensibilité, ce sera, d'une manière inattendue, les expressions faciales

correspondant à la gaieté, à l'impatience, à l'admiration, à la crainte, à la moquerie, etc., à un grand nombre de sentiments et de passions[1]. »

Toutes ces modifications de la physionomie sont en rapport évident avec des modifications de la pensée; mais tant que la manie reste à la première période, elles ne diffèrent pas beaucoup des dispositions analogues de la physionomie chez l'homme sain d'esprit; aussi est-il difficile, sinon même impossible d'en tirer des indications relatives à la maladie mentale; du reste elles ne sont pas toujours si apparentes qu'on puisse les saisir à première vue.

A un degré plus avancé de la folie maniaque, au contraire, les jeux de physionomie se succèdent avec une si grande rapidité et avec de telles exagérations, qu'il devient impossible de s'y méprendre.

Dans la lypémanie, l'expression faciale se rapporte souvent aussi à des idées, à des impressions qui ne diffèrent nullement de l'état normal. L'immobilité des traits ou la lenteur de leurs mouvements indiquent l'indifférence des malades en même temps que la concentration de leurs idées. L'expression est celle de l'ennui, de la tristesse; parfois certaines contractions soudaines et brusques des muscles du front et des cils indiquent l'impatience.

Après avoir examiné l'expression de la physionomie dans la lypémanie et dans l'agitation maniaque, le le docteur A. Laurent l'a examinée dans le délire partiel à forme simple, dans cet état morbide où il n'y a à proprement parler ni excitation ni affaissement, et où le malade est simplement dominé par des idées délirantes, qui règlent plus ou moins complètement sa manière d'agir.

Faut-il, avec Baillarger et même avec Guislain qui,

1. Dr Laurent, *De la physionomie chez les aliénés. Annales médico-psychologiques*, 1883.

sur ce point encore, a modifié notablement l'opinion que nous avons rappelée tout à l'heure, faut-il admettre que dans le délire partiel à forme simple la physionomie ne présente rien ou presque rien de spécial? Que son examen ne permet pas de pénétrer le secret des modifications produites dans l'esprit de l'individu? Qu'enfin les malades qui sont dans cet état d'aliénation mentale ont une physionomie naturelle, le masque et le geste de l'homme normal?

Le docteur Laurent n'est point de cet avis, il croit que la physionomie présente des signes propres aux différentes espèces de délire. « Toutefois, dit-il, chez un grand nombre de sujets il faut une minutieuse attention pour découvrir ces signes et le désordre de la physionomie ne frappe pas aussi promptement le regard que chez le maniaque ou le lypémaniaque. Il est besoin d'une étude comparative avec l'état antérieur; aussi les parents et les amis nous apprennent-ils fort bien et voient-ils souvent bien mieux que nous, que des modifications se sont opérées. Il faut donc convenir de la difficulté qui se présente dans cette étude, sans nier la possibilité d'un *facies* spécial. »

Nous en avons dit assez sur ce sujet; discuter plus longuement la valeur des signes fournis par la physionomie, dans la recherche de l'aliénation mentale, serait sortir des limites de notre étude.

Ce qu'il faut principalement retenir, c'est qu'il en est de la physionomie comme de l'aspect en général; que, dans bien des cas, la physionomie des aliénés ne diffère pas de celle des hommes sains d'esprit; c'est encore que, quelle que soit l'évidence de la folie, l'expression du visage chez les aliénés peut indiquer la persistance des facultés intellectuelles. Observons toutefois que les constatations faites d'après ces signes extérieurs, d'après l'aspect en général et d'après la physionomie, ne sont pas des constatations directes; ce sont plutôt de pures suppositions; elles permettent

de soupçonner que l'intelligence existe encore, sans fournir le moyen d'en prouver l'existence véritable.

Nous avons examiné les actes principaux des aliénés, et nous avons reconnu que, dans bien des circonstances, on retrouve chez la plupart d'entre eux la marque d'une intelligence persistante. Nous avons constaté que souvent les aliénés s'occupent, parlent ou écrivent comme des personnes intelligentes, raisonnables, à tel point qu'il peut être difficile, à défaut de renseignements complets, ou d'une expérience suffisante, de ne pas se laisser induire en erreur par les apparences.

Nous avons en outre constaté que l'individu en lui-même, dans son aspect, dans sa physionomie, présente des signes d'intelligence, ou des dispositions tels, qu'il ressemble tout à fait à une personne intelligente et raisonnable.

Il est donc bien avéré que la plupart des aliénés ont encore de l'intelligence ; que les facultés intellectuelles persistent chez eux à des degrés divers.

Nous devons maintenant, comme nous l'avons annoncé, examiner l'intelligence des aliénés, non plus dans ses manifestations extérieures, dans les actes, dans la physionomie, mais bien en elle-même, et dans son fonctionnement général, dans son activité propre et dans ses productions spontanées.

Chez l'homme sain d'esprit, l'intelligence, mettant ses facultés en œuvre produit, sous des formes multiples, des idées de toute sorte. Nous allons voir qu'il peut en être de même chez l'aliéné, et que, dans certaines conditions, celui-ci peut obtenir de son intelligence les mêmes manifestations que si l'aliénation mentale ne le dominait pas. Ce résultat est dû à l'exercice de l'activité intellectuelle normale.

Mais il faut en outre tenir compte de certaines conditions toutes spéciales dans lesquelles la maladie mentale met souvent les aliénés. Leur intelligence subit alors une transformation qui, loin d'abolir les facultés d'esprit, semble au contraire les exalter, les surexciter, leur donner une activité nouvelle. Cette transformation se produit de deux manières différentes. Tantôt c'est de l'exaltation simple : on voit alors les facultés intellectuelles propres à l'individu acquérir une plus grande vivacité et atteindre ainsi quelquefois un niveau élevé de perfection. Tantôt c'est une suractivité qui donne aux aliénés des qualités mentales absolument nouvelles, différentes de celles qu'ils ont dans l'état normal, et qui parfois peuvent les rendre supérieurs non seulement à eux-mêmes, mais encore à beaucoup d'autres personnes.

Nous devons nous occuper de ces formes de l'activité mentale chez les aliénés, parce qu'elles sont éminemment en rapport avec la persistance de l'intelligence. La première forme est celle de l'activité simple, ordinaire, normale; nous réunirons les autres sous le nom d'exaltation ou suractivité intellectuelle.

ARTICLE VII.

Activité intellectuelle normale dans la folie.

Aptitude des aliénés pour les études scientifiques. — Productions artistiques des aliénés : peintres sculpteurs, graveurs, musiciens. — Productions littéraires : poëtes, prosateurs. — J.-J. Rousseau. — Rapports du génie et de la folie.

Les détails où nous sommes entré dans les articles précédents nous ont déjà indiqué en partie ce que peut être l'activité intellectuelle normale chez les aliénés. Comme nous l'avons vu, un certain nombre d'in-

dividus atteints d'aliénation mentale conservent la possession plus ou moins nette de leurs facultés d'esprit ; ils sont capables d'attention ; ils se souviennent de ce qu'ils ont vu, de ce qu'ils ont appris, et ils savent associer leurs idées en conséquence. Nous les avons suivis dans leurs occupations quotidiennes, occupations professionnelles ou autres, dans lesquelles ils ont à faire preuve d'intelligence. Leur activité intellectuelle se manifeste encore mieux dans des conversations vraiment raisonnables, dans des écrits de différentes sortes, conversations et écrits où ils paraissent être dans un état normal.

Pour compléter cette partie de notre étude, nous devons montrer que les aliénés, en faisant usage de leur facultés d'esprit, spontanées ou acquises, peuvent produire des œuvres intellectuelles proprement dites, scientifiques, artistiques ou littéraires. Il va sans dire que nous ne nous occupons que des aptitudes qui existent pendant que la folie domine l'individu, et non point des aptitudes qui ne se manifestent que dans les intervalles de certains accès de maladies mentales, dans la manie intermittente, par exemple, où le malade traverse des périodes dans lesquelles il a vraiment repris possession de lui-même et n'est plus réellement aliéné.

On rencontre assez souvent des aliénés qui peuvent s'occuper de science, lorsqu'ils y sont encouragés et poussés. Le malade dont le docteur Baume a rapporté l'histoire était dans ce cas, et il est bien peu de médecins aliénistes qui n'en n'aient observé de semblables. Mais ces malades n'agissent, ne travaillent que sous l'impulsion qu'on leur donne. Abandonnés à eux-mêmes ils sont incapables d'initiative. Il est rare d'en rencontrer qui, d'eux-mêmes et spontanément, produisent des œuvres scientifiques. En voici un exemple dont l'histoire est due à Brierre de Boismont.

« Le capitaine B..., ancien élève de l'école poly-

technique, avait été placé dans mon établissement parce qu'il se figurait qu'on voulait l'empoisonner, et que, sous l'obsession de cette idée, il avait menacé plusieurs personnes de les tuer. Peu de temps avant son admission, *il avait communiqué à la chambre des pairs un mémoire très remarquable sur les fortifications*. Lorsqu'il abandonnait son idée fixe, il parlait avec une raison supérieure; il n'était pas toujours facile de le mettre dans son thème favori. Des députés, des généraux vinrent me témoigner leur étonnement de sa séquestration; ils paraissaient croire à un attentat contre la liberté individuelle. MM. Ferrus, Orfila, Devergie, furent chargés de l'examiner. Ils lui firent plusieurs visites. Les conclusions de leur rapport furent qu'il était aliéné, et que son genre de folie exigeait qu'il fût renfermé dans un établissement spécial. Le capitaine s'adressa aux tribunaux, parut devant les magistrats, avoua qu'il avait eu des idées d'empoisonnement, et qu'il en reconnaissait la fausseté. Il fut mis immédiatement en liberté. Peu de temps après ses amis, qui avaient si vivement pris son parti, me dirent qu'il les avait injuriés, menacés comme empoisonneurs, et qu'ils s'étaient complètement mépris sur son état[1]. »

S'il y a peu d'aliénés qui produisent d'eux-mêmes des œuvres scientifiques, il y en a beaucoup, au contraire, qui sont capables de produire des œuvres artistiques ou littéraires.

La production artistique doit, dans une certaine mesure, être considérée comme la plus facile, parce qu'il s'y mêle une part de métier. Le peintre, le sculpteur, le graveur qui, d'eux-mêmes et sans copier un modèle placé sous leurs yeux, confectionnent une œuvre nouvelle, montrent bien qu'ils sont capables d'invention; mais ils sont aidés par leur habileté acquise; ils sont

1. Brierre de Boismont, *De l'interdiction des aliénés : Annales médico-psychologiques*, 1852, p. 417.

aidés aussi par le souvenir de leurs anciens travaux, qui sont pour eux comme des modèles invisibles à d'autres qu'à eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, il est assurément remarquable de voir ces artistes, tombés dans la folie, continuer à exercer leur art dans l'asile qui les a recueillis, alors même que leur délire est très étendu ou qu'ils ont presque complètement versé dans la démence.

Ce fait a été observé et signalé même par des personnes étrangères à la pratique des maladies mentales. Théophile Gauthier, à l'occasion d'une visite qu'il avait faite à l'hospice des aliénés de San-Servolo, à Venise, écrivait :

« La folie, qui creuse de si énormes lacunes, ne suspend pas toujours toutes les facultés. Des fous ont fait des vers et des peintures, où le souvenir de certaines lois de l'art avaient survécu au naufrage de la raison. La quantité est souvent fort bien observée dans des poésies d'une démence complète. Domenico Theotocopuli, le peintre grec qu'on admire dans les églises et les musées d'Espagne, a fait des chefs-d'œuvre fou. Nous avons vu en Angleterre des combats de lions et d'étalons en fureur, exécutés par un aliéné, sur une planche qu'il brûlait avec une pointe de fer rougie au feu, et qui avaient l'air d'une esquisse de Géricault frottée au bitume [1]. »

On se rappelle l'histoire récente du caricaturiste de talent qui se cachait sous le pseudonyme d'André Gill. Cet artiste était atteint de paralysie générale et son agitation maniaque avait nécessité qu'on l'enfermât à Charenton. Il y reprit un peu de calme et recommença alors à produire des caricatures, livrées à la publicité dans les journaux pour lesquels il avait l'habitude de travailler. Ces caricatures avaient encore le mordant et la force de ses œuvres anciennes. A les voir, il était

1. Théophile Gauthier, *Voyage en Italie*. Paris, Charpentier.

impossible de deviner qu'elles fussent l'œuvre d'un fou. Aussi les nombreux amis du malade, trompés par les apparences, crurent y reconnaître l'indice de la guérison et le firent mettre en liberté. Mais la démence inhérente à la maladie avait déjà profondément marqué son empreinte. Rendu à lui-même, André Gill se montra incapable de se conduire, et l'on dut au bout de peu de temps le réintégrer à Charenton.

Parmi les artistes, il faut mettre les musiciens dont quelques-uns, notoirement atteints de folie, ont continué, pendant leur maladie, à produire des œuvres musicales d'une valeur égale à celles qu'ils avaient produites lorsqu'ils n'étaient pas dominés par l'aliénation mentale.

Les productions intellectuelles les plus communes chez les aliénés sont les productions littéraires. Il n'est pas un asile d'aliénés qui n'ait pu en recueillir quelque échantillon. En premier lieu viennent évidemment les lettres des malades, lettres à leurs parents, à leurs amis, fort bien coordonnées, exemptes souvent de toute trace de délire. Puis viennent leurs réclamations, présentées sous forme de mémoires quelquefois très étendus, adressés aux administrateurs, aux magistrats, où les faits et les arguments sont rassemblés d'une manière en apparence irréprochable. Au dessus de cela enfin il faut mentionner les œuvres de fantaisie dont quelques-unes sont vraiment dignes de remarque.

C'est la facilité à produire des œuvres littéraires de ce genre qui a conduit quelquefois les malades des asiles à se réunir, à se concerter pour composer des journaux, entièrement rédigés par eux. Des tentatives de ce genre ont été faites en Angleterre à plusieurs reprises, tentatives que Marcé a signalées dans son étude sur les écrits des aliénés. Les journaux littéraires dont il parle (*The New Moon*, *The York Star*, *The Opal*), étaient rédigés et imprimés par les malades eux-mêmes dans les murs de plusieurs asiles. On

y trouvait des productions diverses, et notamment des morceaux poétiques dont quelques-uns, par l'originalité du rhythme, par leurs accents passionnés, par le fini de leurs descriptions, étaient, paraît-il, pleins de charmes. Marcé parle spécialement « d'un malade, John Clare, qui déraisonnait dès qu'il abordait la prose, mais qui s'est élevé, dans des élégies tendres et mélancoliques, à une rare perfection de style et aux pensées les plus choisies.....[1] »

L'exemple des asiles d'Angleterre fut imité naguère à Charenton, où les pensionnaires eurent d'eux-mêmes l'idée de fonder et de rédiger un journal, le *Glaneur de Madapolis*. Il ne faudrait pas supposer que toutes les productions insérées dans ce journal fussent, nous ne dirons pas parfaites, mais même seulement bonnes. Quelques-unes cependant ne sont pas sans valeur.

Tels sont, notamment, ces extraits d'une poésie sur « La Locomotive. »

Le soleil est couché. Partout, dans la campagne,
Les villageois nombreux suspendent leurs travaux;
. . . . . .
Ceux qui durant le jour ont travaillé la terre,
Regagnent en causant leurs paisibles foyers;
La parole leur rend la marche plus légère,
Ils arpentent gaiement les rocailleux sentiers.
A leur débouché sur la route,
Une barrière en bois les force à s'arrêter;
Derrière elle un gardien écoute
Un bruit indéfini qui ne fait qu'augmenter.
Après deux minutes d'attente
Nos travailleurs voient s'avancer
Une masse noirâtre, essoufflée, haletante,
Qui dans quelques instants devant eux va passer.
. . . . . .
L'objet est noir, il marche, il roule,
Il fume, il sifle, il est en fer,

1. Marcé, *De la valeur des écrits des aliénés; Journal de médecine mentale*, 1864.

La vapeur sur sa tête en serpent se déroule,
Il fait un vacarme d'enfer.
Lorsque la nuit, dans la prairie,
On l'entend hurler et mugir,
On dirait la ménagerie
De Satan en train de rugir.
Et le feu que porte son âtre,
Feu que dans son parcours il projette au dehors,
Éclaire d'un reflet rougeâtre
Des ressorts musculeux se mouvant sans efforts.....

Tout le reste du poëme, qui compte plus de deux cents vers, est à peu près de même valeur que ce que nous venons de citer. Comparé à d'autres œuvres poétiques, à celles même qui ont aujourd'hui quelque renom, il ne peut être considéré comme inférieur. Et cependant voici quel était alors l'état d'esprit de l'au teur, dont le docteur Sentoux a rapporté l'histoire :

F..., à la suite de travaux intellectuels excessifs, avait été pris d'idées tristes et d'hallucinations de l'ouïe ; on l'insultait, on le menaçait... Il s'imagina qu'on en voulait à sa personne, et se proposa de vendre chèrement sa vie. Comme il était devenu extrêmement dangereux pour les personnes sur lesquelles portaient ses soupçons, on se décida à le conduire à Charenton.

Il y resta sombre, ombrageux ; il vécut à l'écart ; rien ne put le faire sortir de son isolement, l'arracher à ses préventions ; il refusa constamment de répondre aux lettres de sa famille.

Malgré cet état d'affaissement mélancolique, de lypémanie, malgré la persistance des hallucinations et des idées délirantes, il entreprit divers travaux, notamment une traduction des œuvres de Dickens, et composa plusieurs poésies, entre autres celle dont nous venons de donner des extraits : ce malade finit par avoir un accès de délire aigu, sous la violence duquel il succomba[1].

1. Sentoux, *De la surexcitation des facultés intellectuelles dans la folie*. Thèse de Paris, p. 122. 1867.

Récemment (octobre 1887), nous fûmes chargé par le Tribunal civil de Toulouse d'aller à l'asile public d'aliénés de la Haute-Garonne examiner un pensionnaire dont les amis réclamaient la mise en liberté; au cours de notre examen, cet individu nous remit un carnet rempli de petits poèmes qu'il avait composés depuis son internement dans l'asile. Quelques-uns de de ces poèmes, d'un tour vraiment heureux, tant pour le fond que pour la forme, ont certainement du mérite et indiquent la conservation d'une intelligence bien douée. On peut en juger par le morceau suivant, qui est du reste un des meilleurs; la versification en est correcte; les idées qu'il exprime ont de l'enjouement et de l'à propos, elles ont même de la délicatesse, un certain ton de véritable poésie, et sont loin de trahir une grande perturbation mentale. L'auteur s'adressait, sous forme d'épître, au médecin-adjoint de l'asile, qui venait d'être promu à un autre poste et partait pour sa nouvelle résidence.

A MONSIEUR LE DOCTEUR C.....

ÉPITRE (13 mai 1887).

Un docteur éminent sollicite ma muse.
Certes l'honneur est grand; mais le docteur s'amuse,
Car, dans ce noir séjour, le poëte attristé
Par le souffle divin n'est guère visité...
Faire des vers ici, quelle rude besogne!
On pourra m'objecter que jadis, en Gascogne,
Les rayons éclatants d'un soleil du Midi
Rèveillaient quelquefois mon esprit engourdi;
Il est vrai : dans Bordeaux, cité fière et polie,
J'ai fêté le bon vin, j'ai chanté la folie,
Celle bien entendu qui porte des grelots.
Mais depuis, un destin fatal à mon repos
M'exile loin des bords de la belle Gironde,
Qu'enrichissent les vins les plus fameux du monde!
Aussi plus de chansons, de madrigaux coquets!
Plus de sonnets savants, de bachiques couplets!

Ma muse tout en pleurs a replié ses ailes,
Comme un ange banni des sphères éternelles !
Dans sa cage enfermé l'oiseau n'a plus de voix...
Hélas ! je ne suis point le rossignol des bois,
Pas même le pinson, pas même la fauvette;
Vous me flattez, docteur, en m'appelant poëte...
Je ne suis qu'un méchant rimeur, et je ne sais
Si ces alexandrins auront un grand succès...
Cependant mon désir est de vous satisfaire;
Votre estime m'honore et je voudrais vous plaire,
Mais Pégase est rétif quand il est enchaîné;
D'un captif en naissant le vers meurt condamné.
Si vous voulez, docteur, que ma muse renaisse,
Je ne vous dirai pas : rendez-moi ma jeunesse.
Non, mais puisque vos soins m'ont rendu la santé,
Ne pourriez-vous me rendre aussi la liberté ?
Des vers ! Pour que le ciel au poète en envoie
Que faut-il ? le grand air, le soleil et la joie !
Accordez-moi ces biens : mon luth reconnaissant,
Pour vous remercier comme un Dieu bienfaisant,
Peut-être trouvera, de mon cœur interprète,
Des chants dignes de vous, et dignes d'un poëte !

Tout assurément dans ce petit poème indique la persistance d'une intelligence assez vive. Cependant l'auteur est bien réellement un aliéné. Mais il a des apparences telles, que l'on comprend aisément comment ont pu être induits en erreur et le croire sain d'esprit ceux qui, faute d'être bien renseignés sur son compte, ont demandé au Tribunal de le faire mettre en liberté.

Comme nous l'avons dit dans notre rapport, il ne semble pas en effet à première vue que M. R..... soit en état d'aliénation mentale; sa tenue est bonne, son attitude ne présente rien d'extraordinaire; la conversation se poursuit avec lui d'une manière convenable; il parle avec intelligence de beaucoup de choses, de ses anciennes fonctions d'agent des douanes, de sa famille, de ses habitudes actuelles. Il a du reste un esprit cultivé.

Mais arrivé sur un certain terrain, il se montre imbu d'une série d'idées fausses, déraisonnables, dans

lesquelles la connaissance de la réalité fait découvrir un caractère véritablement morbide. La certitude de l'aliénation mentale ressort du reste d'une étude complète des dispositions de M. R... pendant les dernières années.

Il s'est marié en 1882. Dès le lendemain de son mariage, il crut s'apercevoir que sa femme était mal disposée pour lui, qu'elle cherchait à lui rendre la vie malheureuse, qu'elle s'efforçait de lui faire perdre l'affection de son père et de sa mère et de lui rendre hostiles les gens de son pays. Ces idées, qu'il ne cachait point, s'accompagnaient alternativement de dépression mélancolique et d'exaltation. Son état devint tel que, dès la fin de 1882, les médecins conseillèrent de l'interner dans un asile d'aliénés.

C'est le 16 octobre qu'il fut conduit à l'asile public de la Haute-Garonne. A peine y était-il entré, qu'il parut s'améliorer. Son père s'y trompa et, malgré l'avis contraire du directeur-médecin, il le fit sortir le 28 décembre.

Dès le 5 janvier 1883 on dût en toute hâte le ramener à l'asile. Aussitôt qu'il était arrivé chez lui l'exaltation avait reparu; il avait manifesté un délire très prononcé; il avait fait une tentative de suicide, puis une tentative d'homicide contre sa mère, et il menaçait encore d'autres personnes.

Depuis sa réintégration, il a été tour à tour excité et déprimé, mais toujours obsédé par les mêmes idées. Dans la dépression, il s'imagine qu'on l'accuse de crimes, qu'il va passer en cour d'assises, qu'il est méprisé de tout le monde, et que tout cela est la faute de sa femme. Il est manifestement halluciné.

En dernier lieu la dépression et l'excitation ont été moins marquées. M. R... est devenu plus tranquille, et c'est ce changement qui, en grande partie, a fait illusion à ses amis.

Mais son amélioration est plus apparente que réelle,

car il garde pleinement les idées fausses, les idées délirantes qui, dès le principe, ont fait la base de son trouble d'esprit. Ces idées, il les expose dans la conversation, ainsi que dans quelques-uns de ses écrits les plus récents. Dans une lettre adressée à sa mère en août 1887, M. R... se plaint de l'inconduite de sa femme qui se prostitue partout, et qui, comme il croit l'avoir entendu dire, est venue jusque dans l'asile pour s'y livrer à diverses personnes, n'agissant ainsi que par haine contre lui. « Je pense, dit-il en terminant cette lettre, que tu es édifiée sur le compte de M...; elle est le vice, l'hypocrisie et la canaillerie personnifiées. »

Ajoutons que Mme R... mère se porte garant de la parfaite honorabilité de sa bru, aux bons sentiments et à la bonne conduite de laquelle elle s'applique à rendre justice.

En terminant notre rapport, nous exprimions la crainte que M. R..., mis une seconde fois en liberté, fût encore aussi dangereux qu'il l'avait été la première, parce qu'il est dans le même état d'aliénation mentale. Le tribunal s'est rangé à notre opinion et a repoussé la demande qui lui était faite.

A côté des aliénés renfermés dans les asiles, on est en droit de placer ici des littérateurs, des hommes de lettres, qui ont été certainement atteints de folie et que leur état de maladie mentale n'a point empêchés de produire des œuvres remarquables.

Parmi ces littérateurs il faut mentionner en première ligne J.-J. Rousseau, que l'on compte à juste titre parmi les écrivains les plus distingués, les plus éminents. J.-J. Rousseau était certainement aliéné; c'est un fait aujourd'hui bien avéré. Il était halluciné et tourmenté par des idées de persécution, dont on trouve la trace dans plus d'un passage de ses œuvres. Qu'on lise notamment ses *Confessions,* et l'on y reconnaîtra les signes les plus marqués d'une folie grave, invétérée.

J.-J. Rousseau croyait voir partout des ennemis, des conspirations, une coalition générale, de vastes plans pour le perdre. C'est évidemment la maladie mentale qui l'amena à écrire ses diatribes violentes contre des personnes à qui il n'aurait dû rendre que des témoignages d'affection ou de reconnaissance; qui le porta à donner, comme il le dit lui-même, des soufflets sur la joue de son bienfaiteur. Et cependant, malgré la perturbation de ses facultés mentales, quelles pages éloquentes il a écrites! quelles idées admirables il a développées! Il faut toutefois faire la part de la folie, et reconnaître que si l'intelligence naturelle a permis à J.-J. Rousseau de produire des perles, sa maladie les lui a souvent fait cacher dans du fumier.

C'est la constatation des aptitudes dont nous nous occupons actuellement qui a conduit un auteur distingué, J. Moreau, à généraliser et à établir des relations certaines entre le génie et la folie[1]. Dans un ouvrage qui, malgré le paradoxe, est vraiment remarquable et plein d'aperçus d'une grande portée, J. Moreau soutient que le génie et la folie, issus d'une même origine, évoluent sur un même terrain et sont comme frère et sœur. « Les dispositions d'esprit, dit-il, qui font qu'un homme se distingue des autres hommes par l'originalité de ses pensées et de ses conceptions, par son excentricité ou l'énergie de ses facultés affectives, par la transcendance de ses facultés intellectuelles, prennent leur source dans les mêmes conditions organiques que les divers troubles moraux dont la folie et l'idiotie sont l'expression la plus complète. »

Ainsi énoncée, cette opinion devait soulever des objections nombreuses, qui ne lui ont pas fait défaut. Si elle a été admise sans conteste par quelques admirateurs, elle a été, d'un autre côté, fortement combattue

1. J. Moreau (de Tours), *Psychologie morbide*. Paris, Victor Masson, 1859.

et repoussée. Prise d'une manière absolue, elle est certainement exagérée; mais cependant elle est vraie pour quelques cas, dont l'auteur a lui-même réuni des exemples. Elle pèche surtout par excès de généralisation.

C'est ce qu'exprimait fort judicieusement le Dr Ach. Foville fils, dans un article bibliographique consacré naguère à l'ouvrage du Dr Moreau. « Il n'est pas douteux pour nous, dit-il, et nous pensons qu'il ne le sera pour aucun de ceux qui liront ce livre, que souvent les manifestations les plus brillantes de l'intelligence en côtoient les déviations les plus lamentables, et que ces états opposés prennent leur source commune dans une même constitution névropathique. Mais cela est-il aussi fréquent que le pense M. Moreau? Est-ce là la règle ou seulement l'exception? N'y a-t-il pas aussi des esprits normalement supérieurs qui, grâce à l'excellence de leur organisation et aux conditions spécialement favorables qui ont présidé à leur naissance, produisent naturellement des choses grandes et belles[1]? »

Assurément non, le génie et la folie ne dépendent pas l'un de l'autre, et n'ont pas absolument entre eux des connexions intimes. Mais la folie n'empêche pas de faire acte de génie, et surtout elle n'empêche pas les aliénés de faire, dans un grand nombre de circonstances, un usage régulier et normal de leurs facultés intellectuelles.

1. *Annales médico-psychologiques*, tome VI, p. 189. 1860.

ARTICLE VIII.

De la suractivité intellectuelle dans la folie.

L'exaltation intellectuelle est la règle dans certains états de folie. — Extension des facultés normales, ou naissance de facultés nouvelles. — Aliénés devenus artistes, écrivains, orateurs, par le fait de la maladie. — La suractivité intellectuelle s'observe même dans la démence. — Trois exemples remarquables de suractivité intellectuelle au début de la paralysie générale. — Résumé du chapitre.

Il est assez fréquent de voir que la maladie mentale exalte les facultés intellectuelles et leur communique plus de force et de vivacité.

Cette exaltation est même, en quelque sorte, la règle dans certains états d'aliénation mentale, dont elle constitue l'un des signes prédominants. Dans quelques cas, elle en marque le début ; dans d'autres, elle se produit seulement alors que la maladie est déjà confirmée. Il en est ainsi dans la manie aiguë simple, dans la période maniaque de la folie à double forme, et quelquefois aussi au début de la paralysie générale.

Les malades comprennent eux-mêmes que leurs idées sont plus vives, plus nettes, plus abondantes. Leur imagination a plus de force ; les souvenirs leur reviennent avec une extrême facilité. Il y a une véritable extension de toutes leurs facultés mentales.

Le Dr J. Falret a fait de cette suractivité intellectuelle, sous le nom d'exaltation maniaque, un tableau excellent :

« Ce qui caractérise *l'exaltation maniaque*, dit-il, c'est la surexcitation générale de toutes les facultés, l'activité exagérée et maladive de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté, ainsi que le désordre des

actes, sans trouble considérable de l'intelligence, et sans incohérence du langage. Les malades, en effet, examinés superficiellement, ne semblent pas présenter de délire ; leur langage paraît suivi et raisonnable ; ils étonnent même par l'activité et la fécondité de leurs idées, par leur esprit et leur imagination pleine de ressources ; mais ils frappent également par la violence de leurs sentiments et de leurs impulsions instinctives, ainsi que par le désordre et la bizarrerie de leurs actes.

« Ces aliénés sont sans cesse en mouvement et ont une activité correspondante à leur activité intellectuelle et morale... Ils dorment peu.... leur intelligence est comme en fermentation... les idées pullulent dans leur esprit... leur mémoire est surexcitée... Ils se rappellent de longues tirades des auteurs classiques qu'ils avaient apprises dans leur enfance et dont ils n'auraient pu retrouver que des fragments isolés avant leur maladie. Ils composent des discours, des poésies... Ils sont téméraires et entreprenants... Leurs sentiments et leurs instincts sont métamorphosés comme l'intelligence est surexcitée... Ils deviennent méchants... inventent mille histoires... » [1].

L'expansion qui prédomine dans cet état porte les malades à vivre, en quelque sorte, en dehors d'eux-mêmes. L'exubérance des idées se traduit chez eux par l'exubérance des paroles et l'exubérance des actes. Elle se traduit aussi par l'exubérance des écrits. Elle agrandit l'intelligence, au lieu de la restreindre ; elle la rend plus claire, plus nette, au lieu de la troubler et de l'obscurcir ; elle donne à l'esprit un enthousiasme et un élan extraordinaires. C'est ce qui fait que chez quelques-uns de ces malades le style des écrits s'élève et brille d'un éclat particulier, que les pensées, les senti-

1. *Annales médico-psychologiques*, tome VII, p. 396, 1866.

ments sont exprimés, par la parole écrite ou parlée, avec une véritable éloquence.

La suractivité intellectuelle, dans les conditions morbides qui viennent d'être indiquées, consiste surtout dans l'extension des facultés intellectuelles normales. L'intelligence s'agrandit; mais elle existait déjà, elle fonctionnait antérieurement, possédant à un certain degré les qualités qu'elle manifeste.

L'action de la maladie mentale sur l'intelligence, envisagée à ce premier point de vue, est déjà fort remarquable. Elle est plus remarquable encore dans une seconde forme de suractivité intellectuelle, où elle ne se borne pas à étendre, à développer des qualités préexistentes, mais où elle en crée véritablement de nouvelles. C'est une transformation complète qu'elle fait subir à l'individu, lui communiquant des qualités qu'il n'avait pas et qui parfois même sont contraires à ses qualités, à ses dispositions normales. C'est bien alors une réelle suractivité, car les facultés mentales qui se manifestent sont comme surajoutées aux facultés habituelles de l'individu.

Cette seconde forme de la suractivité intellectuelle a été observée depuis longtemps. Trélat nous apprend que plusieurs auteurs anciens, notamment Anton. Guainerius, Érasme et Forestus, l'ont signalée dans leurs ouvrages; mais, avec les idées de leur temps, ils la rapportaient à l'influence démoniaque. Si leur interprétation des faits est défectueuse, si même il est arrivé que leurs récits pèchent par l'exagération, du moins est-il certain qu'ils avaient bien vu dans l'aliénation mentale les phénomènes curieux que nous signalons.

Sous l'influence dont il s'agit, disent ces auteurs, « un paysan ignorant fera des vers latins; un autre parlera tout à coup un idiome qu'il n'avait jamais appris, et ne pourra plus en dire un mot dès qu'il sera guéri; une femme chantera des hymnes et des poésies latines qu'elle n'avait jamais connues; un enfant blessé

à la tête fera des syllogismes en langue allemande et ne pourra plus proférer une seule expression de cette langue dès qu'il ne sera plus malade [1]. »

Les observations recueillies par les observateurs modernes ont un caractère de précision plus grande ; elles ont été recueillies d'une manière plus scientifique. Nous pouvons donc les faire entrer seules en compte, sans nous arrêter à discuter ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans celles que les auteurs anciens nous ont laissées.

La suractivité intellectuelle, qui transforme l'individu au point de lui donner des qualités, des aptitudes, des facultés d'esprit qu'il n'avait jamais manifestées antérieurement, a été signalée par divers auteurs, soit à propos de faits isolés, soit comme un phénomène propre à certaines formes ou à certaines phases de maladies mentales.

Un écrivain étranger à la pratique des maladies mentales, Esquiros, que nous avons eu déjà l'occasion de citer, a mentionné les faits suivants, qui sont très significatifs :

« Le Dr Leuret, dit-il, nous racontait l'histoire d'un aliéné de Bicêtre qui, durant sa maladie, avait manifesté un remarquable talent d'écrire et qui, dans l'état de santé, eût été tout à fait incapable d'en faire autant. « Je ne suis pas tout à fait guéri, disait-il lui-même au médecin qui le croyait en convalescence ; j'ai encore trop d'esprit pour cela. Quand je me porte bien, il me faut huit jours pour écrire une lettre. Dans mon état naturel, je suis bête ; attendez que je le redevienne. » Le même observateur nous citait encore l'exemple d'un négociant dont les affaires avaient périclité : durant sa maladie, cet homme trouva la force de les relever ; la solution de chacun de ses accès de délire était le

1. Trélat, *Recherches historiques sur la folie*, p. 81. Paris, J.-B. Baillière, 1839.

perfectionnement d'une mécanique ou l'invention d'un moyen pour favoriser l'essor de son industrie; il se trouva, au bout de cette folie précieuse, avoir reconquis sa raison et sa fortune.

« On nous a montré, à Montmartre, dans l'établissement du docteur Blanche, des traces de dessin au charbon faites sur un mur; ces figures à demi-effacées, dont l'une représentait la reine de Saba, et l'autre un roi quelconque, sortaient de la main d'un jeune écrivain distingué, rendu depuis à la raison; la maladie avait développé chez lui un nouveau talent qui n'existait pas dans l'état de santé, ou qui, du moins, jouait à peine un rôle insignifiant. Le Dr Voisin nous a dit avoir rencontré des fous chez lesquels le sens de la construction s'exaltait par le délire, et qui, en poursuivant l'idée fixe du mouvement perpétuel, créaient toutes sortes de machines ingénieuses. On dit que Marion Delorme rencontra dans un hospice de fous le premier homme qui eût l'idée d'appliquer les forces de la vapeur aux besoins de l'industrie, Salomon de Caus. La plupart des talents créés par la maladie quittent l'individu avec la maladie elle-même..... [1] »

De tous les états de maladie mentale, c'est assurément la folie à forme maniaque qui produit le plus ordinairement la suractivité intellectuelle dont il est question. Nous en trouverions le témoignage dans presque tous les auteurs qui ont décrit cette forme morbide.

Pinel après avoir fait observer que les accès de manie semblent quelquefois porter l'imagination au plus haut degré de développement et de fécondité, ajoutait : « Quelquefois encore, les propos sont assujetis à un ordre régulier et dirigés par le bon goût; les pensées les plus saillantes, les rapprochements les plus ingé-

1. Esquiros, *Paris au dix-neuvième siècle. — Les Maisons de fous*, tome II, p. 163.

nieux et les plus piquants donnent à l'aliéné l'air de l'inspiration et de l'enthousiasme. Le souvenir du passé semble se dérouler devant lui avec facilité, et ce qu'il avait oublié dans ses intervalles de calme se reproduit alors à son esprit avec les couleurs les plus vives et les plus animées. Je m'arrêtais autrefois, étant médecin de Bicêtre, devant un malade qui, pendant son accès, discourait sur les événements et la Révolution avec toute la force, la pureté et la dignité du langage qu'on aurait pu attendre de l'homme le plus profondément instruit et du jugement le plus sain. Dans tout autre temps, et dans ses longs intervalles de calme, c'était un homme ordinaire [1]. »

Leuret dit également, à propos de la manie : « Il m'est arrivé plusieurs fois de prendre une idée trop favorable de la capacité intellectuelle de quelques personnes, lorsque je n'avais pour les juger que la connaissance de ce qu'elles faisaient ou disaient pendant un accès de manie. Tel malade qui m'avait frappé par ses discours ou ses saillies, n'était plus, après sa guérison, qu'un homme très ordinaire et bien au-dessous de l'opinion que j'avais conçue de lui [2]. »

Marcé a rapporté l'histoire d'une jeune femme qui était d'un esprit cultivé, mais d'une intelligence ordinaire, et qui, pendant le cours d'un accès maniaque, avec prédominance d'idées de jalousie, « écrivait à son mari des lettres qui, par leur éloquence, par le style passionné et énergique, pouvaient être placées hardiment auprès des pages les plus brûlantes de la *Nouvelle Héloïse*. Une fois l'accès passé, les lettres redevenaient simples et modestes, et jamais, en les comparant aux autres, on n'eût cru qu'elles provenaient de la même plume [3]. »

1. Pinel, *Traité médico-philosophique de la folie*, p. 110.
2. Leuret, *Fragments psychologiques sur la folie*.
3. *Annales médico-psychologiques*, tome III, p. 93, 1864.

La suractivité intellectuelle s'observe aussi quelquefois dans les formes dépressives de l'aliénation mentale, mais beaucoup moins souvent que dans les formes expansives. Pour en donner la preuve il suffit de citer la lettre suivante, qu'une pauvre malade, affectée de délire mélancolique, adressait à son mari, instituteur de campagne. La lettre fourmillait de fautes d'orthographe; celle qui l'écrivait n'avait aucune éducation, et dans l'état normal elle n'avait aucune éloquence; mais la maladie l'avait transformée, en développant ses facultés intellectuelles. Elle s'exprimait ainsi :

« Pourquoi le maître de l'univers ne m'a-t-il pas ouvert mon tombeau dans ma brillante jeunesse? Pourquoi, dans le même temps, ne m'a-t-il pas éloignée de toi, puisque tu ne m'aimais pas et que je fais ton malheur? Pourquoi suis-je devenue mère? Pour être malheureuse, plus que malheureuse, abandonner mes enfants qui me sont si chers..... Pourquoi me hais-tu? Quand je serais les pieds dans l'huile bouillante, je dirais encore : Je t'aime!... Pourquoi ne m'as-tu pas laissée mourir? Tu serais heureux, et moi, mes maux seraient finis..... Mes chers enfants, avec leurs jeux, viendraient s'asseoir sur ma tombe. Je serais encore près d'eux; je les entendrais encore, dans le sombre tombeau, dire : Voilà notre mère[1]!..... »

Si cette femme avait été nourrie de la lecture de Chateaubriand, elle n'aurait pu s'exprimer avec plus de poésie et d'imagination.

Le Dr Parchappe, à qui nous avons emprunté la citation de la lettre qui précède, a cherché l'explication de la suractivité intellectuelle dans la folie. Cette suractivité, selon lui, a pour cause la concentration des idées.

« La puissance et l'activité de l'imagination, dit-il, sont très fréquemment augmentées dans la folie. Les

1. *Annales médico-psychologiques*, 1850. p. 48; Parchappe. *Symptomatologie de la folie.*

insensés, dont l'intelligence est demeurée active, vivent surtout de la vie intérieure de l'âme. Leur tendance à s'isoler révèle la prédominance de l'imagination dans les phénomènes psychiques qui leur sont propres. »

Et développant ces données, il ajoute :

« L'exaltation de la puissance de reproduire, par la mémoire et par l'imagination, les états antérieurs de l'âme, et l'activité surabondante de l'exercice de cette faculté, se manifestent avec évidence dans la prodigieuse multiplicité des idées qui se produisent et qui se succèdent, avec une étonnante rapidité, chez les fous atteints de délire maniaque, multiplicité d'idées qui s'exprime au dehors par l'intarissable loquacité et les incessants monologues des malades. L'énergie de leur puissance imaginative se révèle souvent d'une manière encore plus curieuse, par ce que supposent de fécondité et d'habileté, dans l'invention des circonstances et l'association des idées, les romans de leur existence qu'ils composent pendant leur délire, et qui sont ou de l'histoire ou le sujet de leurs observations. Il n'est pas rare qu'alors ils atteignent ou par l'invention, ou même par l'expression, des effets qui sembleraient ne pouvoir être attribués qu'au talent. C'est ainsi que, hors de l'état morbide, la passion fait quelquefois spontanément sortir d'une nature inculte ce qu'en fait d'éloquence et de poésie le génie n'obtient que par les efforts d'une savante réflexion[1]. »

L'explication proposée par le Dr Parchappe ne nous semble pas pouvoir s'appliquer indistinctement à tous les cas de suractivité intellectuelle dans la folie. Il est bien difficile d'admettre que, par exemple, les malades atteints de l'exaltation maniaque décrite par le Dr J. Falret, aient la moindre concentration dans

1. Parchappe, *Symptomatologie de la folie; Annales médico-psychologiques*, 1850.

leurs idées; ils sont plutôt portés à les répandre au dehors à mesure qu'elles surgissent dans leur esprit. Les seuls malades qui réellement soient portés à faire quelque retour sur eux-mêmes, à réfléchir, sont les mélancoliques, qui vivent continuellement dans la méditation de leurs idées et peuvent, par conséquent, les concentrer, de manière à leur faire acquérir une suractivité nouvelle.

S'il est difficile d'expliquer la suractivité intellectuelle dans les formes simples de la folie, dans celles qui, d'après les connaissances scientifiques actuelles, ont pour cause une perturbation simplement fonctionnelle du cerveau, c'est-à-dire une perturbation dans laquelle il n'y a point d'altération essentielle de l'organe, il est plus difficile encore de l'expliquer dans les maladies où la constitution anatomique du cerveau est plus ou moins complètement modifiée, altérée. Dans les premières, l'intelligence est pervertie, mais non détruite, tandis que dans les autres il se produit toujours un affaiblissement, une oblitération notable des facultés intellectuelles. On sait, en effet, que l'activité de l'intelligence est en rapport avec l'activité fonctionnelle du cerveau, son organe, et que la destruction partielle ou générale des éléments anatomiques du cerveau amène la disparition de l'intelligence, autrement dit l'état connu sous le nom de démence.

Si extraordinaire que puisse paraître la coexistence de la suractivité intellectuelle et de la démence, il est bien vrai, cependant, qu'elle se présente quelquefois. On l'observe dans des états morbides qui ont pour symptômes essentiels la déchéance des facultés mentales, notamment dans le cas de lésions apoplectiques, dans la dégénérescence sénile, et dans la paralysie générale.

Marcé l'a signalée pour la démence apoplectique :

« Chez certains sujets qui tombent dans la démence, dit-il, on observe, non plus de l'affaissement intellec-

tuel, mais au contraire une exaltation cérébrale qui, sans atteindre les limites de l'état pathologique, les rend audacieux, entreprenants, crée chez eux de nouvelles aptitudes, et communique à leur tournure d'esprit un aspect jusqu'alors inaccoutumé. Qu'il me soit permis de citer l'exemple d'un éminent physiologiste qui, après s'être borné pendant toute sa vie à des recherches purement théoriques et bibliographiques, frappé d'apoplexie et convalescent, étonna le monde scientifique par son ardeur inusitée pour les recherches expérimentales. Rien de trompeur, d'ailleurs, comme cette surexcitation intellectuelle; elle est l'indice d'un état cérébral anormal, et présage presque toujours une rechute après laquelle la démence ne tarde guère à se prononcer [1]. »

MM. Ball et Chambard ont appelé l'attention sur des dispositions semblables qui se produisent dans la période initiale de la démence sénile, où l'on observe quelquefois une légère excitation maniaque. « Le vieillard semble rajeunir; ses forces physiques, ses facultés intellectuelles, ses instincts semblent renaître. On le le voit se livrer à des exercices depuis longtemps abandonnés, faire de longues courses auxquelles sa curiosité, toujours en éveil, assigne chaque jour un but nouveau; il reprend ses anciennes études et en aborde de nouvelles, il bâtit des plans sur tout, se lance dans des entreprises... Ses sentiments affectifs eux-mêmes participent à cette excitation générale, et se traduisent, soit par quelque testament que les héritiers naturels, frustrés dans leurs espérances, pourront attaquer, soit par une de ces passions séniles dont l'auteur d'*Hernani* a dépeint en vers touchants l'ardeur et le profond égoïsme... [2]. »

1. Marcé, *Recherches cliniques et anatomo-pathologiques sur la démence sénile, Gazette médicale de Paris*, 1863.

2. Ball et Chambard, *Démence; Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, p. 571.

Mais, de toutes les maladies organiques du cerveau qui conduisent à l'aliénation mentale et à la démence, c'est la paralysie générale qui présente, dans des conditions diverses, soit à la période prodromique, soit au début, les manifestations les plus remarquables de la suractivité intellectuelle.

M. le Dr J. Falret est un des premiers qui l'aient signalé. « L'intelligence, dit-il, chez ces paralytiques au début, est surexcitée comme le moral. Ils acquièrent des aptitudes qu'on ne leur connaissait pas et qu'ils ne se connaissaient pas eux-mêmes. Leur mémoire, avivée, reproduit avec vivacité les souvenirs de leur enfance et même les faits récents qui se passent autour d'eux ou dans leur for intérieur. Ils conçoivent avec plus de facilité qu'autrefois des idées assez complexes, et leur intelligence, à la fois plus active et plus féconde, est dans une véritable fermentation d'idées, dont quelques-unes sont absurdes et irréalisables, mais dont les autres peuvent être utiles et applicables. Aussi a-t-on vu des malades, dans ces conditions de surexcitation pathologique, inventer des procédés nouveaux, des combinaisons nouvelles, se faire remarquer, en un mot, dans la direction spéciale à laquelle ils ont consacré leurs efforts, par des inventions ou des ressources d'esprit dont ils n'auraient pas été capables avant leur maladie. Dans le commerce, par exemple, on voit assez fréquemment des individus, appartenant à cette catégorie, faire prospérer leur industrie et même faire fortune, dans cette période prodromique de la paralysie générale, par des spéculations hasardées, des combinaisons heureuses ou des témérités aventureuses qu'un homme raisonnable, placé dans leur position, n'oserait jamais réaliser... Mais, pour compléter ce tableau, il importe d'ajouter qu'au milieu de cette grande activité, et même de cette fécondité des facultés intellectuelles, l'observateur attentif commence déjà à constater..... des traces non contestables de démence commençante, qui sont

comme la marque caractéristique de cette espèce de maladie mentale, même dès ses premiers débuts [1] ».

M. le Dr E. Régis, dans un mémoire consacré à l'étude générale de l'exaltation fonctionnelle au début de la paralysie progressive, a rapporté une observation qui reproduit en grande partie les traits de la description du Dr J. Falret.

L'individu qui fait le sujet de cette observation présenta de l'exaltation et de la suractivité intellectuelle deux ans environ avant la manifestation définitive de la maladie dont il était atteint. Voici le résumé de son histoire :

« M. R..., négociant, âgé de trente-sept ans, appartient à une famille honorable dans laquelle il n'y a jamais eu d'aliénés. Intelligent, mais nonchalant et sensuel à l'extrême, il s'est fort peu occupé de ses affaires, et, sans commettre de grands excès, il a toujours vécu en véritable épicurien. En 1874, il prend tout à coup la direction de ses intérêts et, subitement, fait preuve d'une activité intellectuelle remarquable. Inventions et découvertes, projets économiques et financiers, opérations commerciales les plus diverses, il tente tout, exploite tout avec une hardiesse et une fougue qui tiennent du délire. Les premières spéculations sont couronnées de succès, mais la catastrophe ne tarde pas à survenir : M. R... est déclaré en faillite, et, peu après, condamné à l'emprisonnement pour banqueroute frauduleuse. Sorti de prison en décembre 1875, il se remet aux affaires avec plus d'ardeur et d'activité que jamais. Il commet de nouveaux actes d'indélicatesse. En mars 1876, il se fait arrêter, pendant qu'il pérorait en pleine rue. Trois jours après son arrestation, on l'interne dans un asile d'aliénés. Pendant

1. *Annales médico-psychologiques*, tome VII, 1866 ; *Comptes rendus de la Société médico-psychologique*, séance du 8 janvier 1866.

un mois, il y présente une surexcitation intellectuelle des plus vives. Un accès de délire aigu survient au bout de ce temps et détermine la mort[1]. »

Il est à noter que parmi les auteurs nombreux qui ont traité de la paralysie générale, un petit nombre seulement ont signalé la suractivité intellectuelle si admirablement mise en lumière par le Dr Falret. Quelques-uns, notamment les docteurs Marcé[2], Dagonet[3], Ach. Foville[4], Bucknill et Hack Tuke[5], Luys[6] et enfin M. E. Régis lui-même, dans un ouvrage[7] postérieur au mémoire auquel nous avons emprunté l'observation qui vient d'être rappelée, n'en disent rien ou presque rien. D'autres, parmi lesquels les docteurs Ball[8], Christian et Ritti[9], A. Voisin[10], n'en parlent que brièvement et n'en donnent qu'une description sommaire. Est-ce donc que les cas où elle se présente soient très rares? En examinant les choses à fond, on trouverait peut-être, au contraire, qu'il y a un nombre relativement grand de malades, atteints de paralysie générale, qui, à un moment ou à l'autre, en présentent des indices évidents.

1. E. Régis, *De la dynamie ou exaltation fonctionnelle au début de la paralysie générale progressive ; Annales médico-psychologiques,* tome II, 1879.

2. Marcé, *Traité des maladies mentales,* 1862.

3. Dagonet, *Nouveau traité des maladies mentales.* J.-B. Baillière. Paris, 1876.

4. Ach. Foville fils, *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques ;* article *Paralysie générale.*

5. Bucknill and Hack Tuke, *A manual of psychological medicine.* London, 4e édition, 1879.

6. Luys, *Traité des maladies mentales,* 1881.

7. Régis, *Manuel pratique des maladies mentales,* 1885.

8. Ball, *Leçons sur les maladies mentales,* 1880.

9. *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales ;* article *Paralysie générale.*

10. A. Voisin, *Traité de la paralysie générale des aliénés ;* J.-B. Baillière. Paris, 1880.

Comme nous l'avons vu, le Dr J. Falret, en terminant son tableau de la suractivité intellectuelle dans la période initiale de la paralysie générale, y a mis une ombre très prononcée. La suractivité, a-t-il dit, n'est point si parfaite qu'un observateur attentif n'y puisse remarquer déjà les signes de la démence.

Nous croyons que dans certains cas, s'il est possible de reconnaître et de prévoir l'invasion de l'aliénation mentale, de la paralysie générale, c'est d'après la transformation qui s'est opérée dans l'individu, plutôt que d'après les manifestations de quelques signes de démence. Ceux-ci n'existent réellement pas encore ou sont tout à fait insaisisables, si bien que, pour les personnes qui n'ont pas l'expérience des maladies mentales, ou qui n'ont que des notions insuffisantes sur le développement et la marche de certains états de folie, il est impossible de comprendre que l'individu est aliéné ou en passe de le devenir.

Dans un récent mémoire[1], nous avons rapporté trois observations qui justifient ce que nous venons d'avancer. Chacun des malades que ces observations concernent avait, pendant une période plus ou moins longue avant l'explosion des perturbations mentales proprement dites, passé par une période de suractivité intellectuelle, aux allures et aux apparences tout à fait normales, que personne n'eut un instant l'idée de considérer comme un signe avant-coureur de l'aliénation mentale.

L'histoire de ces malades est vraiment instructive à notre point de vue actuel.

M. A..., âgé de soixante et un ans, est un ancien agent-voyer. Au moment où nous sommes appelé à

1. V. Parant, *De la suractivité intellectuelle, sans délire ni démence, dans la période prodromique de la paralysie générale.* — *Annales médico-psychologiques;* juillet et septembre 1887.

nous occuper de lui, sa famille fait remonter sa maladie à deux ans, y compris une période d'environ deux mois et demi, caractérisée par les phénomènes dont nous nous occupons.

M. A... est un homme d'une intelligence ordinaire, même médiocre. Il remplissait ses fonctions d'une manière satisfaisante, mais sans que rien pût appeler l'attention sur lui. Peu expansif, indifférent aux choses publiques, il n'avait pas l'habitude de rechercher la société; il la fuyait plutôt. Lorsqu'il se trouvait en réunion, dans les cafés ou ailleurs, il parlait peu et n'avait rien qui pût lui donner une prééminence quelconque. En fait de maladie on ne lui connaissait pas d'antécédents héréditaires, et sa santé avait toujours été bonne. Dans l'exercice de ses fonctions il buvait beaucoup, et, depuis plusieurs années, il s'était mis à s'attarder dans les cabarets et les auberges. On n'avait vu chez lui aucun signe de trouble mental jusqu'au moment du début présumé de sa maladie actuelle.

Des élections législatives devaient avoir lieu dans l'arrondissement où il demeurait. Deux mois à peu près avant l'ouverture de la période électorale, on vit M. A... prendre presque subitement des allures et des dispositions nouvelles et insolites. Il se mit à manifester un intérêt très vif pour les événements qui devaient se produire. Il se montra plus expansif que de coutume. Ayant dès ce moment pris ouvertement parti dans la lutte qui allait s'ouvrir, il se procura et lut assidûment les journaux favorables au candidat de son choix. Puis il s'aboucha avec les agents électoraux de celui-ci. Dès lors on le vit dans les cafés, dans les réunions, se mêler aux groupes. Il parlait beaucoup, il se plaisait à exposer son opinion, et le faisait d'une manière nette, vive et communicative. C'étaient là des qualités qu'on ne lui connaissait pas du tout, et qu'on fut très surpris de lui trouver. Il semblait de-

venu subitement plus intelligent, et se montrait supérieur non seulement à lui-même, mais aussi à la grande majorité des gens avec qui il était en relation. On s'en réjouissait autour de lui, dans sa famille. Lui-même s'en montrait heureux, car il le comprenait ; il se sentait tout autre, et, sans concevoir des sentiments exagérés de sa supériorité, il disait qu'il avait les idées plus nettes et plus abondantes qu'autrefois.

Arrive la période électorale; M. A... se jette ardemment dans la lutte; lui qui était taciturne, est devenu très loquace; il a pris beaucoup de hardiesse, beaucoup d'initiative. Alors qu'il semblait fait pour jouer les rôles de comparses, il devient chef et se met à la tête du mouvement. Il ne manque pas une réunion publique; il y prend toujours la parole; il est plein d'entrain; il ne recule pas devant les discussions contradictoires, et s'y montre plein d'à-propos. L'étonnement est de plus en plus grand dans sa famille et parmi ses amis. Mais sa conduite est si mesurée, malgré son ardeur, ses propos sont si sensés, son attitude générale est si régulière, que personne ne soupçonne un moment la vérité. On voit là simplement l'influence d'un évènement politique et de la lutte électorale. Bref, les élections se font, et le candidat pour lequel M. A... s'est si ardemment employé est proclamé vainqueur. C'était un revirement complet dans la représentation politique de l'arrondissement. L'élu et son parti reconnaissent à qui mieux mieux qu'ils doivent une grande part du succès à M. A... et à son intervention active, si efficace et si complètement inattendue. Lui-même triomphe avec une satisfaction évidente, comme cela était naturel, mais sans manifester encore la moindre exaltation déraisonnable ou notoirement extravagante.

La lutte électorale est terminée. La vie publique revient à ses conditions ordinaires. Presque en même temps aussi les brillantes dispositions de M. A... s'étei-

gnent. Au bout de peu de jours on le retrouve d'abord tel qu'il avait toujours été. Puis on le voit s'affaisser et tomber dans une sorte d'abattement. Tout le monde l'attribue aux fatigues récemment éprouvées, et on s'en préoccupe peu. Mais cela même ne fut pas de longue durée. Quelques semaines plus tard se manifestèrent d'autres dispositions, qui, à la satisfaction jadis éprouvée par la famille, firent succéder des inquiétudes croissantes.

Ce fut tout d'abord une modification marquée des sentiments affectifs. M. A... se mit à concevoir contre les personnes de sa famille des antipathies contraires à ses sentiments antérieurs. Il abandonna presque continuellement son domicile et se livra à des actes très désordonnés. On dut l'interner, et il fut amené dans notre Maison de santé, présentant des signes certains de paralysie générale progressive.

Au bout de quatre mois, M. A... étant devenu calme, sans être aucunement guéri, fut retiré par sa famille. Nous avons appris que depuis lors il est mort dans le marasme.

M. B..., âgé de trente-sept ans, est entré en 1882 dans la Maison de santé de Toulouse. C'est environ un an avant l'entrée que l'état de maladie avait été soupçonné. Ce qui l'avait fait reconnaître, c'était d'abord une irritabilité très grande; puis étaient venues de l'excitation, de l'exaltation et des idées ambitieuses délirantes qui nécessitèrent l'internement.

En remontant dans le passé voici ce que l'on retrouvait. M. B..., issu d'une famille de paysans, était un homme d'une intelligence et d'une culture moyennes, que rien ne distinguait d'une manière spéciale. Ayant reçu un peu d'instruction, au lieu de rester à travailler la terre, il se fit commis en vins dans une maison de commerce. C'est de cette époque que datent des habitudes alcooliques qui allèrent toujours en crois-

sant. M. B... fréquentait beaucoup les cafés, et y faisait une grande consommation de spiritueux.

Comme il était actif et assez entendu en affaires, il ne tarda pas à marquer sa place dans la maison de commerce où il se trouvait. Finalement il épousa la fille de son patron, dont il devint en même temps l'associé. Sous la raison sociale de son beau-père et de lui, il dirigea la maison, dont les affaires continuèrent à prospérer, mais sans sortir de la voie moyenne où elles avaient toujours été.

Vers 1879, environ deux ans avant le début apparent de la maladie mentale, on fut surpris de voir M. B... pris presque inopinément d'une ardeur commerciale plus grande. Il voulut mettre sa maison sur un plus grand pied, et étendre ses affaires sur une base beaucoup plus large. Il fit coup sur coup plusieurs entreprises très hardies, soit comme acquisitions, soit comme placements. Son beau-père, quelque peu inquiet de sa hardiesse, voulut le modérer; mais dès ce moment se manifestait l'irritabilité qui plus tard devait devenir prépondérante. M. B... traita son beau-père de routinier, de retardataire, et passa outre à ses représentations. Comme les premières entreprises, si hasardeuses qu'elles fussent, avaient été couronnées d'un plein succès, que M. B... manifestait une confiance extrême et la communiquait à tout le monde; on le laissa faire.

Ce qu'il importe de remarquer, c'est que, bien que très hardies, toutes les entreprises, toutes les combinaisons, toutes les éventualités étaient parfaitement prévues, étudiées, raisonnées. M. B... aurait eu alors un échec, qu'on n'eût pu l'accuser de n'avoir pas bien pris ses précautions. Dans cette voie un peu aventureuse, mais parfaitement régulière, M. B... parvint en peu de temps à doubler la fortune de son beau-père et la sienne; sa maison de commerce avait pris le premier rang parmi celles du même genre.

Cela s'était produit en moins de deux ans, sans que jamais le moindre insuccès, la moindre erreur vinssent empêcher la progression des choses. Et pendant ce temps, si l'on s'accordait à trouver que M. B... était hardi, personne ne songeait à le taxer d'extravagance; personne n'entrevoyait le moindre signe de trouble d'esprit dans ses idées ou dans ses actes.

Mais alors survinrent les phénomènes dont nous avons parlé tout d'abord. La maladie se déclarait ouvertement avec toutes ses conséquences.

Une fois interné, M. B... fut agité et désordonné pendent plusieurs mois. Il présenta tous les signes de la paralysie générale progressive. Le Dr Ball, qui fut appelé à le voir en consultation, n'eut aucun doute à ce sujet.

Plus tard le calme survint; on essaya de rendre à M. B... la liberté. Mais il s'excita de nouveau, partit pour Paris où il se livra à tous les désordres. Tout à coup il eut, à des intervalles très rapprochés, plusieurs attaques congestives épileptiformes. L'une d'elles le plongea dans le coma et détermina la mort.

Le troisième malade dont nous avons à parler a été tout récemment soumis à notre observation. Nous ne l'avons vu, il est vrai, qu'en consultation chez lui. Mais sa maladie était assez bien confirmée pour qu'il n'y eût pas de doutes à son égard. Les renseignements qui suivent nous ont été donnés au cours de la consultation.

M. C... est âgé de quarante-deux ans. Il a deux enfants, l'un de onze ans, l'autre de neuf, qui se portent bien. Il est veuf depuis plusieurs années. Depuis son veuvage il s'est adonné, avec une grande ardeur, à des habitudes de débauche qu'il avait eues déjà avant son mariage. Grand buveur, grand mangeur, il consommait des quantités énormes de toutes choses, et l'on nous a parlé avec admiration de ses repas vraiment pantagruéliques.

Le fond de son caractère avait toujours été de l'insouciance, de l'indifférence, voire même de l'apathie. Il s'occupait à faire valoir ses propriétés, grands vignobles de l'Aude; mais il le faisait d'une façon routinière et sans beaucoup d'entrain. Plus indifférent encore aux affaires publiques qu'aux siennes propres, il avait toujours refusé de jouer un rôle dans sa commune, d'y tenir la place à laquelle son éducation première et sa fortune lui auraient donné droit. Il avait à ce sujet résisté aux sollicitations les plus pressantes. Il était intelligent, mais sans rien d'extraordinaire.

Il y a quinze mois, environ, on vit assez inopinément toutes ses dispositions changer. Il secoua son inertie, dépouilla son indifférence, se mit à s'occuper des affaires de sa commune. Les circonstances voulurent qu'à cette époque il y eût un renouvellement du conseil municipal; non seulement il se présenta pour être conseiller, mais, ayant été élu, il demanda de remplir les fonctions de maire. Il fut immédiatement nommé. Dès lors il manifesta une activité très grande, s'appliquant, sur divers points, à améliorer la situation de la commune. Il reprit ou fit continuer des projets très utiles que la négligence ou le mauvais vouloir de ses prédécesseurs avaient fait abandonner, amélioration de routes, reconstruction d'édifices communaux qui tombaient en ruines, perfectionnement d'un système de drainage pour d'anciens marais qui depuis longtemps étaient pour les habitants une source de maladies. Ce qui est surtout à remarquer dans toutes ces entreprises, c'est qu'il ne les fit point à la légère, sans en prévoir, sans en faire étudier toutes les conséquences, et surtout sans assurer d'avance, au mieux des intérêts de la commune, les ressources qui permettaient de les mener à bonne fin. Il provoqua des souscriptions individuelles et on le vit, avec une hardiesse qu'il n'avait jamais eue, aller faire visite à des propriétaires du voisinage avec qui il n'avait jamais été en relation; il alla même

chez des gens qui étaient hostiles à lui ou aux projets patronnés par lui. Il leur parla avec chaleur, avec conviction, leur démontra les avantages de ces projets, et fit souscrire ceux même qui semblaient le moins disposés à le faire. En peu de temps on le regarda comme la providence de la commune et on ne jurait plus que par lui ou par ses idées.

Ce qui est à noter encore, c'est qu'il apporta dans la gestion de ses biens une activité et une habileté égales à celles qu'il déployait dans les affaires de la commune. Il fit, pour plusieurs de ses vignes endommagées ou menacées par le phylloxéra, des améliorations importantes et profitables.

Une particularité intéressante nous a été signalée, c'est que, pendant un an environ, s'il était devenu plus actif, plus entreprenant, M. C... ne manifesta jamais alors de l'irritabilité. Il ne conçut aucun sentiment d'orgueil. Il conserva son caractère habituel, qui était d'être, comme on dit vulgairement, bon enfant. Il était affable et fort bienveillant.

Personne, jusqu'à ce moment, ne se doutait que M. C... fût en passe de maladie. Mais d'une manière presque subite toutes ses dispositions changèrent. Il devint d'humeur fantasque, irritable, hautaine. Puis il commença à agir d'une manière notoirement extravagante; ses actes n'avaient plus aucune suite. Il abandonna les affaires de la commune et les siennes; il entreprit des voyages, et mena une conduite plus désordonnée que jamais.

C'est alors que nous fûmes appelé en consultation auprès de lui. Nous constatâmes les signes physiques de la paralysie générale progressive, tremblement fibrillaire de la langue, embarras de la parole (embarras que la famille avait reconnu depuis deux mois), tremblement fibrillaire des muscles du visage, inégalité pupillaire très prononcée, la droite étant presque immobile; en outre tremblement marqué des doigts.

Cependant l'écriture n'était pas notablement altérée. Nous n'eûmes pas de peine à constater le trouble d'esprit, caractérisé par de l'incohérence et de l'exaltation des idées.

Arrivés au terme de notre premier chapitre, nous pouvons le résumer en quelques mots : nous avons surabondamment démontré que les aliénés peuvent, dans des états variés de maladie mentale, posséder encore le premier élément de la raison, qui est l'intelligence. Ils peuvent jouir encore des facultés intellectuelles, l'attention, la mémoire, l'association des idées, l'imagination, et, chez quelques-uns même, la maladie donne à ces facultés une acuité qu'elles n'avaient point dans l'état normal.

Un grand nombre d'aliénés sont capables de s'occuper à des travaux manuels ; un certain nombre peuvent se livrer aux travaux purement intellectuels, ils peuvent parler, converser, écrire, comme le feraient des personnes raisonnables.

Ajoutons, comme nous l'avons déjà dit, et comme nous devrons le répéter encore à propos des autres éléments de la raison, que malgré la persistance partielle des facultés intellectuelles, l'aliénation mentale n'en est pas moins évidente et n'en conserve pas moins son empire, et que, lorsque des signes certains de folie se présentent chez un individu, on ne doit pas en récuser la gravité ni en méconnaître les effets, parce que cet individu conserve encore une partie plus ou moins grande de son intelligence.

CHAPITRE II.

DU JUGEMENT ET DU DISCERNEMENT CHEZ LES ALIÉNÉS.

Les mots *jugement* et *discernement* s'appliquent à diverses opérations mentales, identiques au fond, mais qui, cependant, présentent quelques différences entre elles, eu égard aux matières différentes qu'elles concernent. Ces opérations mentales ont pour objet essentiel les appréciations que tout être raisonnable porte, soit au physique, soit au moral, sur sa propre personne et ses propres sentiments, sur ses dispositions intimes, ou sur les êtres qui l'environnent, sur le monde extérieur à lui-même.

Ainsi, le jugement s'exerce sur les choses qui se passent autour de l'individu, sur le milieu où il vit, sur les phénomènes relatifs à sa propre existence et à son état moral ou matériel, sur ce dont il doit faire usage, enfin sur les autres individus avec lesquels il est en relation et qu'il apprécie de la même manière qu'il peut s'apprécier lui-même.

Une des principales fonctions du jugement, qui prend alors le nom spécial de discernement, consiste dans l'appréciation que l'être raisonnable fait de ses dispositions morales, de ses propres déterminations ; il s'applique alors à une notion extrêmement importante, à savoir la notion du bien et du mal.

L'étude du discernement présente, au point de vue de la médecine mentale, un intérêt particulier. C'est, en effet, sur l'aptitude à distinguer le bien du mal qu'un certain nombre de moralistes ont fondé la séparation des hommes en insensés et en sains d'esprit, en fous et

en raisonnables. C'est sur la constatation de cette aptitude que, suivant eux, tout homme doit être déclaré responsable de ses actes.

Nous établirons que certains aliénés jouissent quelquefois encore, d'une façon transitoire ou permanente, à des degrés plus ou moins élevés, des mêmes prérogatives que les gens sains d'esprit, et qu'ils sont capables d'avoir du jugement et du discernement.

Ce fait est assurément un des plus propres à étonner ceux qui n'ont que des connaissances superficielles sur les maladies mentales. Comment? des aliénés capables d'avoir du jugement! Des aliénés capables d'avoir ce qui fait le principal élément de la sagesse! Des fous qui sont comme des sages! Oui, certes. Mais il ne faut rien exagérer; il faut, comme nous le ferons, se rendre bien compte des conditions dans lesquelles cela se produit.

« Parler d'un fou, dit Esquirol, c'est, pour le vulgaire, parler d'un malade dont toutes les facultés intellectuelles et morales sont dénaturées, perverties ou abolies; *c'est parler d'un homme qui juge mal de ses rapports extérieurs, de sa position et de son état;* qui se livre aux actes les plus désordonnés, les plus bizarres, les plus violents, sans motifs, sans combinaisons, sans prévoyance..... Le public, et même des hommes très instruits, ignorent qu'un grand nombre de fous *conservent la conscience de leur état, celle de leurs rapports extérieurs, celle de leur délire...* Plusieurs coordonnent leurs idées, tiennent des discours sensés, défendent leur opinion avec finesse et même avec une logique sincère; *ils en donnent des explications très raisonnables*[1]. »

« Il s'en faut de beaucoup, dit également un autre aliéniste distingué, le Dr Dagron, il s'en faut de beau-

1. Esquirol, *Des maladies mentales*, tome II, p. 335. Paris, J.-B. Baillière. 1883.

coup que les aliénés ne conservent plus aucune notion exacte sur le monde réel ou sur la nature même de la folie et de la raison. Certains d'entre eux discourent admirablement sur leur véritable délire, et apprécient aussi bien l'accès dont ils sortent que celui dont ils sentent le retour imminent. D'autres, plus nombreux encore, bien qu'ils soient incapables de juger la nature extravagante de leurs propres idées, n'en sont pas moins des critiques excellents de la folie de leurs compagnons..... [1] »

Nous diviserons en trois parties principales notre étude sur la persistance du jugement chez les aliénés.

Nous examinerons d'abord le jugement qu'ils peuvent porter, les appréciations qu'ils sont capables de faire sur ce qui est extérieur à eux-mêmes, sur le monde qui les entoure, sur les personnes et sur les choses.

Les deux autres parties seront relatives au jugement que l'aliéné est capable de porter sur lui-même. Elles devraient donc, en principe, être réunies; mais leur séparation est justifiée par la diversité de leur importance, aussi bien que par la différence des matières qu'elles concernent.

Dans l'une, nous nous occuperons de la connaissance réfléchie et même raisonnée que l'aliéné peut avoir de ses actes, de son état, de ses dispositions morbides.

Dans l'autre, nous examinerons l'aptitude des aliénés à décider si leurs actions sont bonnes ou mauvaises, à distinguer le bien du mal.

Cette aptitude, qui porte le nom spécial de discernement, s'appelle aussi la conscience, dans le sens le plus exact du mot. Mais ce terme de conscience s'applique également à la connaissance, au sentiment réfléchi et raisonné dont nous venons de parler; en médecine mentale, il est donné expressément à une forme mor-

1. Dagron, *Des aliénés et des asiles d'aliénés*, tome I, p. 155. Paris, Delahaye.

bide que l'on appelle la folie avec conscience. Nous l'emploierons ici uniquement dans cette dernière acception; toutefois nous lui donnerons une signification plus large que celle qu'il a d'ordinaire. Ce que nous envisagerons, c'est, non pas seulement les formes spéciales et isolées de maladies mentales réunies sous le nom de folie avec conscience; c'est, d'une manière plus générale, la conscience de soi dans la folie.

ARTICLE PREMIER.

Du jugement des aliénés sur le monde extérieur.

Les aliénés sont capables d'apprécier les choses de la vie, le bien-être. — Exemples tirés de ceux à qui Pinel fit sentir les premiers bienfaits de ses réformes. — Les améliorations introduites dans le régime des aliénés ont été en partie inspirées par le bien moral que leur jugement leur permet d'en retirer. — Jugement sur les occupations, les distractions, les fêtes religieuses. — Aptitude des aliénés à traiter judicieusement certaines affaires d'intérêt. Quelques-uns y sont aussi habiles que s'ils n'étaient pas atteints de folie. — Importance de cette aptitude au point de vue médico-judiciaire. — Jugement en matière politique. — Jugement en matière de littérature et d'art. — Appréciations des aliénés sur autrui. — Du témoignage des aliénés. Il est en réalité sans valeur.

Il y a peu d'aliénés qui n'aient le sentiment des choses de la vie, de ses nécessités, du bien-être qu'on peut s'y procurer, de tout ce qui contribue à la rendre supportable ou agréable, et qui ne sachent l'apprécier à sa véritable valeur.

Il n'est point hors de propos de rappeler ici que naguère on ne croyait pas qu'il en fût ainsi; on ne croyait pas que les aliénés eussent cette sorte de jugement; on les regardait comme des êtres incapables de rien comprendre et de rien apprécier, comme de véri-

tables brutes, indifférentes et insensibles, et on les traitait en conséquence.

Pour bien comprendre l'importance et le succès des réformes opérées par l'illustre Pinel et par ses collaborateurs, il faut nécessairement admettre que telle était alors l'opinion commune sur les malheureux frappés d'aliénation mentale. L'abandon où on les laissait, la manière dont on les traitait, ne pouvaient avoir d'autres principes que la cruauté, ou bien l'idée qu'on se faisait de leur défaut de jugement.

Si la conduite tenue à leur égard avait été dictée essentiellement par la cruauté, Pinel n'aurait point réussi avec tant de rapidité dans ses projets de réforme. Il est bien difficile de modifier promptement la cruauté des hommes. Mais, au contraire, du moment où les traitements mis en usage pour les aliénés avaient pour raison principale l'opinion erronée qu'on avait sur eux, il devenait relativement facile, en détruisant l'erreur, de modifier les traitements eux-mêmes.

D'ailleurs, pour se convaincre qu'il devait en être ainsi, qu'on veuille bien relire ce que divers auteurs nous ont dit de la situation des aliénés à cette époque. On y reconnaîtra avec évidence que si les aliénés étaient si misérables, s'ils étaient complétement abandonnés au plus triste sort, c'est qu'on les supposait incapables de jouir de la vie; c'est qu'on ne songeait nullement à se demander s'ils pouvaient comprendre, apprécier, juger leur propre situation et tout ce qui se passait autour d'eux.

« J'ai vu, dit Esquirol, les aliénés couverts de haillons, n'ayant que de la paille pour se garantir de la froide humidité du pavé sur lequel ils sont étendus. Je les ai vus grossièrement nourris, privés d'air pour respirer, d'eau pour étancher leur soif, et des choses les plus nécessaires à la vie. Je les ai vus livrés à de véritables geôliers, abandonnés à leur brutale surveillance; je les ai vus dans des réduits étroits, sales,

infects, sans air, sans lumière, enchaînés dans des autres où l'on craindrait de renfermer les bêtes féroces que le luxe du gouvernement entretient à grand frais dans les capitales. Voilà ce que j'ai vu presque partout en France; voilà comment sont traités les aliénés presque partout en Europe [1]. »

Et plus loin, développant ce même sujet, il ajoutait :

« Les maisons ou portions de maisons qui sont destinées à ces malades ne sont pas distribuées ou disposées suivant leurs besoins. Presque partout, les aliénés occupent les bâtiments les plus retirés, les plus vieux, les plus humides, les plus malsains..... Les habitations particulières, les cellules appelées loges, cachots, caves, cachetots, etc., sont partout épouvantables, sans air, sans lumière, humides, pavées à la manière des rues, souvent plus basses que le sol, et quelquefois dans des souterrains. Ordinairement les habitations n'ont pour ouverture que la porte et un petit trou carré établi contre la porte; quelquefois il n'y a d'autre ouverture que la porte. L'air ne s'y renouvelle point; en y entrant, on est suffoqué par l'odeur infecte qui s'en exhale..... Les lits manquent souvent ou sont bâtis en pierres... Ainsi des malheureux tourmentés par l'insomnie n'ont quelquefois que le pavé pour reposer leurs membres, et de la paille pour matelas, pour oreiller et pour couverture. Un grand nombre sont nus ou couverts de haillons. Le régime, les aliments, loin d'être appropriés à l'état de ces malades, leur sont contraires [2]. »

Telle était la triste condition des aliénés à cette époque; condition qui, nous le répétons, était due évidemment à l'indifférence que l'on professait à leur égard, à l'opinion très fausse que l'on se faisait de leur intelligence et de leur jugement.

1. Esquirol, *Traité des maladies mentales*, t. II, p. 134, J.-B. Baillière. 1838.

2. *Ibid.*, p. 138.

La vérité, c'est que les aliénés devaient être considérés non comme des brutes, mais comme des hommes. En cette qualité ils devaient souffrir, ils souffraient cruellement de vivre dans des habitations qui ne pouvaient que les irriter, les avilir et les dégrader davantage; ils souffraient d'être traités avec moins de considération que des animaux. Ils en souffraient pendant l'excitation de leur délire, et, dans leurs intervalles lucides, dans leurs moments de calme, ils devaient plus vivement encore sentir l'horreur de leur situation.

Les réformateurs, Pinel et Esquirol à leur tête, ont compris à quel point l'on se trompait sur le compte des aliénés. Ils ont, les premiers, vu que ceux-ci n'étaient point indifférents à l'existence, et que les misères de leur vie leur étaient pénibles aussi bien au moral qu'au physique. Ils se sont efforcés de faire entrer leurs idées, leurs convictions dans l'esprit de tout un peuple, et c'est leur gloire à la fois de l'avoir tenté et d'y avoir réussi.

La réforme à peine commencée, on put reconnaître que ses auteurs ne s'étaient point trompés. Les aliénés se chargèrent eux-mêmes d'en donner la preuve. Ils comprenaient si bien les choses de la vie qu'aussitôt, et contre l'attente publique, ils se montrèrent reconnaissants envers Pinel, et envers les médecins qui imitèrent Pinel, de tout ce que l'on entreprit pour adoucir leur sort.

Le tableau célèbre qui représente Pinel faisant tomber les chaînes des aliénés, la statue que récemment[1] la Société médico-psychologique a fait élever devant la Salpétrière à la mémoire de l'illustre réformateur, montrent des malades se jetant à ses pieds, lui embrassant les mains avec reconnaissance. Ces images ne sont point de pures fictions; elles représentent la

1. Le 13 juillet 1885.

réalité et ne sont que le témoignage vrai des sentiments qu'éprouvèrent ceux qui, les premiers, eurent à profiter des bienfaits de la réforme. Ces sentiments eux-mêmes étaient la preuve péremptoire que les aliénés avaient raisonnablement apprécié et jugé l'importance du nouveau régime auquel ils allaient être soumis.

L'inauguration de la statue de Pinel fut l'occasion de rappeler quelques incidents de la première journée consacrée à faire tomber les chaînes des aliénés. Scipion Pinel, d'après des notes laissées par son père, a fait le récit de ces incidents qui sont des plus touchants qu'on puisse lire. Les détails qu'il donne sont généralement peu connus. Nous les reproduisons en partie, comme une des meilleures démonstrations que nous puissions trouver de la persistance du jugement des choses de la vie chez les aliénés.

La commune de Paris, raconte Scipion Pinel[1], avait laissé Pinel maître des ses actions. Il commence immédiatement son entreprise, dont il ne se dissimule pas les difficultés réelles, car il s'agit de rendre libres environ cinquante furieux, sans que cette mesure devienne nuisible ou dangereuse pour les autres aliénés paisibles. Il se décide à n'en déchainer que douze pour le premier essai. La seule précaution qu'il croit devoir prendre est de faire préparer un nombre égal de camisoles, de ces gilets en toile et à longues manches qui peuvent s'attacher derrière le dos de l'aliéné quand on veut le réduire à l'impuissance de mal faire.

Le premier auquel Pinel s'adresse est le plus ancien dans ce lieu de misère. C'est un capitaine anglais dont personne ne connaît l'histoire, et qui est là enchaîné depuis quarante ans; il est regardé comme le plus terrible de tous les aliénés; ses gardiens ne l'appro-

1. Scipion Pinel, *Traité complet du régime sanitaire des aliénés*. Paris, 1836.

chent qu'avec circonspection, depuis que, dans un accès de fureur, il a frappé d'un coup de ses menottes la tête d'un de ses servants qu'il a tué sur place. Il est garrotté avec plus de rigueur encore que les autres; cette rigueur et l'abandon complet auquel on le condamne ne font qu'exaspérer son caractère naturellement furieux.

Pinel entre seul dans sa loge et l'aborde avec calme. « Capitaine, lui dit-il, si je vous faisais ôter vos fers et si je vous donnais la liberté de vous promener dans la cour, me promettriez-vous d'être raisonnable et de ne faire de mal à personne?

« Je te le promets. Mais tu te moques de moi; ils ont tous trop peur de moi et toi aussi.

« Non certes, je n'ai pas peur, puisque j'ai là six hommes pour me faire respecter; mais croyez à ma parole, devenez confiant et docile, je vous rendrai la liberté si vous vous laissez mettre ce gilet de toile à la place de vos chaînes si pesantes. »

Le capitaine se prête de bonne grâce à tout ce qu'on exige de lui; mais en haussant les épaules, et sans articuler un mot. Après quelques minutes, ses fers sont complètement détachés, et l'on se retire en laissant la porte de sa loge ouverte.

Plusieurs fois il se lève sur son séant et retombe; depuis si longtemps qu'il est assis il a perdu l'usage de ses jambes. Enfin, au bout d'un quart d'heure, il parvient à se tenir en équilibre, et du fond de sa loge obscure il s'avance en chancelant vers la porte. Son premier mouvement est de regarder le ciel, et il s'écrie en extase : « Que c'est beau! » Pendant toute la journée, il ne cesse de courir, de monter les escaliers, de les descendre, en disant toujours : « Que c'est beau! que c'est bon! » Le soir il rentre lui-même dans sa loge, dort paisible sur un lit meilleur qu'on lui a préparé, et durant deux années qu'il passe encore à Bicêtre il n'a aucun accès de fureur. Il se rend même utile

dans la maison, en exerçant une certaine autorité sur les autres malades, qu'il régente à sa guise, et dont il s'établit comme le surveillant.

Le second aliéné que délivra Pinel était trop affaibli d'intelligence pour comprendre l'importance de ce que l'on faisait pour lui. Le troisième ne le comprit pas davantage, parce qu'il était trop agité. Mais plus tard il se rétablit, et le dut sans doute à la mesure prise à son égard, ainsi qu'à l'intérêt tout particulier qu'on lui porta.

Pinel entre dans une quatrième loge ; c'est celle d'un nommé Chevingé, dont la délivrance est peut-être un des faits les plus remarquables de cette journée.

Chevingé était soldat aux gardes françaises; il n'avait au service qu'un défaut, celui de l'ivrognerie; mais une fois qu'il avait la tête montée par le vin, il devenait querelleur, violent, et d'autant plus dangereux que sa force était prodigieuse. Ses excès assez fréquents le firent renvoyer de son corps, et il eut bientôt dissipé ses faibles ressources. Ensuite la honte et la misère le plongèrent dans un tel découragement que son intelligence fut altérée; il crut dans son délire qu'il était devenu général, battit ceux qui ne voulaient pas reconnaître son grade et sa qualité, et c'est à la suite d'une lutte assez violente qu'il fut amené à Bicêtre dans l'exaltation la plus furieuse. Il était garrotté depuis dix années et avec plus de soin encore que ses compagnons, parce qu'il était souvent parvenu à rompre ses fers par la seule force de ses mains. Une fois, entre autres, qu'il s'était procuré quelques moments de liberté, il défia tous les gardiens réunis de le faire rentrer dans sa loge avant qu'il les eût tous fait passer sous sa jambe; et, en effet, il exécuta cette inconcevable prouesse sur les huit hommes qui voulaient se rendre maîtres de lui. Depuis lors sa force était passée en proverbe dans Bicêtre.

Déjà Pinel, en le visitant plusieurs fois, avait re-

connu en lui une excellente nature d'homme, sous cette exaltation sans cesse irritée par un traitement trop cruel; il lui avait promis d'améliorer bientôt son sort, et cette promesse avait suffi à le rendre plus calme. Enfin Pinel lui annonce qu'il n'aura plus de fers : « Et pour te prouver que j'ai confiance en toi, lui dit-il, et que je te regarde comme un homme fait pour le bien, tu vas m'aider à délivrer ces malheureux qui n'ont pas leur raison comme toi; et si tu te conduis ainsi que j'ai lieu de l'espérer, je te prendrai à mon service et tu ne me quitteras plus. »

Jamais, dans une intelligence humaine, révolution ne fut plus subite et plus complète; les gardiens eux-mêmes sont saisis de respect et d'étonnement devant le spectacle que leur donne Chevingé; à peine délivré, le voilà prévenant, attentif, et suivant de l'œil tous les mouvements de Pinel pour exécuter ses ordres avec autant d'adresse que de promptitude; le voilà qui fait entendre aux aliénés des paroles de raison et de bonté, lui qui tout à l'heure encore était dans les mêmes dispositions qu'eux tous. Cet homme, que les chaînes ont dénaturé pendant de longues années, devient désormais un modèle de conduite et de reconnaissance. Plusieurs fois, en ces temps difficiles, il sauve la vie à Pinel, et un jour le délivre d'une bande de forcenés, qui déjà le conduisaient à la lanterne comme électeur de 89. Pendant la disette, il part chaque matin de Bicêtre et ne rentre qu'avec d'abondantes provisions que l'or même ne peut pas procurer en ce moment; toute sa vie n'est plus qu'un dévouement continuel envers son libérateur.

Dans cette journée mémorable, au récit de laquelle nous n'avons emprunté que les traits principaux, tout est digne d'intérêt. Mais ce qui doit attirer plus spécialement notre attention, c'est que les malheureux aliénés avaient, malgré leur délire, déjà bien invétéré chez quelques-uns, la notion précise des conditions

misérables où se traînait leur existence, et qu'ils surent apprécier, juger à sa juste valeur le bien qu'on leur fit.

Ils le témoignèrent par les marques de la plus vive reconnaissance. Ils le témoignèrent aussi par leurs dispositions nouvelles, et par leurs actes ultérieurs.

« Une amélioration inespérée, dit Scipion Pinel, suit cette mesure, qu'on avait jusque-là regardée comme impossible et même comme funeste. Les furieux, qui chaque mois brisaient des centaines d'écuelles en bois, renoncèrent à leurs habitudes de violence et d'emportement; d'autres, qui déchiraient leurs vêtements et se complaisaient dans la plus sale nudité, deviennent propres et décents; le calme et l'harmonie succèdent au tumulte et au désordre; il s'établit enfin, dans toutes les parties du service, une régularité et une bienveillance dont l'influence gagne bientôt les aliénés eux-mêmes. C'est ainsi qu'après quelques semaines on voit des maniaques, encore fort agités, se mettre la camisole volontairement, ou se la faire mettre par les fous les plus tranquilles. »

Il est donc avéré que bien des aliénés jouissent encore de cette partie du jugement qui permet d'apprécier les conditions dans lesquelles se passe la vie ordinaire. C'est parce qu'on l'a compris qu'on a changé de manière d'agir à leur égard[1]. C'est parce qu'on

I. La portée de cette observation a été récemment mise en lumière d'une manière excellente par M. Poubelle, préfet de la Seine. Le 3 août 1887, on érigeait à Bicêtre une plaque commémorative en l'honneur de Pussin, qui était surveillant au quartier des aliénés à l'époque où Pinel entreprit ses réformes, et qui non seulement fut l'aide intelligent et dévoué de son chef, mais encore eut l'idée, l'initiative de quelques-uns des moyens employés pour soulager le sort des aliénés. M. Poubelle, qui présidait la cérémonie, y prononça un discours très heureux dont voici quelques paroles bien frappantes au point de vue qui nous occupe : « Je ne saurais trop, dit-il, vous répéter que ces malades, ces fous, sont susceptibles de comprendre le dévouement qu'on leur

l'a compris qu'on s'est appliqué à améliorer leur vie et à modifier complètement la disposition des demeures qui leur sont spécialement destinées. A moins d'un siècle de distance, on est arrivé à une situation véritablement contraire à celle dont Pinel et Esquirol nous ont laissé le souvenir.

Dans les asiles actuels, dans ceux-là surtout qui ont été le plus récemment établis, tout est prévu et disposé en vue du bien-être, de l'agrément et du bon traitement des malades. Les bâtiments sont vastes, spacieux; l'air et la lumière y pénètrent à profusion. L'ordre, la propreté y règnent partout. On s'est appliqué, dans les moindres détails, à éviter tout ce qui pourrait donner à l'habitation l'aspect d'un lieu de réclusion. Les chambres, les dortoirs, le couchage des malades, tout est disposé d'une façon confortable. Ce qui prouve bien que les aliénés, même ceux qui sont le plus fortement atteints par la maladie mentale, même ceux dont l'intelligence est le plus complètement obscurcie, ne sont point indifférents à toutes ces choses, c'est que, lorsqu'on a été obligé de leur donner momentanément un couchage spécial, parce qu'ils se salissaient ou déchiraient les objets de literie, et qu'ils peuvent revenir aux habitudes ordinaires, ils s'en montrent fort satisfaits.

Les mêmes observations s'appliquent au régime

témoigne. L'éclipse de la raison laisse percer encore quelques lueurs; ils conservent une certaine justesse d'appréciation qui leur permet d'apprécier les soins que l'on apporte à leur soulagement. Dans cette fréquentation quotidienne, l'intelligence, même affaiblie, sait reconnaître les sentiments affectueux, et les actes de violence sont rares à l'égard d'un infirmier bienveillant. Dans les maisons de fous il se forme, croyez-le bien, une opinion publique, souvent plus juste que celle que nous rencontrons extra-muros, car elle est fondée sur une observation personnelle et sur l'impression directe des traitements dont chacun est l'objet. » (*Annales médico-psychologiques*, novembre 1887.)

alimentaire. Il est peu d'aliénés, en dehors de ceux à qui leur délire donne de l'aversion pour les aliments, qui ne soient sensibles au bien-être de la table. Sans doute on peut dire que le sentiment de ce bien-être est en partie instinctif. Mais du moins ils y font attention, ils l'apprécient et le jugent, et maintes fois nous les avons entendus exprimer leur satisfaction de ce que l'on faisait pour eux à cet égard.

Ils ne sont pas moins sensibles à la bonne apparence, aux dispositions d'agrément que l'on cherche à donner à leurs cours, à leurs jardins; aussi, en dehors des quartiers d'agités, on parvient maintenant à rendre sous ce rapport leur demeure aussi agréable que possible. Leurs jardins, garnis de fleurs, ont parfois tout le charme des jardins les mieux entretenus, et certainement ils en jouissent avec autant de plaisir que si leur intelligence n'était pas troublée. Ils respectent les arbres, les fleurs, et quelquefois ils prennent plaisir à les soigner, à les cultiver eux-mêmes.

A ces agréments extérieurs en ont été ajoutés d'autres, destinés à rompre la monotonie inévitable de leur séjour. Ce sont des distractions variées qui non seulement les arrachent à l'ennui, mais qui parfois même font diversion à leurs idées délirantes et contribuent à les améliorer. Autant que possible, on les conduit se promener au dehors. Certains asiles ont ainsi organisé des promenades en groupes plus ou moins nombreux, toujours fort appréciées de ceux à qui on les accorde. Dans le précédent chapitre, nous avons parlé des fêtes, des soirées dramatiques, des concerts, des réjouissances diverses en usage dans quelques maisons d'aliénés. Un bon nombre de malades y prennent un vif plaisir; ceux même qui sont habituellement le plus absorbés dans leur délire, y font trève un moment pour participer à la joie commune. Aussi, en fin de compte, comme le dit avec vérité M. le Dr Dagron, « les asiles d'aliénés ne sont plus des

prisons faites pour inspirer une horreur invincible. Ce qui le prouve, ce qui prouve surtout le jugement que les fous eux-mêmes portent à cet égard, c'est que, chaque année, bon nombre d'aliénés guéris cherchent à rentrer dans les asiles, en simulant la folie[1]. »

Tous ces détails sont relatifs à la vie matérielle des aliénés, et à l'appréciation juste qu'ils sont capables d'en faire. Voyons maintenant quelques côtés de leur vie morale; nous les y trouverons également doués d'une somme plus ou moins grande de jugement.

Tous les asiles publics et un certain nombre d'asiles privés ont leur chapelle où se célèbrent régulièrement les offices religieux. Une remarque intéressante, faite à ce sujet par le Dr Dagron, et qui concerne les asiles publics, c'est que, malgré l'indifférence générale du siècle en matière de religion, l'État prend encore soin de faciliter aux aliénés les moyens de remplir les devoirs du christianisme.

Cette sollicitude a du reste sa raison d'être; car, en dehors même de toute autre considération, les cérémonies du culte sont de nature à exercer sur certains malades une influence bienfaisante. Toutefois il est bon d'ajouter que cette influence ne s'exerce pas au hasard et que les impressions religieuses peuvent nuire à certains aliénés, au lieu de leur être utiles; aussi la présence des malades aux offices est-elle affaire d'appréciation, où le médecin de l'asile doit rester juge absolument souverain.

« Les aliénés, en général, dit le Dr Dagron, sont loin d'être insensibles à l'harmonie des chants sacrés. La grande voix de l'orgue, l'odeur de l'encens, les paroles du prêtre, emportent assez facilement leur âme et sont capables de les prédisposer à des émotions salutaires..... Sans doute le but peut être dépassé, et le

1. Dr Dagron, *Des aliénés et des asiles d'aliénés*, tome I, p. 23.

malade peut être entraîné dans les voies périlleuses de l'exaltation mystique; mais c'est au médecin de veiller et de désigner ceux des pensionnaires pour lesquels l'assistance aux prières ne saurait être nuisible..... Même dans les meilleures choses, il faut savoir se garder de tout excès.....

« Quand la folie ne doit pas guérir, cas malheureusement trop fréquent, il y aurait cruauté à priver les fanatiques eux-mêmes des seuls plaisirs auxquels ils restent sensibles. Enfin, pour les indifférents, c'est-à-dire pour le plus grand nombre, les cérémonies du culte sont au moins une source de distraction qui vient rompre la monotonie de journées quelquefois bien longues.....

« En dépit de leur délire si varié, la plupart des malades se montrent recueillis et unissent volontiers leurs voix dans le chant des cantiques. L'harmonie sacrée les calme peu à peu, comme elle apaisait autrefois l'âme du roi Saül dans ses accès de fureur et de sombre mélancolie. Elle peut même mettre fin à d'épouvantables délires. Une jeune religieuse, qui se croyait damnée, fut conduite un jour à l'église. Le chant des psaumes lui arracha des larmes et lui fit comprendre qu'elle ne pouvait pas être plongée dans l'enfer, comme elle se l'imaginait, puisqu'elle entendait louer Dieu autour d'elle. Bientôt après elle revint à la raison.

« Mais le silence succède tout-à-coup au chant des prières, tandis que le prêtre gravit les degrés de la chaire. Tous les regards se portent sur lui..... Sa parole doit être toute de mansuétude, pour ménager les plaies vives étalées devant lui et qu'un mot trop sévère pourrait faire saigner. Qu'il laisse de côté les froides questions d'enseignement et de doctrine, pour bénir et pour consoler. C'est ainsi seulement qu'il se montrera à la hauteur de sa mission et qu'il concourra, d'accord avec les médecins, au salut de ceux qui lui sont confiés.

« Zeller raconte qu'un ecclésiastique, guéri dans son asile de Wimenthal, monta un jour en chaire et fit à ses compagnons un sermon émouvant sur la nécessité de se tenir en garde contre tout ce qui peut nous faire perdre le premier et le plus estimable des biens terrestres, la jouissance de la raison. « Jamais, ajoute-t-il, « les malades ne furent si impressionnés que par son « discours [1]. »

Il faut assurément, dans tout cela, faire la part de ce qui est jugement, appréciation, et de ce qui est purement l'effet d'une impression morale. Mais il arrive souvent aussi que l'impression est le point de départ d'appréciations et de réflexions qui conduisent l'aliéné à juger par lui-même ce qu'il vient de sentir. Aussi, d'une manière directe ou d'une manière indirecte, nous trouvons, dans ce qui vient d'être dit, la preuve de la persistance du jugement chez les aliénés.

A propos des offices religieux, nous relaterons un fait intéressant qui s'est produit en notre présence. Il témoigne, chez l'aliéné que ce fait concerne, la persistance de l'aptitude à juger judicieusement ce qu'il entendait.

Dans une allocution adressée, pendant la messe, aux pensionnaires d'un asile, l'aumônier, qui ce jour-là fut doublement malheureux dans le choix du sujet de son discours, parlait de la trahison de Judas et de ses conséquences. Il rappela son désespoir ; il rappela aussi fort mal à propos son suicide, et enfin, pour augmenter encore l'horreur qui devait s'attacher au souvenir de ce traître, il fit le tableau de la hideuse décomposition de ses chairs après sa mort. Il le représenta livide, putréfié, l'abdomen ouvert, les entrailles pendantes, en proie aux vers qui l'avaient envahi. La description était d'un réalisme hideux ; le spectacle dépeint était horrible. Presque toute l'assistance était péniblement impres-

1. Dagron, *Des aliénés et des asiles d'aliénés*, tome I, p. 124.

sionnée, et le sentiment général était tout différent de celui que l'orateur cherchait à communiquer à son auditoire. Au milieu de celui-ci se trouvait un malade atteint de paralysie générale progressive, arrivé déjà fort loin dans la démence, qui d'ordinaire venait aux offices d'une manière machinale, n'y faisait attention à rien et vivait complètement absorbé en lui-même. Ce jour-là, par exception, il écouta le discours et, malgré l'affaiblissement de ses facultés mentales, il le suivit avec attention. Or, comme tout le monde, il le jugea déplaisant et déplacé; alors il se leva doucement, il éleva la voix, et s'adressant posément à l'orateur : « Monsieur l'aumônier, lui dit-il, tout ce que vous nous dites est très répugnant; vous feriez bien mieux de continuer votre messe. » Après ces paroles il se rassit tranquillement, sans manifester la moindre agitation. Il avait ainsi fait preuve évidente de jugement et avait traduit en homme sensé l'opinion de toute l'assistance. L'aumônier le comprit et abrégea son discours.

Abordons un autre ordre d'idées, et occupons-nous de ce qu'on appelle communément les affaires d'intérêt. Y a-t-il des aliénés qui aient encore de l'aptitude à s'en occuper, à les comprendre, à les juger sainement, à donner à leur sujet des avis sages et motivés ?

Assurément un certain nombre le peuvent, surtout ceux qui sont atteints de délire partiel. Leur jugement est encore assez persistant, le délire n'a point assez complètement affaibli leurs facultés de raison pour que, sous le rapport qui nous occupe, ils ne puissent avoir toutes les apparences et même les dispositions réelles d'hommes vraiment raisonnables.

Cela se présente même quelquefois chez des individus tombés dans la démence, chez des aliénés dont toutes les facultés mentales sont notablement oblitérées. Mais pour ces derniers, il faut tenir compte d'une condition que nous avons déjà signalée à propos des

conversations : c'est que leur aptitude à comprendre, à juger les affaires n'est rien de plus qu'un résultat de l'habitude. Dans les avis qu'ils émettent, dans les intentions qu'ils manifestent, ils n'apportent plus véritablement une spontanéité libre, intelligente, raisonnable. Si leur jugement est approprié aux faits; s'il peut avoir toutes les apparences d'un jugement raisonnable, cela provient dans bien des cas de ce qu'étant accoutumés à voir les choses d'une certaine manière ils continuent à les voir de même. C'est ainsi qu'un propriétaire peut parler judicieusement de ses biens, de ses propriétés, de leur culture, des améliorations dont elles sont susceptibles. C'est ainsi qu'un homme d'affaires peut être capable encore de donner de sages avis à des clients, à des amis qui le consultent; qu'un médecin peut parler avec sagesse d'une maladie; qu'un individu quelconque peut traiter convenablement des affaires que toute sa vie il a été habitué à traiter. Mais la démence n'en existe pas moins, et se manifeste partout où les facultés de raison doivent montrer un tant soit peu d'initiative véritable.

Quelques exemples justifieront ce que nous venons de dire.

Nous soignons un malade atteint de lypémanie, avec troubles de la sensibilité générale, qui croit ne plus exister, et qui, par suite de cette idée, ne répond que par des gémissements à toutes les questions qu'on lui pose sur lui-même, sur sa santé, sur sa personne. Lorsque ses enfants viennent lui faire visite, il ne prend jamais l'initiative de les entretenir de quoi que ce soit; mais il est arrivé maintes fois que si on lui parlait de sa fortune, de ses biens, de la gestion d'une maison dont il était propriétaire, il répondait très pertinemment, s'y intéressait en oubliant momentanément son délire, et donnait toujours de très bons conseils que ses enfants ne manquaient pas de mettre à profit.

Une dame, atteinte de manie chronique, qui présente

actuellement les signes de la démence et qui divague d'une façon presque continuelle, donnait dernièrement à son fils des conseils très sensés sur un mariage qu'il devait contracter. Incapable habituellement de longs discours, d'une longue conversation, elle eut, le jour où ce mariage lui fut annoncé, un peu d'empire sur elle-même, et, pendant près d'un quart d'heure, en phrases brèves et aphoristiques, elle tint à son fils un langage judicieux et raisonnable : « Aime bien ta femme. — Ne lui laisse pas faire des dettes. — Ne lui permets pas d'être coquette. — Fais-lui nourrir ses enfants. — Reste chez toi avec elle. — Tu me l'amèneras et tu lui diras de m'aimer comme sa belle-mère. » Elle dit encore plusieurs autres paroles aussi sages. A la vérité, elle répéta plusieurs fois les même choses; mais pendant ces quelques moments, elle ne dit rien qui ne fût raisonnable et sensé. L'instant d'après, elle se remit à divaguer comme à l'ordinaire, ayant promptement oublié même la visite de son fils. Dans une circonstance antérieure, cette même dame avait donné, de la même façon, quelques sages conseils à sa fille, âgée de dix-huit ans, qui lui avait paru avoir une toilette trop coquette et peu convenable pour son âge.

Une de nos malades a déjà été internée trois fois; elle est sujette à des accès de lypémanie qui la jettent dans un abattement profond. Pendant l'accès, elle doute de tout, d'elle-même aussi bien que du reste; elle ne sait ce qu'elle veut, elle ne peut se décider à rien, et dès qu'elle a commencé quelque chose, elle regrette de l'avoir entrepris. Elle est dans une préoccupation continuelle à ce sujet. Se lever, se coucher, faire un pas, s'habiller, manger, tout est matière à préoccupations, à incertitudes. Malgré ces dispositions, bien qu'elle soit absorbée par ses idées morbides, elle continue de s'occuper de ses affaires d'intérêt, de sa fortune, qu'elle gère habituellement elle-même, car elle est veuve. Il lui est arrivé de se trouver en présence de quelques

difficultés relatives à ces affaires; elle fit venir son notaire, lui fit part de ses intentions, qui étaient très sages, et régla complètement avec lui ce qu'il fallait faire en cette circonstance.

Nous avons observé encore plusieurs autres faits du même genre. Il est en effet bien peu de malades, à l'exception de ceux qui sont atteints de délire généralisé, ou qui sont presque complètement tombés dans la démence, qui ne puissent, à un moment donné, porter une appréciation juste, donner un avis opportun et motivé sur certaines affaires. Il est rare toutefois que cette aptitude soit permanente ou seulement prolongée. Le plus souvent elle ne se manifeste que d'une manière fortuite et accidentelle; enfin, quand elle existe chez les véritables déments, elle est souvent, comme nous l'avons dit, un effet de l'habitude et de l'éducation acquise, plutôt que le résultat d'une réflexion véritable.

Cet effet de l'habitude et de l'éducation acquise doit donc être pris en considération très sérieuse, surtout dans certaines affaires judiciaires, où l'aliénation mentale est en cause et où il s'agit de se prononcer sur une question de capacité civile. Les signes de jugement, manifestés dans de telles circonstances, ne sont ordinairement que des apparences sans valeur. A la vérité, ils servent à prouver la persistance d'une partie de la raison; mais cette partie est si faible, si peu étendue, qu'elle ne peut être prise pour une faculté mentale entière et saine. Elle est en réalité tout à fait insuffisante pour faire attribuer la capacité civile à la personne qui la présente, lorsque, d'autre part, l'aliénation mentale est marquée par des signes certains.

C'est en nous appuyant sur ce principe important que, dans l'affaire dont nous allons donner la relation, nous fûmes amené à déclarer sans valeur un testament fait par une personne qui présentait des signes évidents de démence.

Les neveux d'une demoiselle X..., se considérant comme lésés dans leurs légitimes espérances par un testament que leur tante avait fait récemment au profit d'une seule personne de la famille, demandèrent l'annulation de ce testament pour cause de démence de la testatrice. Ils nous prièrent de donner notre avis, et de rédiger une consultation sur l'état de démence et sur les conséquences que cet état pouvait avoir.

Notre conviction, après étude des pièces du procès, principalement des enquêtes et contraires enquêtes, fut que ladite demoiselle X... avait été absolument démente dans les six dernières années de sa vie, période vers la fin de laquelle le testament, préparé en la forme mystique, avait été fait et déposé chez un notaire.

Les preuves de démence que nous pûmes relever étaient nombreuses, les unes tirées de la comparaison faite entre l'état de Mlle X... dans les dernières années de sa vie et son état antérieur, les autres prises dans l'appréciation de l'état même de la personne à l'époque où le testament avait été déposé. Mlle X... était devenue démente à la suite d'attaques répétées d'apoplexie; le changement s'était fait en elle d'une manière rapide, et la comparaison dont nous venons de parler en était relativement plus facile.

Prenant la testatrice à partir du moment où l'apoplexie l'avait frappée, nous disions dans notre consultation :

« L'attitude que présenta dès lors Mlle X... est déjà un indice de démence. Assise dans sa voiture (elle était paralysée), la tête penchée en avant, elle avait la physionomie indifférente, sans expression; souvent elle paraissait ne pas faire attention à ce qui se passait, à ce qui se disait autour d'elle. Quelquefois elle répondait aux questions qu'on lui posait, et qui se rapportaient habituellement à sa santé; mais souvent aussi elle n'y répondait pas, ou ne le faisait que d'une manière brève comme une personne à qui la faiblesse

d'esprit ne permet pas de faire de longues phrases, d'exprimer longuement sa pensée.

« Ces dernières dispositions contrastent d'une manière frappante et significative avec les dispositions dans lesquelles était Mlle X... avant sa maladie. Alors, en effet, elle était très active, s'occupait de tout, s'intéressait à tout, faisait attention à tout, causait beaucoup et aimait à le faire avec tout le monde. Or, pour bien juger de l'intégrité des capacités mentales d'une personne, il faut commencer par la comparer à elle-même, et cette comparaison permet souvent de constater, comme dans le cas présent, une décadence, une chute considérable.

« Mlle X... paraît être restée pendant près de deux ans dans l'état où nous venons de la voir. Plus tard, elle perdit encore plus complètement ses facultés mentales; d'où il résulte que le travail de désorganisation cérébrale, loin de s'arrêter chez elle, n'avait fait que poursuivre, lentement mais continuellement, son œuvre de destruction.

« C'est dans l'appréciation de la capacité mentale de Mlle X..., pendant la période de deux années dont nous venons de parler, que les témoins divergent le plus complètement. D'après les uns, elle se rendait bien compte de ce qu'elle faisait; d'après les autres c'était le contraire. Pour apprécier à sa juste valeur l'opinion des premiers, il faut rappeler ici un fait d'observation qui est d'une grande importance; c'est que les déments qui ne sont pas arrivés au dernier terme de la maladie sont encore capables de suivre les règles de la vie commune; ils peuvent continuer, dans une certaine mesure, de faire ce qu'ils faisaient auparavant; ils conservent même sur certains points des aptitudes routinières qui sont en désaccord avec leur état d'amoindrissement général. On en rencontre beaucoup qui sont capables de rendre un compte sommaire de leurs petites affaires d'intérêt, de leur fortune; qui

ont une notion suffisante de la valeur des choses et qui paraissent comprendre les explications qu'on leur donne. C'est là un fait noté par tous les auteurs et dont nous voyons chaque jour la confirmation dans les asiles d'aliénés. Mais ces individus n'en sont pas moins déments, comme on peut en juger par leurs autres dispositions.

« Or, dans les faits que nous apporte la contre-enquête, pour démontrer la sanité d'esprit de Mlle X..., il n'y a rien de plus que ce que nous venons de dire. Nous voyons un commissionnaire en vins acheter à Mlle X... le produit de sa récolte ; un boucher lui acheter des agneaux et des brebis ; une marchande de volaille lui demander des œufs et des pigeons. Dans quelles conditions se sont faites ces transactions ? Les marchands viennent saluer Mlle X..., lui parlent d'acheter ce qui fait l'objet de leur commerce, proposent un prix, et tout est terminé. Nous ne voyons en aucun endroit qu'il y eût de la part de Mlle X... initiative spontanée, ou discussion du marché proposé. Les marchands ne se seraient pas exposés du reste à offrir des prix inacceptables, parce que Mlle X... avait auprès d'elle des conseillers qui l'auraient empêché d'accepter. Du reste, la valeur des allégations de ces témoins est annulée par les déclarations de plusieurs autres.....

« Il faut encore examiner un fait important, et en apprécier la valeur. C'est celui qui est relatif au dépôt de ce testament mystique par lequel Mlle X... a disposé de sa fortune. On ne saurait trouver, dans les témoins qui ont assisté à ce dépôt, les conditions qui garantissent la parfaite validité des actes. Ceux qui ont été appelés, recrutés au moment même, ne connaissaient la testatrice que de nom ou que de vue ; eux-mêmes le disent. Ils n'avaient eu avec elle aucune relation ; ils n'étaient pas en état d'apprécier la transformation qui s'était faite en elle, et surtout n'avaient

pu observer et connaître les symptômes d'insanité qu'elle présentait. La scène à laquelle ils ont assisté, sur laquelle toute leur attention aurait dû être fixée, les a si peu frappés qu'ils n'en ont presque pas gardé le souvenir. Un d'eux ne se souvient que d'une chose, c'est que la requérante a signé. Un autre dit : « En notre présence elle a signé quelque chose; elle ne pouvait pas bien ; mais elle a signé. » C'est qu'en effet les choses ont dû se passer d'une manière presque banale, évidemment insuffisante pour faire juger de la parfaite sanité d'esprit de la testatrice. Le notaire aura demandé à Mlle X... : Ceci est bien votre testament? C'est vous qui l'avez signé? et d'autres choses du même genre. Elle aura répondu oui, avec l'indifférence que les déments mettent à faire cette réponse, et là-dessus les témoins ont affirmé la parfaite validité du dépôt. S'il en eût été autrement, les témoins n'auraient pas manqué de le faire savoir ; par conséquent, sur ce point, les dépositions de la contre-enquête n'atteignent réellement pas le but qu'on s'est proposé en les provoquant. »

La fin de notre consultation contient en substance que Mlle X... était réellement *tombée en enfance*, qu'elle ne reconnaissait pas les personnes même les plus connues de sa famille; qu'elle avait des *absences* fréquentes et longues; qu'elle n'avait plus la notion exacte du temps, des lieux, des faits ou des choses; qu'elle était enfin profondément amoindrie dans ses facultés mentales.

Comme cette affaire était grave, que les intérêts mis en jeu étaient gros, nous engageâmes les demandeurs à prendre l'avis d'un ou plusieurs autres médecins aliénistes; ils s'adressèrent à deux des plus éminents, les Drs Blanche et Lunier, qui arrivèrent à des conclusions identiques aux nôtres, à savoir : « que Mlle X..., pendant les six dernières années de sa vie, et notamment à l'époque où elle avait déposé son testament

mystique, présentait les symptômes de l'insanité d'esprit, de la démence. »

Les tribunaux de Toulouse, en première instance et en appel, adoptèrent nos conclusions et annulèrent le testament attaqué.

Il pourrait être intéressant d'insister sur les détails relatifs au dépôt du testament chez le notaire, et de montrer comment l'officier ministériel et les témoins, tout en étant de bonne foi, se sont un peu trop aisément laissé abuser par les apparences de raison que présentait encore Mlle X... Mais l'intérêt principal que l'histoire de cette demoiselle offre actuellement pour nous réside dans ce fait que, bien que démente, elle pouvait encore, dans une certaine mesure, formuler un jugement, une appréciation, donner un avis sur des affaires qui la concernaient, et qu'ainsi elle fit illusion à des personnes qui ne prirent pas garde à l'affaiblissement véritable de ses facultés d'esprit.

De même qu'il y a des aliénés capables d'avoir une opinion dans des affaires d'ordre privé, de même aussi un certain nombre d'entre eux sont capables de s'intéresser aux affaires publiques, de les comprendre et de les juger raisonnablement. Parmi les pensionnaires des asiles d'aliénés, quelques-uns en donnent la preuve constante; ils lisent avec soin les journaux politiques mis à leur disposition, ils les attendent chaque jour avec impatience, et s'intéressent à tout ce qui s'y trouve. Nous les avons maintes fois entendus en causer les uns avec les autres, discuter, et apprécier souvent avec une grande justesse les faits d'actualité.

Du reste, en dehors de la politique, ceux des aliénés qui lisent les journaux y cherchent toujours avec soin les choses qui peuvent les intéresser d'une manière spéciale. Un commandant d'artillerie, que nous soignons actuellement et qui est atteint de paralysie

générale, lit avec attention tout ce qui concerne l'armée, les nominations, les mutations d'officiers. S'il rencontre le nom d'un de ses camarades au tableau d'avancement, il lui envoie des félicitations. Nous l'avons entendu approuver ou blâmer, en des paroles très mesurées, telle ou telle disposition relative à l'armée, et sans pouvoir déterminer si ses critiques étaient fondées, nous pouvions du moins reconnaître qu'elles paraissaient judicieuses.

Il y a un certain nombre d'aliénés qui sont capables de formuler des jugements très sages en matière de littérature et d'art.

Si, à l'exemple du Dr J. Moreau[1], nous voulions considérer comme aliénés, ou du moins comme entachés de folie, des hommes éminents, illustres, que d'ordinaire on compte parmi les hommes les plus raisonnables, nous pourrions, sur ce sujet, multiplier les exemples. Nous rappellerions les noms d'un grand nombre de littérateurs, depuis Aristote et Lucrèce, jusqu'à Malebranche, Descartes, Gœthe et d'autres encore, qui ont été des critiques sages et judicieux, et qui cependant ont présenté des singularités mentales, d'apparence morbide. Nous parlerions de J.-J. Rousseau, qui a porté des jugements si justes sur les mœurs de son temps; de Chateaubriand, le rénovateur de la critique littéraire en France, dont les jugements de toute sorte, dans le *Génie du christianisme*, portent la marque d'un jugement sûr et élevé. J.-J Rousseau était franchement aliéné, comme nous l'avons vu. Chateaubriand fut souvent tourmenté par des dispositions mélancoliques et par des idées de suicide. Plus près de nous, nous citerions encore Villemain.

1. J. Moreau, *Psychologie morbide*.

critique des plus éminents, et historien très judicieux, qui eut de nombreux accès d'aliénation mentale.

Mais ce n'est point de ces personnages que nous voulons parler. Nous ne nous occupons que des aliénés ordinaires, et nous devons constater chez quelques-uns d'entre eux la persistance de la faculté de jugement en matière artistique ou littéraire.

En voici un premier exemple que nous trouvons dans le dernier rapport médico-légal fait par M. le Dr Foville père, rapport que nous avons conservé.

Il concerne un individu atteint de paralysie générale, qui avait fait un testament dont l'annulation était demandée. Comme toujours, en pareille circonstance, il y eut enquête et contre-enquête : l'une, dont tous les témoins affirmaient l'insanité du testateur ; l'autre, où les témoins soutenaient au contraire sa parfaite sanité d'esprit.

Le Dr Foville établit d'une façon péremptoire que le testateur, M. A..., au moment où il avait fait le testamet attaqué, était en pleine évolution de la paralysie générale. Il en présentait des signes certains : troubles de la motilité, affaiblissement intellectuel ; et le Dr Cazalis, ancien médecin de la Salpétrière, praticien expérimenté en fait de maladies mentales, avait reconnu l'existence de la maladie plus d'un an avant l'époque où fut fait le testament. L'état de M. A... s'était progressivement aggravé ; des attaques congestives s'étaient produites, qui avaient hâté la marche de la maladie et finalement causé la mort, survenue deux mois après la confection du testament.

M. A... était un homme parfaitement bien élevé. Son application au travail, son heureuse intelligence, lui avaient permis de s'élever à un poste important dans un ministère.

Il avait des goûts littéraires ; il s'y livrait tout en remplissant les devoirs de sa charge. Il était membre de la Société des gens de lettres, et avait publié un

ouvrage fort apprécié. Il avait un esprit très ouvert, d'une finesse et d'une sagacité remarquables.

La connaissance de ces qualités est importante pour faire apprécier à leur juste valeur les témoignages destinés à établir que M. A... était sain d'esprit à l'époque où il avait fait son testament. Or un de ces témoignages est relatif à la persistance du jugement en matière littéraire. Le témoin, un ecclésiastique, qui avait rencontré M. A... quatre ou cinq mois avant sa mort, s'exprime ainsi : « Nous parlâmes de plusieurs choses : politique, littérature, poésie, voyages ; il me rappela les monuments que nous avions vus ensemble à Paris. Il *apprécia* parfaitement tout ce dont il me parla. Il me parut tout à fait sain d'esprit. »

A ne prendre que la première partie de ce témoignage, sans tenir compte des conclusions, on voit qu'un homme atteint de démence paralytique était encore en état, malgré la déchéance de ses facultés mentales, d'apprécier, de juger les œuvres d'art et de littérature.

Scipion Pinel parle[1] d'un homme qui avait occupé des postes importants et qui, dans les premiers temps de l'Empire, s'était imaginé avoir régné, être empereur. « Peu de personnes connaissaient ce délire partiel, parce que le malade avait grand soin de le dissimuler. Parlait-on beaux-arts, littérature, sciences ? ses idées étaient lumineuses, précises, savantes ; si la conversation tombait sur la politique, il se taisait au milieu des personnes qu'il ne connaissait pas ; mais s'il se trouvait auprès de quelque ami initié à son secret, ou de quelque parent dans sa confidence, il lui contait sa grandeur imaginaire, et s'en expliquait avec tant d'esprit et de conviction, qu'on ne pouvait que gémir

1. Scipion Pinel, *Physiologie de l'homme aliéné appliquée à l'analyse de l'homme social*, p. 126. Paris. 1833.

d'une telle infirmité, dans un caractère des plus honorables. »

Quelques aliénés sont capables d'apprécier très judicieusement la condition, le caractère, les qualités des personnes avec lesquelles ils sont en rapport.

Ceux qui sont internés dans les asiles savent distinguer le directeur, le médecin, les autres fonctionnaires. Ceux qui sont en liberté savent distinguer aussi bien les attributions des personnes qu'ils connaissent.

L'aptitude des uns et des autres à juger la valeur morale ou les dispositions extérieures d'autrui se manifeste quelquefois avec une grande netteté. Il est à noter même que, dans certains cas, la maladie contribue à développer chez eux cette aptitude. Il en est ainsi principalement chez les malades dont nous avons déjà parlé, qui doivent à leur état morbide une exaltation spéciale de leurs facultés intellectuelles.

Parchappe dit à ce sujet :

« On ne saurait contester que chez certains fous, à un certain degré d'excitation cérébrale, ne corresponde une aptitude exceptionnelle à exercer le jugement. C'est ainsi que certains maniaques montrent à certains égards une sagacité d'observation et une rectitude de jugement qui semblent tout à fait en dehors de leur portée intellectuelle ordinaire, et qui les conduisent quelquefois à de singulières saillies.

« Visité par une personne qui lui était inconnue, mais chez laquelle la démarche, la physionomie et la toilette indiquaient une certaine satisfaction de soi-même, un maniaque s'écrie : « Oh! qu'il est vain ! » Un visiteur d'une physionomie peu distinguée et d'un extérieur simple lui fut présenté en qualité de médecin : « Lui, médecin ! c'est un domestique. »

« Un ouvrier toilier, pendant un accès de manie qui a duré plusieurs mois, se montrait fort gai, fort plai-

sant et tournait finement en ridicule les plus déraisonnables de ses compagnons d'infortune.

« Il n'est pas très rare que des fous, eux-mêmes fort capables d'extravagances, se moquent des autres fous, et s'expriment très librement et très judicieusement sur leur compte, en les traitant d'insensés. Ainsi, une malade très agitée, me voyant importuné par les demandes déraisonnables d'une autre malade, me disait : « Ne l'écoutez pas, monsieur le médecin, elle est en démence [1]. »

Griesinger dit également à propos des malades qui présentent de l'exaltation maniaque.

« On voit quelquefois ces individus, les maniaques, émettre des pensées, des idées qui sont d'une élévation à laquelle leur esprit n'atteignait pas dans l'état de santé ; souvent, selon qu'ils sont disposés ou suivant les circonstances, ils disent des mots pleins d'un esprit caustique et mordant ; ils font des comparaisons fines et risibles, s'expriment avec une éloquence qui ne leur est pas habituelle, émettant avec une grande assurance des opinions hardies. J'ai vu, par exemple, une maniaque, qui avait un talent tout spécial pour mettre en relief la ressemblance, même très éloignée, qu'elle apercevait entre certains animaux et la physionomie des personnes qu'elle voyait [2]. »

J. Falret a signalé les mêmes aptitudes, la même facilité de jugement, chez les malades atteints de folie circulaire, dans la période d'excitation de leur maladie. « Ils sont, dit-il, devenus méchants, difficiles à vivre, disposés à nuire, à taquiner, à faire des niches ou même à faire le mal. Leur langage reflète ces dispositions nouvelles de leur caractère : il devient mordant, et ils

1. Parchappe, *Symptomatologie de la folie : Annales médico-psychologiques*, 1850.

2. Griesinger, *Traité des maladies mentales*, traduction Doumic, page 332, Paris, A. Delahaye, 1865.

ont souvent des réparties vives et spirituelles, mais ordinairement très blessantes. Ils saisissent avec une extrême facilité les ridicules, les travers ou les défauts de ceux avec lesquels ils sont en relation, et choisissent toujours les paroles qu'ils savent leur être le plus pénibles pour les leur jeter à la face [1]. »

Pour mieux montrer que les aliénés sont capables de se faire une idée exacte de l'état mental de leurs compagnons d'infortune, qu'ils savent se juger réciproquement et apprécier avec justesse le délire les uns des autres, nous citerons encore les faits suivants.

Brierre de Boismont rapporte l'histoire d'une dame B... qui était hallucinée, et qui présentait une notable perversion morale. « Cette dame, dit-il, qui, dans la conversation avec les personnes du dehors, ne laissait rien percer de déraisonnable, était jugée par les autres aliénées comme une des plus malades de la maison, et, un jour, une de ses camarades lui dit : Madame, quand on raisonne comme vous le faites, on est un vrai pilier de Maison de santé [2]. »

Le Dr Foville se promenait un jour entre deux de ses malades, tous deux hallucinés, qui lui exposaient leurs impressions délirantes. Après les avoir écoutés un certain temps, il se disposait à se retirer lorsque l'un d'eux, l'arrêtant et le prenant à part, lui demanda si tout ce dont il avait parlé lui-même était aussi déraisonnable, aussi absurde que ce dont l'autre l'avait entretenu. M. Foville le lui affirma et entra sur ce sujet dans les explications nécessaires. L'interlocuteur accepta les explications pour fondées, et le résultat fut qu'il ne tarda pas à modifier ses propres idées; il guérit. Ainsi, au milieu de son délire, il avait su parfaitement apprécier l'insanité de ce qu'avait dit

1. J. Falret, *De la folie raisonnante ou folie morale*, p. 20. Paris, 1860.

2. *Annales médico-psychologiques*, 1853, p. 585.

une autre personne à qui il ne le cédait en rien sous le rapport de la gravité de la maladie.

Un malade, atteint de paralysie générale progressive, qui est en ce moment confié à nos soins, nous étonne chaque jour par les appréciations qu'il porte sur les autres malades internés avec lui. Il se rend compte de leurs conceptions délirantes, cherche à leur démontrer qu'elles sont sans fondement, console ceux qui se désespèrent, s'efforce de contenir ceux qui sont agités, leur parle en homme vraiment raisonnable. Et cependant lui-même est déjà arrivé à un degré assez avancé de démence; il ne se rend pas compte de sa situation et il a un délire des grandeurs aussi absurde que possible : il est riche à milliards; il se propose de composer un remède qui guérira d'un seul coup tous les malades.

Il serait sans utilité d'insister davantage sur la persistance, chez les aliénés, du jugement qui s'exerce sur le monde extérieur. Nous n'avons pas dit, sans doute, tout ce qu'il y aurait à en dire, mais assez cependant pour montrer qu'un bon nombre d'aliénés sont capables, à différents degrés, d'apprécier judicieusement ce qui se passe autour d'eux, les choses dont ils ont à s'occuper, leurs affaires, leurs intérêts, le monde qui les environne.

Avant de passer à l'étude du jugement que les aliénés peuvent former sur eux-mêmes, nous devons dire quelques mots d'une éventualité qui se présente rarement, il est vrai, mais qui peut se présenter, et qui se rapporte à l'objet de ce chapitre.

Cette éventualité est que des aliénés puissent, en matière judiciaire, être appelés en témoignage. Le témoignage comprend, non seulement le rapport de ce qui a été vu ou entendu, mais souvent aussi une certaine appréciation des événements ou des paroles qui en font l'objet; il implique donc possession de la fa-

culté de juger, et pour cela nous devons nous en occuper ici.

Peut-on, dans certaines circonstances, invoquer le témoignage des aliénés ?

Il semble, au premier abord, que l'on puisse donner à cette question une réponse affirmative.

En effet, puisque, comme nous l'avons vu, les aliénés conservent une partie de leurs facultés intellectuelles, qu'ils sont en état de faire attention aux événements qui se produisent autour d'eux, de les comprendre, d'en garder le souvenir, enfin même de les apprécier souvent avec justesse, il semble naturel d'en inférer qu'on puisse, à l'occasion, recourir à leur témoignage.

S'il ne s'agit que de faits de peu d'importance, de faits relatifs à la vie commune, on peut effectivement s'en rapporter quelquefois à leur parole et à leurs appréciations.

Nous avons parlé de ces pensionnaires d'asiles d'aliénés qui sont employés à divers services, à qui l'on confie des occupations variées, que l'on appelle même à prendre soin de leurs compagnons en qualité d'infirmiers. Ces malades ont à rendre compte de leur emploi, de leur service, des incidents qui s'y produisent, et, d'ordinaire, ils le font d'une manière satisfaisante. Ce sont des témoins d'un certain genre, dont le témoignage est accepté sans difficulté.

Les autres malades qui restent dans les conditions ordinaires, qui vivent au milieu de leurs compagnons, sont les témoins plus ou moins attentifs de ce qui se passe autour d'eux, et quelquefois eux aussi peuvent en rendre un fidèle témoignage. Chaque jour, des incidents d'un genre ou d'un autre le fait constater dans les asiles.

Nous pouvons citer un dément qui, dans maintes circonstances, nous a fait retrouver des objets que d'autres malades avaient tenté de dérober. Nous avons

parlé d'un mélancolique qui croit ne plus exister, et qui cependant sait donner à ses enfants de bons conseils sur la gestion de leurs affaires; or ce même malade, s'il se produit quelque manquement dans le service, nous en avertit, à condition qu'on l'interroge, et toujours son témoignage est exact et véritable. La moitié de nos malades sont assurément capables, à divers degrés, de porter des jugements du même genre.

Cette forme du témoignage n'a en réalité qu'une faible importance, car elle concerne des faits d'ordre tout à fait privé, au sujet desquels les erreurs ne sont pas graves, ou du moins pas difficiles à réparer. Il est donc très plausible de l'admettre comme valable et d'en tenir compte.

Mais dans les affaires graves, notamment dans les affaires judiciaires, on ne saurait avoir confiance dans le témoignage des aliénés. A la vérité, il est bien rare qu'on ait recours à un témoignage de ce genre, ou du moins il y a peu d'exemples indiquant qu'on ait songé à y recourir.

J. Moreau a rapporté à ce sujet le fait suivant, qui a été reproduit par divers auteurs :

« Aux environs de Troyes existe un petit domaine connu sous le nom de château de Saint-Ponange. C'est là que depuis vingt-cinq ans environ, le sieur G..., ancien imprimeur, habite dans une solitude absolue. Son manoir est protégé par une triple enceinte de haies, de fossés et de barrières. Sur la porte d'entrée, on lit avec surprise cette inscription : *Franc fief de droit naturel.* Si quelque voyageur se présente pour visiter cette habitation, soudain le pont-levis se lève et une voix forte fait entendre ces mots : « Arrête, citoyen ! respecte mon domaine. Qui es-tu ? que demandes-tu ? » Cette voix, c'est celle du sieur G..., vieillard de soixante-seize ans, qu'une exaltation d'idées singulière sur tout ce qui touche la religion, la politique et les rapports sociaux, a rendu maniaque. Fidèle adorateur du soleil,

auquel il va faire trois fois par jour des adorations devant un autel de gazon élevé de ses propres mains au milieu de sa propriété, il entre en fureur lorsque la cloche du village appelle les fidèles à la messe. Le vent souffle-t-il avec violence, c'est un vent que le prêtre du village lui envoie pour lui être nuisible. Il ne mange jamais de viande et a en horreur tout vêtement tissé avec la toison d'un animal. A ses côtés pend un sabre prêt à frapper ses ennemis imaginaires..., etc.

« Le 23 août 1843, G... fut assailli dans sa forteresse par quatre malfaiteurs qui, après l'avoir garrotté, lui volèrent son argent. Des agents de l'autorité s'étant présentés chez lui pour lui demander des renseignements, G... ne voulut pas les laisser pénétrer dans son habitation, déclarant qu'il ne ferait connaître que par la voie d'un journal ce qui lui était arrivé. Il écrivit, en effet, au *Journal de l'Aube*, une lettre circonstanciée qui fut lue à l'audience. Les accusés furent tous condamnés.

« La déposition écrite de G... a contribué pour beaucoup à la condamnation des malfaiteurs[1]. »

Le Dr Moreau ajoute à ce récit les réflexions suivantes :

« Dans une foule de circonstances, le témoignage d'un aliéné doit être pris en sérieuse considération. Il me paraît hors de doute qu'un individu dont le délire est nettement circonscrit, comme il s'en rencontre tous les jours dans les asiles, peut rendre un compte fidèle, impartial, exact de faits particuliers venus à sa connaissance, pourvu que ces faits se trouvent en dehors de ses convictions délirantes. Toutefois je me hâte d'ajouter qu'une pareille appréciation ne saurait être faite que par des médecins d'aliénés ; eux seuls seront en état de déterminer avec quelque certitude quelle part revient au délire, quelle part à l'état normal. »

1. *Annales médico-psychologiques*, 1846, tome VII, p. 283

Malgré ses restrictions, cette opinion nous semble, au point de vue judiciaire, absolument inadmissible. A notre avis, le témoignage d'un aliéné ne peut être invoqué sans crainte qu'en matière de faits de la vie commune. Nous n'oserions, quant à nous, si nous étions consulté à ce sujet, nous porter garant de la valeur du témoignage d'un aliéné en matière grave, en matière judiciaire, alors même que nous pourrions faire exactement la part du délire de cet aliéné. Il nous paraît bien plus sage de s'en rapporter sur ce point à l'opinion de Marcé, et de n'accepter le témoignage d'un aliéné comme valable qu'à titre de simple renseignement.

Marcé dit :

« Le témoignage d'un aliéné, dans l'instruction d'une affaire judiciaire, ne pourra jamais, d'une manière sérieuse, être accepté sous la foi du serment et comme valable de tous points : sous ce rapport, l'aliéné se trouve assimilé avec raison au mineur, chez lequel on suppose, en raison de son jeune âge, le manque de discernement. La forme et le degré de la maladie mentale, la nature des idées délirantes, influent singulièrement sur l'exactitude des faits énoncés par l'aliéné et sur le degré de confiance qu'on doit leur accorder. Si l'idiot et le malade en démence ne peuvent jamais fournir que des renseignements fort confus et fort suspects, il n'en est pas de même du monomaniaque, dont les éclaircissements méritent souvent beaucoup d'attention et peuvent mettre sur la trace des faits les plus importants; mais, je le répète, ce sont de simples renseignements n'ayant de valeur que grâce aux circonstances qui viennent les corroborer, et aux résultats de l'enquête qu'ils peuvent provoquer [1]. »

Legrand du Saulle a formulé une opinion analogue à celle de Marcé. S'étant demandé si l'aliéné est apte à

1. Marcé. *Traité des maladies mentales*, p. 652.

déposer en justice, il répond : « Les témoins judiciaires sont en quelque sorte fortuits, c'est le hasard qui les désigne; on est donc forcé de les admettre tels qu'ils se présentent. L'individu atteint d'aliénation mentale confirmée est nécessairement incapable de déposer en justice; mais les faibles d'esprit et quelques déments peu avancés peuvent très bien être entendus, à titre de renseignement, et déposer sur les faits simples qu'ils ont observés. Seulement, il serait convenable que la loi les traitât en mineurs et qu'on ne leur déférât point le serment. Comment punirait-on, en effet, les infractions à ce serment?.....

« En 1823, des aliénés renfermés à Bicêtre furent appelés à donner des renseignements dans un procès criminel relatif à un incendie qui avait eu lieu dans cette maison. On ne leur fit point prêter serment[1]. »

Ainsi donc, s'il y a lieu quelquefois de s'en rapporter en justice au témoignage d'un aliéné, ce ne doit jamais être, même dans les conditions les meilleures, qu'à titre de renseignement, et comme indice pour guider l'action de la justice. Jamais ce témoignage ne doit servir de preuve et faire loi absolue, car celui qui le porte est un aliéné, et, comme tel, il doit être frappé de suspicion. Rien ne prouve en effet que ses paroles échappent complètement à l'influence de son délire.

1. Legrand du Saulle, *La folie devant les tribunaux*, p. 573. Paris. A. Savy, 1864.

ARTICLE II.

De la conscience de soi dans la folie.

Les aliénés peuvent avoir conscience de leurs dispositions intimes aussi bien que de ce qui les entoure. — La conscience de soi au début de la folie. — Certains aliénés sentent qu'ils deviennent malades ou qu'il se produit en eux quelque chose d'extraordinaire. — La conscience de soi dans le cours de la folie. — *A*. Aliénés n'ayant conscience que de leurs actes. — *B*. Aliénés qui ont conscience d'être dans un état anormal, sans comprendre que cet état est de la folie. — *C*. Individus ayant conscience qu'ils peuvent passer pour aliénés, mais qui ne croient pas l'être. — *D*. Aliénés ayant conscience de leur maladie mentale, mais qui ne peuvent se soustraire à son influence. — *E*. Aliénés conscients dominés par des impulsions irrésistibles. — Recherches statistiques sur les aliénés ayant conscience de leur état. — Conscience de soi après la guérison de la folie.

Le mot conscience, appliqué à la folie, s'entend, comme nous l'avons dit, d'un état de maladie mentale dans lequel l'aliéné se rend compte de ses impressions, de ses actes, des phénomènes intimes qui se passent en lui-même et des dispositions diverses qui en sont la conséquence.

Ainsi comprise, la conscience de soi dans la folie implique non seulement connaissance, mais encore, à divers degrés, appréciation et jugement.

Dans un excellent article qu'il a consacré à la folie avec conscience[1], M. le Dr Ritti fait observer que l'étude clinique des faits qui la concernent est de date récente, et que, par conséquent, les variétés qu'elle

1. A. Ritti, *La folie avec conscience. — Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*

peut présenter ne sont, pour la plupart, que vaguement déterminées.

Pendant longtemps, en effet, les médecins, aussi bien que les personnes étrangères à la pratique des maladies mentales, ont regardé comme caractères distinctifs de la folie l'automatisme et l'irrésistibilité d'une part, et d'autre part l'inconscience de l'état morbide. C'est en vertu de cette notion de la folie que Spurzheim en donnait cette définition : « La folie est l'état d'un homme qui est incapable de distinguer le dérangement de ses opérations mentales, qui agit irrésistiblement[1] » ; définition que Baillarger traduisait par cette formule charmante : « La folie est une infortune qui s'ignore. »

Mais une étude plus complète des faits montra bientôt que cette manière de comprendre et de définir la folie était inexacte, et nous sommes porté à croire que Spurzheim, en séparant dans sa définition l'impulsion irrésistible de l'inconscience, au lieu de les faire dépendre l'une de l'autre, l'avait déjà compris lui-même.

Il n'est plus permis aujourd'hui de mettre en doute l'existence de l'état de folie avec conscience. Les notions scientifiques sont fixées en principe sur ce sujet, notamment depuis les discussions que la Société médico-psychologique lui a consacrées, à deux reprises différentes, en 1869 et en 1875.

Dès la première de ces discussions, la Société eut à examiner une question préjudicielle, dont la solution devait influer complètement sur la suite des débats. On se demanda : Les fous avec conscience sont-ils des fous? ou, pour mieux dire, sont-ils de vrais fous?

M. Maury, un philosophe, s'exprima ainsi à ce sujet : « Ne serait-il pas à propos, quand on parle du délire, de distinguer le délire de la raison de celui qui ne porte que sur les sensations, les sentiments, les pen-

1. Spurzheim, *Observations sur la folie*, p. 73. Paris, 1818.

chants? Ce dernier genre de délire peut, en effet, exister seul, sans que la raison proprement dite soit essentiellement altérée; les exemples de ce genre ne pas rares... La volonté y est abolie, non la raison.

« La question qui nous occupe étant de savoir s'il existe des aliénés ayant la conscience du caractère délirant de leurs actes, cette distinction donnerait un criterium propre à la trancher. L'aliéné avec conscience serait celui qui est entraîné à des actes extravagants sans que sa raison elle-même soit pour cela altérée, mais aussi sans que sa volonté ait la force de l'empêcher d'agir; l'aliéné complet serait celui chez lequel la raison, la volonté, les sensations et les sentiments seraient troublés à la fois[1]. »

A cela M. J. Falret répondit qu'il ne faut pas confondre la raison et la conscience. Assurément, dans la folie bornée aux sensations et aux sentiments, la raison persiste et avec elle la conscience; mais celle-ci peut encore exister, alors même que la raison elle-même est troublée, et l'on peut être conscient non seulement du délire de ses sentiments et de ses instincts, mais aussi de celui de ses idées elles-mêmes.

M. Maury reconnut la justesse des réflexions de M. J. Falret. Sans doute, comme il l'avait dit tout d'abord, la conscience de ce qui est extravagant et la raison ne peuvent se séparer l'une de l'autre, et, si l'on reconnaît que l'on délire, on fait par cela même acte de raison. Mais il peut arriver aussi, et il arrive que l'individu ait conscience de ses idées délirantes. Dans ce cas la folie se présente sous un jour spécial; il y a dédoublement de l'intelligence, et c'est ce dédoublement qui fait la folie. Une partie de l'individu, la partie consciente, assiste en spectateur raisonnable

1. *Annales médico-psychologiques*, 1870, tome III, p. 119. — *Société médico-psychologique. — Discussion sur la folie avec conscience.*

aux conceptions délirantes qui se produisent dans l'autre partie, comme sans son concours.

Quoi qu'il en soit, il est certain que des aliénés qui ont conscience d'eux-mêmes et de leur état sont néanmoins de véritables aliénés. Du reste, à défaut d'arguments, les faits sont là pour en donner la preuve.

L'étude dogmatique de la folie dite avec conscience doit porter sur les formes de maladie mentale où la conscience de soi conserve habituellement une place importante. M. le Dr Ritti estime que l'on peut aujourd'hui, dans l'état actuel de la science, classer la folie avec conscience en trois groupes principaux, suivant qu'il y a lésion des fonctions intellectuelles, des sentiments ou émotions, et enfin des actes. Conformément à cette classification, il indique et décrit quatre formes morbides principales : le trouble des fonctions intellectuelles avec conscience, dans une forme de folie qui a reçu le nom de *folie du doute avec délire du toucher;* le trouble des sentiments ou émotions, dans l'*hypocondrie morale avec idées de suicide* et dans l'*agoraphobie ou peur des espaces;* et enfin le trouble des actes dans les *impulsions homicides.*

Au point de vue plus général où nous nous sommes placé, qui est de constater la persistance de l'état de conscience chez les aliénés, la classification indiquée par M. le Dr Ritti est imparfaite et, si rationnelle qu'elle soit, elle ne nous aiderait pas à atteindre notre but.

Celle que nous adoptons est basée sur la notion plus ou moins complète que les aliénés ont d'eux-mêmes et de leur état, notion d'après laquelle nous distinguons les catégories suivantes :

Au premier degré se trouvent les aliénés qui ont conscience de leurs actes, qui peuvent même se rendre compte que ces actes sont bons ou mauvais, conformes ou contraires à la morale naturelle, mais qui n'ont aucune conscience de leur état morbide.

Au second degré nous mettons les aliénés qui ont conscience que leur état est anormal, mais qui ne comprennent pas, ou qui ne veulent pas admettre que cet état soit de la folie.

Bien que, dans les travaux publiés jusqu'ici sur l'état de conscience dans la folie, ces deux premières catégories n'aient été nullement indiquées, elles méritent cependant qu'on s'en occupe, car elles présentent d'une manière très notable l'appréciation de soi par l'individu lui-même.

La troisième catégorie d'aliénés avec conscience comprend des individus qui se rendent compte de leur état, de leurs actes, de leurs idées; qui, dans une certaine mesure, voient bien que leurs dispositions sont celles de la folie, mais qui cependant parlent et agissent comme s'ils ne le voyaient pas.

La différence entre cette catégorie et la précédente réside, comme on le voit, dans cette particularité, que les uns ne veulent, à aucun degré, admettre qu'ils soient en état d'aliénation mentale, tandis que les autres comprennent que l'imputation de folie peut à bon droit leur être adressée. Malgré cela ils sont aussi complètement aliénés les uns que les autres.

La quatrième catégorie, l'une des plus intéressantes, comprend les malades qui ayant, à divers degrés, conscience de leur état morbide et de sa nature, s'y abandonnent, sont incapables de réagir, n'ont pas la volonté de le faire, ou bien sont impuissants à mettre leur volonté en œuvre.

Le dernier groupe ressemble beaucoup au précédent; mais les malades y sont, en outre, poussés invinciblement à des actes d'une gravité exceptionnelle.

La classification que nous venons d'indiquer concerne les individus qui sont dans la période d'évolution de l'aliénation mentale, ceux dont la maladie est actuelle et bien confirmée. Mais nous ne serions pas complet si nous ne parlions de la conscience au début

et après la guérison de la folie. Il est, en effet, des individus qui se sentent devenir malades, qui comprennent qu'ils vont verser dans l'aliénation mentale. Il en est d'autres qui, guéris, rendus à la raison, conservent le souvenir de leur état passé et l'apprécient tel qu'il était réellement. Les uns et les autres appartiennent, à certains égards, à la catégorie des aliénés avec conscience et nous devons signaler les particularités qui les concernent.

Notre étude sur la conscience de soi dans la folie suivra donc successivement la conscience au début, pendant l'évolution, et après la guérison de la maladie mentale. Les faits vont nous permettre de justifier notre classification. En tout cas, nous ne devons pas perdre de vue, dans l'examen de ces faits, qu'un individu peut être à la fois délirant et conscient, raisonnable et déraisonnable, et que ce qui manque de raison, ce qui existe de délire, suffisent pour constituer sa folie, pour faire qu'il soit aliéné.

§ 1. *De la conscience de soi au début de la folie.*

Il est assez commun de rencontrer des individus qui, au début d'une maladie mentale, et déjà en puissance de maladie, comprennent qu'ils sont dans un état anormal. Ils sentent qu'ils sont l'objet de modifications intimes dans leur intelligence, dans leur caractère, dans leurs habitudes, dans leurs sentiments affectifs, dans leurs dispositions générales. Un certain nombre d'entre eux ont l'idée qu'ils peuvent devenir aliénés; mais les autres ne s'en rendent aucun compte et n'en ont pas la pensée.

M. le Dr Falret a parlé ainsi de ceux qui sont dans le premier cas : « L'aliéné, chez lequel surgissent involontairement des séries d'idées jusque-là inconnues pour lui, des dispositions sentimentales nouvelles, ou

des impulsions instinctives qui le poussent dans des directions différentes, reste longtemps indécis et tiraillé au milieu de ses entraînements divers. Il est comme surpris de ce monde nouveau dans lequel il a pénétré à son insu et qui l'absorbe malgré lui. Il s'étonne et s'afflige de cette métamorphose, dont il a en grande partie conscience. Il se livre dans son for intérieur à une lutte des plus pénibles..... Il craint lui-même de succomber dans la lutte et de devenir aliéné[1]. »

M. le Dr Ach. Foville a dit à son tour : « Souvent les malades, au début de leur maladie, ont une certaine conscience de leur état; ils sentent que l'équilibre de leurs facultés se perd, et ils se demandent avec effroi s'ils ne vont pas devenir fous[2]. »

Les deux faits suivants, que nous avons observés, sont des exemples de cette sorte de conscience au début d'une maladie mentale.

M. T..., âgé de trente-sept ans, vint nous consulter sur des troubles intellectuels qu'il éprouvait depuis quelque temps; il sentait de l'obnubilation dans ses facultés d'esprit. Directeur de la succursale d'un grand établissement financier, il était, par sa position, obligé souvent de rédiger des rapports où les questions d'affaires et les chiffres tenaient une grande place. Jusque-là il avait toujours eu une facilité extrême à faire sa besogne; il faisait promptement des rapports clairs et bien coordonnés, qui lui avaient acquis l'estime de son administration. Il était façonné à se jouer avec les chiffres, et si nombreux, si compliqués qu'ils fussent, il en tirait toujours facilement les solutions qu'on en pouvait attendre.

1. *Annales médico-psychologiques*, 1869, p. 95. — *Discussion sur la folie raisonnante.*

2. Ach. Foville fils, Folie, *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*, tome XV, p. 238. Paris, J.-B. Baillière.

Au moment où il vint nous consulter, il se préoccupait de ce que, depuis un mois environ, ses idées étaient lentes, confuses; elles lui échappaient facilement; il ne pouvait plus les coordonner entre elles. La confection d'un rapport, même court, lui donnait beaucoup de mal; il était obligé de se relire fréquemment et ne pouvait arriver au bout de son travail qu'en relisant plusieurs fois de suite ce qu'il venait d'écrire à l'instant même. Une addition de douze à quinze nombres était pour lui une grosse affaire; il avait toutes les peines du monde à l'achever et s'apercevait à chaque instant qu'il y faisait des erreurs.

Il éprouvait encore une autre impression fréquente au début de quelques maladies cérébrales : il lui semblait qu'il avait la tête complètement vide et qu'il n'en pouvait tirer aucune idée.

A ces phénomènes morbides s'ajoutait une insomnie persistante qui aggravait encore le malaise.

Enfin, ce qui expliquait que M. T... fût venu nous consulter, c'est que, comme il le disait, il se sentait devenir fou, et que cette idée achevait de le troubler.

Notre examen nous fit reconnaître le début d'une paralysie générale, déjà caractérisée physiquement par l'inégalité pupillaire et le tremblement fibrillaire de la langue.

Nous étant efforcé de rassurer le malade et de lui donner le change sur son état véritable, nous lui conseillâmes un traitement assez énergique, basé surtout sur l'emploi combiné des purgatifs et de la révulsion, mais qui fut, comme nous le craignions, sans résultat.

Deux mois plus tard, on amenait en toute hâte M. T... dans notre maison de santé; il était tombé dans une excitation maniaque violente, avec délire ambitieux, et sa fureur ne connaissait pas de bornes.

La maladie suivit son cours, et M. T... a succombé récemment.

Nous venons d'être consulté pour un jeune homme

de dix-neuf ans qui est atteint de folie maniaque simple. On nous a raconté ce qui suit sur les débuts de sa maladie :

Ce jeune homme, arrivé presque au terme de ses classes sans avoir beaucoup travaillé, fut pris tout à coup du désir de combler activement les lacunes de son instruction. Il voulut d'abord se mettre en mesure d'obtenir le diplôme de bachelier, et il se livra avec ardeur à l'étude, mais, toutefois, sans que l'on pût dire qu'il y mît de l'exagération. Il travaillait ainsi depuis trois mois environ, content de lui, donnant satisfaction à ses maîtres, et paraissant en bonne voie pour réparer le temps perdu. Jusqu'à ce moment, il avait eu l'esprit libre et une facilité assez grande pour le travail.

Mais, presque inopinément, ces dispositions changèrent. Le jeune homme perdit d'abord la mémoire; il ne parvint plus à graver dans son souvenir les matières qu'il avait à étudier. Il ne pouvait même plus retenir deux lignes de prose ou le moindre distique. En même temps, il lui sembla que le vide se faisait dans ses idées, il ne pouvait plus rien y coordonner. Malgré ses efforts, son travail était devenu infructueux, inutile.

Il eut pleinement conscience de ce qu'il éprouvait et en rendit complètement compte au directeur du pensionnat, à qui il confia un jour sa crainte de devenir fou. On chercha à le tranquilliser. On lui fit prendre du repos. Mais l'abandon de l'étude ne lui rendit pas la netteté des idées ni la mémoire. Il ne tarda pas à tomber dans l'abattement et manifesta des idées de désespoir. Alors, il dut rentrer dans sa famille; il y était à peine depuis un mois que survint, comme nous l'avons dit, le délire maniaque.

Une question qu'il serait intéressant de résoudre est de savoir si tous les individus qui deviennent aliénés peuvent en avoir conscience, ou si cette aptitude est réservée d'une part à des individus qui ont l'habitude

de s'étudier eux-mêmes, de réfléchir à ce qu'ils éprouvent, et qui sont assez intelligents pour le faire avec fruit; d'autre part à des individus qui, ayant eu l'occasion d'observer chez autrui le développement de l'aliénation mentale, ou ayant eux-mêmes été précédemment aliénés, peuvent comparer ce qu'ils éprouvent avec ce qui s'est produit dans l'une ou l'autre de ces circonstances.

Il est aisé de comprendre que l'expérience acquise dans ces derniers cas rende plus facile l'exercice de la conscience au début d'une maladie mentale. C'est ce qui est arrivé pour la personne qui fait l'objet de l'observation suivante :

Mlle de X... a versé dans la folie vers l'âge de quarante ans. Elle est fille et sœur d'aliénés; sa mère et une de ses sœurs, plus jeune qu'elle, sont mortes en état de maladie mentale; un de ses frères, âgé de trente ans, est, depuis une dizaine d'années, atteint de délire des persécutions avec hallucinations. A l'âge de trente-huit ans environ, la personne dont il s'agit s'est aperçue que son moral se modifiait profondément : de gaie elle devenait triste; au lieu d'être expansive, elle devenait morose; au lieu d'être active, elle était indolente et indifférente. Puis, elle a éprouvé du vague dans les idées, un sentiment d'inquiétude générale et indéfinissable, et enfin elle a été prise de scrupules qu'elle-même qualifiait de ridicules et d'exagérés. Pendant toute cette période d'environ deux années, elle a constamment eu le sentiment très net qu'elle devenait aliénée comme les autres personnes de sa famille; elle a fait quelques efforts pour réagir. Elle s'apercevait, comme elle l'a dit à maintes reprises, que la folie survenait chez elle de la même façon qu'elle était survenue chez sa mère et chez sa sœur, qui avaient passé par une période semblable à la sienne avant de perdre complètement la raison. Non contente de l'effort moral qu'elle tentait d'opposer à la maladie, elle sollicita et suivit

assidûment un traitement physique. La prédisposition l'emporta et la folie finit par se déclarer complètement, consistant en une lypémanie mélancolique, avec idées de damnation, préoccupations délirantes sur la chasteté, et idées de suicide. A cette période, la conscience fut complètement obscurcie.

La conscience que cette malade avait du début de sa folie, en se comparant à ce que sa mère et sa sœur avaient été, s'appuyait évidemment sur cette comparaison même.

Griesinger a signalé l'état de conscience, au début d'un accès de folie, chez des individus qui avaient eu déjà d'autres accès. Il le signale spécialement au sujet de la manie. « Les individus, dit-il, qui ont eu déjà antérieurement un accès de manie, disent souvent eux-mêmes qu'ils vont avoir une rechute; ils demandent qu'on les surveille et qu'on les éloigne alors de leur entourage habituel[1]. »

C'est la comparaison de leur état actuel avec l'état par lequel ils ont passé antérieurement qui fait que ces malades ont conscience de la nouvelle invasion de la folie.

Il peut en être de même au début de formes morbides différentes de la folie maniaque. En voici un exemple qui concerne un lypémaniaque halluciné :

M. A..., employé des contributions indirectes, a été interné une première fois dans notre maison de santé en 1858. Le certificat de quinzaine, fait par le Dr Delaye, porte que M. A... était atteint de lypémanie avec hallucinations de l'ouïe et qu'il était dominé par des préoccupations religieuses. Malheureusement le dossier de ce malade ne contient aucun autre renseignement pour cette époque; le registre ajoute seulement que, dix ans plus tard, M. A... put rentrer dans sa

1. Griesinger. *Traité des maladies mentales*, traduit par le Dr Doumic, p. 328. Paris, A. Delahaye, 1865.

famille, sinon guéri, au moins très notablement amélioré.

Les renseignements que nous avons recueillis nous ont appris que l'amélioration se maintint après le retour dans la famille. M. A... put vivre au milieu de ses frères et sœurs sans manifester, à aucun degré, les signes de trouble d'esprit que naguère il avait présentés. Lui-même se trouvait bien et disait ne pas ressentir ce qu'il avait autrefois éprouvé.

Mais, quelques années plus tard, il recommença à se sentir malade; il dit qu'il se trouvait dans l'état où il était lors de son premier internement; que les hallucinations recommençaient, et que même il se laissait aller à l'idée de tuer certaines personnes que son délire le portait à considérer comme ennemies de sa famille, et particulièrement de ses sœurs. Ne se trouvant pas suffisamment maître de lui, il demanda à être interné de nouveau ; il pria son frère de remplir les formalités nécessaires et vint sans difficulté se présenter dans la maison de santé en 1875. Depuis lors, son état de maladie s'est confirmé, avec tous les caractères qu'il avait pendant la première crise. M. A... est obsédé par des hallucinations ; il a des terreurs religieuses. Il se croit indigne de pénétrer dans une église, et même de prier dans l'intérieur d'une habitation. Comme il est pieux, il ne néglige pas ses prières, mais les fait dehors, au pied des arbres, ou sous un promenoir quand il pleut.

A une époque où il paraissait plus calme, sa famille lui a offert de le reprendre près d'elle ; il s'y est refusé. Par contre, dans certaines périodes où il est plus fortement obsédé par les hallucinations ou les idées délirantes, il demande sa sortie, alors qu'il n'est nullement opportun de la lui accorder.

A ces cas de rechute véritable dans les maladies mentales, nous pouvons assimiler, dans une certaine mesure, le retour des accès, soit dans la folie inter-

mittente, soit dans la folie à formes alternes. Chaque accès nouveau constitue une sorte de rechute. Or, il arrive souvent que les malades atteints de ces formes de folie ont conscience de l'état, soit maniaque, soit mélancolique, où ils vont tomber de nouveau.

J.-P. Falret, dans son mémoire sur la folie circulaire, dit au sujet du stade mélancolique : « Il est des malades qui exercent assez d'empire sur eux-mêmes pour ne pas laisser apparaître le trouble de leur intelligence, qui peut d'ailleurs n'avoir lieu que momentanément. Ils dissimulent quelques idées délirantes qui leur restent encore de la période d'exaltation, ou quelques autres qui commencent à poindre et indiquent l'imminence de la période de dépression[1]. »

Nous avons observé, à plusieurs reprises, l'état de conscience au début de l'accès maniaque chez un de nos malades atteint de folie à formes alternes.

Ce malade, M. B..., est actuellement interné pour la vingt-troisième fois. Son premier internement remonte à l'année 1852. C'était surtout au moment des périodes d'excitation maniaque qu'on devait le priver de sa liberté, parce qu'alors il devenait un fléau pour la petite ville où il demeurait. Il n'y avait pas de malices, de mauvais tours, de méchancetés qu'il n'exécutât, et par ses propos, ses discours, il mettait la moitié de la population en hostilité contre l'autre. Il se livrait, en outre, à des actes d'immoralité accomplis avec une hardiesse extrême. Cependant il ne fut pas interné à chacun de ses accès maniaques ; de 1852 à 1875, date de son dernier internement, il en avait eu bien plus de vingt-trois, mais un certain nombre d'entre eux n'avaient pas donné lieu à des faits aussi déplorables que ceux dont nous venons de parler.

Or M. B... se rendait souvent compte de ce qu'il

1. J.-P. Falret. *Leçons sur les maladies mentales*, p. 465. Paris. J.-B. Baillière. 1862.

allait revenir à l'état d'excitation ; il avait conscience de ce qu'il faisait et des animosités qu'il soulevait contre lui, et plusieurs fois il lui est arrivé de dire à sa mère, avec laquelle il vivait :

« Mérotte, nous devons aller à Toulouse. »

La mère comprenait, se mettait en mesure d'amener son fils à la maison de santé. Il s'y prêtait parfaitement, et même, en plusieurs circonstances, arrivé à la gare du chemin de fer, il se chargeait d'aller demander les billets, en prenait un d'aller et retour pour sa mère, et un simple pour lui.

Le même malade a aussi quelquefois conscience de l'invasion de la période de dépression, où il paraît d'habitude extrêmement malheureux. Dernièrement il nous disait, au commencement d'une de ces périodes : « Oh ! monsieur, que c'est triste de devenir comme cela ! » Et comme nous insistions pour savoir de lui ce qu'il entendait par ces paroles, il nous regarda d'un air navré et nous dit simplement : « Vous le savez bien ! »

Nous avons assez parlé de l'état de conscience au début de la folie ; nous allons maintenant examiner les manifestations les plus variées et les plus complexes de cet état, celles qui se produisent au cours même des maladies mentales.

§ II. *De la conscience de soi dans le cours de la folie.*

La classification dont nous avons indiqué précédemment les bases repose sur des caractères qui nous paraissent assez nettement tranchés. Du reste, comme nous l'avons dit, les faits doivent la justifier. Nous devons faire remarquer que les exemples produits ne peuvent être tous rangés exclusivement dans telle ou telle catégorie. Il peut fort bien arriver que, chez

le même aliéné, la conscience de soi se manifeste de différentes manières ; si bien que l'individu puisse être mis successivement dans plusieurs catégories différentes, selon l'époque et la diversité de son état de maladie. Autant que possible cependant, nous n'avons pris comme exemples que des faits se rapportant, d'une matière spéciale, au groupe que que nous avions à présenter.

A. Le premier groupe comprend les aliénés qui n'ont conscience que de leurs actes, sans avoir aucunement conscience de leur état. Un grand nombre d'aliénés ont ce genre de conscience, qui se confond en grande partie avec la persistance pure et simple de l'intelligence. Ils peuvent à la fois se rendre compte de ce qu'ils font, et indiquer les idées auxquelles ils obéissent ; mais dominés absolument par la maladie mentale, ils ne soupçonnent aucunement qu'ils sont aliénés.

Bien qu'il compte beaucoup d'individus, ce groupe n'a qu'une faible importance. Un seul exemple suffira donc ; il concerne une malade soumise à l'observation médico-légale du Dr Lafitte, et dont voici l'histoire en abrégé :

Le 26 janvier 1877, vers six heures du matin, la nommée E..., femme D..., se présentait au concierge de la maison d'arrêt de Rennes en lui disant qu'elle venait se livrer elle-même à la justice parce que, la veille au soir, vers six heures, elle avait noyé ses deux enfants. Étonné d'une démarche aussi insolite, à une heure aussi matinale, celui-ci, croyant avoir affaire à une femme qui n'avait pas sa raison, l'invita, pour s'en débarrasser, à s'adresser à la gendarmerie qui occupe justement la maison voisine. Suivant cet avis, D... se fit conduire devant le brigadier, et lui fit la déclaration suivante :

« Hier soir, vers trois heures, j'ai quitté le domicile

de mon mari... J'emmenai avec moi mes deux petits garçons, âgés l'un de trois ans et demi, l'autre de deux ans et demi..... Arrivés sur le pont, nous avons pris la rive droite du canal, et, comme depuis longtemps l'idée de noyer mes enfants me poursuivait, j'eus la pensée de mettre mon projet à exécution. Pour cela j'attendis que le jour fût plus avancé; puis... je descendis sur la berge du canal; je fis rouler alors mes deux enfants dans l'eau, et je m'en allai aussitôt; mais ayant entendu pousser des cris, j'ai supposé qu'on avait pu me voir, et, revenant sur mes pas, j'aperçus l'aîné de mes enfants qui était parvenu à se retirer de l'eau et qui disait en pleurant : « J'ai perdu mon gâ-« teau dans l'eau, j'ai de l'eau plein mes souliers... » Je pris alors l'enfant dans mes bras et je le précipitai de nouveau dans le canal. Comme il faisait des efforts pour regagner la rive, je le repoussai dans l'eau, et il disparut. — Je continuai alors mon chemin... Ne voulant pas rentrer chez moi, j'ai passé la nuit dans les champs... et je viens ce matin vous déclarer mon crime, pour que vous me mettiez en prison, et que je subisse la peine que j'ai méritée..... »

La femme D... fut conduite sur le théâtre du crime. Elle indiqua avec le plus grand sang froid et le plus grand calme l'endroit où elle avait fait rouler ses enfants dans le canal, et, plus loin, l'endroit où elle avait rejeté l'aîné.....

On chercha les enfants, on les mit sous les yeux de cette femme qui ne manifesta pas la moindre émotion.

Interrogée sur les motifs qui avaient pu la déterminer à leur donner la mort, elle répondit qu'en le faisant elle avait espéré les soustraire aux malheurs dont elle était victime elle-même, et qu'elle avait pensé qu'ils seraient plus heureux au ciel; elle ajouta qu'il y avait déjà longtemps qu'elle était poursuivie par l'idée de noyer ses enfants; qu'elle en avait fait l'aveu à son

mari... et que le jour même elle avait dit à sa sœur et à une autre personne son intention à cet égard.

Cette femme appartenait à une famille de fous. Elle même avait été d'un esprit assez sain jusqu'au milieu de sa dernière grossesse, la cinquième. On avait alors vu changer son caractère ; elle était devenue triste et paraissait préoccupée. D'affectueuse et bonne qu'elle était précédemment, on la vit devenir acariâtre et irritable. On constata qu'avant et surtout après l'accouchement sa tristesse et ses préoccupations semblèrent augmenter. Elle qui soignait bien ses enfants et les aimait beaucoup, s'était mise à les négliger. Elle n'avait de goût pour rien, se montrait inquiète, mécontente de tout ; son activité naturelle avait fait place à une sorte de torpeur ; elle voulait passer au lit des journées entières, ce qui était contraire à ses habitudes. Elle se mit alors à manifester, sans motif, des sentiments de désespoir, des idées de suicide et d'homicide. D'un autre côté, on constata des troubles d'ordre physique, des maux de tête, de l'insomnie, quelques accès d'exaltation. Tous ces phénomènes, rapprochés des prédispositions héréditaires de la femme E. D... et de la manière dont elle avait accompli son crime..., firent reconnaître un état de maladie mentale certaine, la lypémanie d'origine puerpérale.

E. D... était irresponsable ; elle fut l'objet d'une ordonnance de non-lieu et séquestrée à l'asile d'aliénés de Rennes[1].

Ainsi cette femme avait conscience de ses actes et des idées auxquelles elle obéissait. Elle comprenait jusqu'à un certain point que ces idées étaient coupables et mauvaises. Mais, bien qu'elle eût fait connaître ses intentions, elle n'eut à aucun moment la pensée de réagir. Elle ne comprit pas qu'elle était dans un état

1. *Annales médico-psychologiques*, 1878.

d'esprit anormal, et n'avait réellement conscience que de ses actes.

B. Le second groupe comprend les aliénés qui ont conscience d'être dans un état anormal, mais qui ne veulent pas ou ne peuvent pas admettre que cet état soit de la folie.

Les aliénés de ce genre sont nombreux, et l'on peut en trouver des exemples dans presque toutes les formes de maladie mentale, principalement dans les états où, suivant l'expression admise, le délire est partiel.

« Beaucoup d'aliénés, dit Morel, conservent comme l'on sait la puissance de raisonner même leur délire; mais ils n'ont pas conscience d'être aliénés, ce qui est différent. Aliénés! ils ne le sont pas à leur point de vue; ils ne veulent pas l'être. Ils regardent la dénomination de folie, que nous leur infligeons, comme une souveraine injure[1]. »

Le Dr Billod s'exprime ainsi sur le même sujet :

« Il est une catégorie de malades qui ont la conscience d'éprouver quelque chose d'extraordinaire, d'insolite; mais qui, au lieu de rattacher ce qu'ils éprouvent à un état maladif, en font l'objet d'une interprétation délirante, et fournissent de leurs hallucinations une explication qui se rattache au délire lui-même. Il n'est pas rare, par exemple, d'entendre des malades, après avoir rendu compte de leurs idées de persécutions et de leurs hallucinations, s'exprimer ainsi : « Il « faut que j'aie la tête bien forte pour qu'elle ait ré- « sisté à tous ces tourments et pour que je n'en sois « pas devenu fou ou folle. »

« On prétend que je suis folle, me dit un jour une

1. *Annales médico-psychologiques*, 1870, tome I, p. 115; *Société médico-psychologique; Discussion sur la folie avec conscience.*

« aliénée; ah ! bien oui ! folle, il y a longtemps que je « le serais devenue si je n'avais eu la tête aussi so- « lide, car c'est là justement ce que veulent mes en- « nemis, et ils font tout pour en venir là ! »

« Une ancienne religieuse, affectée d'un délire partiel systématisé, avec prédominance d'idées de persécutions, dont les agents ne seraient autres que les religieuses formées en société qu'elle qualifie de *pectorale,* disait, après avoir exposé tout le système de machinations, d'intrigues, dont elle croit être victime: « Si je n'avais pas été protégée par la Providence, j'en « serais devenue folle; mais heureusement j'ai pu ré- « sister jusqu'à présent à toutes les menées de leur « politique religieuse[1]. »

Au premier rang des états morbides avec délire plus ou moins généralisé, dans lesquels les aliénés conservent souvent le genre de conscience dont nous nous occupons actuellement, se trouvent la lypémanie et ses variétés, le délire mélancolique, le délire hypocondriaque, etc. Un grand nombre de lypémaniaques ont pleine conscience de ce qu'ils éprouvent, mais ils ne se doutent pas qu'ils soient aliénés. Presque tous protestent énergiquement contre l'imputation de folie, voire même simplement contre l'imputation de maladie qu'ils entendent formuler à leur égard. Ils ne se sentent nullement malades et n'imaginent pas que ce qu'ils éprouvent soit anormal. Ils savent analyser minutieusement toutes leurs impressions, mais ils regardent comme équivalentes celles qui sont réelles et celles qui sont purement imaginaires.

Ces dispositions sont encore plus marquées, en quelque sorte, chez une catégorie de malades qui, d'une certaine manière, se rapprochent des lypémaniaques; ce sont les individus atteints du délire de persécu-

1. Billod. *Des maladies mentales et nerveuses*, tome I, p. 492.

tions. Il n'en est pas qui sachent plus parfaitement se rendre compte de ce qu'ils éprouvent ; ils saisissent la trace des moindres phénomènes qui se produisent en eux-mêmes ; ils s'en souviennent, ils les coordonnent ensemble, et c'est de cette coordination, parfaitement consciente, que surgit quelquefois la systématisation de leur délire. Mais dites-leur que tous ces phénomènes sont de la maladie ; s'ils ne s'en irritent pas, ils vous prendront en pitié, ou vous traiteront d'aveugles et d'ignorants, incapables de voir ce qui doit, d'après eux, ne pouvoir échapper à personne.

Un de nos pensionnaires, homme instruit, qui présente à un haut degré les signes du délire des persécutions, possède nettement cette forme de conscience. Il a des troubles variés de la sensibilité générale, il est très halluciné, et a des idées délirantes qui sont d'une extrême précision. Comme il est très expansif et qu'il ne cache rien de ce qu'il éprouve, on peut aisément suivre le développement de ses idées. Il a cru d'abord qu'il était soumis au magnétisme et à l'électricité. Puis, ayant lu divers travaux sur l'hypnotisme, il a, comme il le dit, reconnu son erreur, et ne doute plus maintenant qu'il ne soit la victime de l'hypnotisme et des suggestions mentales.

Jusqu'à ces derniers mois il vivait seul, à Toulouse, où sa maladie a commencé. Là, il ne savait à quoi attribuer tout ce qu'il éprouvait, et n'en rejetait la responsabilité sur personne. Il eut l'occasion de s'en aller dans une autre ville de la région, d'où il était originaire et où demeurait sa famille.

Il ne se doutait pas, dit-il, que ce voyage allait lui apporter la révélation des mystères dont il commençait à être victime. Dans sa ville natale, en effet, il reconnut bientôt que l'hypnotisme par lequel il se sentait dominé était provoqué par des personnes qu'il croyait de ses amis, notamment par le maire de la ville. C'était celui-ci qui lui suggérait toutes ses idées, et

lui en donnait ainsi de très désagréables. On lui suggérait que sa personne tombait en décomposition, qu'il exhalait de mauvaises odeurs. On lui suggérait qu'on l'empoisonnait, et que, par contre coup, il répandait le poison autour de lui. A ces suggestions s'ajoutaient des voix, qui venaient de partout, et répétaient au malade des mots obscènes. Maintes fois il s'était précipité avec colère contre l'endroit d'où partaient ces voix; mais ses ennemis, plus habiles que lui, avaient pu s'esquiver avant qu'il ne les eût atteints.

Finalement, il crut devoir s'en prendre directement à celui qu'il regardait comme l'instigateur de ce système de persécutions, et son attitude devint si menaçante qu'on dut l'interner.

Il s'est plaint depuis lors d'être victime d'un infâme guet-apens. On l'a, dit-il, renfermé parmi des fous, alors qu'il n'est pas fou lui-même.

Un jour que nous cherchions à le convaincre, non pas qu'il est aliéné, mais que tous ces phénomènes de magnétisme, d'hypnotisme, et que beaucoup d'autres sensations bizarres dont il souffre sont des impressions dues à un état de maladie, à des troubles de la sensibilité générale, il s'est mis en colère. « Est-ce que vous vous f... de moi? nous a-t-il dit. Je vois où vous voulez en venir. Vous voulez me faire croire que je suis fou comme les autres! »

Nous devons observer d'ailleurs qu'il est de l'essence même du délire de persécutions que la conscience s'y conserve; si elle y faisait défaut, la maladie ne pourrait suivre une longue évolution et tournerait à la démence.

« Lorsque le délire tend, dit Lasègue, à se concentrer sur une pensée fixe, le malade commence par la poser avec une certaine réserve. Il hésite, il exprime de lui-même son doute; il demande si, à défaut de l'explication qu'il se donne à lui-même, on en trouverait une autre qui rendît compte des épreuves auxquelles il est

soumis. J'ai cru, dit-il, qu'on m'en voulait, mais je n'ai pas de preuves; je me suis démontré l'absurdité de mon opinion. Donnez-moi une meilleure raison, je suis prêt à l'accepter.....

« Il est hors de doute que l'aliéné éprouve d'abord un malaise indéfinissable, mais qui ne ressemble en rien à l'inquiétude la plus vive dont se plaignent les gens en santé. C'est ainsi qu'au début de maladies graves, nous ressentons des symptômes impossibles à décrire, mais qui nous font pressentir l'invasion d'une affection sérieuse. Les malades habitués à l'observation d'eux-mêmes expriment souvent, par des comparaisons frappantes, la singulière impression que causent ces prodromes.....

« Provoqué par des faits qui mériteraient presque le nom de *taquineries,* le délire ne s'accompagne pas de grands troubles du sentiment. Vous voyez des aliénés, ainsi persécutés, fuyant de maison en maison, fatiguant les magistrats, les autorités de tout ordre, de leurs plaintes interminables, et qui conservent encore une certaine égalité d'humeur..... L'aliéné n'a pris garde qu'à sa sensation maladive; elle seule le préoccupe, elle seule le pousse à la recherche des causes...

« S'il est vrai que le délire ait son origine dans des émotions toutes personnelles, et sans équivalent durant la santé, on comprend combien peu les conseils raisonnables auront d'influence. Vous ne serez jamais dans le vrai pour le malade, quand, jugeant avec votre bon sens, vous traiterez de niaiseries ce qui le tourmente à un tel degré. Le médecin et l'aliéné ne vivent pas dans le même monde; l'un parle *de ce qu'il sent* et l'autre de ce qui est[1]. »

Si l'aliéné persécuté peut aussi complètement s'étudier lui-même, s'il peut analyser à ce point ses im-

1. Lasègue, *Études médicales,* tome I, p. 546. Paris: Asselin, 1886.

pressions et en tirer les conséquences que comporte son délire, c'est évidemment qu'il a conscience de lui-même; mais comme il refuse absolument d'admettre qu'il se trompe dans ses appréciations, qu'il refuse d'admettre qu'il est malade, il est un des exemples les plus caractéristiques du genre de folie avec conscience que nous venons d'envisager.

Les catégories dont nous allons maintenant nous occuper sont celles à qui l'on peut, avec plus d'exactitude encore, attribuer la qualification de folie avec conscience.

C. Notre troisième groupe comprend les aliénés qui se rendent compte de leur état, de leurs actes, de leurs idées; qui, à divers degrés, comprennent que leurs dispositions sont celles de la folie, qui vont jusqu'à reconnaître qu'ils peuvent passer pour fous, mais qui cependant ne se rendent pas compte nettement qu'ils sont de vrais aliénés. Ils ont des idées délirantes, qu'ils connaissent et comprennent; mais ils en subissent l'influence comme s'ils n'en comprenaient pas la nature. Quelques-uns, comme un malade dont nous parlerons plus loin, conviennent que dans ce qu'ils éprouvent il y a de la folie, mais veulent démontrer que c'est une folie artificielle, résultat de pratiques auxquelles ils ne peuvent se soustraire, et qui n'ont d'autre but que d'entretenir en eux des dispositions propres à les faire passer pour aliénés.

L'état de conscience, chez ces individus, est assurément complexe, ou, pour mieux dire, ils ont un mélange véritable de conscience et d'inconscience. Ils sont conscients en ce qu'ils comprennent que leurs idées sont déraisonnables, qu'elles ont les caractères de la folie; mais ils sont inconscients en ce que, sous leur influence, ils parlent et agissent comme s'ils ne le comprenaient pas.

C'est au groupe actuel de malades qu'appartient un

aliéné dont le Dr Billod a rapporté sommairement l'histoire[1].

Cet individu, pensionnaire de l'asile de Vaucluse, affecté d'un délire de persécution avec hallucinations et illusions de l'ouïe, paraissait convaincu de la réalité de ses conceptions délirantes; il se croyait réellement persécuté, et cependant il disait en même temps qu'il croyait bien être malade.

Parmi les observations que nous avons recueillies nous-même, nous en trouvons deux qui nous semblent présenter pleinement les caractères propres à cette catégorie d'aliénés avec conscience. La première concerne un cas de lypémanie avec hallucinations; la seconde, un cas de délire de persécutions.

Mlle X..., âgée de cinquante ans, est entrée récemment dans la Maison de santé, où se trouvait déjà son frère, atteint de paralysie générale. Elle est malade depuis plusieurs années déjà; mais sa maladie ne s'est développée que lentement. Elle a commencé par éprouver des scrupules de toute sorte, dont la plupart étaient sans importance. Elle se demandait sans cesse si elle avait bien rempli ses obligations quotidiennes, si elle avait donné à son père et à sa mère des soins assez attentifs, si elle affectionnait comme elle le devait les membres de sa famille. A force de s'interroger de la sorte, sans pouvoir se donner des réponses satisfaisantes, elle finit par tomber dans l'inquiétude et l'abattement. Alors survinrent des scrupules religieux. Elle eut l'idée qu'elle avait fait de mauvaises confessions, qu'elle n'avait peut-être pas bien rempli ses autres devoirs de piété. Bientôt elle fut dominée par ses idées au point de ne plus penser à autre chose, de ne plus parler d'autre chose. Depuis un an, l'état de maladie s'est aggravé. Il est survenu d'abord des

1. Billod, *Des maladies mentales et nerveuses*, tome I, p. 497. Paris, G. Masson.

hallucinations de l'ouïe. Mlle X... a cru entendre qu'on lui disait qu'elle était damnée, qu'on lui reprochait de s'être livrée dans de mauvais lieux, d'avoir fait des actes infâmes. Elle eut aussi quelques hallucinations de la vue. Elle crut que sa honte avait rejailli sur les siens, que l'un de ses frères avait été tué, et elle s'imagina voir devant elle son cadavre sanglant. Ces idées, ces hallucinations l'exaltèrent au plus haut degré, et l'amenèrent à faire plusieurs tentatives de suicide. Il fallut l'interner.

Depuis deux ans environ que Mlle X... nous est confiée, nous l'avons vue passer par des alternatives fréquemment répétées de calme et d'excitation.

Dans les moments de calme, elle se tient habituellement à l'écart, visiblement occupée à suivre ses idées ordinaires. On ne peut l'aborder sans qu'elle commence une série de questions : « Mon frère est mort? Vous me méprisez? Vous me croyez coupable de toutes les infamies que l'on dit sur mon compte? » Et elle cherche à se disculper; elle dit que tous les propos qu'elle entend sont mensongers. Si l'on paraît alors approuver ses paroles, elle change aussitôt le sens de son discours : « Vous dites cela pour me faire plaisir; mais vous n'en croyez rien. » Si l'on se tait pendant qu'elle parle : « Vous vous taisez! s'écrie-t-elle, vous avouez donc que vous me regardez comme une infâme! » Et l'instant d'après, si vous vous éloignez, elle vous suit, et témoigne combien elle se trouve malheureuse d'avoir toutes ces idées, qui lui sont venues elle ne sait comment.

Les moments d'excitation sont terribles; ils surviennent presque subitement et exigent qu'on exerce sur la malade une surveillance incessante. Tout à coup elle se lève, le visage rouge, l'œil enflammé, ardent, les traits animés; elle se précipite sur les personnes, cherche à les mordre, à les frapper; elle le fait avec une véritable furie, et avec tant de force qu'un jour,

ayant saisi avec les dents le bras d'une religieuse qui la gardait, elle lui fit, malgré l'épaisseur des vêtements, une large morsure. D'autres fois, elle se précipite, tête baissée, contre les murs, s'efforçant de se meurtrir, ou bien encore elle se laboure le visage avec les ongles et s'arrache des poignées de cheveux. On est obligé de la surveiller de près et de la contenir constamment, car elle cherche tous les moyens possibles de se blesser, de se détruire, et sa violence est telle que quatre personnes ont grand'peine à la maîtriser.

Nous avons vu de ces scènes épouvantables durer des journées entières.

Souvent, pour mieux contenir la pauvre malade, pour la calmer en même temps, et aussi pour laisser prendre un peu de repos à ses gardiennes, nous l'avons tenue au bain plusieurs heures de suite. Pendant qu'elle y est et que l'exaltation persiste, elle est effrayante à voir, tant il y a de terreur empreinte sur son visage. Elle a très souvent des hallucinations de la vue, hallucinations terrifiantes, car ce sont des cadavres sanglants, surtout celui de son frère, c'est du sang répandu, c'est même la guillotine qu'elle croit voir se dresser devant elle pour son supplice.

Cette malheureuse demoiselle, qui normalement est d'un excellent naturel, une fois la crise passée, demande qu'on ait pitié d'elle, qu'on lui pardonne, et il lui est souvent arrivé de nous dire, dans les moments où elle a conscience de son état : « Que je souffre, monsieur, d'avoir toutes ces idées; elles sont absurdes, déraisonnables, et vous devez sans doute dire que je suis folle. » Ainsi elle comprend fort bien que ses idées sont de la déraison; elle en a assez pleinement conscience pour les apprécier comme il le faut; et cependant elle y croit comme si elles étaient vraies.

Notre seconde observation, qui présente un très grand nombre de particularités fort curieuses, mais dont nous ne ferons ressortir que celles qui nous intéres-

sent actuellement, est encore plus probante que l'autre, parce que le malade a eu soin d'écrire et de préciser lui-même, par rapport à son état de conscience, la nature de ses dispositions. Pour ce motif, il nous paraît utile de reproduire plusieurs extraits de ses volumineux écrits, dont nous avons conservé soit la copie, soit l'original.

Le malade, qui est un halluciné, plein d'idées de persécution, est entièrement dominé par sa maladie, et il se conduit comme un véritable persécuté. Cependant il a entièrement conscience de ce qu'il éprouve et comprend, dans une large mesure, que c'est de la folie. Cette folie, d'après lui, est artificielle, elle lui est imposée par des procédés scientifiques qu'il supplie les magistrats de faire étudier et dévoiler, et dont il croit avoir compris la nature. Il l'explique, en effet, par l'hypnotisme, dont il s'imagine subir l'influence dans des conditions spéciales. Il se compare lui-même à l'hypnotisé, qui a conscience de ce qu'on lui impose, des idées qu'on lui suggère, des actes qu'on lui demande de faire, qui les trouve absurdes ou désagréables, mais qui ne peut s'y soustraire.

Remarquons incidemment la disposition que les persécutés ont à rapporter leurs troubles sensoriels aux idées dominantes du moment; naguère, ce qui agissait sur eux, c'était le magnétisme, puis l'électricité; maintenant c'est l'hypnotisme, dont on s'occupe tant partout. Nous avons observé, récemment, plusieurs persécutés qui se disaient ainsi hypnotisés; mais les autres n'avaient pas conscience de leur état comme celui dont nous parlons.

M. D..., lorsqu'il est entré dans la maison de santé, était malade depuis plusieurs mois.

Dès le début, sa maladie s'est caractérisée par des idées de persécution. Il croyait que tout le monde s'occupait de lui d'une manière défavorable. Dans la ville où ses fonctions le retenaient, il changea plusieurs

fois de restaurant et de domicile pour échapper aux persécutions dont il se croyait victime. Il se figurait être épié constamment par un individu invisible qui pénétrait dans sa chambre, même la nuit, et qui voulait lui proposer d'entrer dans une association infâme.

Ces idées délirantes, s'aggravant de jour en jour, lui firent prendre la fuite. A ce moment, et pour plusieurs jours, il perdit assez complètement conscience de lui-même pour n'avoir pu rendre compte d'un véritable vagabondage auquel il s'est alors abandonné. Étant venu à Toulouse, il se rendit, en arrivant, chez sa mère. La première personne qu'il rencontra fut sa sœur, qu'il accusa d'être complice de ses persécuteurs et d'être, avec eux, une cause de déshonneur pour sa famille.

Il ne resta que peu d'instants à la maison, et commença alors, à travers la ville, une course folle qui dura jusqu'au lendemain matin.

Ses actes furent si extravagants que des agents de police l'arrêtèrent et, sur la demande de sa famille, l'amenèrent à la Maison de santé.

Une fois interné, il continua de se croire poursuivi par le même individu qui le persécutait au dehors, et qu'il crut reconnaître dans ceux avec qui il se trouvait. Plein de défiance, il ne voulut entrer en communication avec personne. Quand nous cherchions à le faire parler, il se taisait. Sa défiance et son mutisme ont été si absolus que si nous avons bien connu son délire et ses dispositions d'esprit, c'est surtout grâce à ses écrits. Nous avons conservé en partie ceux qu'il adressait à sa mère, et nous avons obtenu de garder copie d'une partie de ceux qu'il adressait aux magistrats.

Dans les extraits que nous allons reproduire, on trouvera toutes les marques de la forme de folie avec conscience qui fait l'objet de nos considérations actuelles.

Le 11 février 1881, M. D... adressait à M. le procureur de la République le factum suivant, avec ce titre :

« *Note sur le phénomène de quasi-somnambulisme imposé et opposé au pétitionnaire.* »

« *Physionomie générale.* Depuis le mois de janvier 1880, on a créé chez moi la faculté d'enregistrer pour ainsi dire, pendant mon sommeil, et sans en avoir conscience, les sensations de l'ouïe, du tact et de l'odorat, et de ne les percevoir à l'état de veille ou de sommeil qu'après un long intervalle dont j'ignore la durée.

« *Mode d'exploitation.* On s'est borné, en janvier 1880, à m'insinuer des railleries de goûts variés, dont on épiait de divers côtés la révélation ; de janvier à juin, à emmagasiner, si je puis ainsi parler, des rêves destinés à indisposer contre moi des auditeurs subitement apostés.

« *Prédispositions possibles.* Ennuis personnels intenses ayant après quelques cauchemars amené un sommeil bavard. Je ne serais pas surpris que, sans en avoir conscience, je puisse tenir une conversation pendant mon sommeil, et qu'ainsi il soit trop facile de déjouer par avance tous mes projets.

« *Causes*..... Quelques-uns de mes adversaires ont, par voie d'allégorie (ils procèdent ainsi pour me dérouter plus facilement), corroboré mes sensations propres en m'indiquant, comme agent essentiel du phénomène, des frictions électriques sur toutes les parois du crâne.....

» *Adjuvants*.....

(La note, qu'il serait trop long de reproduire en entier, parle, dans ce paragraphe, de l'emploi occulte des anesthésiques, des aphrodisiaques, déterminant des impressions diverses; la dernière phrase est particulièrement curieuse :

« De fait, j'ai senti à l'occiput des papillements pariétaux internes, et, cinq à six jours après mon arrestation, une affection violente qui m'a expliqué les expressions pittoresques d'*araignée dans le plafond* et de cerveau en ébullition.....

« *Circonstances particulières*.....

(Ici, le malade, cherchant à analyser ses sensations, les rapporte à l'ingestion, faite à son insu, de drogues diverses : gaz hilarant, datura stramonium, opium,

sels d'antimoine ou d'ammonium, chromate de plomb; puis il ajoute :

« Par mon indifférence primitive, et plus tard par l'impossibilité où l'on m'a réduit, je n'ai pas encore fait les expériences raisonnées que je me propose, dès ma libération, sur les points suivants :

« Je puis percevoir, non sans fatigue, deux récits simultanés.

« Les récits préparés avec quelque localité pour cadre, ne s'éveillent que dans cette localité, ainsi que j'ai pu le constater durant mon voyage, dont on n'avait pu prévoir la division. Il est même probable que j'ai pu laisser perdre ainsi bon nombre d'ignominies.

» Comme c'est seulement après quelques manifestations préalables du phénomène, qu'en janvier 1880 j'ai revécu, pour ainsi dire, la scène d'électrisation qui, je crois, les a provoquées, j'ai lieu de croire que, du moins parfois, il y a inversion entre l'ordre d'enregistrement des sensations et celui des perceptions.

« Il serait peut-être intéressant d'observer si le retard de ces perceptions est le même dans deux sens différents, actionnés simultanément.

« Un élément important qui me fait défaut est la durée d'incubation du phénomène. — En janvier, je serais porté à croire qu'elle a été assez longue, un mois ou peut-être plus, et, en juin, on a pu garnir cette mémoire latente d'histoires en nombre suffisant pour desservir au moins six journées, avant que se manifestât ce que j'appellerai l'ouverture du robinet.

« J'ignore malheureusement si l'emploi de l'électricité ne s'applique pas à cette dernière phase, et si ce n'est pas un autre agent qui détermine le phénomène complet.

« *Conclusions.* J'ignore s'il faut voir dans ces phénomènes une extension nouvelle ou une simple application des procédés reconnus comme permettant de vicier par des agents extérieurs la perception correcte des sensations ; mais je crois qu'à la suite de l'abus qu'on en a fait il existait actuellement chez moi à l'état permanent, et que pour la vérification facile que je sollicite avant qu'ils ne disparaissent par voie naturelle ou artificielle, il suffit, sans aucun agent, de scander, de marteler fortement les syllabes. »

Cette citation, à elle seule, suffirait à démontrer ce dont il s'agit.

M. D... a, comme on le voit, pleine conscience de ce

qu'il éprouve, il l'analyse avec un soin minutieux dont on a la preuve dans sa phraséologie variée, destinée à désigner la diversité de ses impressions ; il se rend compte que tout cela peut passer pour de la folie, dont il écrit ailleurs le nom, et il emploie à ce sujet l'expression pittoresque d'*araignée dans le plafond,* qui vulgairement s'applique à une intelligence déraisonnable. Il comprend qu'il est victime d'influences mystérieuses destinées à le faire regarder comme fou ; mais il ne va pas au delà et ne comprend pas que ce qu'il éprouve est de la maladie mentale et qu'il est réellement aliéné.

Quelques autres passages de ses écrits sont si curieux que, bien qu'ils n'ajoutent presque rien à la démonstration, nous les reproduisons également.

C'est en 1883 que M. D... commença à attribuer son état à l'hypnotisme. Il écrivit alors :

« La science reconnaît qu'on peut créer artificiellement, au moyen de l'électricité, l'état de somnambulisme ou d'hypnotisme..... Il existe au moins une famille d'aliénistes qui utilise ce phénomène pour entretenir le trouble mental de ses pensionnaires, et n'a pas craint d'exporter ce procédé à domicile pour en augmenter le nombre..... J'insiste d'autant plus qu'après des efforts *tentés pendant trois ans et demi contre ma raison et ma santé*..... on s'efforce de fortifier ces attaques par des procédés nouveaux, dont il m'est difficile, par mon internement absolu, de rendre un compte exact, mais dont je puis tout au moins définir avec précision le début..... »

A la même époque il expliquait, dans une lettre adressée à une personne de la maison, la manière dont tout est machiné, sans qu'elle le sache, pour agir sur les malades.

« ... La plus inoffensive de ces manœuvres consiste à utiliser des innovations récentes, peut-être en partie inédites, à porter des sons distincts à l'oreille des sujets sans qu'ils puissent apercevoir leurs interlocuteurs..... Quant aux appareils, je pense que ceux qui sont employés sont disséminés dans divers bâtiments..... Il vous sera toujours facile de vérifier les orifices assez nombreux pratiqués dans nos chambres et qu'on utilise

pour poursuivre ces phénomènes pendant que nous sommes couchés..... »

Voici une dernière citation, en date de 1883.

« Quand la justice voudra s'en occuper, il lui sera peut-être facile de s'assurer que depuis longtemps on pratique ici l'art lucratif *de créer la folie artificielle*, chez des esprits qui ne savent pas se défendre de ces manœuvres par une instruction préalable ou des habitudes de critique et dont on a grand soin d'ailleurs d'affaiblir les chances de résistance en imposant au corps les substances connues pour actionner le système nerveux.

« Il serait peut-être même possible de retrouver l'histoire de ces pratiques.

« Ce furent d'abord sans doute de simples trucs, soigneusement dissimulés, d'optique ou d'acoustique ordinaire.

« Puis vinrent les projections électriques ou les émissions des téléphones ou des microphones dissimulés dans les plafonds, où la justice peut les constater aisément.

« Si le sujet de ces pratiques, naïf ou sans défiance, raconte, soit à des tiers aussi ignorants que lui, soit aux opérateurs malintentionnés, les sensations qui ne sont pas encore tombées dans les connaissances vulgaires, et qu'ils ne peuvent pas ou ne veulent pas expliquer, on conçoit combien facilement *il acquiert la réputation d'halluciné véritable*, qui tourne, par la prolongation en apparence justifiée de son séjour, à son bénéfice.

« Mais encore jusque-là faut-il en quelque sorte l'aveu du sujet lui-même pour pouvoir le taxer d'hallucinations.

« Vienne, en attendant, le moyen de créer l'hypnotisme artificiel, on fera exalter à volonté le sujet vaincu et, par un artifice odieux, on le fera prendre sur le fait.

« Je m'arrêterai d'abord à ce phénomène de l'hypnotisme artificiel.....

« Lorsque le sujet est convenablement préparé, on peut, pendant son sommeil, et sans qu'il en ait conscience, enregistrer pour ainsi dire, dans son système auditif, des sons qu'il ne perçoit que plus tard ; dès le début, je n'ai pu rendre mieux compte du phénomène qu'en le comparant aux effets d'un phonographe naturel.....

« On peut, par ce procédé, lui imposer des conseils inéluctables, et le pousser, avec une force irrésistible, à des actes compromettants. C'est ainsi que je suis parfois victime..... »

Ce factum, fort long, continue par l'exposé de ce que le malade appelle le rêve artificiel, autre pratique dont le but est aussi de le faire passer pour fou, et se termine par de nouvelles considérations sur tous les agents physiques ou chimiques employés pour produire une série de phénomènes aussi artificiels que le reste, le vertige artificiel, l'étouffement artificiel, l'indigestion artificielle, la colique simulée, etc., destinés également à faire peser sur lui l'imputation de folie.

Ainsi M. D... a bien réellement conscience que ce qu'il éprouve est extraordinaire; il est disposé à admettre qu'on peut le regarder comme aliéné; mais il subit aussi complètement l'influence de son délire que s'il n'en avait aucune conscience.

Ajoutons, pour terminer son histoire, que nous avons déjà parlé de lui précédemment à propos de l'aspect des aliénés. A son arrivée dans notre établissement nous n'avions pu le juger que d'après son extérieur, d'après son attitude. Il ne confia ses idées délirantes qu'aux magistrats dont il avait, suivant notre conseil, réclamé l'intervention.

D. Le quatrième groupe d'aliénés avec conscience comprend les individus qui ont véritablement concience de leur état, qui se sentent aliénés, mais dont la volonté est trop complètement anéantie ou trop impuissante pour qu'ils puissent d'eux-mêmes échapper à leur aliénation mentale. Ils comprennent que leur état est anormal, que leurs impressions sont morbides, que leurs idées sont fausses, absurdes, déraisonnables, que leurs préoccupations sont purement imaginaires, et ne résident que dans leur esprit. Ils savent réellement, nous le répétons, qu'ils sont aliénés, mais ils ne peuvent s'empêcher de l'être.

Tous ces aliénés n'ont pas au même degré conscience de leur état de folie; les uns n'en ont qu'une cons-

cience vague et imparfaite, un sentiment obscur; les autres au contraire le comprennent pleinement et peuvent l'analyser jusque dans ses moindres détails. Entre les uns et les autres il y a certainement des degrés nombreux.

Cette forme de la conscience de soi se manifeste effectivement même chez des aliénés dont l'intelligence est plus ou moins affaiblie, plus ou moins oblitérée, chez des malades qui sont tombés dans la démence.

Scipion Pinel, dans un essai de classification des troubles intellectuels, établissant une sorte d'échelle ascendante qui va de l'abrutissement à la raison, et dans laquelle la démence est placée entre l'imbécillité et le délire partiel, avait naguère indiqué la conservation de la conscience chez les déments. « La démence, dit-il, est le passage presque insensible de l'imbécillité au délire calme; elle se distingue par des efforts inutiles de mémoire, d'attention et de jugement; et surtout par un trait tout nouveau, la conscience de cette dégradation morale[1]..... »

Dans un récent mémoire, le Dr P. Moreau a insisté spécialement sur l'aptitude de certains déments à avoir conscience de leur état. Il dit à ce sujet : « Dans la démence, comme on le voit dans le délire maniaque et dans le délire partiel, quoique cependant d'une manière moins fréquente, le *moi* peut être lésé, sans être pour cela complètement privé de cette lumière intérieure à l'aide de laquelle il peut apprécier les changements qu'ont subis ses facultés morales. Je n'entends parler ici que des cas de démence avancée et non de cet affaiblissement progressif des facultés qui est la suite naturelle des progrès de l'âge. Il est peu de vieillards qui ne s'aperçoivent très bien qu'au fur et à mesure que les années s'accumulent sur leur tête, quel-

1. Scipion Pinel, *Physiologie de l'homme aliéné, appliquée à l'analyse de l'homme social*, p. 37. Paris, 1833.

ques-unes de leurs facultés s'affaiblissent, se perdent même complètement..... »

M. le docteur P. Moreau rapporte des faits concluants, ceux-ci entre autres :

« J..., quarante-deux ans, entré à Bicêtre, affirme qu'il y a six mois encore il avait toujours eu une bonne santé, sauf quelques maux de tête auxquels il était sujet. Un jour, se trouvant dans la rue du Temple, et courant pour une commission pressée, jusqu'à se mettre en nage, il entra chez un marchand de vin pour se rafraîchir et se reposer. Il ne put prendre la boisson qu'il avait demandée et qui lui parut amère comme de la suie. Tout à coup il tomba sans connaissance, et fut plus de deux heures à revenir malgré l'éther et le vinaigre qu'on lui fit respirer. Depuis, il put continuer ses occupations, mais ses forces n'étaient plus les mêmes. Il y a deux mois environ, une nouvelle attaque semblable à la première le surprit dans son domicile. A la suite, ses facultés se sont encore plus affaiblies. Enfin, il y a huit jours, une nouvelle attaque l'a déterminé à entrer à l'Hôtel-Dieu.

« *Ce malade sent sa position; il s'aperçoit qu'il est comme un enfant, et s'en montre très affligé.* Son jugement est vacillant, bien qu'il puisse donner des renseignements à peu près convenables; il surcharge son récit d'incidents parasites qui le rendent fort obscur. Le défaut de mémoire jette du trouble sur l'exactitude des renseignements fournis.

« M. H... est dans un état de démence manifeste, suite d'excitation maniaque. Il se livre, sans sortir de son calme habituel, sans éprouver la moindre excitation, à une foule d'actes extravagants : il déchire ses vêtements, se barbouille le visage avec du charbon, se l'écorche continuellement avec les ongles, parle seul, débitant une multitude de riens, de phrases qui ne présentent aucun sens. Quoique dans un état de malpropreté dégoûtante, habitant une infirmerie où se

trouvent des aliénés paralytiques tombés au dernier degré de la dégradation morale, M. H... ne se plaint point de son sort, ne parle pas de l'améliorer, ne s'adonne à aucune occupation sérieuse, vit au jour le jour, comme si sa vie s'était toujours passée ainsi, etc. Cependant M. H... cesse d'être le même lorsqu'il converse avec quelqu'un. *Il convient de sa folie, de l'extravagance de ses actions; il ne nie point qu'un simple acte de sa volonté dût suffire pour l'empêcher de s'y livrer,* il promet de suivre ponctuellement les avis qu'on lui donne..... Toutefois, il y a si peu de chaleur, d'énergie, dans tout ce qu'il dit; il s'exprime avec une telle insouciance, qu'il est difficile de lui supposer à lui-même la conviction qu'il tiendra ses promesses.

« Je l'engageais un jour à réfléchir sur tous les actes bizarres auxquels il s'abandonnait : N'est-il pas évident, lui disais-je, que tout cela tient au désordre de votre cerveau?

— Eh oui! sans doute, répondit-il, je sais bien que je n'agis de la sorte que parce que je suis fou.

— Mais alors, que ne prenez-vous les moyens de recouvrer la raison?

— Oh! mon Dieu! je le voudrais bien, mais vous qui étudiez les maladies mentales, vous devez savoir que cela n'est pas facile. Du reste, je puis me corriger, et je vous promets de ne plus rien faire de déraisonnable.

— Vous ferez bien, car en déchirant ainsi tous vos vêtements, il vous faudrait une grande fortune pour réparer chaque jour ces désordres.

— Oh! oh! quant à cela, je n'ai garde de m'en soucier. Laffitte, mon banquier, y pourvoira avec mes cinq billions de revenu; ce sont misères que tout cela.

— Vous plaisantez en parlant ainsi; vous ne possédez pas assurément une fortune aussi colossale?

— Je vous l'affirme sur l'honneur... Mais, voyons, combien estimez-vous que je possède de revenus?

— Trois ou quatre mille francs, peut-être?

— Vous le pensez? Eh bien! soit! effectivement : je ne puis guère posséder davantage.

— Vous me trompiez donc?

— Mais en vérité non; ne suis-je pas fou?...

« Ce qui domine donc chez ce malade, ajoute le Dr P. Moreau, c'est une insouciance profonde..... Sa volonté, sans énergie, et comme dépouillée de sa spontanéité, est le jouet mobile des impulsions les plus opposées. M. H... est cependant en état de distinguer le bien du mal, le juste de l'injuste; il est facile de lui faire sentir son erreur; mais abandonné à lui-même, il redevient ce qu'il était auparavant[1]. »

Il arrive quelquefois aux malades atteints de paralysie générale d'avoir d'eux-mêmes et de leur maladie la conscience dont nous nous occupons. « A ce point de vue, dit le Dr Marandon de Montyel, le folie paralytique se rapproche de la folie vésanique. Il n'est pas rare, comme l'a écrit le Dr Dagonet, de voir chez des malades atteints de paralysie générale des lueurs de conscience, et, à certains moments, l'appréciation de la maladie dont ils sont affectés. Il semble alors que les poussées congestives, qui sont une des complications de la paralysie générale, diminuent, à certains moments, de manière à permettre à la conscience de se manifester d'une manière plus ou moins intermittente. »

M. le Dr Marandon de Montyel fournit à l'appui l'observation suivante :

« M. X..., âgé de quarante-huit ans, ingénieur, entre à l'asile des aliénés de la Haute-Garonne en 1879. Sa maladie est attribuée d'une part à l'hérédité congestive, d'autre part à des excès de travail. Au moment

1. P. Moreau, *De la démence, dans ses rapports avec l'état normal des facultés intellectuelles et affectives*. p. 39. Paris, Asselin. 1878.

de son admission dans l'asile, on constate tous les symptômes psychiques et physiques de la paralysie générale progressive, à forme expansive, au premier degré. Durant six mois la maladie évolue sans la moindre lueur de raison; les symptômes s'aggravent tant du côté de l'esprit que du côté du corps. M. X... reçoit la visite d'un de ses amis, visite qui, sur le moment, paraît l'impressionner beaucoup. Le lendemain matin nous trouvons le malade avec la conscience nette de sa situation. Non seulement il se rend un compte exact de ses troubles paralytiques, tels que tremblement des mains, embarras de la parole; non seulement il apprécie la déchéance de ses facultés physiques et morales, mais, particularité curieuse, il juge sainement son délire expansif des grandeurs. Il dit avoir la tête remplie d'idées de millions et de milliards, la nuit voir en rêve des montagnes d'or et des fleuves de pierres précieuses, et que c'est trop absurde pour y croire. Vivement affecté de son état, il priait en grâce de le guérir. Le soir toute conscience avait disparu, et la maladie reprenait son cours[1]. »

Les aliénés qui sont atteints des formes simples de maladie mentale, agitation maniaque ou lypémanie, ont très souvent conscience de leur état morbide. Nous pourrions aisément en rapporter de nombreux exemples; nous nous bornerons aux suivants, observés par le Dr Billod :

« Une de mes malades, dit-il, me rendait compte chaque jour de toutes les conceptions délirantes qui avaient assiégé son esprit dans l'intervalle de mes visites, ajoutant : Je sais bien que tout cela est faux, mais cela me tourmente et m'attriste comme si c'était vrai. » Une fois, par exemple, elle me dit : « Vous « connaissez mes deux nièces; ce sont deux excellen-

1. Marandon de Montyel. *Recherches sur la folie avec conscience; Archives de neurologie*, tome IV, p. 196, 1882.

« tes filles, deux cœurs d'or; je suis sûre d'elles et de « leurs excellents sentiments pour moi; eh bien! ne « me suis-je pas imaginé qu'elles voulaient m'em- « poisonner pour recueillir plus tôt mon héritage! « C'est absurde, je le reconnais, je sais que cela n'est « pas, je suis honteuse pour elles de semblables pen- « sées; mais je ne peux pas m'en défendre, et cela « me tourmente comme si cela était vrai. »

« Citant ce fait un jour devant deux autres malades, la mère et la fille, qui, chose singulière, offraient toutes deux la même particularité, la mère s'écria : « Oh! c'est bien comme moi, voilà exactement ce que « j'éprouve. »

« Un de mes malades de Vaucluse offre la même particularité. Affecté d'un délire partiel, avec prédominance de l'idée qu'on a dirigé contre lui diverses accusations, et en particulier celle d'avoir violé sa fille, il a tout à la fois la conscience d'être aliéné, et celle de la fausseté de ses conceptions délirantes[1]. »

Au groupe d'aliénés avec conscience dont il est ici question appartiennent trois des formes morbides que M. le Dr Ritti a, comme nous l'avons dit, spécialement décrites sous le nom de folie avec conscience. Ces formes morbides sont : l'*hypocondrie morale*, la *folie du doute* et la *peur des espaces ou agoraphobie*. Comme la conservation de la conscience de soi est un de leurs symptômes essentiels, un de leurs caractères distinctifs, ils ont à notre point de vue un intérêt tout particulier; nous devons donc nous y arrêter un instant, et rappeler les traits les plus marquants de ces états de maladie mentale.

C'est le Dr J. Falret qui, dans la discussion engagée à la Société médico-psychologique sur la folie raisonnante, a décrit le premier l'hypocondrie mo-

1. Billod. *Des maladies mentales et nerveuses*, tome I, p. 494.

rale. M. le Dr Ritti en trace à son tour[1] le tableau suivant : « L'hypocondrie morale, avec conscience de son état, est une variété de la mélancolie. Les malades qui en sont atteints présentent le fond commun de la mélancolie, anxiété vague et indéterminée, disposition générale à tout voir en noir, grande prostration des forces physiques et intellectuelles. Ils sont, au moral, ce que les hypocondriaques sont au physique. Ayant parfaitement conscience de leur état, ils s'en affligent et s'en alarment, et en exagèrent même tous les symptômes..... L'hypocondrie morale revêt le plus souvent la forme intermittente et se reproduit ordinairement plusieurs fois, sous forme d'accès, dans la vie d'un malade. Quand l'accès est guéri, on voit disparaître comme par enchantement tous les symptômes physiques qui le rendent si pénible. »

Nous avons donné des soins à une dame qui, pendant trois années de suite, avait été prise, au printemps et à l'automne, d'accès d'hypocondrie morale bien caractérisés. Cette dame n'avait aucun antécédent héréditaire, ni trace d'aucune maladie nerveuse. Ses enfants, deux garçons et trois filles, aujourd'hui mariés, se portent bien et ont eux-mêmes des enfants bien portants. Le premier accès de cette maladie lui était venu immédiatement après son retour d'âge. Chaque accès ressemblait au précédent. La malade était envahie par une torpeur générale, dans laquelle elle continuait d'avoir pleine conscience d'elle-même et du monde extérieur. Elle se sentait comme anéantie, ne pouvait ni parler, ni manger seule, ni se remuer, ni soigner sa toilette ; elle n'avait pas l'énergie suffisante pour tourner la tête vers ses interlocuteurs ; elle était enfin si complètement impuissante, qu'elle n'avait pas même la volonté de vouloir. Pendant l'accès, elle vivait machi-

1. *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, tome I, p. 494.

nalement, n'exprimait aucune idée, aucun désir, et il fallait la soigner comme une enfant. Cela durait de cinq à six semaines, aux bout desquelles elle revenait promptement à l'état normal. Elle avait fini par prévoir ses accès, qui s'annonçaient par une lassitude toute spéciale. Au commencement de l'un d'eux, elle vint nous trouver et put encore nous exposer elle-même son état, bien qu'elle commençât à être abattue. Ayant constaté un mauvais état des voies digestives, nous conseillâmes des purgatifs répétés ; plus tard, nous prescrivîmes de l'hydrothérapie. Cet accès fut plus court et moins intense que les précédents. En deux autres circonstances, l'année suivante, la même dame vint nous consulter ; ces deux derniers accès, traités par les mêmes moyens, durèrent, l'un, quinze jours, l'autre, une dizaine de jours. Depuis lors, nous n'avons pas revu la malade.

L'agoraphobie fut signalée pour la première fois par Morel qui la rattacha à son groupe si indécis du délire émotif[1]. Cette maladie a pour caractère principal un état d'angoisse, un sentiment de crainte excessive, en traversant une place, un pont, une église, un endroit désert, un espace quelconque un peu étendu. Les malades, persuadés qu'ils ne pourront traverser l'espace qui se présente devant eux, se refusent à marcher : néanmoins, l'angoisse diminue et cesse même complètement s'ils sont accompagnés, s'ils peuvent prendre le bras d'un passant, même s'ils ont l'appui d'une canne ou d'un parapluie. Tous ont conscience de leur état. Ce qui les tourmente surtout, c'est qu'on puisse les considérer comme aliénés.

Ayant ainsi conscience de leur état, ils luttent quelquefois très énergiquement contre leurs craintes exa-

1. Morel. *Délire émotif : Archives générales de médecine*. 1866.

gérées; ils se raisonnent, se blâment, s'adressent à eux-mêmes d'énergiques encouragements. Quelquefois, au commencement de la maladie, ils parviennent à se vaincre; mais, avec le temps, rien n'y fait; la peur est devenue irrésistible, et *malgré les luttes intérieures les plus violentes*, les malades sont vaincus et demeurent cloués sur place.

La folie du doute, à laquelle s'ajoute fréquemment un élément morbide spécial qu'on appelle la crainte du toucher, comprend deux ordres de symptômes prédominants, qui tous deux sont la marque de l'état de conscience : l'interrogation mentale produite par le doute, et la crainte du contact des objets extérieurs. Ce dernier phénomène ne survient d'ordinaire qu'à un degré assez avancé de la maladie.

Les malades atteints de l'une ou de l'autre de ces formes de folie ont, au moins dans la première période de leur maladie, pleine conscience d'eux-mêmes et de leur état, que presque toujours ils apprécient à sa juste valeur. Mais ils sont absolument impuissants à se soustraire à leurs préoccupations délirantes. Sous ce rapport il y a donc quelque ressemblance entre eux et ceux de la dernière catégorie dont nous avons à parler. Toutefois, entre les uns et les autres, il y a une différence fondamentale; c'est que ces derniers ont en outre à subir, d'une façon irrésistible, l'impulsion à accomplir des actes plus ou moins graves. Les premiers sont ceux dont M. Ribot a décrit l'état sous le nom d'affaiblissement de la volonté par défaut d'impulsion, tandis que l'état des autres a été étudié, par le même auteur, sous le nom d'affaiblissement de la volonté par excès d'impulsion[1]; ceux-ci, eu égard à la gravité de leur état, méritent certainement une place à part.

1. Ribot, *Les maladies de la volonté*, pp. 38 et 71, Paris, Germer Baillière, 1883.

E. Les malades de cette catégorie « ont, dit M. Ribot, pleine conscience de leur situation; ils sentent qu'ils ne sont plus maîtres d'eux-mêmes, qu'ils sont dominés par une force intérieure, et poussés invinciblement à commettre des actes qu'ils réprouvent. »

Une folie de ce genre est bien la plus terrible qu'on puisse imaginer. Cependant les personnes étrangères à l'étude des maladies mentales ont eu beaucoup de peine à en admettre l'existence. Les magistrats surtout, lorsqu'on leur représentait comme atteints de folie impulsive des individus qui avaient conscience de leurs actes, et qui, en dehors de leurs accès d'impulsion, paraissaient quelquefois parfaitement raisonnables, les magistrats restaient dans une défiance et une incrédulité absolues. Ce qui justifiait leur attitude, c'est que, dans certaines circonstances, ils étaient entraînés à croire que la folie en général était constituée principalement, peut-être même uniquement, par la lésion des idées. Ils ne tenaient aucun compte des désordres physiques, qui sont cependant de beaucoup les plus importants, et qui sont en réalité l'essence même des maladies mentales. Mais aujourd'hui le doute n'est plus permis, car les faits se sont présentés avec une évidence irrécusable.

M. le Dr Dagonet, qui a consacré à la folie impulsive une étude complète et fort intéressante, en décrit plusieurs variétés : la folie impulsive homicide, la folie suicide, l'impulsion au vol, à l'abus des boissons, à la bestialité, etc. [1].

Deux exemples, pris parmi les plus marquants, suffiront pour faire connaître les malades qui appartiennent à cette catégorie d'aliénés avec conscience.

Le premier est dû à Esquirol :

« Un paysan, né à Krumbach, en Souabe, et de parents

1. Dagonet, *Des impulsions dans la folie, et de la folie impulsive : Annales médico-psychologiques*. 1870, tome III.

qui ne jouissaient pas de la meilleure santé, âgé de vingt-sept ans et célibataire, était sujet, depuis l'âge de huit ans, à de fréquents accès d'épilepsie. Depuis deux ans, sa maladie a changé de caractère, sans qu'on puisse en alléguer la raison : au lieu d'accès d'épilepsie, cet homme se trouve, depuis cette époque, attaqué d'un penchant irrésistible pour le meurtre. Il sent l'approche de son accès plusieurs heures, quelquefois un jour avant l'invasion. Du moment où il a ce pressentiment, il demande avec instance qu'on le garrotte, qu'on le charge de chaînes, pour l'empêcher de commettre un crime. « Lorsque cela me prend, dit-il, il faut « que je tue, que j'étrangle. ne fût-ce qu'un enfant. » Sa mère et son père, que du reste il chérit tendrement, seraient, dans ses accès, les premières victimes de son penchant au meurtre. « Ma mère, s'écrie-t-il « d'une voix terrible, sauve-toi, ou il faut que je « t'étouffe ! »

« Avant l'accès, il se plaint d'être accablé par le sommeil, sans cependant pouvoir dormir; il se sent très abattu, et éprouve de légers mouvements convulsifs dans les membres. Pendant les accès, il conserve le sentiment de sa propre existence; il sait parfaitement qu'en commettant un meurtre, il se rend coupable d'un crime. Lorsqu'on l'a mis hors d'état de nuire, il fait des contorsions et des grimaces effrayantes, tantôt chantant et tantôt parlant en vers. L'accès dure d'un à deux jours. Lorsqu'il est fini, le malade s'écrie : « Déliez-moi : hélas ! j'ai bien souffert; mais « je m'en suis tiré heureusement, puisque je n'ai tué « personne[1] »

Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il appartient à l'épilepsie impulsive, maladie où habituellement les impulsions surviennent sans que les individus

1. Esquirol. *Maladies mentales*, tome II, p. 354.

s'en rendent compte. En outre le malade qui en fait l'objet n'avait pas d'idées délirantes proprement dites. Cette dernière particularité se rencontrait également dans le cas suivant, raconté par Maudsley :

« Une vieille dame, âgée de soixante-deux ans, dont plusieurs parents étaient aliénés, avait de temps en temps des accès d'excitation convulsive, où elle faisait des efforts désespérés pour étrangler sa fille, qui était très douce, très bonne pour elle, et dont elle était folle. Ordinairement, elle était tranquillement assise, déprimée, se lamentant sur son état et elle paraissait si faible qu'elle était à peine capable de se mouvoir ; subitement, elle se levait dans un état de surexcitation, criant qu'elle allait étrangler sa fille, et se précipitant sur elle pour le faire. Durant l'accès, elle était si forte, elle se débattait si activement, que deux personnes pouvaient à peine la maintenir. Mais au bout de quelques minutes de lutte elle retombait épuisée, et la respiration haletante, s'écriant : « La ! la ! je vous dis ; « vous ne croiriez pas combien j'étais méchante. » Elle n'avait jamais présenté aucun délire ; le paroxysme avait toute l'apparence d'une convulsion mentale ; et si ses tentatives avaient réussi, il n'eût pas été possible de dire qu'elle ne savait pas que c'était mal d'étrangler sa fille. En fait, c'était à cause de son horrible inclination à faire une action si méchante, qu'elle était si malheureuse[1]. »

L'étendue de nos considérations sur la folie impulsive avec conscience est en raison inverse de l'importance et de la gravité de cette forme de folie. Mais aussi c'est la forme morbide où l'état de conscience est le plus facile à reconnaître, ce qui justifie que nous nous y arrêtions brièvement.

1. Maudsley, *La pathologie de l'esprit*, traduit par le Dr Germont, p. 355. Paris. Germer Baillière. 1882.

En terminant cet article sur la conscience de soi au cours de la folie, nous devons indiquer une question qui s'y rapporte.

Y a-t-il beaucoup d'aliénés qui aient conscience de leur état?

Le Dr Marandon de Montyel croit qu'ils sont rares[1].

Le Dr Billod est du même avis. Il a donné à ce propos quelques éléments statistiques[2]. Les chiffres qu'il produit sont les résultats de recherches faites à l'asile de Vaucluse. Les voici :

Nombre d'aliénés ayant conscience de leur état :

Sur 378 hommes admis en 1869	61
Sur 350 femmes admises la même année	19
Sur les 61 hommes on en comptait :	
Dont la folie était consécutive à l'alcoolisme	53
Sur les femmes dans les mêmes conditions	5
En dehors de l'alcoolisme :	
Pour les hommes	8
Pour les femmes	14
Sur les 61 hommes la conscience de l'état a été	
Complète	49 fois
Incomplète	12 —
Sur les 19 femmes :	
Complète	12 —
Incomplète	7 —

Ainsi, d'après le Dr Billod il y aurait seulement 3 pour 100 d'aliénés ayant conscience de leur état. Ces données seraient intéressantes à élucider, et appellent de nouvelles recherches.

1. Marandon de Montyel, *Recherches sur la folie avec conscience; Archives de neurologie*, tome VI, 1883.

2. Billod, *Des maladies mentales et nerveuses*, tome I, p. 498.

§ III. *De la conscience de soi après guérison de la folie.*

Un certain nombre d'individus, guéris d'une maladie mentale, conservent le souvenir entier du délire par lequel ils ont passé et l'apprécient, le jugent avec beaucoup d'exactitude.

L'intérêt que présente cette conservation de la concience de la maladie après la guérison est extrêmement grand, et, pour le montrer, nous ne pouvons mieux faire que de nous en rapporter à ce qu'écrivait à cet égard un aliéniste d'un mérite et d'une expérience incontestables, le Dr Aubanel.

« J'ai toujours considéré, dit-il, comme d'un bon augure, comme un signe assez certain d'une guérison parfaite, la lucidité que conserve souvent l'aliéné, après sa guérison, de toutes les particularités de sa maladie. Ce souvenir, que beaucoup de personnes, les gens du monde surtout, redoutent comme un objet continuel de douleur et d'amertume, comme une cause de récidive, ne me porte aucun ombrage ; c'est la preuve pour moi, au contraire, que le cerveau a repris toute la plénitude de ses fonctions ; c'est une garantie pour l'avenir, et à ce titre je ne crains pas, durant la convalescence, d'entretenir le malade de ce sujet, et d'aider, en quelque sorte, la mémoire sur ce point, si elle reste engourdie et confuse, comme cela se voit quelquefois. Je dis une garantie pour l'avenir, car le malade qui conserve le souvenir de son affection, qui la comprend et qui en apprécie toute la gravité, réfléchit sur lui-même, écoute les conseils qu'on lui donne, ... et observe plus naturellement les lois hygiéniques, morales et physiques, qui peuvent prévenir le retour du mal. Je n'ai jamais vu de récidives se produire par le fait de ce souvenir..... Par contre, les aliénés qui ne conservent aucune conscience du mal dont ils viennent de guérir

..... ne tiennent aucun compte des avis..... obéissent à leurs penchants naturels, et se livrent comme par le passé aux influences fâcheuses capables de troubler leur raison [1]. »

La plupart des aliénistes ont confirmé les remarques d'Aubanel, et après avoir prouvé que les aliénés guéris peuvent conserver le souvenir de leur maladie passée et l'apprécier sainement, ils ont montré l'intérêt qui s'attache à cette manifestion de la conscience de soi dans la folie. Parmi ceux qui en ont parlé le plus expressément, signalons encore le Dr Billod; nous citons ses paroles, d'autant mieux qu'elles précèdent la relation d'un fait qui est un exemple excellent de la conservation de la conscience après guérison de la folie.

« On sait, dit-il, que parmi les aliénés qui guérissent, il en est *un grand nombre* qui ont une conscience parfaite de l'état d'aliénation mentale dans lequel ils se sont trouvés, qui rendent un compte exact de ce qu'ils ont éprouvé, et portent, sur les aberrations qui ont été le produit de leur délire, le jugement le plus sain. Je n'apprends assurément rien à personne en ajoutant que cette disposition d'esprit, pour les individus qui ont recouvré la pleine lucidité de leur intelligence, est le meilleur criterium que nous ayons de leur guérison aussi sûre et aussi parfaite que possible. Elle témoigne, en effet, d'une intégrité de jugement dont l'absence, chez les aliénés guéris à cela près, donne lieu de craindre que leur guérison ne soit pas complète. Aussi n'hésité-je pas, pour ce qui me concerne, à ne considérer en général la guérison dans cette dernière espèce que comme une rémission plus ou moins prolongée.

1. Aubanel, *Histoire d'un cas remarquable d'aliénation mentale conté par l'aliéné lui-même après sa guérison; Annales médico-psychologiques*. 1848, tome XII, p. 38.

« Parmi les exemples les plus remarquables que j'aie rencontrés, d'aliénés guéris et ayant conservé la conscience de leur état, je puis citer celui d'un haut fonctionnaire de l'ordre administratif qui, ayant été traité avec succès, dans la Maison de santé de MM. Falret et Voisin, d'une aliénation mentale caractérisée par un délire partiel, avec prédominance d'idées de persécutions et d'empoisonnement, refus consécutif d'aliments et hallucinations de l'ouïe et de la vue, vint me rendre visite deux mois après sa guérison. Après m'avoir remercié avec effusion de la consultation dans laquelle j'avais donné le conseil de le faire traiter dans un établissement spécial, il me décrivit jusque dans le moindre détail tout ce qu'il avait éprouvé, comme s'il se fût agi d'une autre personne que de lui-même, ne pouvant trop s'étonner, disait-il, que de semblables aberrations pussent surgir dans un cerveau humain. Il alla même, avant de me quitter, et en faisant allusion au jardinier de l'établissement, qu'il savait être affecté d'un délire partiel de la même nature que celui qu'il avait éprouvé lui-même, jusqu'à me dire en souriant : « Donnez-moi « donc des nouvelles de votre jardinier, *mon collègue* « *en aliénation mentale.* » J'ajoute que cette guérison, qui remonte déjà à quatre ans, s'est maintenue et paraît avoir toutes les chances de se maintenir. L'affection procédait, dans l'espèce, de cette mélancolie qui paraît être le propre des individus qui rompent tout-à-coup avec l'habitude de fonctions longtemps exercées, et que je crois pouvoir appeler *la nostalgie des fonctionnaires en retraite*[1]. »

Il nous paraît inutile d'insister davantage sur ces dernières manifestations de la conscience. Bien qu'elles

1. Billod, *Des maladies mentales et nerveuses*, tome I, pp. 503, 506.

soient d'un grand intérêt relativement à l'avenir des malades, elles sont, à notre point de vue actuel, d'un intérêt moindre que les manifestations de la conscience de soi pendant le cours de la folie.

Celle-ci, comme nous l'avons vu, se présente sous cinq formes différentes :

Conscience des actes seuls ;

Conscience de l'état, sans que le malade veuille ou puisse croire qu'il est aliéné ;

Conscience de l'état chez des individus qui comprennent qu'ils éprouvent les phénomènes de la folie, mais ne comprennent pas qu'ils sont véritablement aliénés.

Conscience de l'état chez des individus comprenant parfaitement qu'ils sont atteints d'aliénation mentale.

Conscience de l'état avec impulsions irrésistibles.

Quelle que soit sa forme, cette conscience est le témoignage certain de la persistance plus ou moins grande de la faculté de jugement. En effet, les aliénés conscients n'ont pas seulement connaissance de leur état ; mais ils l'apprécient et se jugent eux-mêmes. Quelques-uns, qui ont un sentiment plus juste et plus vrai de la réalité, sont profondément malheureux. Ils assistent, en spectateurs impuissants, à l'effondrement de ce qu'il y a de plus noble et de plus précieux en eux-mêmes, c'est-à-dire de leur liberté morale en même temps que de leurs facultés intellectuelles.

Nous devons maintenant nous occuper d'une dernière manifestation du jugement chez les aliénés, celle qui concerne le discernement du bien et du mal.

ARTICLE III.

Du discernement du bien et du mal dans la folie.

Un grand nombre d'aliénés sont capables, à divers degrés, de discerner le bien du mal. — Quelques exemples remarquables. — Résumé du chapitre.

La question du discernement du bien et du mal chez les aliénés est d'une grande importance. Elle a été pour cela l'objet de longues discussions, dans lesquelles deux camps se sont formés, avec des opinions différentes, l'un comprenant surtout des moralistes, l'autre surtout des médecins adonnés à la pratique des maladies mentales. Il y a encore des pays, notamment l'Angleterre, où la discussion continue avec des divergences persistantes[1]. Chez nous elle est presque complètement éteinte. L'expérience a prononcé; les faits se sont imposés; ils ont donné raison à la doctrine soutenue par les médecins aliénistes.

De quoi s'agissait-il?

De décider si l'on peut à la fois être aliéné et avoir le discernement du bien et du mal.

Ce qui a fait l'importance extrême de cette question, c'est que les moralistes prétendaient qu'elle devait régler en principe la question subsidiaire de la responsabilité des aliénés.

L'homme sain d'esprit, à partir du moment où il est capable de distinguer le juste de l'injuste, de discerner le bien du mal, est, devant la morale comme devant la société, responsable de ses actes.

Devait-il en être de même pour l'aliéné? Les mora-

1. Voir à ce sujet la collection du *Journal of Mental science* des dernières années.

listes répondaient affirmativement, mais leur opinion était mal fondée, parce que, comme on l'a démontré, elle omettait de tenir compte d'un élément indispensable qui manque aux aliénés, à savoir le libre exercice de la volonté.

C'est ce que le Dr Brierre de Boismont exprimait avec une grande force de vérité devant la Société médico-psychologique.

« Le grand argument pour condamner les aliénés, disait-il, est qu'ils ont la connaissance du bien et du mal, qu'ils savent dissimuler, ourdir un plan, et se défendre souvent avec beaucoup d'adresse. Mais il faut ne pas connaître ces malades pour se servir de pareils raisonnements. A moins de réduire les fous à l'état de brutes, d'en faire des idiots, la direction des asiles ne serait point possible, s'ils ne jouissaient pas de ces diverses facultés. L'aliéné est un être qui, le plus ordinairement, ressemble à l'homme raisonnable, dont il a les bonnes et les mauvaises qualités, plus souvent les mauvaises; qui pense, juge, agit, est impressionné comme lui, mais ne peut chasser sa conception délirante, son hallucination, quand même il le voudrait, ce qui peut arriver quelquefois, parce que la volonté est paralysée[1]. »

Mais laissons de côté la question de la responsabilité des actes, dont nous nous occuperons ailleurs, pour ne considérer que ce qui doit nous occuper actuellement, à savoir la persistance, chez l'aliéné, de l'aptitude à discerner le bien du mal.

Il n'est pas besoin de disserter longuement pour établir que cette aptitude existe; il suffit de s'en rapporter aux faits et de les apprécier à leur juste valeur.

Depuis les cas les plus simples, les plus élémentaires, ceux qui concernent les actes de la vie commune

1. *Annales médico-psychologiques*, 1867, tome X, p. 522; *comptes rendus de la Société médico-psychologique*.

et qui n'ont en eux-mêmes aucune gravité, jusqu'aux cas les plus graves, où les actes intéressent la société, on trouve que les aliénés qui sont les auteurs de ces actes peuvent avoir agi en connaissance de cause, avec la notion plus ou moins parfaite, quelquefois pleine et entière, du bien ou du mal qu'ils faisaient.

Dans un asile spécial, il n'y a pas de jour que les malades ne commettent mille actes répréhensibles. Les uns détériorent ou détruisent les objets mis à leur disposition; les autres se portent à des violences plus ou moins marquées. Ils en ont pleine conscience, et lorsqu'on les réprimande, lorsqu'on les gronde, ils avouent qu'ils ont eu tort de commettre les actes qu'on leur reproche.

Un de nos malades, halluciné, étant au moment de sortir de table, prend un verre et le jette à la tête d'un domestique; heureusement il manque son but; mais en même temps il donne un violent coup de pied à un autre à qui il fait très grand mal. Quelques instants après nous rencontrons le malade, et comme nous avions été averti immédiatement de son algaradè, nous ne manquons pas de le gronder. Il nous fait des excuses, regrette ce qu'il a fait, demande à être traité comme un chien, mais nous déclare qu'il n'a pu s'en empêcher, parce que les voix qu'il entend le lui avaient commandé. Fallait-il le punir? non certes, c'était un malade, mais quoique malade, plein de discernement. Celui-là, du reste, est coutumier de violences semblables, absolument inopinées.

D'autres disent des injures, des grossièretés, et savent que c'est mal. Nous avons vu souvent que les personnes les plus réservées d'ordinaire, des dames surtout, sont aussi les plus portées aux grossièretés de toute sorte. Beaucoup en ont conscience, comprennent ce qu'elles font, et le déplorent. Une femme du meilleur monde, de la meilleure éducation, tiendra un langage dégoûtant, ignoble; elle sait que c'est mal.

elle en a honte. Faut-il l'en blâmer? il faut avant tout la plaindre.

Si les aliénés sont capables d'apprécier le bien et le mal, le juste et l'injuste, ce n'est pas seulement à propos de leurs actes; ils en font aussi la distinction à un point de vue tout à fait général. Le directeur d'un asile d'aliénés des États-Unis demandait un jour à une vingtaine de ses pensionnaires leur avis sur des actes criminels qu'il énuméra; ils les apprécièrent pour ce qu'ils valaient, en s'appuyant sur des raisons tirées de la morale, de la divinité et de la société; on eût dit un jury d'hommes raisonnables[1].

Il n'y a qu'un nombre relativement limité d'aliénés à qui manque absolument la faculté d'appréciation du bien et du mal. Cela n'existe guère que pour les malades atteints de délire grave, d'excitation maniaque violente et généralisée, pour ceux qui sont en état de démence profonde ou ceux dont les conceptions délirantes sont assez puissantes pour absorber entièrement leurs facultés mentales. En dehors de ces cas, on peut retrouver l'aptitude au discernement dans toutes les formes et à tous les degrés de folie, même dans la démence qui n'est pas absolument complète. Voici, à titre d'exemples pris entre beaucoup d'autres, trois faits qui concernent des formes morbides que l'on peut considérer comme étant aux extrêmes de la folie, d'un côté la démence et la stupidité, de l'autre la folie impulsive avec pleine conscience de soi.

La *Gazette des tribunaux* du 9 avril 1847, rapporte le fait suivant, relatif à un cas de démence sénile. La malade, prise en flagrant délit de tentative de vol, cherchait à donner le change sur la portée de son action, et montrait ainsi qu'elle en comprenait la nature délictueuse.

1. Brierre de Boismont, *Des maladies mentales*, p. 712. Paris, Germer-Baillière, 1866.

« Une vieille dame de soixante-dix-sept ans comparaissait dernièrement devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention de tentative d'escroquerie. Cette femme, qui appartient à une honnête famille, est veuve d'un capitaine de cuirassiers, et on ne peut guère expliquer que par un affaiblissement des facultés intellectuelles l'action qui l'amène devant le tribunal. Un jour elle entre dans une boutique, et demande pour vingt centimes de tabac; elle jette une pièce de cinq francs sur le comptoir, en demandant qu'on veuille bien lui rendre de petites pièces neuves pour donner à des enfants. Mais pendant que la demoiselle de comptoir cherche cette monnaie, elle reprend furtivement la pièce et soutient que la marchande l'a prise et serrée. Celle-ci n'ose insister, et ce n'est que sur l'observation d'un monsieur qui venait de passer, et qui avait déjà assisté à une scène pareille, que la dame, dérangeant un vase placé à l'une des extrémités du comptoir, fit semblant d'en tirer la pièce de cinq francs, et la donna à la marchande en s'écriant : « Vous voyez bien que je vous avais donné « la pièce de cinq francs. » Cette même personne avait déjà été arrêtée dans des circonstances absolument identiques, et avait été acquittée à cause de l'affaiblissement de ses facultés intellectuelles[1]. »

Le malade dont il est question dans l'observation suivante, rapportée par le Dr Baume, était dans un état d'obtusion intellectuelle nettement marqué, ce qui ne l'empêchait pas de bien comprendre qu'il était répréhensible d'avoir allumé un incendie. La crainte d'une punition ne l'avait pas empêché d'agir. Le Dr Baume s'exprime ainsi :

« Le 14 septembre 1855, j'étais averti, en toute hâte, que le feu avait pris à une meule de foin dans la ferme de l'asile. Parmi les aliénés les plus occupés à l'étein-

1. *Annales médico-psychologiques*, 1847, tome X, p. 123.

dre, je remarquai le nommé Poullouec, placé depuis six mois à l'asile, où il végétait dans un état habituel de stupeur et d'hébétude. J'attribuai à l'impression de l'incendie l'activité extraordinaire dont il faisait preuve, mais le soupçon qu'il pût en être l'auteur ne me vint pas. Un instant après, l'incendie étant à peu près éteint, Poullouec fut surpris mettant de nouveau le feu à une vieille bicoque couverte de chaume.

« Oh! monsieur, me dit-il, je sais que j'ai mérité « une bonne punition ; mais si forte qu'on me la donne, « la peine n'égalera jamais le plaisir que j'ai eu à « mettre le feu.

« Vous ignorez donc, lui fis-je observer, que l'in- « cendie est puni de mort comme l'assassinat? »

« Oui, reprit-il, quand la maison est habitée ou sert « d'habitation; mais ce n'est pas ici le cas. J'ai causé « un dommage matériel à l'asile. Je vais écrire à ma « mère de le réparer. »

« Surpris d'un pareil langage chez un aliéné qui paraissait habituellement stupide, je le priai de me dire en toute franchise à quel mobile il avait obéi. Il me fit le récit suivant :

« Depuis quinze jours je souffrais de la tête; je ne « dormais pas, j'étais terrifié par l'odeur du feu. Une « suggestion intérieure, prenant peu à peu la forme « d'une voix, m'a dit : Imbécile, tâche de mettre le feu « quelque part, et tu seras guéri..... J'ai épié, plu- « sieurs jours, le moment propice. Ce matin j'ai pu « me dissimuler derrière le bâtiment pendant que les « travailleurs allumaient leur pipe, et, après leur dé- « part, j'ai pris dans ma main un morceau de braise « tout allumée, et j'ai soufflé le feu sur le foin; quand « la flamme s'est élevée, je me suis mis à la contem- « pler, et j'en ai éprouvé un grand soulagement. Mais « quand les travailleurs sont accourus, je me suis « caché, puis j'ai fait comme eux pour éteindre le « feu. La voix mystérieuse m'a alors traité de lâche

« et m'a ordonné d'incendier la bicoque couverte de « chaume, ce que j'étais en train de faire quand on « m'a découvert..... »

« Poullouec a vécu, dans un état habituel de stupeur, jusqu'au 16 avril 1857, emporté à cette date par une série d'attaques épileptiformes. La substance cérébrale était très ramollie, désorganisée en certains points[1]..... »

Le dernier exemple que nous allons rapporter a été cité plusieurs fois. Mais il n'en est pas moins remarquable et nous en pourrions difficilement fournir un qui prouve mieux la persistance complète du discernement du bien et du mal au cours de la folie. Le malade, atteint de folie impulsive, comprenait toute l'horreur du crime que ses incitations morbides le poussaient à commettre.

M. le docteur Baillarger, qui donne la relation du fait, a transcrit ce qu'en avait dit un médecin qui avait vu le malade. Ce médecin s'exprimait ainsi : « J'ai trouvé Glenadel assis sur son lit, ayant une corde autour du cou, fixée par l'autre bout au chevet de son lit ; il avait les bras liés ensemble au poignet avec une autre corde. La conversation suivante eut lieu entre lui et moi, en présence de son frère et de sa belle-sœur : D. Êtes-vous malade ? — R. Je me porte bien ; ma santé n'est que trop bonne. — D. Comment vous appelez-vous ? — R. Jean Glenadel. — D. Quel âge avez-vous ? — R. Quarante-trois ans. — D. Est-ce de force ou de votre consentement que vous êtes ainsi attaché ? — R. C'est de mon consentement, et je l'ai même demandé. — D. Pourquoi cela ? — R. *Pour m'empêcher de commettre un crime dont j'ai horreur et que je me sens malgré moi porté à commettre.* — D. Quel est ce crime ? — R. J'ai une idée qui m'obsède et dont

1. Baume, *Quelques matériaux apportés à la médecine légale des aliénés.* — *Ann. médico-psychologiques*, 1881, tome VI.

je ne suis plus maître : il faut que je tue ma belle-sœur, et je le ferai si je n'en suis pas empêché. — D. Depuis quand avez-vous cette idée? — R. Il y a six ou sept semaines. — D. Avez-vous donc à vous plaindre de votre belle-sœur? — R. Du tout, monsieur; c'est une idée malheureuse que j'ai là, et je sens qu'il faut que je la mette à exécution. — D. N'avez-vous jamais eu l'idée de tuer aucune autre personne que votre belle-sœur? — R. J'eus d'abord la pensée de tuer ma mère, et cela me prit à l'âge de seize à dix-sept ans, lorsque je commençais à être homme, je m'en rappelle bien; *depuis, je n'ai pas eu une pensée de bonheur, et j'ai été le plus malheureux des hommes.* — D. Vous avez surmonté cette malheureuse pensée? — R. Je ne pouvais plus résister, lorsque, ayant atteint vingt-cinq ou vingt-six ans, pour m'ôter cette idée de la tête, je m'engageai. Je fus deux ans en Espagne avec mon régiment; puis, je rentrai en France. Mais mon idée me poursuivait partout; plus d'une fois, je fus tenté de déserter pour aller tuer ma mère..... — D. Aviez-vous à vous plaindre de votre mère? — R. Non, je l'aimais bien. Aussi, je me dis : « Aller tuer ta mère, qui a eu tant de soin de ton enfance, qui t'aime tant, malgré la funeste idée que tu nourris contre elle! Non, je ne le ferai pas; mais il faut pourtant bien que tu tues quelqu'un. » Et c'est alors que l'idée me vint de tuer ma belle-sœur..... — D. En la tuant, ne craindriez-vous pas de plonger votre frère et vos petits neveux dans la misère et dans le désespoir? — R. Cette idée me vient un peu; mais je me dis que l'on me tuerait et que je ne les verrais pas. On se débarrasserait d'un monstre tel que moi, je cesserais de vivre; je ne puis espérer d'autre bonheur..... »

A ces faits, on pourrait en ajouter d'autres qui présentent des particularités du même genre et que nous avons rapportés en d'autres parties de cet ouvrage. Quelques-uns concernent des formes de folie

différentes de celles dont nous venons de parler. Mais quelle que soit la forme morbide à laquelle ils appartiennent, les uns et les autres prouvent avec évidence que les aliénés sont capables, à divers degrés, et dans des circonstances multiples, de discerner le bien du mal.

Nous avons achevé d'examiner les conditions diverses dans lesquelles se manifeste la persistance du jugement chez les aliénés.

Nous avons vu qu'à cet égard les aliénés peuvent être, jusqu'à un certain point, dans des conditions analogues à celles de l'homme sain d'esprit; qu'ils peuvent, comme lui, exprimer des jugements justes et sensés sur tout ce qui leur est extérieur, sur le monde physique comme sur les choses de la vie morale. S'il s'agit des personnes, ils peuvent en apprécier la manière d'être, les aptitudes, les qualités ou les défauts. Quelquefois même, ils ont, par le fait de leur maladie, une vivacité de jugement supérieure à celle de bien des gens raisonnables. S'il s'agit des choses de la vie, ils savent apprécier tout ce qui concerne leur bien-être, leur habitation, les conditions matérielles de leur existence. Les questions d'affaires, les questions d'art ou de littérature ne sont point en dehors de leur capacité, de leurs aptitudes. A un degré plus élevé, nous les trouvons capables de se connaître, de s'apprécier, de se juger eux-mêmes avec une netteté quelquefois complète. Enfin, ils jouissent pour la plupart, mais à des degrés divers, de cette faculté de jugement que l'on peut considérer comme la plus parfaite : ils sont capables de discerner le bien du mal.

Poursuivons notre étude, et nous reconnaîtrons que, dans quelques circonstances, les aliénés possèdent encore la troisième faculté de la raison, celle qui permet de se déterminer, d'agir conformément à des motifs. Ils ont, en un mot, l'esprit de conduite.

CHAPITRE III.

DE L'ESPRIT DE CONDUITE CHEZ LES ALIÉNÉS.

A mesure que nous avançons dans l'étude de la persistance partielle des facultés de raison chez les aliénés, nous nous trouvons en présence de faits qui sont de plus en plus propres à étonner, et qui vont à l'encontre des opinions communes sur l'aliénation mentale. Quelques réflexions se présentent ici d'elles-mêmes :

Comment ! dira-t-on, des aliénés sont capables de se conduire ? Ils sont capables de prendre une détermination ? Mais alors, que devient leur maladie, leur folie ? N'est-ce pas le propre de l'homme sain d'esprit de pouvoir seul agir de la sorte ? Qu'un aliéné agisse sans savoir ni pourquoi ni comment il le fait, cela se conçoit aisément ; mais il est contraire à toutes les idées reçues de soutenir qu'il agisse dans un but et pour des motifs déterminés.

L'expérience a montré que, réellement, des aliénés sont capables de se conduire. Mais il ne faut pas se méprendre ; il faut se rendre bien compte des conditions dans lesquelles ils le font.

L'homme sain d'esprit doit présenter simultanément deux principales dispositions morales. Il doit pouvoir comprendre la nature bonne ou mauvaise des motifs qui règlent sa conduite ; il doit pouvoir librement agir ou ne pas agir. Que l'une ou l'autre de ces dispositions vienne à lui manquer, et l'homme n'est plus réellement sain d'esprit.

Or, c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre comment un aliéné peut être capable de se conduire, comment il peut obéir à des motifs déterminés, comment il peut régler ses actions dans un ordre et avec une suite d'idées qui semblent exclure l'existence de l'aliénation mentale. S'il a des motifs, ils lui sont suggérés, imposés par son état de maladie; alors, ou bien il les accepte sans pouvoir les raisonner, et les suit aveuglément; ou bien il comprend que ces motifs sont mauvais et qu'il ferait mieux de ne pas leur obéir, mais il leur obéit cependant, parce que la maladie l'y pousse, et dans ce cas il peut mieux que personne s'appliquer à lui-même ces paroles du poète latin :

Video meliora proboque
Deteriora sequor.

Il voit ce qu'il devrait faire, mais il ne le fait pas, parce qu'il ne le peut pas.

Nous évitons à dessein de prononcer le mot de volonté, parce que ce mot, malheureusement, prête à l'équivoque. Il est souvent employé dans le sens de libre arbitre. L'aliéné n'a pas son libre arbitre; cependant il peut vouloir, parce qu'ayant des motifs d'action, il est capable de régler sa conduite d'après ces motifs.

En effet, comme l'a fort bien démontré M. Ribot, et comme le prouvent des faits nombreux, un homme peut avoir la volonté et ne pas être capable de l'exercer[1].

« Si la mot volonté, dit de son côté le Dr Hack Tuke, donne lieu à des malentendus, cela tient à ce qu'on n'a pas soin de distinguer entre l'intention ou le désir de faire une chose, et le pouvoir de l'accomplir. Un homme veut marcher, et cependant il ne peut pas mouvoir les jambes ; dans ce cas, la volonté, prise dans le

1. Ribot, *Les maladies de la volonté*. Paris. Germer Baillière. 1883.

premier sens, est complète, absolue..... D'autre part, lorsque, dans le langage médical, on dit, à propos d'une paralysie hystérique, que la volonté est paralysée, on veut dire que réellement il n'y a pas intention ou désir de mouvoir les membres[1]. »

Or, il en est de la volonté dans la folie tout comme dans d'autres maladies; elle peut exister sans pouvoir se manifester normalement. Il y a des aliénés qui ne font pas ce qu'ils voudraient, et d'autres qui font ce qu'ils ne voudraient pas.

Ces conditions étant bien établies pour montrer l'une des différences principales entre l'homme sain d'esprit et l'aliéné, il est plus aisé de comprendre comment les aliénés, dans quelques cas, peuvent se conduire d'une manière analogue à celle de l'homme sain d'esprit, c'est-à-dire d'après des motifs déterminés.

Pour suivre un ordre rationnel, notre étude de l'esprit de conduite chez les aliénés doit porter d'abord sur les motifs, les mobiles qui, d'ordinaire, les font agir.

Nous examinerons ensuite quelques-uns des cas principaux dans lesquels la conduite d'un aliéné se rapproche le plus, soit par la forme, soit par le fond, de la conduite d'un homme sain d'esprit et tout à fait raisonnable.

1. Hack Tuke, *Le corps et l'esprit*, traduit de l'anglais par Victor Parant, p. 281, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1886.

ARTICLE PREMIER.

Des motifs principaux qui règlent la conduite des aliénés.

Les motifs les plus importants à examiner sont ceux qui concernent les actes répréhensibles des aliénés. — Le vol est rarement commis dans une intention déterminée. — Les aliénés incendiaires obéissent souvent à des idées de vengeance, souvent aussi à des motifs très futiles. — Aliénés qui incendient pour attirer l'attention sur eux. — Les attentats des aliénés contre les personnes sont dus souvent à des idées de vengeance; ils sont souvent aussi le résultat d'hallucinations, d'ordres que les aliénés croient avoir reçus. — Les motifs de suicide sont très variés.

Les actes des aliénés peuvent être classés en trois catégories : ceux qui sont accomplis sous l'influence d'une impulsion irrésistible ; ceux qui sont accomplis en dehors d'une impulsion proprement dite, mais sans que le malade ait conscience de ce qu'il fait ; ceux enfin dont le malade a conscience, ou qu'il accomplit dans un but déterminé.

Les conditions dans lesquelles s'accomplissent ces derniers actes sont très variables, suivant l'état morbide de l'aliéné. C'est ce qu'a fait parfaitement bien ressortir Morel, dans les considérations suivantes, à propos de l'aliéné homicide.

« L'aliéné homicide, dit-il, commet son acte dans des circonstances diverses. Le maniaque, sous l'influence de son exaltation et du trouble général de tous les phénomènes sensoriaux, frappe, déchire, et tue, croyant frapper ceux qu'il suppose lui faire du mal. Le mélancolique religieux immole ses amis, ses parents, ses enfants, pour obéir à une voix d'en haut : il est plus ordinairement sous l'influence d'une halluci-

nation; une autre fois il tue parce qu'il espère pouvoir se livrer à une pénitence qui lui fera gagner le ciel dont il n'est plus digne. Ce mélancolique hypocondriaque tue parce qu'il est persuadé que c'est le seul moyen de se débarrasser des ennemis invisibles ou visibles qui l'obsèdent. Tel autre mélancolique, poussé par un désespoir immense, fait d'abord des tentatives de suicide, il recherche la mort, il supplie qu'on la lui donne. Il s'imagine ensuite ne pouvoir jamais mourir; il rattache l'existence de tel être qui lui est cher à son existence morbide propre; il voit pour cet être les supplices qui le menacent, ou la misère qui l'attend lui-même; sous l'influence de cette perversion de sentiments, de cette aberration et de ce trouble général des idées, il cherche à soustraire cet innocent aux maux qu'il croit destinés à lui-même; il l'immole[1]..... »

On pourrait se livrer à des considérations analogues à propos de tous les autres actes des aliénés, dont le mobile est variable suivant l'état de maladie qui les fait agir.

Les actes relatifs à la vie commune n'ont qu'une faible importance; nous ne nous arrêterons donc pas à rechercher les causes qui les déterminent. Ce que nous devons dire spécialement à leur égard, c'est que, le plus souvent, l'aliéné les accomplit en vue d'obtenir une satisfaction personnelle. De sa nature, l'aliéné est égoïste; il vit surtout pour lui, ne pense qu'à lui, rapporte tout à lui. Il est donc conséquent avec lui-même lorsque, dans ses actions, il cherche à se satisfaire.

Les actes les plus importants à examiner sont ceux qui concernent les rapports de l'aliéné avec la société, les actes qui d'ordinaire nécessitent l'intervention de la justice, et pour lesquels se pose, à chaque instant, la question de responsabilité, c'est-à-dire les vols, les

1. *Annales médico-psychologiques*, 1855, p. 114.

incendies, les attentats contre les personnes. Un grand nombre de ces actes sont faits en vertu de mobiles dont il est aisé de constater l'existence.

Il est assez rare que les aliénés commettent le vol dans une intention nettement déterminée. Presque toujours, en effet, ils agissent dans ce cas-là sans motif véritable, sous l'influence d'une impulsion inconsciente ou irrésistible. Lasègue, dans une étude qu'il a consacrée aux aliénés voleurs[1], a montré qu'ils appartiennent pour la plupart à cette classe d'aliénés qu'il a désignés sous le nom de cérébraux. Ils présentent des défectuosités cérébrales, ils sont sous l'influence d'un état véritablement pathologique, dont le vol n'est en quelque sorte qu'un symptôme, un épisode. Lorsqu'un vol a été commis dans un but déterminé par un individu sur qui pèsent des soupçons d'aliénation mentale, il faut donc être en défiance et ne pas croire à la folie sans de bonnes preuves. Mais faut-il nier l'aliénation mentale uniquement parce que le vol aura un mobile? Un individu qui a volé avec intention et dans un but spécial doit-il, nécessairement, échapper à l'imputation de folie? M. le Dr Motet semble être de cet avis lorsqu'il dit : « Quant à moi, je ne suis pas porté à admettre le crime accompli dans le but de se procurer de l'argent parmi ceux qui peuvent reconnaître un mobile pathologique[2]. » En principe cette défiance est justifiée, mais à notre avis elle ne doit pas être érigée en règle absolue.

Les aliénés incendiaires, lorsqu'ils satisfont leurs tendances morbides, obéissent fréquemment à des motifs déterminés qui sont de plusieurs sortes. Tantôt c'est une idée de vengeance, tantôt c'est le désir d'attirer l'attention. D'autres fois le mobile est absolument

1. Lasègue. *Études médicales : Le vol aux étalages*. Paris. Asselin. tome I. 1884.

2. *Annales médico-psychologiques*, tome IX. p. 147.

futile mais il existe néanmoins : ainsi certains aliénés ont du plaisir à voir le feu flamber, ils y éprouvent une véritable jouissance, qui du reste n'est elle-même que l'un des éléments pathologiques de leur maladie.

La plupart des aliénés incendiaires sont des imbéciles, des individus dont l'intelligence est oblitérée en grande partie. Cela suffit pour expliquer comment ils agissent ordinairement pour des motifs sans importance. Leur intelligence ne leur permet guère de s'élever au delà. M. le Dr Marandon de Montyel, dans une étude qu'il leur a consacrée[1], a mis en relief la futilité habituelle de leurs motifs. Il cite un individu, par exemple, qui, ayant remarqué que, lorsqu'il y avait des incendies dans sa commune, la municipalité faisait donner à boire à tous ceux qui avaient contribué à les éteindre, se mit à en allumer à son tour, afin d'y trouver l'occasion de se livrer aisément à la boisson. Le motif avait pour premier caractère d'être futile ; il faut ajouter qu'il était plein d'égoïsme, comme le sont la plupart des motifs qui font agir les aliénés.

Quelques imbéciles incendiaires s'élèvent cependant plus haut, et obéissent à des sentiments de vengeance. Toutefois, même alors, la vengeance porte la marque de leur débilité mentale. En voici un exemple rapporté par le Dr Marandon de Montyel :

« En 1876, une petite commune de l'Eure fut, en quelques mois, ravagée par huit incendies. Le feu prenait de préférence le soir, et toujours dans des toits de chaume ou des tas de paille. Dès le troisième sinistre on soupçonna, bien que sans preuve aucune, une fillette de quatorze ans d'en être l'auteur. Mais malgré la surveillance établie et les précautions prises, les incendies continuèrent sans qu'on pût établir sa culpa-

1. Marandon de Montyel, *Des incendies à mobiles futiles ; Archives de neurologie*, 1885, tome X.

bilité. Elle était d'ailleurs toujours empressée à porter secours.

« Cette fillette, Thérèse X... avait été de tout temps le fléau du village. Héréditaire vésanique par son père et sa mère, qui appartenaient l'un et l'autre à des familles d'aliénés, elle était imbécile et douée des plus mauvais instincts. Elle n'avait jamais pu apprendre à lire, pas même un métier; tout au plus était-elle propre à quelques travaux grossiers du ménage et des champs: mais en revanche, pour faire le mal, elle était d'une ruse et d'une méchanceté diaboliques. Rien n'avait pu modifier son naturel pervers, pas même les punitions les plus douloureuses. Elle avait le physique d'une dégénérée; taille petite, crâne étroit, physionomie bestiale, voûte palatine en ogive, cheveux implantés très bas sur un front très étroit.....

« Elle fut enfin surprise par sa mère, un soir qu'elle mettait le feu dans sa propre demeure..... Elle avoua tout. Elle n'était pour rien dans le premier incendie: c'est celui-là, au contraire, dont l'auteur est resté inconnu, qui lui avait donné l'idée d'en allumer d'autres, en lui indiquant le moyen d'être nuisible sans être découverte. Avec une ruse et une habileté incroyables, elle était parvenue à tromper la surveillance et avait mis sept fois le feu pour se venger de sa famille et des habitants du village, qui, sans affection ni sympathie pour elle, lui infligeaient de mauvais traitements ou la poursuivaient de quolibets.

« Placée en observation par le parquet, à l'asile d'aliénés, elle put être interrogée et observée à loisir..... On ne trouva chez elle aucun indice de l'impulsion irrésistible. Elle rendait un compte exact du but poursuivi, et expliquait fort bien qu'elle portait secours pour ne pas être soupçonnée; elle agissait uniquement pour faire le mal et se venger.....

« L'impulsion irrésistible étant ainsi mise hors de cause, Thérèse X... fut étudiée au point de vue de son

développement intellectuel et de ses sentiments moraux. Dans son village, cette fillette était réputée absolument imbécile. Si elle n'avait pu ni apprendre à lire, ni se plier à aucun métier, cela était dû, non à sa paresse, mais à son état psychique. Étrangère, pour ainsi dire, à toute notion morale du bien et du mal, incapable de comprendre les devoirs vis-à-vis de la société et des autres, Thérèse réduisait sa vie à deux choses : se procurer du plaisir à soi-même et faire du mal aux autres. Sa méchanceté dépassait toute imagination ; elle ne perdait pas une occasion d'être nuisible. Ce fait donne une idée de sa froide cruauté que, se trouvant seule à l'infirmerie avec une malade âgée et infirme, elle avait éprouvé une grande joie de lui enfoncer un mouchoir dans la bouche et de la voir s'asphyxier ; sans l'arrivée d'une infirmière un malheur en serait résulté.

« Son irresponsabilité ne parut douteuse à personne. Elle n'avait pas de sens moral[1]. »

Les aliénés qui deviennent incendiaires afin d'attirer l'attention sur eux obéissent encore à deux autres mobiles principaux ; pour les uns, c'est simplement affaire de vanité, d'orgueil ; pour les autres, c'est un moyen d'arriver à se faire rendre une justice qu'ils se croient due pour des motifs imaginaires.

A ce dernier groupe appartient l'aliéné dont voici l'observation curieuse rapportée par Morel :

« En 1862, dit Morel, je croyais avoir trouvé un cas de pyromanie. Il s'agissait d'un jeune homme de vingt-cinq ans, marié, tisserand de profession, qui, après avoir mis le feu à des meules de blé, était venu spontanément se mettre entre les mains des gendarmes, se reconnaissant pour le vrai coupable, et disant que s'il avait mis le feu, c'est qu'il éprouvait le besoin d'incen-

1. Marandon de Montyel, *Des incendies à mobiles futiles ; Archives de neurologie*, 1885, tome X.

dier, que c'était là son idée. Au magistrat instructeur il fit la même réponse. Non seulement il ne se repentait pas d'avoir mis le feu; mais il était prêt, dit-il, à recommencer. Malgré ces aveux qui n'étaient pas de nature à lui attirer la bienveillance des juges, des doutes surgirent sur la sanité d'esprit de cet homme. Il fut confié à mon examen, et après l'avoir interrogé longtemps sans pouvoir obtenir d'autres réponses que celles qu'il avait déjà faites, et qui indiquaient une tendance en quelque sorte instinctive pour l'incendie, l'inculpé me confia ses révélations écrites; c'était un document qu'il portait sur lui et qu'il n'avait confié à personne.

« Dans cet écrit plein de faits de folie insigne, je pus voir que cet homme était aliéné depuis longtemps. Depuis longtemps aussi la mobilité de son existence révélait un de ces états maladifs soumis à des périodicités qui sont le symptôme incontestable d'un état de souffrance de l'organisme. Apres avoir erré longtemps sans pouvoir se fixer nulle part, il avait fini par se marier. Les hallucinations qui le tourmentaient lui avaient fait croire, le jour même de son mariage, que son beau-père, le père de sa femme, le trompait. Il crut à des rapports incestueux. Il eut l'idée de tuer son beau-père, puis sa femme, et de se suicider. Pour échapper à ses mauvaises pensées, il errait dans la campagne, abandonnait son ouvrage, se plongeait dans l'alcoolisme. Plus tard, il crut à des révélations, il vint à Paris; il voulut approcher la personne de l'empereur pour lui dire que Dieu l'avait choisi, lui, malheureux tisserand du pays de Caux, pour sauver la France et devenir le soutien du trône. Pour toute récompense il fut mis à Mazas, puis renvoyé chez lui. Il fit une longue route à pied, sans manger, et enfin, de guerre lasse, ce délirant par persécutions, cet hypocondriaque transformé, nous pouvons l'appeler ainsi, résolut, poussé qu'il était à bout, de faire un coup d'éclat afin d'attirer sur lui

les regards de la France ingrate et de se faire rendre justice. Il commit donc volontairement le crime d'incendie, afin d'avoir l'occasion de se faire un piédestal. Il croyait, cet insensé, car il a été jugé ainsi et enfermé dans un asile d'aliénés, qu'en se faisant poursuivre devant les tribunaux, il aurait occasion de dire en face de la France entière qu'il était la victime de son beau-père[1]. »

Le fameux Erostrate, qui incendia le temple d'Ephèse, appartenait sans doute à cette catégorie d'aliénés qui, par orgueil, veulent attirer sur eux l'attention publique. C'est dans la même catégorie que rentrait encore ce Jonatham Martin qui, en 1829, tenta de réduire en cendres la cathédrale d'York. Le procès de cet aliéné, dont le Dr Dagron a rappelé les principaux détails et qui fut très retentissant, en donne la preuve évidente.

On demandait à Jonatham Martin pendant l'audience : « Êtes-vous fâché de ce que vous avez fait? »

« Pas du tout, répondit-il en souriant. Si c'était à recommencer, je n'hésiterais pas une minute. Il fallait bien purifier la maison du Seigneur des indignes ministres qui s'éloignent des traditions évangéliques.....»

« Mais ce n'est pas le moyen de corriger les prêtres. »

« Pardonnez-moi, cela les fera réfléchir. Ils verront que c'est le doigt de Dieu qui a dirigé mon bras. Les chrétiens convertis à la vraie religion trouveront que j'ai bien fait. Le Seigneur procède par des voies mystérieuses, et c'est sa volonté qui fait tout, sur la terre comme dans le ciel. »

Quelques minutes plus tard, une fanfare et un roulement de tambours se font entendre pour annoncer l'arrivée du grand-juge.

« On croirait, s'écrie Jonatham Martin, entendre les trompettes du jugement dernier. »

1. *Comptes rendus de la Société médico-psychologique ; Annales médico-psychologiques*, tome VII, p. 116, 1866.

Au moment où le président des assises écarte avec peine la foule des curieux pour arriver à son siège : « Avouez, s'écrie l'incendiaire en se tournant vers l'un de ses geôliers, avouez que j'ai mis beaucoup de monde en mouvement. Bonaparte lui-même n'a pas fait autant de bruit dans toute sa vie. »

Pendant le cours des débats, le ministère public annonça qu'il se désistait de l'un des chefs d'accusation et qu'il renonçait à poursuivre Jonatham comme voleur des franges d'or et autres ornements précieux qui décoraient la chaire de l'archevêque. « Vous faites bien de vous désister de l'accusation de vol, lui dit l'accusé ; elle n'a pas le sens commun. Je n'ai jamais rien voulu voler. Mais, un ange m'ayant ordonné, par la volonté de Dieu, de mettre le feu à l'église, il fallait bien me munir de preuves que moi seul avais exécuté l'entreprise, afin qu'un autre n'en eût pas l'honneur, ou, si vous aimez mieux, n'en supportât pas le châtiment[1]. »

Quelques aliénés incendiaires ont pour but, pour motif le suicide ; ils imaginent de se détruire au milieu du feu qu'ils ont allumé. Nous connaissons le cas d'un ecclésiastique, obsédé d'hallucinations, qui fut trouvé chez lui grièvement brûlé. Il avait la terreur de l'enfer, et crut, en se brûlant, avoir la certitude d'échapper aux supplices éternels.

Pour donner une idée plus complète de la variété des motifs auxquels obéissent les aliénés incendiaires, nous rappellerons les faits suivants, que rapporte le Dr Dagron : « Un maniaque, soigné par Esquirol, mit le feu à son lit, espérant recouvrer la liberté à la faveur du désordre que causerait le sinistre. Un malheureux halluciné monta sur le bûcher dressé de ses propres mains, persuadé qu'il allait faire un miracle et que le pouvoir surnaturel dont il était investi lui permet-

1. Dagron, *Des Aliénés*, tome I, p. 78.

trait d'éteindre les flammes à son gré ; enfin un autre malade mit le feu à sa maison pour en chasser de prétendus voleurs[1]. »

De tous les actes criminels commis par les aliénés, les attentats contre les personnes sont assurément les plus communs et les plus graves. Souvent ces attentats sont le résultat d'impulsions irrésistibles, conscientes ou inconscientes. Mais souvent aussi leurs auteurs, qui agissent en véritable connaissance de cause, obéissent à des motifs certains et déterminés.

Il est bien rare que, parmi ces motifs, on en trouve d'aussi futiles que chez les incendiaires. Il est rare également que le meurtrier n'ait pas d'autre but que d'attirer l'attention sur lui. Le plus souvent il a pour motif la vengeance, ou encore un sentiment de défense personnelle.

Tel aliéné se croit en butte aux mauvais propos, aux insinuations malveillantes, à la calomnie ; tel autre se croit menacé, persécuté. Celui-là éprouve des impressions pénibles dont il rend responsable un ennemi imaginaire ; celui-ci enfin entend des insultes, des injures, qui l'irritent et l'exaspèrent. Mal physique ou mal moral, quelle que soit la nature de leurs griefs, les uns et les autres ont pour agir des motifs bien marqués.

Les deux faits qui suivent sont pris comme exemples typiques d'une catégorie où les faits analogues peuvent se compter par centaines, et viennent chaque jour alimenter la chronique des journaux.

Le Dr Baume eut à examiner un lypémaniaque, nommé Le Roux, qui n'était nullement impulsif. Il avait tué parce qu'il avait entendu dire des choses contraires à son honneur et à sa considération. Interné à l'asile de Quimper, il s'y montra si calme, si docile, si convenable dans l'ensemble de ses actes et de ses

1. Dagron, *Des Aliénés*, tome I, p. 78.

paroles, que le Dr Baume ne craignit pas de mettre à profit sa profession de mineur, en l'occupant au creusement d'un puits. Les surveillants rendaient chaque jour, sur son compte, le meilleur témoignage[1].

Le Dr Dagron rapporte l'histoire d'un aliéné nommé B..., qui se croyait en butte aux persécutions de la police, et qui s'imaginait que l'on semait partout sur son compte les bruits les plus infâmes... On cherchait à le déshonorer, on le disait atteint du mal vénérien, et il croyait bien que tout le monde le méprisait. La vie lui étant insupportable, il quitta Paris et alla se réfugier à Arpajon, espérant échapper à ses persécuteurs. Il entra chez un patron qui n'eut qu'à se louer de son travail ; il mena une vie sobre et rangée, s'appliquant à vivre seul autant que possible. Mais ce calme était trompeur. Un jour que son patron était absent, B... entra chez lui et y trouva sa femme et sa fille. Il éclata alors en reproches, accusa son maître de répandre dans le pays des calomnies odieuses contre lui, de le déshonorer, etc. ; et comme cette femme cherchait avec douceur à le détromper, l'assurant des bonnes intentions de son mari à son égard, B. tira un revolver de sa poche et pour rendre sa vengeance plus éclatante et plus terrible, il tua coup sur coup la mère et la fille[2].

La plupart des aliénés qui tuent obéissent souvent, avons-nous dit, à des motifs appréciables, et surtout à la vengeance. Il est facile de comprendre comment ces malheureux, principalement ceux qui se croient persécutés, mûrissent en eux-mêmes leurs sinistres projets. M. le Dr Blanche a tracé un tableau saisissant des préoccupations et des angoisses qui finalement les conduisent à l'idée et à l'exécution du meurtre.

1. Baume : *Rapport médico-légal sur le sieur Jean Le Roux, inculpé d'assassinat : Annales médico-psychologiques*. 1856.
2. Dagron. *Des Aliénés*. tome I. p. 73.

« Le délire des persécutions, dit-il, est certainement celui où la tendance à l'homicide semble le plus logiquement commandée; l'aliéné est sous le coup d'une pression irritante ou terrible; ses ennemis l'obsèdent, sans qu'il ait fourni le plus léger prétexte à leur hostilité; ils s'acharnent contre lui, le calomnient, le menacent, l'empêchent de jouir de la vie, s'il est riche; de gagner son pain, s'il est pauvre; ses nuits sont troublées par les propos injurieux des voisins; ses journées s'écoulent dans les mêmes angoisses; tous les moyens sont bons à ses persécuteurs, qui, non contents de le perdre au dehors, pénètrent jusque dans l'intimité de sa pensée, le forcent à vouloir ce qu'il ne voudrait pas, et ne lui accordent pas une heure de répit.

« En pareil cas, il semble que le meurtre s'excuse par les droits de la légitime défense, et il n'est pas un de nous qui, se représentant par la pensée une situation si douloureuse, ne se demande s'il ne se délivrerait pas à tout prix d'une telle angoisse[1]. »

Cependant, quelles que soient la valeur et la force des motifs auxquels obéissent les aliénés qui commettent un meurtre, ils ne sont pas toujours, à eux seuls, les principes déterminants de la conduite agressive des malades; on doit, à ce sujet, tenir compte d'une considération très importante, surtout au point de vue médical, considération que M. le Dr Blanche a signalée à l'attention des observateurs et qu'il a très nettement mise en relief : c'est que bon nombre d'aliénés ne mettent leurs projets à exécution que dans les paroxysmes de leur maladie; ils semblent ne pouvoir être définitivement entraînés que par l'influence morbide elle-même.

« Avant que ces malades ne subissent l'entraînement qui détermine les attentats contre les personnes, dit

1. E. Blanche. *Des homicides commis par les aliénés*, p. 7. Paris, Asselin, 1878.

le Dr Blanche, il faut qu'il intervienne un élément nouveau. Les persécutés inertes, résignés à leur sort, n'ont pas l'énergie de commencer la lutte; c'est souvent en souriant qu'ils racontent leurs infortunes, auxquelles ils échappent par la fuite, si même ils essaient de s'y soustraire. On trouve à côté, comme types tout différents, des malades atteints du même délire des persécutions, mais sujets à des exaltations critiques. Calmes habituellement, ils s'excitent, sans autre cause qu'une modification cérébrale dont ils n'ont pas conscience. Leurs accès d'excitation se répètent plus ou moins, avec des durées variables, et surtout avec des intensités inégales. Quand la crise est peu accentuée, elle se traduit par un besoin de mouvement ou par une anxiété vague; plus elle augmente, plus elle devient menaçante; si une circonstance quelconque l'arrête dans son évolution, les aliénés ne sont qu'inquiétants, ils restent inoffensifs; mais si la crise atteint son paroxysme, ils vont jusqu'à l'acte, et se vengent ou se préservent d'un danger imaginaire en frapppant celui qu'ils supposent être l'auteur de leurs maux [1]. »

Au rang des attentats contre les personnes, il faut mettre assurément ceux que les aliénés dirigent contre eux-mêmes, leurs tentatives de suicide. Ces tentatives ont pour cause, dans bien des cas, des motifs qu'il est possible d'apprécier.

Nous en avons déjà signalé une variété en parlant des aliénés qui incendient pour se brûler eux-mêmes. Mais le suicide est rare sous cette forme; il se présente habituellement sous trois autres formes, les mutilations, la pendaison et le refus d'aliments.

En général on ne peut pas qualifier d'aliénés les individus suicidés qui se sont donné la mort pour échapper à des infirmités, pour se soustraire à la dou-

1. Blanche, *Des homicides commis par les aliénés*, p. 7.

leur, aux chagrins, ou à la honte. Ceux-là doivent être considérés comme ayant leur libre arbitre.

Les aliénés à idées de suicide obéissent à d'autres motifs; s'ils veulent se tuer, c'est tantôt pour se conformer à des ordres que leur donnent leurs hallucinations, tantôt afin de se soustraire aux châtiments qu'ils croient avoir à subir pour des crimes imaginaires. Quelques-uns ont pour but d'échapper aux voleurs, à la justice, au poison, et même, ce qui semble absolument invraisemblable, mais cependant est bien réel, ils ont précisément pour but d'échapper à la mort. Cette sorte de motif, suggéré évidemment par une perturbation intellectuelle profonde, se rencontre surtout chez les hypocondriaques, les mélancoliques, les lypémaniaques.

Le Dr Brierre de Boismont, qui a fait l'analyse de deux cent vingt-quatre cas de suicide chez des aliénés, et qui en a relevé les causes, a dressé le tableau suivant, dont la reproduction, en nous dispensant d'entrer dans de plus longs détails, fera saisir la variété des motifs auxquels obéissent les fous suicides[1].

1° *Conceptions délirantes tristes.*

Idées d'empoisonnement	34
— de pertes d'argent, de ruine	27
— d'ennemis, de persécutions	24
— de mort par la guillotine, par les supplices les plus terribles	21
— de mal qu'on leur a fait ou qu'on va leur faire	18
— de frayeurs extrêmes	18
— de remords, d'accusation de vol	12
— de diable, d'enfer, de damnation	11
— de santé perdue, d'impossibilité de guérir	8
— d'ensorcellement, de sort jeté	2
	175

1. Brierre de Boismont, *Du suicide, et de la folie suicide*, p. 343. Paris. Germer Baillière. 1865.

2° *Conceptions délirantes de causes diverses.*

Idées de la conscience de l'état maladif, continuelles ou par moments	21
— de scrupules religieux exagérés	8
— de vol; croient qu'on les a volés ou qu'on va les voler	6
— d'injures, d'humiliations, de moqueries, de grimaces dont ils sont l'objet	6
— de croyance qu'ils sont bouchés	3
— d'intuition de leurs pensées	2
— de susceptibilité extrême, se tourmentant de tout	2
— de pratiques coupables exercées sur eux	2
— d'injustices commises à leur égard	1
— de regret insensé de n'être pas riche	1
— de mécontentement de tout	1
— d'être une machine qu'on fait agir à volonté	1
	54

Les exemples de folie suicide sont si nombreux que nous trouvons sans utilité d'en rapporter aucun. Nous renvoyons pour ce sujet aux traités spéciaux sur la matière[1].

Qu'il s'agisse de suicide ou d'homicide, de vol ou d'incendie, les aliénés qui commettent ces actes agissent donc souvent, comme nous venons de le voir, en vertu de motifs appréciables. Sous ce rapport leur conduite est absolument analogue à celle des gens sains d'esprit. Mais à vrai dire, derrière le motif on retrouve toujours l'influence morbide, qui caractérise nettement leur état d'aliénation mentale.

Cette même influence morbide n'est pas toujours aussi facile à retrouver dans quelques-uns des actes particuliers que nous allons maintenant examiner.

1. Brierre de Boismont. *Ouvrage cité.* — Louis Bertrand. *Traité du suicide.* Paris. J.-B. Baillière, 1857. — E. Lisle. *Du suicide. — Statistique, médecine et législation.* J.-B. Baillière, 1856. — E. Le Roy. *Étude sur le suicide et les maladies mentales.* Paris, Masson. 1870. — J.-B. Cazauvieilh. *Du suicide et de l'aliénation mentale.* Paris. J.-B. Baillière. 1840.

ARTICLE II.

Des aliénés qui demandent à être protégés contre eux-mêmes.

Les aliénés avec conscience sont ceux qui donnent le plus souvent cette preuve de raison. — Aliénés qui réclament leur internement dans un asile. — Dispositions législatives sur ce sujet.

Il est impossible de trouver de cas où les aliénés, sans cesser d'être aliénés, fassent preuve de plus de raison, de plus de bon sens, que celui dont il s'agit, et montrent un esprit de conduite plus judicieux et plus sage.

Le propre de la folie est de rendre l'homme malfaisant, soit qu'elle commande à la volonté par des impulsions irrésistibles, soit qu'elle dénature à ce point les sentiments naturels que l'aliéné commette une action mauvaise en la regardant comme bonne, soit enfin qu'elle lui fasse faire le mal pour le mal.

Il n'est donc pas extraordinaire que dans les actes des aliénés, même ceux qui sont accomplis avec pleine conscience, ou qui sont le mieux réfléchis et raisonnés, on trouve habituellement cette influence malfaisante ou vicieuse de la folie.

Par conséquent les aliénés qui échappent tout à fait à cette règle et dont les actes sont entièrement bons, soit dans leur principe, soit dans leurs résultats, doivent être regardés comme très remarquables.

Or, il y en a quelques-uns qui sont dans ce cas, et ce qu'ils font de si sensé, c'est de demander à être protégés contre eux-mêmes, afin de n'être pas entraînés à nuire. Sachant que, pendant que la folie les domine, ils sont portés à mal faire, qu'ils sont exposés

à commettre des méfaits, des délits, des crimes même, qu'ils peuvent apporter sur eux-mêmes ou autour d'eux le plus grand désordre, et comprenant que le moment approche où cela va se produire, ils avertissent et réclament assistance et protection.

A la vérité, cela se produit le plus souvent chez des individus qui ne sont encore qu'au début de l'état de folie, ou qui ne sont pas dans le paroxysme d'un accès de violence, et qui n'ont pas encore perdu tout empire sur eux-mêmes; mais on le rencontre aussi quelquefois chez des individus dont la folie est tout à fait dans la période d'activité.

Dans une certaine mesure, ces derniers sont alors dans une disposition un peu analogue à celle des autres; c'est qu'ils redoutent une surexcitation plus grande, ou qu'ils se sentent portés à de nouvelles violences. En tout cas, il faut que les malades aient gardé conscience d'eux-mêmes et de leur état.

Il y a deux modes principaux de protection dont les aliénés réclament l'application contre eux-mêmes; pour les uns il s'agit d'être privés momentanément de l'usage de leurs membres, pour les autres il s'agit de se faire interner dans un asile d'aliénés. Ceux qui sont déjà internés dans un asile réclament quelquefois un supplément de protection; ils ont soin d'avertir que la maladie va les entraîner à des actes nuisibles, et demandent qu'on les empêche d'obéir à leurs impulsions malfaisantes.

Nous avons déjà, à propos de la conscience de soi dans la folie, donné deux exemples d'aliénés du premier groupe, de ceux qui, dans leurs accès morbides, se font enlever la liberté des mains et des pieds. L'un concerne ce paysan de Souabe qui, pressentant l'invasion de ses accès de fureur homicide, suppliait qu'on le garrottât, qu'on le couvrît de chaînes, et qui, l'accès passé, disait le moment précis où il pouvait être rendu libre. L'autre est celui de ce Glenadel, qui se faisait

emprisonner les membres dans des liens étroitement serrés.

Deux de nos dames pensionnaires ont présenté une disposition analogue. Atteintes d'excitation maniaque, elles savaient que dans leurs paroxysmes d'agitation elles étaient portées à briser les objets qu'elles pouvaient saisir, à déchirer leurs vêtements, à se mettre nues, enfin à frapper les personnes. Lorsqu'elles prévoyaient l'invasion du paroxysme, elles demandaient qu'on leur enlevât la liberté des mains. L'une d'elles, après que l'accès était passé, manquait rarement de remercier de ce qu'on l'avait empêchée de faire tout le mal auquel elle se sentait portée.

Le second mode de protection contre eux-mêmes que réclament les aliénés, c'est, avons-nous dit, l'internement dans un asile spécial. Les malades qui y ont recours sont plus nombreux qu'on ne le croit généralement. Tous les médecins d'asile en ont rencontré des exemples, et, pour notre compte, nous en connaissons plusieurs.

Ces malades sentent que s'ils restent en liberté, ils seront portés à vagabonder, à commettre des vols, à se livrer à des attentats contre des personnes, à faire des actes nuisibles à la tranquillité ou à la sécurité publique, et que si, au contraire, ils sont en état de séquestration, leurs tendances seront ou annihilées ou détruites, et ils vont d'eux-mêmes au-devant de la séquestration. Nous avons rapporté ailleurs, à propos de la folie avec conscience, deux des cas de ce genre les plus remarquables que nous ayons rencontrés.

Récemment nous avons reçu un malade âgé de trente-six ans, qui précédemment a dû être déjà interné pendant deux mois et demi environ, et qui cette fois a demandé lui-même à être interné de nouveau.

La première fois, ce malade avait été pris de surexcitation maniaque assez violente; il avait des accès de colère terrible; il ne tenait pas en place, marchait

toute la journée, entrait dans les magasins de Toulouse et s'y livrait à des actes inconsidérés. Il n'avait point de délire proprement dit; mais sa conversation était une divagation continuelle. On s'occupait beaucoup de lui, on le retenait le plus possible à la maison, on le suivait de près au dehors. Il fallut néanmoins l'interner, parce que sa femme était alors en état de grossesse, et que l'on craignit que par ses violences il ne causât un accident. Au bout de deux mois et demi il se calma, et put être rendu à la liberté.

Huit jours avant le second internement, il comprit qu'il entrait dans une nouvelle crise, il en avertit sa femme, et lui manifesta formellement l'intention de revenir près de nous. On espéra que la situation ne s'aggraverait pas et l'on différa. Mais le huitième jour le malade, dont l'agitation croissait à chaque instant, dit formellement à sa femme : « Je veux aller à la Maison de Santé. » Ce disant, il partit et l'on dut le suivre. Les formalités nécessaires furent immédiatement remplies. Une fois interné, le malade se déclara satisfait. Pendant un mois son agitation maniaque fut assez forte. Il la calmait en marchant toute la journée. Tenant à la main un journal qu'il ne lisait pas, il faisait comme s'il avait lu à haute voix, et débitait, déclamait une suite de phrases incohérentes. Redevenu tranquille, il est rentré chez lui.

Parmi les exemples les plus intéressants qui aient été rapportés, nous devons citer le suivant qui a été observé par le Dr Dumesnil à l'asile de Quatremares.

Il s'agit d'un malade qui, mis en liberté conditionnelle, avait promis de rentrer dans l'asile lorsqu'il se sentirait de nouveau porté à l'homicide dont l'idée le tourmentait avec force, et qui tint sa promesse.

« J'ai donné des soins, dit le Dr Dumesnil, à un malade, le nommé Typ..., homme jeune encore, intelligent, bien portant, excellent père de famille, qui était employé dans les forêts de l'État. Un jour un prome-

neur s'approcha de lui, lia conversation avec lui, et lui demanda pourquoi il enlevait de si grosses parcelles du tronc d'arbre qu'il était en train de dégrossir. Typ... lui répondit en riant : « qu'il en était toujours ainsi, et que plus on *gâchait,* plus l'administration était satisfaite. »

« Rentré chez lui, l'idée lui vint que son interlocuteur devait être un inspecteur et que sa plaisanterie pourrait bien lui coûter cher. A dater de ce moment, il devint triste, sombre, inquiet, il perdit l'appétit et le sommeil, et bientôt il fut tourmenté de l'idée d'égorger ses jeunes enfants. Il n'osait ni se servir d'un couteau ni même en regarder un.

« Conduit à Quatremares, il recouvra une espèce de calme ; il s'occupa activement aux travaux du dehors ; il ne fut jamais porté à nuire à ses voisins ; mais il sentait, comme il me le confiait souvent, que ses impulsions le reprendraient s'il retournait dans sa famille. Jamais je n'ai pu saisir d'autres signes d'aliénation mentale ; il n'était pas halluciné. Il me donnait d'ailleurs des détails très précis sur son état, et il me disait que sa triste situation lui faisait penser à ces histoires d'une autre époque, où l'on était persuadé que le démon pouvait s'emparer de l'esprit de quelqu'un, l'obséder, le dominer, et le contraindre, en définitive, à commettre un acte terrible.....

« Son affection pour sa femme et ses enfants était des plus tendres ; il y pensait sans cesse.

« Après trois ans environ, il se crut plus sûr de lui. Il présentait réellement une notable amélioration, et sur sa demande, ainsi que sur la demande de ses parents qui étaient bien au courant de sa situation, il obtint une permission de sortie d'un mois environ. Mais il me promit spontanément que, pour peu qu'il se sentît repris des mêmes idées, il reviendrait sur le champ, de lui-même, dans l'établissement.

« C'est ce qui eut lieu, en effet, avant l'expiration du

congé ; les impulsions homicides avaient reparu dès qu'il s'était trouvé replacé dans le milieu où elles avaient pris naissance ; fait que j'ai noté pour plusieurs autres convalescents.

« Enfin, après un séjour de deux ans encore, et pendant une nouvelle rémission, Typ... obtint une seconde permission ; mais malgré le soin dévoué apporté à le surveiller, il se suicida. Je crois que l'idée de se détruire ne lui est venue que pour ne pas se laisser entraîner à commettre un meurtre.

« J'ai dit que ce malade ne présentait aucun signe de dérangement mental. Comme symptômes somatiques, il accusait une oppression précordiale constante et pénible, et un serrement à la tête, dont le sommet paraissait brûlant. Il avait de la prédisposition héréditaire ; une de ses tantes avait été aliénée[1]. »

M. le Dr Dagonet a rapporté[2] l'histoire très curieuse d'un aliéné, atteint de folie impulsive, conscient de lui-même, qui demanda, provoqua sa séquestration d'une manière tout à fait exceptionnelle : « Le 20 août dernier, dit le Dr Dagonet, on lisait dans plusieurs journaux : Hier, un jeune homme, d'un extérieur distingué, âgé de vingt-sept ans, mis avec une certaine recherche, se présentait devant M. Bérillon, commissaire de police au Palais-de-Justice. « Je me nomme « L..., dit-il à ce magistrat, je suis maître d'études « au collège de X... et je viens vous demander de me « faire admettre à l'asile Sainte-Anne. J'éprouve l'irré- « sistible envie d'étouffer un enfant. Au milieu de « longues nuits sans sommeil, le bruit de la respira- « tion des élèves confiés à mes soins suscite en moi « d'étranges sensations. Plusieurs fois je me suis « levé, pressé du désir d'en immoler un. Sur le point « de lui étreindre le cou, j'ai pu jusqu'à présent ré-

1. *Annales médico-psychologiques*, 1876, tome XV, p. 296.
2. *Journal de médecine mentale*, 1869, p. 357.

« sister à la force mystérieuse qui me pousse au « crime. Mais je suis à bout de lutte, et aujourd'hui, « pour me rendre à votre cabinet, j'ai évité la vue d'un « enfant; car s'il s'en fût rencontré un sur mon pas- « sage, je l'aurais certainement étranglé. »

« Comme il achevait ces mots, on amenait au commissaire un jeune vagabond de quinze ans, inculpé de vol. Soudain une flamme brille dans l'œil du malade qui, sans la prompte intervention du gendarme, allait se précipiter sur ce petit malheureux. »

L... fut interné à Sainte-Anne, où l'on put l'observer à loisir. M. le Dr Dagonet recueillit son histoire qui est un véritable roman pathologique, et que nous ne pouvons reproduire à cause de sa longueur. Il était bien véritablement aliéné, et, malgré cela, il fit preuve d'un véritable bons sens en sollicitant lui-même sa séquestration.

Les faits dont il est question ici donnent matière à plusieurs considérations. La première, c'est qu'ils servent d'argument irréfutable contre ceux qui nient l'utilité des asiles d'aliénés et qui font au principe de la séquestration une guerre aussi acharnée qu'injuste. La seconde, c'est qu'ils montrent comment des aliénés, même au milieu de leur maladie, sont capables de se conduire d'une façon vraiment raisonnable.

L'utilité, la nécessité de la séquestration, dans des conditions comme celles que présentent les malades dont nous venons de parler, sont absolument incontestables. Et cependant, les dispositions législatives sont telles actuellement, du moins en France, que le directeur d'aucun asile d'aliénés ne peut régulièrement accueillir les demandes qui lui sont adressées par les intéressés eux-mêmes.

La loi du 30 juin 1838, qui règle le régime des aliénés, n'a rien prévu à cet égard, et c'est là une de ses rares lacunes, que la loi nouvelle, récemment votée par le Sénat, a eu soin de combler.

Le rapporteur de la Commission chargée de présenter au Sénat le projet de réformes de la loi de 1838, M. le Dr Roussel s'est exprimé ainsi sur le sujet qui nous occupe :

« Les médecins aliénistes ont souvent demandé, et cette demande a été reproduite avec plus d'autorité dans le rapport présenté le 22 janvier 1884[1] à l'Académie de médecine sur les *Projets de Réforme relatifs à la législation sur les aliénés*, qu'une disposition protectrice soit inscrite dans la loi nouvelle, en faveur d'une catégorie de malades particulièrement digne d'intérêt.

« On cite, dans tous les pays, des exemples qui sont loin d'être rares, de malades dont le délire, sujet à des intermittences, et plus ou moins dangereux pour eux-mêmes ou pour leurs semblables, revient sous forme d'accès dont ils sentent et constatent eux-mêmes certains signes précurseurs. On voit ainsi des personnes qui, pressentant l'imminence d'une crise de folie suicide ou homicide, supplient ceux qui les entourent ou l'autorité publique d'employer des moyens propres à prévenir des malheurs auxquels l'explosion de leur délire pourrait donner lieu. Beaucoup de ces malheureux vont, dans ces conditions, frapper eux-mêmes à la porte d'un asile ou d'une Maison de santé.

« Le législateur doit-il tenir compte de ces faits particuliers? La commission du Sénat a pensé que l'humanité et l'intérêt de la sécurité publique en font un devoir. Déjà, dans les revisions récentes dont la législation des aliénés a été l'objet dans divers pays, cette question a été soulevée et résolue en ce sens. »

Ici le rapporteur cite la loi Néerlandaise et les règlements de Belgique, et il ajoute :

« En France, la nécessité et l'humanité ont fait loi jusqu'ici. Nous ne connaissons pas d'exemple d'un

1. Par M. le Dr E. Blanche.

directeur d'asile ou de Maison de Santé qui, dans les cas dont nous parlons, une fois sa conscience éclairée, ait fermé la porte à un vrai malade, malgré la responsabilité qu'il encourait sciemment[1]. Bien des malheurs, particulièrement des suicides, ont été évités ainsi. « Comment faire, disait à la commission M. le Dr Luys, « dans le silence de la loi, et en présence de malades « d'autant plus intéressants qu'ils sont souvent dans « cette période où la guérison est possible, et qu'ils « viennent à la fois pour demander cette guérison et « pour conjurer les suites du trouble dont ils sentent « leur esprit envahi? »

« La Commission du Sénat a été d'avis d'autoriser ces admissions, et d'introduire dans la nouvelle loi des dispositions permettant de régulariser ces placements volontaires. Elle propose, à cet effet, de décider, par l'article 18, que toute personne qui, ayant conscience de son état d'aliénation mentale, demande à être placée dans un établissement d'aliénés, peut y être admise sur une simple demande signée par elle. Et si elle ne sait pas écrire, la demande est reçue par le Maire ou par un commissaire de police. »

Le Sénat, avons-nous dit, a confirmé et voté définitivement cette disposition nouvelle, qui est certainement des plus heureuses.

1. En 1875, alors que M. Censier était directeur de notre Maison de Santé, dont nous n'étions encore que le médecin, nous nous trouvâmes en présence d'un cas de ce genre. Le sieur M... (Étienne), âgé de cinquante-neuf ans, célibataire, vint nous supplier de le recevoir, parce qu'il était dans un état de mélancolie profonde et qu'il se sentait poussé à se suicider. Pour agir avec toute la régularité possible, M. Censier l'engagea à aller demander conseil au Dr Ripoll, professeur à l'École de médecine, qui naguère avait été son médecin, M. le Dr Ripoll n'hésita pas à faire le certificat voulu. La demande d'admission fut faite, sur nos indications, par le notaire de M. M... Quatorze jours après son admission, M. M... mourait subitement, au milieu de la journée.

ARTICLE III.

De la simulation de la folie par des aliénés.

Elle a le plus souvent pour but d'éviter la répression d'actes délictueux. — Quelques auteurs soutiennent que la folie n'est simulée, en général, que par des individus qui ont des tares morbides.

Simuler la folie pour échapper à la responsabilité d'actes délictueux ou criminels, ou pour un autre motif appréciable, c'est assurément faire preuve d'un esprit de conduite, sinon louable, au moins judicieux.

Il y a des aliénés qui, pour des motifs de ce genre, s'efforcent de simuler la folie.

Nous mettons hors de question, bien entendu, les individus dont l'état confine à la folie, mais qui ne sont pas de véritables aliénés, notamment certains faibles d'esprit et des individus qui ont été naguère, mais ne sont plus en état d'aliénation mentale. Nous les signalons néanmoins, parce que ces individus sont très portés à la simulation.

Les aliénés qui simulent la folie peuvent être classés en deux groupes principaux : d'un côté, ceux qui sont en état d'imbécillité; de l'autre, ceux qui présentent l'une des formes de maladie mentale qui s'accompagnent de délire.

La simulation de la folie est relativement plus fréquente chez les imbéciles que chez les autres aliénés. On peut s'en étonner à bon droit et estimer que ce fait présente un véritable intérêt au point de vue psychologique. N'est-il pas curieux, en effet, que des individus dont l'intelligence est, non pas troublée, mais amoindrie, aient cependant assez d'ingéniosité pour comprendre que la pratique de la simulation peut leur être

utile, et quelquefois assez d'habileté pour mener à bien leurs tentatives?

Mais, si intéressantes que soient, sous ce rapport, les actions des imbéciles, nous ne les donnerons pas comme un argument décisif dans la question qui nous occupe. Il ne faut point, en effet, exagérer la force de leur raison; il faut reconnaître, d'une part, avec le Dr Billod, que leur simulation est souvent grossière et imparfaite [1], et, d'autre part, qu'elle n'est sans doute que le produit d'une imitation plus ou moins inconsciente.

Il n'en est pas de même pour les individus qui sont atteints de l'une des formes délirantes de la folie. Ces individus ont souvent, en effet, conservé assez d'intelligence pour bien voir ce qui se passe autour d'eux; assez de conscience d'eux-mêmes et de jugement pour se rendre compte de ce qui peut leur être utile; enfin, un esprit de conduite assez régulier pour arriver à leurs fins à l'aide de moyens bien choisis.

La simulation de la folie par des aliénés véritables est-elle commune?

Le Dr A. Laurent, dans son ouvrage sur la simulation de la folie, n'en cite aucun exemple. Avec Vingtrinier, Griesinger et Baillarger, il se borne à reconnaître que, d'après l'expérience psychiatrique, ces faits peuvent se rencontrer [2].

Il ajoute toutefois cette remarque intéressante : « Certains aliénés, dans les asiles ou établissements spéciaux, entendent les médecins faire devant eux des explications sur différents symptômes de la maladie, prédire l'arrivée de tel ou tel phénomène morbide ou de telle ou telle transformation. Ils se mettent à simuler

1. Billod, *Des maladies mentales et nerveuses*, tome II, p. 246.

2. A. Laurent, *Étude médico-légale sur la simulation de la folie*, p. 328. Paris, V. Masson. 1868.

ce phénomène ou cette transformation, *soit pour dérouter le médecin, soit pour se rendre intéressants.* Ils éprouvent du contentement à se créer, de toutes pièces, des hallucinations qu'ils décrivent à leur manière, soit verbalement, soit dans des écrits fort longs. Cette sorte de simulation ne saurait avoir une durée fort longue, et par conséquent tarder à être reconnue. En outre, le plus souvent, on distingue bientôt l'invraisemblance de pareils symptômes. »

Le Dr Kiernan, dans un mémoire plus récent, sur un cas de simulation de la folie par un aliéné, dit que des observations semblables à la sienne ont été publiées par plusieurs auteurs ; il cite notamment : Nichols, Roy, Workman, Hughes, Spitzka, Gray, Laehr, Pelman, Ingels, Stark.

Le rapprochement des faits observés par ces auteurs et de celui qu'il a observé lui-même lui suggère les conclusions suivantes :

« Un aliéné peut simuler la folie.

« Les formes d'aliénation mentale qui se prêtent le mieux à la simulation sont l'imbécillité ou la manie chronique.

« L'aliéné peut feindre la folie lorsqu'il est accusé d'un crime, ce qui crée un embarras très grand pour la recherche de la vérité [1]. »

La simulation, en outre, porte presque toujours sur un état morbide différent de celui dont le simulateur est atteint. Il en résulte un mélange de folie véritable et de folie simulée qui complique singulièrement le diagnostic. Le médecin expert n'a point de tâche plus difficile et plus ingrate à remplir que celle qui consiste alors à démêler le vrai du faux. Souvent il s'en tire

1. *The Alienist and Neurologist*, avril, 1882 ; *Annales médico-psychologiques*, 1886, tome III, p. 299 ; analyse par le Dr A. Carrier.

à son honneur, et, il faut bien le reconnaître, nul autre que lui ne serait capable de s'en tirer.

Les annales françaises de psychiatrie et les traités spéciaux que nous avons consultés contiennent très peu d'observations de folie simulée par des aliénés. Nous n'en avons rencontré que deux : l'une qui est empruntée à un journal italien, et qui a été recueillie par le Dr Lombroso; l'autre, qui est due au Dr Marandon de Montyel.

Celle du Dr Lombroso concerne un individu, nommé Farina, inculpé d'homicide, que personne ne croyait fou, et qui se mit à simuler la folie maniaque. Mis en observation au manicôme de Milan, Farina donna bientôt des signes évidents de folie véritable, différente de la folie simulée. Il avait des hallucinations et était atteint de délire de persécutions. C'était sous l'influence de son délire qu'il avait tué; il regardait sa victime comme l'un de ses persécuteurs. Déclaré irresponsable, Farina resta au manicôme; plus tard, ayant cessé de simuler, il écrivit une autobiographie qui ne laissa plus aucun doute sur la réalité du désordre de ses facultés mentales et fournit d'utiles renseignements sur la marche de sa maladie [1].

Le fait observé par le Dr Marandon de Montyel est très complexe. La narration en est si pleine d'intérêt, que nous serions tenté de la reproduire en entier; mais à cause de sa longueur, nous devons nous borner à la résumer.

Le 21 février 1877, la nommée Hortense Pap..., épouse Mar..., était placée en observation à l'asile d'Evreux, dirigé alors par le Dr Broc. Cette femme était accusée d'avoir tenté de noyer son enfant. L'observation, à l'asile, dura du 21 février au 17 avril.

Les premiers jours, l'inculpée parut avoir perdu la

1. *Annales médico-psychologiques*, 1868, tome XII, p. 149 : Extrait des *Archivio italiano per le malatie nervose*.

mémoire ; elle disait ne pas reconnaître des personnes qu'elle avait vues, ne pas se souvenir du meurtre de son enfant, dont elle ne savait même plus le sexe. Le soir, elle avait oublié les incidents de la matinée.

Le 23, les apparences se modifièrent. Mar... eut une crise d'excitation, déchira en morceaux un vêtement qu'elle cousait, se mit à marcher avec précipitation et à gémir comme une femme en proie à une préoccupation douloureuse. Elle ressemblait en cela à une autre femme, atteinte de lypémanie anxieuse, avec laquelle elle se trouvait.

Désormais, des crises de ce genre se renouvelèrent assez souvent, alternant avec un état d'hébétude, avec des accès de gaieté subite et marquée. Au moment de la visite médicale du matin, Mar... avait de l'hébétude ; à la visite du soir, elle manifestait une douce gaieté ; dans l'intervalle, elle se montrait souvent anxieuse.

Dans le principe, elle dormait une nuit sur deux ; mais ayant été réprimandée sévèrement le 5 mars, elle eut dès lors un sommeil régulier et normal.

Le 6, elle tenta de s'évader. Ramenée à l'asile presque immédiatement, elle devint plus expansive, plus confiante, et se mit à parler de son affaire, manifestant une vive crainte de retourner à la prison. Mais, dans l'ensemble, elle continua d'agir comme avant son évasion.

Le docteur Broc, considérant que l'état de cette femme ne se rapportait à aucune forme connue de folie, déclara qu'il y avait simulation, et Mar... fut renvoyée à la prison.

D'un autre côté, voici ce que faisait connaître l'étude des antécédents de cette femme et de la manière dont elle avait accompli la tentative de meurtre.

D'après un certificat du maire de sa commune, elle avait eu, six ans plus tôt, un accès de folie. Une dame, chez qui elle avait servi depuis lors, attestait que, parfois, elle n'avait pas la tête à elle.

En outre, et cela était souverainement important, au moment où elle avait été arrêtée, presque aussitôt après avoir commis son crime, elle avait paru, aux gendarmes qui l'avaient arrêtée et aux autres témoins, presque absolument inconsciente.

En présence de ces constatations, et sur les conclusions plus complètes du Dr Broc, une ordonnance de non-lieu fut rendue, et Mar... fut reconduite à l'asile d'aliénés.

Elle y arriva joyeuse, promettant d'être bien sage, de bien travailler, jurant de ne plus s'évader. Mais il fut impossible d'obtenir d'elle le moindre aveu sur le passé. Quand on lui parlait de ce qu'elle avait fait pendant son premier séjour dans l'établissement, elle se contentait de rire.

Mais une vingtaine de jours après son internement, un changement notable, physique et mental, s'opéra dans sa personne. Un jour, elle se plaignit de grandes douleurs à la tête, ne mangea pas et travailla moins bien. Elle fut calme la nuit, mais ne dormit pas. Le lendemain ces symptômes s'étaient aggravés. Elle était en proie à une sombre tristesse, pleurait, se lamentait sur son sort à venir. Ses idées étaient vagues, confuses, elle ne put s'occuper. Le soir, les menstrues apparurent. Pour peu qu'on eût vu Mar... lors de sa simulation, on ne pouvait pas n'être pas frappé de la différence, et méconnaître cette fois un véritable accès de lypémanie. Cet accès dura trois jours. Il se reproduisit le mois suivant, encore à l'époque menstruelle. On se rappela alors que la tentative de meurtre, qui avait eu lieu le 11 janvier précédent, avait coïncidé avec une période menstruelle. Dès lors, aucun doute ne restait, tant sur l'état de folie et d'irresponsabilité, que sur les tentatives de simulation de cette femme, qui, véritablement, était atteinte de lypémanie intermittente[1].

1. Marandon de Montyel, *Folie simulée par une aliénée Encéphale*, p. 47, 1882.

A l'étude de la simulation de la folie par des aliénés, se rattache incidemment une question qui présente quelque intérêt pour notre sujet.

Il s'agit de savoir si, comme le soutiennent certains auteurs, la folie n'est simulée que par des individus qui sont déjà aliénés ou qui, à tout le moins, sont menacés, par hérédité ou d'autre manière, de perturbations nerveuses ou mentales. Cette question, qui a été l'objet de plusieurs travaux, a été récemment posée à nouveau par le Dr Ach. Foville à propos d'un mémoire sur la simulation, publié par un aliéniste qui jouit d'une grande réputation en Suisse et en Allemagne, le professeur Wille, de Bâle.

Le Dr Foville a fait remarquer tout d'abord qu'on n'exprime pas une idée nouvelle en disant que, pour simuler la folie, il faut ne pas jouir tout à fait de son bon sens. Il a rappelé que, selon le professeur Lasègue, qui insistait sur ce point, tous les simulateurs présentent quelque tare ou quelque défaut d'équilibre dans leurs facultés mentales. Enfin il a cité les paroles mêmes du Dr Wille, dont la conviction à cet égard est formelle.

« Dans ma vaste pratique médico-légale, dit l'auteur allemand, je n'ai pas trouvé un seul cas de trouble mental simulé, chez un homme dont l'état mental fût réellement normal. Les gens qui ont recours à ce genre de supercherie sont toujours entachés d'épilepsie, d'hystérie, d'alcoolisme ou de prédispositions névropathiques héréditaires, en sorte que leur état mental confine d'aussi près à la maladie qu'à la santé morale. Je partage donc l'opinion du plus grand nombre des médecins de la spécialité, opinion d'après laquelle la simulation de la folie, par une personne absolument saine d'esprit, doit être considérée comme une rareté tout à fait exceptionnelle. Aussi, s'il est parfois si difficile de découvrir la simulation, cela tient en partie à ce que le simulateur, en même temps qu'il se livre

à des manifestations délirantes exagérées, contraires à la nature, et grotesques, présente quelques traits, plus ou moins nombreux, qui appartiennent en réalité aux intelligences dérangées.

« Ce mélange de symptômes vrais et faux constitue des formes d'état mental mixte et intermédiaire entre la santé et la maladie.

« Ces cas doivent être très instructifs pour le magistrat, et lui montrer à combien de précautions il est tenu, pour que l'arrêt rendu par lui soit réellement équitable; rien ne serait moins fondé, en effet, que de considérer ces tentatives de simulation comme autant de circonstances aggravantes.

« Quelque paradoxal que cela puisse paraître, il est juste, au contraire, de considérer la simulation d'un trouble mental comme une circonstance atténuante en faveur de l'accusé; cette manière de voir se trouve justifiée par ce fait que, parmi les criminels, ceux-là seuls songent à simuler, qui ont déjà l'esprit un peu dérangé, et que ceux qui ont la raison tout à fait saine ne peuvent jamais recourir à cet expédient[1]. »

A cette citation M. Foville ajouta : « La théorie est originale et contraire aux idées courantes; mais elle a un point de départ scientifique, qui repose sur l'observation clinique, et, à ce point de vue, elle peut se défendre[2]. »

M. Foville était en droit de soutenir cette opinion car il avait naguère apporté lui-même un argument en sa faveur. Dans un rapport médico-légal sur une imbécile qui était dans les conditions dont il s'agit, il concluait en disant : « La fille Marie-Thérèse Fabry, nièce, fille, et sœur d'aliénés, jouissant elle-même d'une in-

1. Voir *The Medico-legal Journal of New-York*, 1885, décembre, p. 238.

2. *Annales médico-psychologiques*, 1886, tome III, p. 343 : *Chronique*.

telligence très bornée et naturellement incomplète à certains égards, est peu capable d'apprécier la valeur morale de certains actes. Sans cesse en contact avec un frère aliéné dont l'idée fixe était de vendre sa maison pour payer ses dettes, elle a pu concevoir l'idée d'atteindre le même but en y mettant le feu, sans avoir conscience de toute la gravité d'un tel crime..... Plus tard, se voyant menacée d'une condamnation, elle a cherché son salut en se faisant passer pour folle, et l'état de démence dans lequel elle s'est montrée à la cour d'assises des Vosges, le 6 juin 1860, était simulé[1]. »

Si l'opinion du Dr Wille était fondée, nous pourrions, à juste titre, donner tous les cas de simulation de la folie comme preuves de la persistance de l'esprit de conduite chez les aliénés. Mais cependant nous ne nous croyons pas autorisé à le faire, car cette opinion nous paraît absolument exagérée et, pour notre part, nous ne sommes nullement disposé à l'admettre telle qu'elle est formulée par lui. Il est certain que, parmi les individus qui simulent la folie, quelques-uns ont réellement des tares morbides. Mais d'autres ne sont assurément pas dans ce cas. Des faits nombreux de simulation ont été relatés, dans lesquels rien n'indique l'existence, ni seulement même la présomption d'une disposition anormale. Dans quelques-uns de ces faits, au contraire, les simulateurs paraissent avoir été doués d'une bonne santé physique et morale.

Nous n'avons pas à insister davantage sur cette question. Nous avons cru devoir en parler, parce que si elle était résolue affirmativement elle servirait à prouver, comme nous venons de le dire, la persistance partielle de la raison chez les aliénés.

1. *Annales médico-psychologiques*, 1861, tome VII.

ARTICLE IV.

De la dissimulation de la folie.

Certains aliénés dissimulent par défiance; la plupart le font pour échapper à l'internement dans un asile ou pour mieux pouvoir mettre à exécution un attentat, une entreprise quelconque. — De la dissimulation dans les conversations et les interrogatoires.

Les aliénés qui cherchent à dissimuler leur folie, d'une manière consciente ou inconsciente, obéissent presque tous à des motifs appréciables.

Un certain nombre d'entre eux le font par défiance à l'égard de leur entourage. Ils sentent qu'ils sont dans un état anormal, extraordinaire. Ils comprennent que le récit de ce qu'ils éprouvent, l'exposé de leurs idées paraissent invraisemblables, inadmissibles, et finalement ils gardent pour eux seuls leurs idées et leurs préoccupations.

« Pour apprécier avec justesse le danger que peuvent offrir certains aliénés persécutés, dit le Dr J. Falret, il importe de ne pas se laisser induire en erreur par les apparences de raison que présentent souvent ces malades, et par l'extrême dissimulation dont quelques-uns d'entre eux nous donnent constamment le spectacle. Il arrive souvent, en effet, que les aliénés persécutés, ne rencontrant autour d'eux que l'incrédulité et le doute de la part de ceux auxquels ils font part de leurs craintes et de leurs accusations, se décident enfin à se taire, et même à nier leurs préoccupations. Ils renferment alors en eux-mêmes tout leur délire; ils affectent même une tranquillité factice[1]. »

1. *Annales médico-psychologiques*, 1869, tome I, p. 103. — *Société médico-psychologique. — Discussion sur les aliénés dangereux.*

Du reste, comme la défiance est naturelle aux aliénés, que souvent elle fait partie de leur état morbide, on comprend que la dissimulation leur soit tout à fait naturelle. Pinel l'avait observé.

« Les aliénés, dit-il, à moins d'un entier bouleversement, cherchent à déjouer ceux qui veulent les examiner de trop près. Ils sont doués d'une dissimulation profonde ou d'une froide réserve pour ne point se laisser pénétrer, et il est souvent difficile de se former une idée exacte de leur vraie disposition et des caractères distinctifs de leur délire. C'est à plusieurs reprises, et dans diverses entrevues ménagées avec habileté, et surtout en prenant avec eux un air de bonhomie et le ton d'une extrême franchise, qu'on peut pénétrer leurs pensées les plus secrètes, éclaircir ses doutes, et faire disparaître, par voie de comparaison, des contradictions apparentes[1]. »

Ces conseils sont excellents; mais souvent il est difficile, quels que soient les moyens qu'on prenne, de vaincre la défiance et la dissimulation des aliénés.

Nous avons déjà parlé d'un de nos malades, qui pendant longtemps, plein de défiance à notre égard, ne nous laissa rien pénétrer de ses conceptions délirantes, et qui ne s'ouvrit que dans un interrogatoire que lui firent subir des magistrats.

Nous en avons soigné un autre qui, par défiance également, dissimulait. Nous employâmes avec lui un moyen analogue aux moyens indiqués par Pinel. Mal nous en prit, et nous avons failli être victime de ce terrible dissimulateur.

C'était un nommé J. T..., qui nous fut confié en 1876. Il était halluciné et avait des idées de persécution. Il croyait sentir partout des odeurs nauséeuses; il entendait des bruits terribles. Il était sous le coup d'une terreur continuelle, croyant qu'il était condamné à

1. Pinel, *Traité de l'aliénation mentale*, p. 135.

mort, et que son supplice était tout préparé. Pendant les huit premiers jours de son séjour dans la Maison de santé, il ne manifesta rien de ses conceptions délirantes. Sa maladie n'était appréciable que par son air défiant, préoccupé, inquiet, et par une insomnie persistante. Au bout de ce temps, comme les diverses conversations que nous avions eues avec lui dans différentes conditions propres à gagner sa confiance ne l'avaient point amené à nous dévoiler son délire, nous eûmes l'idée de le conduire au billard et de voir si, tout en faisant une partie, quelque incident n'amènerait pas des confidences que rien n'avait pu provoquer jusqu'alors. A cette époque, nous étions encore un peu novice dans la pratique des maladies mentales ; ce qui nous manquait surtout, c'était moins la connaissance des maladies que la connaissance des malades ; nous n'étions pas assez défiant à leur égard. Pour mettre plus à l'aise celui avec lequel nous nous trouvions en ce moment, nous avons la malheureuse idée d'enjoindre au domestique chargé de lui de rester hors du billard, et nous engageons la partie. Tout paraît aller bien pendant quelques minutes. Mais voilà que subitement, nous sentons un violent coup sur la tête. Nous ne nous rendons aucun compte de ce qui nous arrive, croyant qu'une partie du plafond s'est détachée. Un second coup suit de près. A ce moment, nous perdons connaissance et nous n'avons su le reste que par le récit du domestique et d'autres personnes venues à notre secours.

M. J. T..., ayant saisi sa queue de billard par le petit bout, nous en avait asséné par le gros bout deux coups formidables. On se jeta sur lui ; on eut grand' peine à le maîtriser, tant il était exalté.

Depuis ce moment, et pendant plusieurs semaines, le malade resta exalté et ne dissimula plus son délire. Ce qui l'avait porté à son attentat contre nous, c'est qu'il s'imaginait que les bains que nous lui prescrivions con-

tenaient du vitriol, et qu'ils lui causaient des impressions fort douloureuses.

M. J. T... parut s'améliorer par la suite, et sa famille essaya de le faire rentrer chez lui. Mais son amélioration était assurément plus apparente que réelle, et tenait peut-être encore à une nouvelle dissimulation, comme la suite nous le prouva.

En effet nous n'en avions pas fini avec lui, et deux ans après sa sortie, nous trouvions ce qui suit dans le *Journal officiel* (Comptes rendus des séances du Sénat) :

« Pétition n° 160. — M. J... T..., pâtissier-confiseur à L...., se plaint d'avoir été victime d'une séquestration arbitraire et des plus mauvais traitements dans une maison de santé privée; il demande le renvoi de sa pétition au ministre compétent, afin de provoquer, de la part de l'administration, une surveillance active et efficace sur cet établissement qui, sous prétexte de venir en aide aux familles et aux malheureux, se livrerait aux spéculations les plus coupables, et, en général, sur les établissements de ce genre, qui érigent leur fortune sur la ruine des familles.

« Motifs de la commission. — Le pétitionnaire a été conduit, le 3 octobre 1876, dans la Maison Censier, à Toulouse; il reconnaît, cependant, que sa femme l'accompagnait, qu'elle a donné sa signature et payé le premier mois de séjour; il constate, en outre, que cette résolution fut prise « à la suite d'une maladie nerveuse dont les symptômes alarmaient outre mesure sa famille. »

« Le premier grief de séquestration arbitraire ne paraît donc pas fondé.

« Le second, relatif aux mauvais traitements, ne l'est pas davantage. Le pétitionnaire parle bien de mauvais traitements qui vont jusqu'à la brutalité; mais n'énumère ni ne précise ces violences; il applique seulement l'expression de traitement coupable aux bains, et il raconte que, n'ayant pu obtenir, malgré ses prières, d'être dispensé de ces bains par le médecin, il profita d'une partie de billard que lui proposa ce dernier pour lui asséner sur la tête de vigoureux coups de queue; singulière façon de démontrer qu'il était en pleine possession de sa raison et de son bon sens!

« Les spéculations auxquelles se livrerait l'établissement Cen-

sier, au préjudice de ses pensionnaires, seraient, au dire du pétitionnaire, de deux sortes : d'abord, on y retiendrait arbitrairement des individus uniquement pour s'assurer des bénéfices; ensuite, on augmenterait les revenus de la Maison du travail ou des services qu'on imposerait à ces mêmes pensionnaires.....

« Sur le premier point, le pétitionnaire ne signale, en dehors de lui, bien entendu, aucune personne arbitrairement reçue dans l'établissement; il faut, en outre, ne point oublier qu'il n'est pas un malade enfermé dans une Maison d'aliénés, ou récemment sorti, qui ne se plaigne d'avoir été arbitrairement retenu.

« Quant au travail et aux services forcés, le pétitionnaire ne peut s'en plaindre. Il constate, en effet, que sur la simple demande de ses recettes comme pâtissier-confiseur, il se mit à l'œuvre et confectionna une multitude de bonnes choses : « Je ne refusais rien », dit-il. Il profite même de l'occasion pour exalter son habileté dans un art qui n'a pas de secrets pour lui.....

« La pétition de M. T... n'est donc pas susceptible d'être renvoyée au ministre.....

« Pour toutes ces considérations, la commission propose l'ordre du jour. »

La conduite de cet aliéné, que nous avions cru plus amélioré qu'il n'était réellement, se passe de commentaires. C'est surtout comme exemple de dissimulation motivée par la défiance que nous avons rapporté son histoire.

Nous avons signalé la défiance comme le premier motif qui porte les aliénés à dissimuler leur maladie. Mais nous devons ajouter que ce motif n'est pas toujours intentionnel. Dans bien des cas, il est en quelque sorte instinctif, inconscient, et ne peut alors être invoqué comme une preuve d'aptitude à se conduire.

Les motifs que nous allons indiquer maintenant sont, au contraire, choisis toujours avec intention, réflexion, et dans un but très déterminé. Le plus ordinairement, les aliénés dissimulent pour l'un des deux motifs suivants : Échapper à des mesures que leur état de maladie mentale a obligé ou va obliger de prendre contre eux; préparer une entreprise nuisible à autrui.

Quelques aliénés dissimulent pour se soustraire à

une interdiction imminente. Leur dissimulation se produit, soit d'une manière continuelle, pendant que l'instance d'interdiction est engagée contre eux, soit pendant des intervalles plus ou moins prolongés, quand ils se trouvent en présence des magistrats chargés de se rendre compte de leur état, et de donner suite à l'instance.

Le Dr Bigot rapporte l'observation d'un aliéné, lypémane homicide, qui avait cru voir sa femme lui être infidèle sur le pas de sa boutique, en plein midi, non pas une fois, mais dix, et qui l'avait souvent menacée et enfin blessée. Dans la période terminale, qui mit trois ans pour atteindre la guérison, il dissimulait si bien son délire, qu'on ne put jamais prononcer l'interdiction. Cela ne l'empêchait pas d'avouer, à ses heures, ses idées déraisonnables, quand l'excitation le forçait à sortir de sa réserve[1].

L'histoire d'un nommé E. M..., relatée par le Dr Laffite, est particulièrement intéressante au point de vue qui nous occupe; la dissimulation y était le résultat de remarques très judicieuses faites par le malade, et avait très nettement pour but d'échapper à une interdiction.

E. M..., au milieu d'une première période d'excitation mentale, où il s'était livré à des actes dangereux pour la tranquillité publique, avait été enfermé à Charenton, en 1860. Le Dr Calmeil le déclarait atteint de lypémanie avec hallucinations et idées de persécutions. Amélioré, mais non guéri, il avait été mis en liberté.

Quatre ans plus tard, il fut arrêté de nouveau pour outrages publics à la pudeur. On reconnut qu'il était aliéné, et on le fit séquestrer à l'asile d'aliénés de Rennes.

1. V. Bigot, *Des périodes raisonnantes de l'aliénation mentale*, p. 13. Paris, Germer Baillière. 1877.

En 1866, une demande d'interdiction fut faite contre lui, et, à ce sujet, un rapport fut demandé au Directeur-médecin de l'asile, le Dr Laffitte, assisté des docteurs Delacour et Aubrée.

Le rapporteur représente M. E. M... comme ayant l'œil vif, intelligent, la parole libre, dégagée, sans trouble appréciable, la démarche ferme et assurée, une contenance sans embarras, une tenue parfaite.

Il répondit avec lucidité et précision aux questions qu'on lui adressa sur son âge, sa profession, les divers incidents de sa vie passée; la mémoire ne lui faisait pas défaut. Interrogé sur les motifs de ses séquestrations, il raconta les faits, en ajoutant qu'ils n'étaient pas sérieux, et que les informations de la justice n'avaient pas été exactes.

« L'interrogatoire de M. E. M..., dit le Dr Laffite, présente des difficultés très sérieuses; non pas qu'il refuse de répondre, mais parce qu'il ne se laisse pas facilement amener sur le terrain de son délire. Doué, en effet, d'une grande *puissance de dissimulation* dont il use très habilement, M. E. M... conserve assez d'empire sur lui, devant les médecins comme devant les magistrats, pour en imposer. Habile et intelligent, il a compris, par les nombreux interrogatoires qu'il a subis depuis quelques années, que c'étaient ses hallucinations et ses idées de persécution qui le faisaient considérer comme un aliéné dangereux; aussi est-il devenu très défiant, et se tient-il, sur toutes ces questions, dans une extrême réserve; si parfois il lui échappe un mot qu'il suppose avoir produit sur l'esprit de ses interlocuteurs une impression confirmative de ses idées délirantes, il s'empresse aussitôt de l'expliquer d'une manière très adroite pour éloigner l'idée qu'il a pu trahir son délire; il pousse la ruse et la dissimulation au point qu'à diverses reprises, ayant eu besoin de son concours pour déchiffrer ses lettres, pendant qu'on lui indiquait le passage que les experts ne pouvaient lire,

il lisait toute autre chose si la phrase indiquée lui paraissait peu raisonnable.

« Les interrogatoires qu'on lui faisait subir apprenaient peu de chose sur ses idées délirantes ; mais ses lettres, fort nombreuses, puisque les experts en eurent un millier entre les mains, contenaient presque toutes des passages significatifs. Elles accusaient des illusions et des hallucinations nombreuses, des idées de persécution et des conceptions ambitieuses. »

Sur le rapport des experts, le tribunal prononça l'interdiction [1].

D'autres aliénés, surtout de ceux que leurs actes déraisonnables ou nuisibles ont obligé déjà d'interner dans un asile spécial, dissimulent afin d'éviter une séquestration nouvelle. Mais ceux-là sont rares, ou du moins nous n'en avons trouvé aucun exemple absolument concluant.

Un plus grand nombre dissimulent afin d'obtenir, au contraire, leur mise en liberté. Ceux-là sont très communs et les médecins d'asiles sont tenus à une grande circonspection, à une grande prudence pour ne pas se laisser abuser ; d'autant plus que ces dissimulateurs sont souvent d'une persévérance et d'une habileté rares.

« Je puis citer, dit le Dr Billod, un malade que j'ai eu pendant quelque temps comme pensionnaire dans un des asiles que j'ai dirigés et qui n'en est sorti qu'après avoir surpris ma religion et en poussant la dissimulation jusqu'à renier ses conceptions délirantes, en les qualifiant de complètement absurdes [2]. »

Or, quelques jours après sa sortie, ce malade donnait la preuve qu'il avait dissimulé et qu'il n'avait abandonné aucune de ses conceptions délirantes, en

1. *Annales médico-psychologiques*, tome XII, 1878.

2. Billod, *Des maladies mentales et nerveuses*, tome II, p. 84.

écrivant au Dr Billod une longue lettre que celui-ci reproduit, et qui porte l'empreinte évidente du délire.

Le Dr Brierre de Boismont parle d'une malade qui était atteinte de folie intermittente, avec prédominance d'agitation maniaque, et qui, au plus fort de la crise, adressait aux magistrats de nombreuses réclamations pour obtenir sa sortie de la Maison de santé où elle était internée. Cette malade divaguait continuellement; mais dès que les mandataires de l'autorité venaient la voir, et qu'elle se trouvait devant eux, elle s'exprimait fort sensément. A peine son interrogatoire était-il terminé, qu'elle s'en allait en riant, et disait en se frottant les mains : « Je les ai mis dedans; ce n'est pas plus difficile que cela[1]. »

Le Dr Ingels a rapporté les observations de plusieurs malades du même genre[2]. Le Dr Péon cite un lypémaniaque très halluciné, sujet à des accès d'excitation violente, qui, pour obtenir sa liberté, parvint pendant quelques jours à cacher son délire[3].

L'observation suivante, due au Dr Marandon de Montyel, présente un caractère mixte; elle peut être considérée comme exemple de dissimulation destinée aussi bien à obtenir la mise en liberté qu'à éviter une menace de séquestration. Il s'agit, en effet, d'une dame qui, s'étant évadée d'une Maison de santé, demandait à ne pas y être réintégrée. La dissimulation qu'elle tenta avait ainsi des motifs bien marqués.

Cette dame, âgée d'une quarantaine d'années, se rendit à la préfecture après son évasion et déposa une plainte en séquestration arbitraire. Rien dans son langage et dans sa tenue ne trahissait la folie. L'autorité s'émut, et le Dr Marandon de Montyel reçut mission

1. *Annales médico-psychologiques*, 1863.
2. *Annales de la Société de médecine de Gand*, 1868.
3. Péon, *De la mélancolie avec délire*. Paris, G. Masson, 1874, p. 169.

d'examiner l'état mental de la plaignante. Il s'exprima ainsi dans son rapport :

« Madame P..., épouse B..., dans le but de recouvrer la liberté, dissimule avec une certaine habileté ses hallucinations et ses conceptions délirantes. Elle pourra facilement surprendre la bonne foi de toute personne non habituée aux ruses des aliénés, et peut-être même celle d'un spécialiste non prévenu. J'avoue, pour ma part, être resté, pendant près d'une heure de conversation avec cette dame, dans le doute le plus absolu sur son véritable état mental. Il importait tout d'abord de mettre en garde l'autorité administrative contre cette détermination prise par la malade de dissimuler sa folie pour obtenir sa liberté. C'est là d'ailleurs un phénomène relativement fréquent dans les asiles, et qui peut se retrouver dans tous les délires partiels...

« Je ne me laissai pas décourager... et après plus d'une heure, je crus remarquer que mon interlocutrice semblait touchée du temps que je lui consacrais. Je redoublai d'égards et de prévenances, et mes efforts furent couronnés d'un plein succès. Cette malade se décida alors à me confier ce que, disait-elle, elle n'avait raconté à personne depuis son arrivée en France, de crainte d'être considérée comme folle et maintenue dans une Maison de Santé, c'est-à-dire des conceptions délirantes de persécutions et de grandeur parfaitement systématisées. Un complot est ourdi contre elle par son mari, les maîtresses de celui-ci, plusieurs officiers supérieurs, et son confesseur. Mais Dieu lui a fait une grâce particulière pour triompher des méchants, la grâce de la pénétration de la pensée. C'est une voix qui part de la région du cœur et qui lui murmure à l'esprit tout ce que pensent les autres ; de même le Seigneur, pour faire éclater partout la grandeur et la pureté de ses sentiments, permet à tous de lire ce qui se passe dans son âme. Dieu lui a en outre confié des

secrets importants qu'elle ne peut me dévoiler, car, dit-elle, si ma confiance en vous va jusqu'à vous confier mes affaires, je ne puis trahir pour vous le serment que j'ai fait de garder le silence sur certaines communications. Mme B... affirme que le Tout-Puissant, pour la confirmer dans sa foi, et vaincre l'incrédulité de son entourage, a fait voir à elle et à tout son quartier les choses les plus extraordinaires et les plus terribles, etc[1]... »

La dissimulation ayant été ainsi reconnue et dévoilée, Mme B... fut reconduite à l'asile d'où elle s'était évadée.

Si les aliénés qui dissimulent n'avaient pas d'autres motifs que ceux qui viennent d'être indiqués, les conséquences de leur dissimulation pourraient n'avoir pas de gravité. Mais ils ont souvent un autre motif plus redoutable, c'est celui de pouvoir donner suite à des idées de vengeance et de pouvoir plus aisément préparer des projets homicides. Le Dr Dagron en a rapporté un exemple terrible, auquel il ajoute d'importantes considérations sur la dissimulation de la folie. Ces considérations et le fait dont il s'agit appartiennent entièrement à notre étude. L'auteur commence par citer cette boutade :

« Celui-là, s'écriait le Dr X... en parlant d'un de ses « pensionnaires dont on lui contestait la maladie, ce- « lui-là est le plus fou de tous; il cache sa maladie. »

« Sous cette forme paradoxale, ajoute le Dr Dagron, on peut facilenent découvrir une grosse vérité; et nous n'hésitons pas à soutenir que les fous sont d'autant plus dangereux qu'ils dissimulent le mieux les motifs délirants de leurs actes, et qu'ils réussissent ainsi à tromper la vigilance de leur entourage.

« Leur astuce et leur hypocrisie merveilleuses sont

1. Marandon de Montyel. *Lypémanie ambitieuse dissimulée; Annales médico-psychologiques*, 1886, tome VII, p. 208.

faites pour en imposer au public, aux magistrats et même aux médecins... Trop souvent, alors, leur délire ne se révèle que par une de ces catastrophes imprévues qui jettent la ruine, le scandale ou le deuil au sein des familles consternées.

« Au moment même où nous écrivons ces lignes, un malade dont les écrits auraient pu en imposer, et faire croire à la guérison, vient de tenter de tuer sa femme, en plein parloir, à l'aide d'un couteau enlevé au réfectoire, et qu'il avait soigneusement caché dans sa manche. Il lui avait écrit une lettre pressante pour qu'elle eût à venir le voir. Son projet de la tuer, était dit-il, bien arrêté.....

« L'adresse avec laquelle ces terribles malades contrefont la sanité d'esprit pour préparer la réussite de leurs projets offre à l'étude du philosophe un des plus singuliers problèmes de psychologie. C'est à propos d'eux qu'Edgar Poë a pu dire, avec la bizarrerie qui le distingue : « Quand un aliéné paraît tout à fait rai-« sonnable, il est grandement temps de lui mettre la « camisole..... »

« Ce ne sont pas les maniaques furieux qui causent le plus d'accidents. Les aliénés vraiment à craindre sont ceux qui méditent sournoisement leurs coups, jusqu'au jour où, à force de dissimulation, ils s'assurent une occasion propice. Ces fous épouvantables ne sont pas rares, et je pourrais citer cent exemples de leurs funèbres exploits. Je m'arrête au suivant :

« M. V... avait été séquestré dans une Maison de santé par les soins de sa femme qui, pâle de terreur, était venue raconter au docteur comment son mari lui faisait, depuis quelques jours, des menaces effrayantes. Il la croyait infidèle chaque nuit, sous ses yeux, et apostrophait de la belle manière ceux qu'il imaginait voir dans son propre lit, occupés à la déshonorer...

« Quoique halluciné et atteint de délire de persécution, M. V... avait gardé toutes ses facultés de raison-

nement... Dès le premier jour de sa réclusion, il comprit que s'il persistait à soutenir la réalité de ses visions, il n'obtiendrait pas aisément sa liberté. Il résolut donc de dissimuler et parut se rendre aux observations du médecin. Bientôt, et sans trop se faire prier, il lui avoua non seulement qu'il avait été fou, mais encore qu'il lui était reconnaissant de ses bons soins, auxquels il était heureux de devoir le retour de sa raison, un moment troublée. « C'était un bonheur pour « lui, ajoutait-il, de reconnaître combien ses soupçons « sur la vertu de sa femme étaient ridicules, et que « son cerveau en délire avait été le jouet d'un être « imaginaire, qui avait failli le pousser aux dernières « violences. »

« M. V... est guéri ! s'écrient aussitôt ses parents et « ses amis. Rendez-le vite à notre affection et au soin « de ses affaires. »

« Le médecin, payé pour être plus sceptique, fit des objections, exprima son inquiétude, et demanda du temps ; mais on interpréta si mal sa défiance qu'au bout de quelques semaines on le menaça bel et bien de crier à la séquestration illégale. Désireux d'éviter un scandale, il eut la faiblesse de céder. Au surplus, s'il eût résisté davantage aux sollicitations des amis de l'intéressant captif, il eût peut-être été sérieusement poursuivi. Pour échapper à ces désagréments, il prit, quoique à contre-cœur, le parti d'ouvrir les portes de sa maison.

« Le soir même, M. V..., de retour chez lui, soupa avec quelques intimes, heureux de fêter son retour et de faire valoir au plus juste prix leurs démarches en sa faveur. Ce jour-là, on dut dire beaucoup de mal des aliénistes, et on eut, ma foi, raison. En effet, quelques heures plus tard, M. V..., resté en tête-à-tête avec sa femme, l'éventrait, la coupait en morceaux, mettant le feu chez lui, et allait ensuite tranquillement se constituer prisonnier.

« Résultat : une malheureuse famille convaincue un peu tard de la folie du terrible malade, et un médecin aliéniste désolé d'avoir été dupe de sa perfidie et de sa dissimulation[1]. »

Les derniers faits que nous venons de citer, relatifs à la dissimulation, montrent avec évidence que les aliénés savent régler leurs actions avec un esprit de conduite marqué et persistant. Ces mêmes faits pourraient se rapporter encore à une autre manifestation de l'esprit de conduite, qui nous reste à examiner, et dont la constatation est d'un intérêt bien plus grand encore que tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Cette manifestation, c'est la préméditation.

ARTICLE V.

De la préméditation chez les aliénés.

La préméditation est la plus forte preuve de raison que puisse donner un aliéné. — Les gens du monde ont de la peine à comprendre qu'un aliéné puisse préméditer ses actes. — Deux faits très explicites. — A la préméditation se rattachent la préparation des moyens et la mise à exécution des projets. — Habileté et ruses des aliénés.

Aucune partie de cette étude ne présente plus d'importance que celle qui nous occupe actuellement. Même le discernement du bien et du mal, sur lequel des moralistes ont étayé la doctrine de la responsabilité en général, est moins important à certains égards que la préméditation, puisqu'il n'implique pas la possession d'un assemblage aussi complet de facultés mentales.

La préméditation est la faculté de raison que les

1. Dagron, *Des aliénés*, tome I, p. 146.

personnes étrangères à la connaissance de la folie sont le plus portées à invoquer pour refuser d'admettre que la folie existe là où elle est tout à fait certaine aux yeux des médecins aliénistes.

Et cela se conçoit, si l'on ne considère que les éléments essentiels de la préméditation. Il faut, en effet, pour qu'elle soit possible, que l'homme ait la notion d'un but à atteindre, qu'il ait des motifs pour se diriger, qu'il ait la volonté d'atteindre le but; enfin qu'il sache prendre les moyens d'y parvenir.

Mais si complet que soit l'assemblage de ces facultés, il ne l'est pas encore assez pour constituer l'homme véritablement sain d'esprit, maître de lui, en possession complète de son libre arbitre. Il faut encore que rien n'ait pu dénaturer, vicier l'élément primordial, le principe qui dirige ses actions. Or, un aliéné qui prémédite ses actions part d'un principe faux, morbide; principe qui lui est suggéré, imposé par son état de maladie, et dont il ne peut éviter les incitations ni comprendre et discuter la valeur et la justesse.

C'est ce qu'exprimait fort bien un aliéniste éminent, qui a rendu naguère de grands services à la médecine légale des aliénés, Aubanel.

« Les gens du monde ne croient pas, disait-il, que l'aliéné puisse préméditer un crime; ils regardent l'existence de la préméditation comme excluant toute idée de folie; et, toutes les fois que dans la perpétration d'un meurtre il y a eu ruse, dissimulation, quelque combinaison intellectuelle, c'est pour eux la preuve d'une criminalité bien établie. Cette manière de voir est erronée; nous allons le démontrer en quelques mots.

« Dans le délire partiel, il ne faut pas oublier que le trouble mental est isolé, et qu'il y a conservation de la plupart des facultés; que ce sont une ou plusieurs des facultés affectives qui sont malades, mais que l'intelligence conserve souvent toute son intégrité.

N'avons-nous pas vu déjà..... que certains aliénés ont soin de dissimuler leurs conceptions délirantes?.... Cette dissimulation est d'autant plus parfaite que les facultés intellectuelles sont restées plus intactes et le délire partiel plus restreint. Les aliénés, a dit Locke depuis longtemps, sont semblables à ceux qui posent de faux principes, d'après lesquels ils raisonnent très juste, quoique les conséquences en soient erronées. Le point de départ, chez l'aliéné, est une erreur; il n'y a illusion que sur le principe; mais ce principe admis, il s'opère sur cet objet délirant un travail mental régulier et des déductions naturelles et logiques[1]. »

C'est ainsi que les aliénés, sans cesser d'être véritablement en état d'aliénation mentale, peuvent avoir toutes les conditions intellectuelles voulues pour préméditer leurs actes. Et si, à leur préméditation, on ajoute cette disposition, commune à presque tous, que, lorsqu'ils sont dominés par une idée, ils la suivent avec une attention soutenue, une persistance opiniâtre, sans se laisser distraire par quoi que ce soit, on arrive à comprendre la perfection, si l'on peut employer ce mot, avec laquelle ils peuvent concevoir, imaginer, préméditer, préparer leurs actes et accomplir leurs desseins.

Du reste, en dehors des considérations théoriques, les faits prouvent qu'un aliéné peut préméditer ses actes. La coexistence simultanée de l'aliénation mentale et de la préméditation chez un même individu a été constatée tant de fois qu'elle ne peut plus même être mise en doute. Il a fallu se rendre à l'évidence.

Nous pourrions en donner des exemples récents, pris dans les annales scientifiques. Nous pourrions citer des faits que nous avons observés nous-même

1. Aubanel. *Mémoire sur un cas de folie homicide.* — *Annales médico-psychologiques*, 1849.

lans les expertises médico-légales qui nous ont été :onfiées.

Il nous paraît préférable de remonter dans le passé, :t d'emprunter des exemples à cette période de l'hisoire de la médecine mentale où les médecins aliénistes ıvaient à combattre, en quelque sorte, pour convaincre es incrédules, et pour démontrer aux personnes trangères à la pratique des maladies mentales, noamment aux représentants de la justice, la vérité de 'aits qui leur paraissaient inadmissibles.

Aucune intervention dans cette sorte de lutte n'a été lus active et plus efficace que l'intervention d'Aubanel, qui a laissé, dans des mémoires scientifiques ıdmirables, et malheureusement trop oubliés, le récit les faits principaux dont il eut à s'occuper, des luttes ıu'il eut à soutenir, et des résultats qu'il obtint. Rapeler ces faits, ce n'est pas s'exposer à des redites anales, c'est donner des preuves certaines du sujet ıui nous occupe, c'est aussi contribuer à honorer le ouvenir d'un aliéniste de haute valeur et de grande listinction.

Deux de ces faits surtout méritent d'attirer l'attenion[1].

Le premier concerne un ouvrier boulanger, nommé Biscarrat, qui était inculpé d'avoir assassiné son camarade Georges Faudrin, dans la journée du 27 novembre 1843.

Aubanel, chargé de l'examiner, reconnut que cet homme, capable de parler et de répondre raisonnablement sur la plupart des questions qu'on lui posait, était atteint de délire partiel; il avait des hallucinations et des idées de persécution. Ayant éprouvé beaucoup de misères dans son existence, s'imaginant qu'il était en butte à des hostilités cachées, que des ennemis secrets cherchaient à l'empoisonner, il voulut par

1. *Annales médico-psychologiques*, 1845, 1849, 1850.

la fuite échapper à ses ennemis. D'Alger où il était, il vint en France, et alla successivement à Toulon, à Arles, à Tarascon, à Avignon. Mais partout ses idées morbides le poursuivaient. Alors il songea à la vengeance, et acheta un pistolet.

A ce moment il est encore retenu par quelques scrupules, et part pour Marseille, où il renoue connaissance avec Faudrin, un de ses anciens camarades.

Mais bientôt il arrive à imaginer que celui-ci est son principal ennemi; que ses prévenances cachent de mauvaises intentions. Il pense que si Faudrin l'invite à boire, c'est pour l'empoisonner. Les idées de vengeance renaissent plus vivement dans son esprit.

Un jour Faudrin invite Biscarrat à faire une promenade au château d'If. Biscarrat refuse, et regardant cette proposition comme un nouvel acte de scélératesse, il forme sur le champ le projet de tuer son ami. « *Il faut qu'il paie pour tous* », se dit-il. Le dernier pistolet qu'il a acheté est hors d'état de servir; il va acheter une arme nouvelle, la charge avec de la grenaille, vient se placer à côté de Faudrin, qui jouait aux cartes dans un café avec d'autres ouvriers, et lui en décharge un coup dans la tête. La victime tombe sans donner aucun signe de vie. Au milieu du désordre qui règne dans le café, Biscarrat en sort sans qu'on se soit aperçu qu'il était l'assassin; mais il ne cherche point à s'évader, et il s'empresse de dire à celui qui le saisit : « Oui, c'est moi qui l'ai tué: je vais moi-même me rendre à la justice. »

La préméditation, avec conscience des actes, est, comme on le voit, nettement établie, chez un individu qui présente des signes certains de maladie mentale.

Aubanel, affirmant l'existence de la folie, déposa un rapport qui concluait à l'irresponsabilité.

Malgré ces conclusions, le juge d'instruction, à qui manquaient, comme à bon nombre de magistrats de cette époque, des notions suffisantes sur les signes

élémentaires de l'aliénation mentale, mis en défiance par la préméditation elle-même, ne fut point convaincu et ne crut pas pouvoir rendre une ordonnance de non-lieu. La chambre des mises en accusation, de son côté, pour les mêmes motifs traduisit l'affaire aux assises des Bouches-du-Rhône, où Biscarrat comparut le 8 mars 1844.

« Dans le cours des débats, dit Aubanel, l'inculpé s'est montré tel que nous l'avons vu dans les prisons de Marseille. Il a raconté avec calme et précision les détails du crime dont il était inculpé, sans rien nier, sans chercher à atténuer sa culpabilité, sous prétexte de ne pas savoir ce qu'il faisait en commettant cet assassinat. Il avait parfaitement l'intention, a-t-il dit, de tuer Faudrin ; il n'a pu résister, quoiqu'il pensât que cette action fût criminelle, au désir de se venger d'un homme qui lui avait fait tant de mal. Il a parlé des persécutions qu'il avait endurées. Il a raconté son histoire telle qu'il nous l'avait dite, et il a constamment affirmé que sa victime devait être du nombre des personnes qui avaient juré sa perte. »

Ce qui fit l'intérêt des débats, c'est qu'Aubanel eut à répondre à des objections nombreuses tirées de ce que Biscarrat n'avait nullement l'air d'un fou; de ce qu'il s'exprimait avec calme et précision, ayant gardé souvenir et conscience de tout ce qu'il avait fait. Aubanel répondit avec éloquence et autorité à toutes ces objections et convainquit son auditoire. Biscarrat fut, à l'unanimité, déclaré irresponsable. Il fut ensuite envoyé dans un asile d'aliénés.

La seconde affaire est encore plus remarquable par la manière dont elle s'est dénouée. Dans le cas précédent, comme on l'a vu, le juge d'instruction et la chambre des mises en accusation furent seuls à ne pas admettre que la préméditation et l'aliénation mentale fussent compatibles. Mais, dans l'affaire dont il va être question, les incrédules furent plus nombreux; le jury des

assises refusa de souscrire aux indications données par Aubanel. L'inculpé fut condamné; mais au bout de peu de temps, sa folie s'étant manifestée d'une manière indéniable, il dut être conduit dans un asile d'aliénés.

Le 12 avril 1847, un meurtre fut commis en plein jour, dans une campagne située près de la Cadière (Var), sur un nommé Matheron, propriétaire, qui fut percé de huit coups de couteau.

Un voisin, qui était accouru au premier cri d'alarme, vit un homme s'enfuir à travers champs; il crut reconnaître le nommé Moulinard, habitant de la Cadière. La nuit suivante, on se transporta à la demeure de cet individu pour le saisir; on le trouva caché dans un cellier. Il avoua presque immédiatement qu'il était l'auteur du meurtre, et n'opposa pas la moindre résistance.

Au cours de l'instruction, d'après quelques indices, on soupçonna la folie, et Aubanel fut chargé de procéder à l'examen médico-légal.

A l'aide de la procédure, Aubanel reconstruisit le passé de Moulinard et put déterminer chez lui l'évolution déjà ancienne des idées de persécution. Ces idées s'étaient développées d'une manière progressive, et Moulinard en était arrivé à croire que tout le village où il demeurait était contre lui. Il résolut de se venger. A la fin de mars, il acheta un large couteau de boucher, et le 12 avril, il accomplissait son meurtre.

« Dans les divers interrogatoires auxquels Moulinard a été soumis, dit Aubanel, il a toujours répondu avec précision, sans incohérence dans les idées, sans trouble apparent dans les facultés. Il a dit que, depuis un mois, il avait l'intention de tuer Matheron, et que c'était dans ce but qu'il était allé acheter le couteau dont il s'était servi. Il a raconté de quelle manière il s'était rendu à la propriété de cet homme, comment il l'avait abordé, comment il l'avait frappé de son arme meurtrière; puis, il a fait le récit de son retour dans

sa maison d'habitation et des circonstances de son arrestation pendant la nuit. Pressé de questions sur les motifs qui ont pu le pousser à ce crime, il s'exprima à peu près en ces termes : « Tout le village de la Cadière « est contre moi; j'y ai tellement d'ennemis, qu'il « serait trop long de les désigner. Je ne pourrai pas « dire tout ce que l'on m'a fait; mais on m'a adressé « des injures, on a cherché à me nuire de toutes les « manières, on m'a empêché de travailler..... Mathe- « ron m'en voulait depuis longtemps. »

Discutant tous les éléments d'information qu'il avait réunis, Aubanel établit que Moulinard était malade depuis trois ans environ; qu'il avait eu d'abord une sorte de mélancolie hypocondriaque; puis, qu'il était devenu délirant, ayant la croyance qu'on le persécutait, qu'on voulait l'empoisonner. Il concluait, en conséquence, que l'inculpé devait être traité, non comme un criminel, mais comme un fou, et séquestré à perpétuité dans un asile d'aliénés.

Ainsi, Moulinard avait bien prémédité son meurtre ; néanmoins il était aliéné, et l'expert demandait qu'il fût déclaré irresponsable.

Conformément aux conclusions du rapport, le juge d'instruction rendit une ordonnance de non-lieu. Mais le procureur du roi, moins convaincu que le juge d'instruction, forma opposition, et l'affaire fut renvoyée à la décision de la cour d'appel d'Aix.

Celle-ci rendit un arrêt que nous devons reproduire presque en entier; car les termes employés pour écarter la présomption de folie sont ceux qu'aujourd'hui encore emploient toutes les personnes étrangères à la connaissance des maladies mentales :

« Considérant qu'il s'agit d'un assassinat parfaitement constaté; qu'il est également prouvé que c'est Moulinard qui l'a commis; que, d'autre part, celui-ci n'est pas dans un état d'imbécillité, de fureur ou de démence; que seulement il résulterait de deux rapports

de médecins qu'il est atteint de la monomanie furieuse; qu'il n'a jamais été interdit; qu'il a toujours parlé, agi, raisonné comme le commun des hommes; que ce sera donc aux jurés à apprécier l'état de ses facultés intellectuelles et la réalité de cette monomanie; que l'état de démence n'est pas prouvé par les motifs invoqués à l'appui, la cour, faisant droit..... renvoie Moulinard devant la cour d'assises du département du Var.....»

L'acte d'accusation présenta l'affaire au même point de vue que l'arrêt de la cour d'Aix. Les témoins à charge soutinrent que l'accusé n'était pas fou; qu'il était plus coquin que fou, et que jamais personne dans le pays ne l'avait considéré comme privé de sa raison. Le ministère public, dans son réquisitoire, n'osa pas aller jusqu'à soutenir que l'inculpé était réellement sain d'esprit; on sentit qu'il avait des doutes à cet égard, et ce qui le fit mieux ressortir encore, c'est qu'il ne prit pas de conclusions.

Le jury rapporta un verdict de culpabilité, et Moulinard fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Les événements ultérieurs justifièrent bientôt l'opinion d'Aubanel contre l'arrêt de la cour d'assises. A peine arrivé au bagne, Moulinard y donna des signes si évidents de folie, que l'administration pénitentiaire se vit contrainte d'agir de façon à proclamer l'erreur commise par le tribunal, et bientôt le prisonnier dut être conduit à l'asile d'aliénés d'Aix.

Alors Aubanel crut de son devoir, dans l'intérêt de la justice et de la science, de faire connaître ces événements, et, dans un mémoire plein d'enseignements utiles pour nous, il publia et discuta les principaux éléments du procès.

Un document surtout appelait son attention, parce qu'il avait servi d'élément essentiel à la condamnation de Moulinard : c'était l'acte d'accusation. Sur quoi le procureur du roi s'était-il fondé, d'abord pour faire

annuler l'ordonnance de non-lieu, puis pour réclamer la condamnation ?

Il se fondait en premier lieu sur ce que Moulinard avait agi avec préméditation; ce qui le prouvait, c'est qu'il avait acheté son arme à l'avance, dans un autre village que le sien, chez un marchand qui ne le connaissait pas.

Aubanel de répondre à cet argument :

« J'admets, avec l'acte d'accusation, qu'il y a eu préméditation chez Moulinard, préméditation parfaitement calculée et préparée de longue main. Mais est-ce une preuve qu'il n'y ait pas folie? Non. Il faut bien savoir, comme la science l'a établi, qu'un grand nombre de fous conservent la conscience de leur état, de leur délire et de leurs rapports avec le monde extérieur; que plusieurs, remarquables par l'association exacte de leurs idées, tiennent des discours sensés et défendent leurs opinions avec finesse et avec une logique serrée; que d'autres, voulant atteindre un but, combinent leurs moyens avec ruse, dissimulation et calcul; que quelques-uns n'offrent d'autres lésions intellectuelles que celles de la volonté qui les pousse irrésistiblement à des actes coupables; que beaucoup, quoique très dangereux, conservent pendant longtemps un calme, une apparence physique de raison, capables de tromper les personnes les plus expérimentées. L'aliéné dont le délire est partiel peut méditer un crime, s'y préparer, calculer les moyens les plus certains pour réussir. »

Pour compléter ces considérations, et afin, comme il le dit, de convaincre les plus incrédules, Aubanel cite plusieurs faits de préméditation choisis parmi ceux où l'aliénation mentale avait été le mieux constatée. Mais alors même que l'on n'en pourrait pas produire d'autres, les exemples de Biscarrat et de Moulinard seraient décisifs; ils prouvent surabondamment qu'un véritable aliéné peut préméditer ses actes.

La préméditation comporte un élément dont nous devons nous occuper, et qui concerne la manière dont les aliénés préparent et exécutent leurs projets. Nous avons à constater là encore une de ces dispositions que les gens du monde croient absolument incompatibles avec la folie. Comment, d'après eux, admettre qu'un aliéné ait encore assez de raison pour prendre les moyens d'atteindre sûrement son but? Le choix des moyens n'indique-t-il pas une force d'attention très grande et une liberté d'esprit qui n'est pas possible dans l'aliénation mentale?

Cependant, il est bien vrai que les aliénés sont parfois les plus habiles, les plus rusés des hommes, pour arriver à leurs fins. Ceux même dont l'intelligence est le plus affaiblie peuvent réaliser leurs desseins avec une habileté que ne sauraient atteindre bien des individus sains d'esprit. Des imbéciles, des idiots mettent souvent, pour accomplir leurs méfaits, plus d'attention, plus de ruse, ils prennent pour détourner les soupçons qu'ils sentent peser sur eux, plus de soin qu'on ne pourrait le supposer.

Ce que les idiots peuvent faire, à plus forte raison des aliénés dont l'intelligence est moins obscurcie en sont-ils capables. « Nos établissements, dit Brierre de Boismont, sont pleins d'aliénés qui cachent, volent..... La vérité est qu'ils prennent si bien leurs mesures, que très souvent on ne peut retrouver les objets qu'ils ont dérobés, et que, malgré la surveillance la plus active, ils parviennent à satisfaire leurs inclinations vicieuses ; l'astuce, la ruse, la finesse, l'adrese sont très communes parmi eux [1]. »

Là où il faut surtout examiner, et nous dirions presque admirer, l'habileté des aliénés à prendre les moyens les meilleurs pour réussir dans leurs desseins, c'est dans les actes les plus importants ou les plus graves

1. *Annales médico-psychologiques*, 1843. p. 289.

qu'ils accomplissent, notamment dans leur évasion des asiles, dans leurs tentatives de suicide et dans leurs attentats contre les personnes.

Lorsqu'un aliéné a l'idée de s'évader de l'asile où il a fallu l'interner, la surveillance la plus active et les précautions les plus grandes sont souvent impuissantes à l'en empêcher. Il n'est aucun directeur d'asile qui, dans un cas de ce genre, n'ait vu quelquefois sa vigilance en défaut. Et lorsque l'évasion a réussi, l'aliéné peut être non moins habile à échapper aux recherches. Voici, à ce sujet, un curieux exemple :

« William Griffith, maître forgeron, s'évada d'une maison d'aliénés d'Exeter, dans l'ouest de l'Angleterre. A l'aide du manche d'une vieille fourchette de fer, il façonna un ciseau à froid, qui lui servit à forcer la serrure de sa cellule et à enlever un barreau d'une fenêtre donnant d'un corridor sur le jardin. Un vieux drap avait été tissu par lui en forme de corde; il parvint à en fixer l'extrémité à une gouttière placée au-dessus de lui pour monter sur le toit, et, de là, il descendit, non sans péril, sur la voie publique.

« Pour un fou, il prit si bien ses mesures, qu'il arriva à la petite ville de Burnstaple sans être arrêté. Il alla loger dans une misérable auberge, s'enivra avec le cidre ou poiré du pays, et comme il n'avait pas un shilling pour payer sa dépense, il fut arrêté le lendemain et dénoncé par l'aubergiste comme voleur, car on lui imputa la soustraction d'une cuiller d'argent qui avait disparu quelques jours auparavant. Griffith n'eut garde de se justifier en disant qu'il sortait d'une Maison d'aliénés; il craignait trop de se voir soumis de nouveau au régime cellulaire. Il se laissa donc condamner à sept années de déportation et conduire aux travaux de Chattam, où il travailla pendant une année. Blessé par la chute d'un échafaudage, il fut transporté à l'hôpital. Cet accident et les *signes de folie qu'il donnait de temps en temps* inspirèrent de la

compassion aux autorités locales. Des personnes généreuses sollicitèrent et obtinrent pour lui la remise du surplus de la peine. Sorti de prison, Griffith se mit à parcourir le pays et gagna sa vie en chantant dans les auberges des chansons en termes d'argot qu'il avait apprises dans les prisons de Chattam.

« Cette faible ressource n'ayant eu qu'un temps, il alla de lui-même se présenter au directeur de la Maison d'Exeter, où on lui demanda d'où il venait. Il produisit des lettres de grâce, persuadé que cela lui suffirait pour qu'on ne le séquestrât plus. Ses désirs ont été accueillis. On l'emploie maintenant dans la maison de travail, à des travaux de forge et de serrurerie[1]. »

L'aliéné que ses idées morbides poussent au suicide s'ingénie plus que tout autre à réussir. Tantôt il cherche à détourner l'attention de ses gardiens ; tantôt il dissimule et paraît renoncer à son idée ; d'autres fois il a recours à des moyens que la prévoyance la plus grande n'a pas su deviner. Il attend le moment opportun avec une patience que rien ne lasse, et quand on croit être à l'abri de sa tentative, il l'accomplit inopinément, avec une froide résolution.

Aucun fait n'est plus instructif, à cet égard, que le suivant, dont Brierre de Boismont a rapporté les détails :

« Un individu qui n'avait pas d'autre folie que celle de vouloir se détruire, est conduit dans un établissement d'aliénés. Les parents disent au chef de l'établissement : « Faites tout ce que vous jugerez convenable; « n'épargnez aucune dépense ; nous ne vous demandons qu'une chose : empêchez-le de se tuer. » A son arrivée, le malade se plaint d'être fatigué; on le déshabille pour le coucher, après avoir pris la précaution de s'assurer qu'il n'a conservé aucun instrument de destruction. Deux domestiques sont placés de chaque

1. *Gazette des Tribunaux*, 1844.

côté du lit, avec ordre de ne pas perdre de vue le malade. Une heure après, on sonne dans l'appartement de l'étranger ; le directeur s'y rend aussitôt. C'est le malade qui l'a demandé. « Monsieur, dit celui-ci, je con-
« çois très bien que, d'après les recommandations de
« mes parents, vous preniez toutes les précautions
« convenables, c'est dans l'ordre; mais il ne faut pas,
« cependant, les pousser au point d'en faire un sup-
« plice. Je viens de faire une longue route, je suis
« accablé de fatigue, je meurs d'envie de dormir;
« mais la vue de ces deux hommes, qui ont les yeux
« fixés sur moi comme deux bûches, non seulement
« m'empêche de dormir, mais elle me porte sur les
« nerfs, elle m'irrite. Soyez assez bon pour les retirer;
« qu'ils se promènent dans la chambre, qu'ils se pla-
« cent près de la cheminée, qu'ils ne cessent pas de
« me garder, je ne m'y oppose point, mais qu'ils ces-
« sent cet affreux supplice. » Cette demande paraît raisonnable; les deux domestiques sont retirés des côtés du lit; mais ils ont ordre de ne pas s'éloigner d'une minute. Ces précautions prises, le directeur sort. Deux heures après, il revient : « Eh bien, comment
« va M. M...? » « Très bien; il dort. » Le directeur approche, l'appelle, il ne répond pas; il le pousse, il ne remue pas. A l'instant, les couvertures sont enlevées : l'étranger était mort étranglé. Sans mouvement apparent, il avait déchiré le bas de sa chemise, qui était en mousseline, l'avait tortillé en cordon, et ramenant lentement les mains, il l'avait passé autour de son cou et s'était étranglé en présence des deux domestiques, qui n'avaient rien vu[1]. »

Dans leurs attentats contre autrui, certains aliénés agissent avec autant de précautions que des criminels ordinaires, et l'on comprend aisément que les magistrats puissent se méprendre lorsque la folie n'éclate pas

1. *Annales médico-psychologiques*, 1844, tome III, p. 139.

en signes très apparents. Si, en même temps, ils ont affaire à des aliénés qui dissimulent leurs préoccupations délirantes, qui parlent d'une manière très sensée sur les choses ordinaires de la vie, qui racontent leurs actes avec une très grande précision de souvenirs et les apprécient avec une certaine justesse, ils peuvent d'autant plus facilement tomber dans l'erreur.

Ce fut ce qui arriva au sujet d'un individu nommé Ferré, inculpé d'attentat aux mœurs, dont les docteurs Ferrus, Foville et Brierre de Boismont eurent à faire l'examen médico-légal.

Cet homme n'avait donné aucun signe extérieur de folie; pour commettre ses actes accomplis sur des enfants qu'il instruisait, il avait soin de n'en prendre jamais qu'un seul avec lui et de bien fermer sa porte. Il comparut en police correctionnelle, fut jugé sain d'esprit et condamné.

Il y eut appel. Alors intervinrent les experts, qui reconnurent que Ferré, halluciné de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, avait, sous l'influence de ses hallucinations, conçu des idées d'un cynisme révoltant. Il était réellement irresponsable[1].

Il est difficile de faire connaître, même d'une manière générale, tous les moyens de précaution que prennent les aliénés pour accomplir leurs actes criminels. Chaque cas comporte des moyens différents, inspirés évidemment par les circonstances. Un aliéné, sur le point de commettre un meurtre, attend qu'il soit seul avec la victime; un autre cherche à l'attirer dans un piège. Celui-ci dissimule avec soin l'arme dont il doit se servir; cet autre s'applique à se créer un alibi.

Lorsque l'acte est accompli, quelques aliénés continuent d'agir en individus prudents et rusés. Ils s'efforcent de détourner l'attention, de dépister les recherches, de faire porter les soupçons loin d'eux.

1. *Annales médico-psychologiques*. 1843. p. 289.

Une aliénée, dont parle le Dr Morel, accusée d'avoir tué à coups de hache sa petite fille âgée de vingt et un mois, avait eu soin de se mettre dans un endroit écarté de sa maison, pour qu'on n'entendît pas les cris de la victime. Puis, le meurtre commis, elle se sauva et se cacha de son mieux. Cette femme était atteinte de lypémanie avec stupeur [1].

Le Dr Billod fut chargé d'examiner un individu nommé Charles, qu'il reconnut atteint de folie généralisée, avec délire des grandeurs, idées de persécution, mysticisme, hallucinations de l'ouïe. Cet individu avait tué sa femme. Arrêté presque aussitôt après le meurtre, et comme en flagrant délit, Charles essaya cependant de nier. Il voulut expliquer que sa femme était morte naturellement dans une crise nerveuse. Puis, voyant que ses négations étaient accueillies avec incrédulité, il soutint qu'il avait eu une querelle au milieu de laquelle il avait involontairement étouffé sa victime. Enfin, il avoua qu'il l'avait étranglée [2].

Cependant, il faut reconnaître qu'en général, si les aliénés sont habiles à préparer leurs attentats, ils le sont beaucoup moins à en éviter les conséquences. Bien peu échappent longtemps aux recherches dirigées contre eux. Cela tient à ce que, pendant la période d'excitation qui les porte au crime, leurs facultés mentales subissent une sorte de suractivité, dans laquelle elles fonctionnent avec une régularité suffisante. Mais l'acte commis, la suractivité cesse et la raison se trouble davantage. Il y a alors une sorte d'épuisement, une dépression plus ou moins grande, et l'aliéné n'est plus en état de prendre, pour échapper aux con-

1. Morel. *Rapport médico-légal sur l'état mental de la veuve Georget; Annales médico-psychologiques*, 1855, p. 114.

2. Billod. *Rapport médico-légal sur l'état mental du nommé Charles, accusé d'assassinat sur la personne de sa femme; Annales médico-psychologiques*, 1865, tome VI.

séquences de son attentat, des précautions équivalentes à celles qu'il avait prises pour le préparer.

Revenons à la préméditation en général, dont ces dernières considérations n'ont envisagé que l'un des éléments particuliers. Il est donc avéré que les aliénés, dans certains cas, ont encore assez de raison, un esprit de conduite assez régulier, pour pouvoir, comme ferait l'homme sain d'esprit, penser à l'avance aux actes qu'ils doivent accomplir. Ils ont la faculté de s'y préparer, de les préméditer avec soin.

Il est aisé de comprendre toute l'importance de cette notion lorsqu'on sait que la préméditation, au point de vue légal, est une circonstance aggravante des délits et des crimes. Il est aisé de comprendre comment les magistrats, comment ceux qui sont chargés d'interpréter et d'appliquer les lois, ont passé par des défiances marquées, par des hésitations très grandes, lorsque la science médicale est venue leur dire que la préméditation, chez l'aliéné, n'enlevait rien à la réalité de sa folie, et qu'elle ne donnait pas le droit de le soumettre à la loi comme s'il n'était point aliéné, comme s'il était un criminel ordinaire. Mais la certitude est faite sur ce point et si, en France du moins, quelques-uns ne se sont pas encore rendus à l'évidence, ils deviennent de plus en plus rares. On n'est plus en droit de dire qu'un homme est responsable de ses actes parce qu'il a su les combiner et les mener à bonne fin, avec toute l'habileté, la persévérance et les précautions d'un homme sain d'esprit. Un magistrat n'est plus en droit de parler comme le faisait naguère l'organe du ministère public dans une affaire d'homicide dont Aubanel nous a conservé l'histoire. Il s'agissait d'un jeune homme inculpé du meurtre de l'un de ses camarades. Ce jeune homme, qui était atteint de lypémanie avec périodes d'excitation, avouait que depuis deux mois la pensée de l'homicide s'était emparée de son esprit : qu'il avait cherché plusieurs fois à la mettre à exécu-

tion; qu'il avait pris toutes ses précautions dans la soirée qui précéda le meurtre. Il avait lutté contre le sommeil et avait frappé sa victime à deux heures du matin, pendant qu'elle dormait profondément; puis, il s'était recouché. Il disait enfin : « Je sais très bien la responsabilité qui pèse sur moi; je ne crois pas être fou; j'ai agi avec préméditation et je me suis préparé à commettre le meurtre. » Mais, ajoutait-il, « je veux garder le secret sur le mobile qui m'a poussé à tuer ». Et le ministère public, soutenant l'accusation et accumulant les charges, s'écriait : « Le crime est avoué; il a été commis avec préméditation; l'accusé avait conscience de ce qu'il allait faire; il a pris les plus grandes précautions pour réussir; il savait qu'il allait commettre une mauvaise action..... il n'a jamais été aliéné; il ne l'était pas surtout au moment de la perpétration du meurtre. Il reste donc responsable de ses actions, et il mérite le châtiment que la loi inflige aux criminels[1]. »

Non, ce n'est pas plus au point de vue de la préméditation et de l'esprit de conduite qu'au point de vue de la conscience du bien et du mal qu'il faut exclusivement se placer pour juger, dans la folie, la responsabilité des actes. Il faut faire intervenir d'autres considérations, et c'est l'honneur de la médecine mentale de les avoir indiquées, de les avoir fait pénétrer dans la pratique. Ces considérations sont celles qui sont tirées de l'existence certaine de la maladie mentale, de la folie quelle qu'elle soit. Après un demi-siècle environ, les paroles du Dr J. Moreau sur ce sujet ont autant de force de vérité que lorsqu'elles ont été écrites; elles en ont plus, en quelque sorte, puisque le temps a contribué à les justifier. Il disait : « La conduite d'un aliéné peut ressembler, dans beaucoup de circonstances, à celle d'un homme parfaitement raisonnable...

1. *Annales médico-psychologiques*, 1859, tome V, p. 42.

Ce n'est pas d'après la conduite plus ou moins raisonnable, logique, conséquente d'un accusé, d'après la justesse des combinaisons avec lesquelles il a conçu un projet, l'habileté qu'il a déployée pour atteindre son but, mettre en défaut ceux que la loi a chargés de le poursuivre et de lui demander compte de ses actions, qu'il faut juger la moralité de ses actes lorsque planent sur lui quelques soupçons de folie, mais bien souvent d'après des données dont la médecine mentale est seule apte à apprécier la valeur, d'après des documents qui se rapportent aux antécédents physiques et moraux de l'individu mis en cause, et à son état de santé actuel[1]. »

Qu'il s'agisse de préméditation, de dissimulation, de simulation ou d'autres actes encore, l'aliéné, comme nous venons de le voir, est susceptible de manifester un véritable esprit de conduite. Il est apte à conserver et à mettre en œuvre la troisième des facultés de raison, la plus importante, en quelque sorte, puisqu'elle s'appuie, en tout ou en partie, sur les autres.

Arrivé à ce point de notre étude, nous pourrions la considérer comme terminée. Cependant elle comporte encore un autre élément qui se rapporte également aux facultés de raison. Cet élément, c'est la logique, l'ordre plus ou moins régulier, plus ou moins parfait dans lequel s'enchaînent et fonctionnent les opérations de ces facultés. L'homme sain d'esprit a une logique ; en est-il de même pour l'homme aliéné? Bon nombre de particularités que nous avons exposées précédemment l'indiquent, et nous pourrions nous contenter de

1. *Annales médico-psychologiques*, 1845, tome V, p. 47.

les rappeler. Mais la question mérite d'être examinée dans son ensemble et plus complètement que ces particularités, disséminées comme elles sont, ne permettraient de le faire. Nous devons lui consacrer un chapitre spécial.

CHAPITRE IV.

LA LOGIQUE DES ALIÉNÉS.

Le mot *logique*, dans le sens le plus ordinaire, signifie suite régulière, enchaînement normal dans les idées et dans les actes. Il s'applique à cette disposition d'après laquelle, des principes, un point de départ étant donnés, l'homme y conforme ses idées, ses paroles et sa conduite. On est logique, lorsqu'on est conséquent avec soi-même, avec les idées ou les principes auxquels on s'est rattaché.

Dans un autre sens, le mot *logique* s'applique à cette partie de la science philosophique qui enseigne à raisonner juste, qui établit la méthode, les règles les plus sûres pour diriger les facultés d'esprit, et permettre d'arriver à la connaissance des notions premières. Mais cette seconde signification ne doit pas nous arrêter, puisque, comme nous l'avons dit, nous avons pour but, non pas d'étudier et de discuter le mode de fonctionnement de la raison chez l'aliéné, mais uniquement d'en constater par les faits la persistance partielle.

Si nous nous occupons de la logique, à propos des aliénés, c'est uniquement pour montrer qu'ils en ont une véritable à leur manière; que, comme les gens sains d'esprit, ils sont capables de mettre de la suite dans leurs idées, capables également de conformer leurs idées, leurs paroles et leur conduite à des principes déterminés.

S'il ne fallait envisager cette aptitude qu'en elle-même, on pourrait affirmer que, sous ce rapport, certains aliénés ne diffèrent pas des gens sains d'esprit.

Comme eux, en effet, ils savent procéder par des déductions régulières. Mais en réalité il y a entre les uns et les autres deux différences profondes, essentielles, qui constituent à elles-seules et par elles-mêmes l'état d'aliénation mentale. Ces différences consistent en ce que les aliénés, à l'inverse des gens sains d'esprit, d'une part appuient leurs conceptions délirantes sur des impressions sensorielles erronées ou mal interprétées, et d'autre part sont absolument incapables de comprendre leur erreur et de rectifier leurs fausses appréciations.

D'une manière générale, l'homme forme ses idées acquises, ses conceptions, soit d'après ses impressions intérieures, soit d'après les impressions qui lui viennent du dehors. Il analyse les unes et les autres, les transforme, et les prend comme point de départ de ses actes. Si l'impression est normale, les idées et les actes sont normaux. Il peut arriver que l'impression soit anormale, ou bien qu'une impression régulière soit mal interprétée; il en résulte alors des idées, des actes anormaux. Mais dans ce dernier cas, si l'homme est sain d'esprit, s'il jouit de l'intégrité mentale, il peut, soit par lui-même, soit à l'aide des indications d'autrui, arriver à rectifier ses impressions, de telle sorte que ses idées et ses actes, en fin de compte, n'aient absolument rien d'anormal.

Mais pour que les choses puissent se passer de la sorte, il faut certaines conditions essentielles, à savoir que les sens qui perçoivent les impressions extérieures, le cerveau qui reçoit ces impressions ainsi que les impressions intimes, qui les élabore et qui les transforme pour les transmettre à son tour sous forme d'idées nouvelles ou bien sous forme d'actes et de paroles, il faut, disons-nous, que les sens et le cerveau soient sains et fonctionnent régulièrement, il faut en un mot que l'organisme entier soit en mesure de fournir à l'intelligence des notions vraies, exactes, et qu'il

lui permette de fonctionner d'une manière régulière. C'est le *Mens sana in corpore sano,* la sanité d'esprit fondée essentiellement sur la sanité de l'organisme entier.

Lorsqu'il n'en est pas ainsi, lorsque l'organisme est vicié, qu'il est faussé dans son fonctionnement, il n'y a plus de conformité possible entre les impressions extérieures et les conceptions de l'esprit ; l'intelligence n'a plus un point de départ auquel elle puisse se fier : le jugement, si bien conservé qu'on le suppose, n'est plus en mesure de contrôler les impressions, de discerner celles qui sont vraies de celles qui sont fausses ; les conceptions se forment d'une manière irrégulière et la conduite ne peut être qu'anormale.

Voilà, en réalité, où résident les différences essentielles entre l'homme sain d'esprit et l'homme aliéné : dans le mode de perception des impressions extérieures ou des impressions intimes, et dans la manière d'apprécier les unes et les autres. Tous deux forment régulièrement leurs conceptions mentales d'après les notions fournies par la sensibilité ; mais l'un est capable de rectifier celles de ces notions qui sont fausses, tandis que l'autre en est incapable, et qu'il se conforme entièrement à des principes erronés. Leuret n'avait point tort de dire que l'aliéné est un homme qui se trompe ; mais sa doctrine était inadmissible, parce qu'il prétendait assimiler l'erreur de l'aliéné à celle de l'homme sain d'esprit.

Ainsi donc, c'est dans le point de départ que réside la distinction entre la sanité d'esprit et l'aliénation mentale. Mais après avoir reconnu que si l'homme sain d'esprit peut rectifier des erreurs, l'aliéné ne le peut pas, il faut reconnaître que celui-ci, tout comme l'autre, peut, de ses faux principes, tirer toutes les conséquences qu'ils contiennent, il peut, lui aussi, être entièrement logique à sa manière. C'est ce qui nous reste à établir.

Nous allons examiner la logique des aliénés :

1° Dans la formation des idées et dans le raisonnement ;

2° Dans les actes ;

3° Dans l'évolution des conceptions délirantes.

ARTICLE PREMIER.

La logique des aliénés dans la formation des idées et dans le raisonnement.

L'aliéné, comme l'homme sain d'esprit, puise ses idées dans les impressions de la sensibilité. — Influence des troubles de la sensibilité générale ; anesthésie ; hyperesthésie ; perversions diverses. — Troubles de la sensibilité spéciale ; hallucinations. — Formation des conceptions délirantes.

On distingue deux sortes d'idées, les unes appelées idées ou notions premières, les autres idées ou notions acquises.

Les idées premières sont absolument étrangères à notre étude ; elles sont du ressort de la psychologie pure.

Les autres idées sont acquises à l'aide des organes, par l'intermédiaire des sens ou de la sensibilité générale. L'homme les conçoit, les forme, les combine en lui-même d'après les indications qu'il reçoit de ses perceptions.

L'homme sain d'esprit, qui entend, voit, touche avec des organes normaux, et qui, avec le jugement servi par un cerveau sain, est capable d'apprécier sainement et avec exactitude toutes les impressions qui lui viennent du monde extérieur, se forme des idées saines, vraies, justes.

L'homme aliéné, au contraire, dont la sensibilité générale ou spéciale est troublée, dont le cerveau est

altéré, ne peut plus percevoir ou juger d'une manière normale; il apprécie mal les impressions qui lui viennent du monde extérieur, et les idées qu'il conçoit, qu'il forme en lui-même, sont morbides, fausses, erronées; on les appelle alors idées, ou mieux, conceptions délirantes.

Les conceptions délirantes de l'aliéné sont variables suivant la nature des troubles de la sensibilité.

La sensibilité qui n'est plus normale se présente avec l'un des trois caractères suivants : elle est abolie, pervertie ou exagérée (exaltée).

Un grand nombre d'aliénés présentent comme signe physique de leur maladie mentale l'anesthésie ou abolition de la sensibilité générale, soit dans tout le corps, soit dans certaines parties du corps. Les idées qu'ils conçoivent d'après cette abolition de la sensibilité sont généralement très logiques; quelques-uns croient qu'ils n'existent plus, qu'ils sont morts, qu'ils n'ont plus de bouche, plus de dents, plus d'intestins, plus de tête, etc.

Un des exemples les plus remarquables de ce genre de délire a été rapporté par le Dr Foville qui, l'un des premiers, a indiqué l'influence que les perturbations de la sensibilité générale ou spéciale exercent sur les idées déraisonnables des aliénés.

« J'ai, dit-il, sous les yeux un homme qui se croit mort depuis la bataille d'Austerlitz, à laquelle il a assisté et reçu une blessure grave. Son délire est fondé sur ce qu'il ne se reconnaît plus, ne sent plus son corps; lorsqu'on lui demande des nouvelles de sa santé, il a coutume de répondre : « Vous demandez comment « va le père Lambert; mais le père Lambert n'y est « plus; il a été emporté par un boulet de canon à la « bataille d'Austerlitz. Ce que vous voyez-là n'est pas « lui, c'est une machine qu'*ils* ont faite à sa ressem- « blance et qui est bien mal faite; faites-en donc une « autre. » Jamais en parlant de lui-même il ne dit *moi*, mais *cela*. Cet homme est plusieurs fois tombé

dans un état d'immobilité et d'insensibilité qui durait plusieurs jours. Les sinapismes, les vésicatoires appliqués contre ces accidents n'ont jamais déterminé le moindre signe de douleur. Souvent il a refusé de manger, disant que ça n'en avait pas besoin, que d'ailleurs ça n'avait pas de ventre.

« J'ai souvent exploré la sensibilité de la peau chez cet homme; je lui ai pincé les bras, les jambes, sans qu'il manifestât la moindre douleur. Pour être plus certain qu'il ne la dissimulait pas, je l'ai fait piquer vivement par derrière, tandis que je lui parlais; il ne s'en est pas aperçu.

« Cet homme n'offre-t-il pas un exemple bien remarquable du délire le plus étrange, influencé manifestement par l'absence de sensibilité de la peau, absence ou modification marquée de la sensibilité viscérale?[1]. »

Quelquefois ces mêmes malades qui se croient morts, conséquents, logiques avec eux-mêmes demandent qu'on les enterre.

Borrichino rapporte qu'une dame, croyant ainsi qu'elle était morte, exigea qu'on l'ensevelît et qu'on la mît dans un cercueil, se plaignant de la lenteur qu'on apportait à remplir ce dernier devoir, et ajoutant qu'elle avait mis plus d'empressement à le faire pour ceux de ses domestiques qui avaient éprouvé le même sort. Et comme on feignait de complaire à son désir, elle fit des observations sur le linge qu'on employait, sur les inégalités des planches mal jointes qu'on lui destinait. Lorsqu'elle eut été guérie à force de soins et de douceur, elle ressentit un grand étonnement de se trouver vivante[2].

D'autres aliénés dont la sensibilité générale est éga-

1. Foville, article : *aliénation mentale*; *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. I.

2. Trélat, *Recherches historiques sur la folie*, p. 88. Paris, J.-B. Baillière, 1839.

lement abolie, au lieu de se croire morts, conçoivent des idées délirantes diverses, mais toujours en rapport avec la perturbation morbide. Un des plus curieux exemples que l'on puisse en citer est celui que raconte Esquirol, d'une femme qui se croyait possédée du démon, et qui donnait, par une démonstration frappante, la preuve de son insensibilité.

« Cette femme nommée H..., âgée de cinquante et un ans, marchande foraine, se plaisait, dit Esquirol, à lire des histoires de revenants et de sorciers. Or, étant tombée malade, elle s'imagine un jour que le diable lui apparaît, lui propose de signer un papier avec du sang tiré du petit doigt de la main gauche, et lui promet une somme d'argent. Après bien des débats, H... écrit sa renonciation à Dieu et son dévouement au diable; aussitôt elle croit que la terre tremble sous ses pieds et autour d'elle, que sa maison est entourée par un tourbillon qui l'ébranle et brise les toits. Dans cet instant le malin esprit disparaît, emportant son corps, et n'en laisse que le simulacre; tous ses voisins ont été les témoins effrayés de ces phénomènes. Son corps étant au diable, son image est tentée de se jeter à l'eau, de s'étrangler; le diable l'excite à divers crimes... elle n'a point de sang, elle est absolument insensible; *je traversai la peau de son bras avec une aiguille, sans qu'elle parût éprouver de la douleur.* « Je resterai, dit-elle, éternellement « sur la terre, jusqu'à ce que des hommes savants « aient trouvé le moyen de contraindre le diable à « reporter sur la terre mon corps créé. Tout ce que « je dis m'a été enseigné par le corps qui n'est plus « et qui, avant mon malheur, était sur la terre[1]. »

Une troisième catégorie de ces mêmes aliénés s'imaginent avoir subi des changements dans leur personnalité; ils conçoivent à ce sujet les idées les plus

1. Esquirol, *Maladies mentales*, tome I, p. 245.

absurdes, les plus bizarres. Il suffit d'en donner comme exemples ces deux malades dont parle Arétée : l'un s'imaginait être un bouteille d'huile dont il craignait à chaque instant la chute, et n'osait remuer; l'autre, se croyant une motte de terre, refusait de boire de peur de se ramollir[1].

Enfin il faut noter que la perte de la sensibilité générale, soit de tout le corps, soit de certaines parties du corps, est d'ordinaire la base des conceptions délirantes que l'on rencontre dans l'hypocondrie, la mélancolie et la lypémanie.

L'hyperesthésie ou exaltation de la sensibilité générale contribue, comme l'anesthésie, à produire des conceptions délirantes; elle en produit même un plus grand nombre et de plus variées. Souvent elle se confond avec la douleur, et les aliénés sont alors extrêmement malheureux de ce qu'ils éprouvent.

C'est assurément l'hyperesthésie qui agissait sur ce malade dont nous avons failli être la victime; elle était cause que les bains lui étaient douloureux, et qu'il les croyait faits avec du vitriol.

Esquirol a décrit ainsi l'influence de l'hyperesthésie sur les lypémaniaques :

« Il est, dit-il, des lypémaniaques qui sont d'une susceptibilité très irritable. Tout fait sur eux une impression très vive; la plus légère cause produit les plus douloureux effets; les événements les plus simples, les plus ordinaires, leur paraissent des phénomènes nouveaux et singuliers, préparés exprès pour les tourmenter et pour leur nuire. Le froid, le chaud, la pluie, le vent, les font frissonner de douleur et d'effroi; le bruit les saisit et les fait frémir; le silence les fait tressaillir et les épouvante; si quelque chose leur déplaît, ils le repoussent avec rudesse et avec obs-

1. Trélat, *Recherches historiques sur la folie*, p. 44. Paris, J.-B. Baillière, 1839.

tination; si les aliments ne leur conviennent pas, ils vont jusqu'à éprouver des nausées et des vomissements..... Cette excessive susceptibilité leur fait rencontrer sans cesse, dans les objets extérieurs, de nouvelles causes de douleurs; aussi le jour et la nuit ont-ils l'oreille aux écoutes et l'œil au guet;... ils racontent sans cesse et à tous venants leurs maux, leurs craintes, leur désespoir[1]. »

Le même auteur a encore montré que l'excitation de la sensibilité cutanée produit chez les aliénés des illusions variées.

« Il en est, dit-il, qui ressentent une telle irritation de la peau, qu'ils croient être frappés et meurtris par le plus léger contact, qu'ils se persuadent qu'on leur jette des substances ou des poisons qui les brûlent, qui les déchirent. Nous avons à Charenton une aliénée qui pousse les hauts cris dès qu'on la touche du doigt : « Vous me faites du mal! Ne me frappez pas! ne me « frappez pas! » dit-elle[2]. »

Parmi les exemples que donne Esquirol de cette influence des troubles de la sensibilité sur les conceptions délirantes, celui-ci surtout est caractéristique :

« Un officier d'ordonannce, âgé de vingt-sept ans, fut pris de manie aiguë; délire général, loquacité, cris, fureur. Il déchirait tout ce qui tombait sous ses mains, linge, vêtements, literie. Force avait été de le laisser coucher sur la paille. Se sentant piqué, il disposait la paille en rond, laissant au centre un espace vide, dans lequel il se plaçait; il agitait sa tête dans toutes les directions, soufflant sans cesse dans la paille qui l'entourait, et poussant de temps en temps des cris, comme pour repousser des objets menaçants. Ce symptôme persista nuit et jour, pendant plus de trois semaines. L'on sut que le malade prenait chaque brin

1. Esquirol, *Maladies mentales*, tome I, p. 203.
2. *Ibid.*, p. 103.

de paille pour autant de becs d'oiseaux de proie qui le blessaient. Il soufflait dessus, et poussait des cris pour épouvanter et éloigner ces animaux malfaisants. »

Quelquefois aussi les aliénés ont de l'hyperesthésie de leurs organes internes, sous l'influence de laquelle ils conçoivent également des idées déraisonnables. Esquirol dit à ce sujet :

« Les douleurs gastriques, intestinales, les borborygmes, le trouble des évacuations alvines, sont autant de symptômes sur lesquels les aliénés se font souvent illusion, portant des jugements aussi faux que divers sur la nature et les causes de ces symptômes. Les faits, à cet égard, sont très nombreux, et se retrouvent dans tous les auteurs.

« Ambroise Paré guérit un hypocondriaque qui croyait avoir des grenouilles dans l'estomac, en lui faisant prendre un purgatif qui lui procura des selles abondantes : on avait eu le soin d'introduire furtivement de petites grenouilles dans le vase qui devait recevoir les matières rejetées.

« J'ai fait, à la Salpétrière, l'ouverture du corps d'une femme lypémaniaque, laquelle avait cru, pendant plusieurs années, qu'elle avait un animal dans l'estomac. Elle avait un cancer de cet organe.

« Il y a, dans la division des aliénées de la Salpétrière, une femme qui, depuis un grand nombre d'années, éprouve des douleurs abdominales. Elle assure qu'elle a dans le ventre tout un régiment ; lorsque les douleurs s'exaspèrent, elle s'irrite, elle crie et répète qu'elle sent les coups que se portent les militaires en se battant et qu'ils la blessent avec leurs armes.

« Une femme, âgée de cinquante-huit ans, qui a vécu à la Salpétrière un grand nombre d'années, se plaignait de douleurs à l'épigastre, qui était sensible au toucher. Elle rendait beaucoup de gaz par la bouche, et était souvent affectée de dysménorrhée..... On l'appelait la Mère de l'Église, parce qu'elle parlait sans

cesse de sujets religieux. Elle attribuait ses souffrances à Ponce-Pilate, qu'elle disait être le père d'un enfant qu'elle avait eu. Cet infâme s'est établi dans son ventre, elle l'y voit, et chaque fois qu'elle me rencontre, elle me prie de le chasser. Elle croit aussi avoir dans le ventre tous les personnages du Nouveau-Testament, quelquefois même ceux de la Bible. Elle me dit souvent : « Je n'y puis plus tenir ; quand fera-t-on la paix de l'Église ? » Si les douleurs s'exaspèrent, elle me répète avec un sang-froid imperturbable : « Aujourd'hui, l'on fait le crucifiement de Jésus-Christ, j'entends les coups de marteau qu'on donne pour enfoncer les clous. » Elle croit que les papes tiennent concile dans son ventre. Rien n'a pu dissiper des illusions aussi bizarres. On fit l'autopsie de cette femme ; elle avait de la péritonite chronique, qui déterminait évidemment l'hyperesthésie[1]. »

Les irritations, les douleurs, les lésions des organes de la génération sont, pour les aliénés, des causes fréquentes d'illusions et d'idées délirantes qui se rapportent à ces organes. Ce sont des idées délirantes de ce genre qui ont suggéré toutes les histoires des démons incubes et succubes.

Les troubles de la sensibilité spéciale, notamment ceux auxquels on donne le nom d'hallucinations et d'illusions, peuvent-ils, au même titre que les troubles de la sensibilité générale, servir de base à des conceptions délirantes ? Quelques divergences d'opinion se sont produites sur ce sujet.

Le Dr Foville était d'avis qu'il en était ainsi.

« Tout le délire des malades, disait-il, roule exclusivement, dans bien des cas, sur la fausse sensation. Tous les écarts de l'esprit n'en sont que la conséquence : lorsqu'ils sont guéris, ces malades disent : « J'ai vu, « j'ai entendu aussi distinctement que je vous vois, que

1. Esquirol. *Ibid.*

« je vous entends », alors qu'en même temps ils savent « bien rendre compte des erreurs de leur imagination. »

Et il ajoutait : « Chez quelques aliénés, les hallucinations ont précédé le délire ; elles ont été, dans le principe, reconnues par les malades pour de fausses perceptions; combinées plus tard avec le dérangement intellectuel, elles ont été regardées comme réelles [1]. »

Mais d'autres auteurs ont soutenu une opinion contraire et ont avancé que le phénomène morbide est purement intellectuel et tout à fait indépendant des appareils sensoriels. C'est ainsi que le comprenait Esquirol. Il admettait que l'hallucination est un phénomène cérébral ou psychique, qui s'accomplit indépendamment des sens. « Dans les hallucinations, dit-il, il n'y a ni sensation ni perception, pas plus que dans les rêves et le somnambulisme, puisque les objets extérieurs n'agissent plus sur les sens [2]. »

Ces deux opinions contraires ont donné lieu à d'importantes discussions dont il suffit de rappeler le souvenir. Les faits ont justifié l'opinion du docteur Foville, à laquelle le docteur Baillarger vint apporter l'appui de son autorité incontestable [3]. Plus récemment, d'autres auteurs, notamment le Dr Christian [4], le Dr E. Régis [5] et le Dr Féré [6] ont, à leur tour, produit d'autres faits catégoriques, d'où il résulte que, dans quelques cas au moins, le trouble sensoriel précède le trouble mental.

D'ailleurs, alors même que l'on admettrait que les

1. Foville, article *Aliénation mentale ; Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, tome I, p. 438, 1829.

2. Esquirol, *Maladies mentales*, tome I, p. 95.

3. Baillarger, *Des hallucinations*, 1846.

4. Christian, *Hallucinations ; Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.

5. E. Régis, *Des hallucinations unilatérales ; Encéphale*, 25 mars 1881.

6. Société de biologie, 17 décembre 1881.

hallucinations ne sont point antérieures aux conceptions délirantes, alors même qu'on les regarderait comme un résultat des idées morbides, il faudrait reconnaître que, dans bon nombre de cas, elles réagissent sur le malade et sont, pour lui, la cause et l'origine de conceptions délirantes nouvelles. C'est ce que fait remarquer encore le Dr Foville : « Quel que soit, dit-il, le point de départ organique des hallucinations, elles sont gaies, tristes, capables d'inspirer des sentiments de bienveillance ou d'armer d'un instrument homicide la main de l'insensé. Leur effet sur l'esprit de ces malades est tout aussi réel, tout aussi positif que les impressions que nous percevons sous l'influence d'excitants extérieurs [1]. »

Récemment, le Dr Luys a exprimé une opinion analogue et montré l'influence en retour que les hallucinations peuvent exercer sur l'esprit du malade : « L'individu halluciné, dit-il, alors qu'il est seul dans sa chambre, à l'abri de tout bruit, entend des voix qui l'excitent et lui disent toute espèce de choses. Il *s'émeut*, il *s'excite* à la suite de ces suggestions, prend fait et cause pour ce qu'il entend, comme s'il s'agissait de choses réelles [2]. »

On ne peut méconnaître du reste, tant les faits sont évidents, que l'action combinée, successive ou simultanée, des troubles divers de la sensibilité, et notamment l'action des hallucinations, ne crée l'une des formes de délire les plus intéressantes et les plus nettement déterminées, le délire des persécutions. Dans ce délire, presque toutes les fausses idées, les fausses conceptions, roulent sur des troubles de la sensation et en proviennent. Les malades ont des idées d'empoi-

1. Foville. *Aliénation mentale : Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, tome I, p. 489.

2. Luys, *Traité clinique et pratique des maladies mentales*, p. 290. Paris, Delahaye, 1881.

sonnement, qui sont causées par des troubles de la sensibilité viscérale; ils se plaignent d'être attaqués par des procédés mystérieux qui leur font éprouver dans tout le corps les souffrances les plus variées. On les frappe, disent-ils, on les pince, on les pique, on leur tortille les chairs et les intestins, on leur arrache les testicules, on leur fait éprouver toutes sortes de sensations, soit sur la peau, soit dans l'intérieur même du corps, on leur lance des odeurs nauséeuses, sulfurées, cadavériques. Ils se plaignent de recevoir à travers le corps des décharges électriques; on les magnétise; on agit sur eux par l'hypnotisme. Toutes les idées qu'ils conçoivent dans ces conditions sont le produit direct de leurs hallucinations et des troubles divers de la sensibilité.

Il est donc vrai, en général, que les aliénés sont le jouet de leurs sensations, de leurs impressions physiques. C'est d'elles qu'ils tirent leurs idées, leurs conceptions, aussi bien celles qui semblent raisonnables que celles qui sont les plus déraisonnables et les plus absurdes.

Conséquent avec lui-même dans la formation de ses idées, l'aliéné l'est encore dans les déductions qu'il en tire. A certains égards il se montre même sur ce point plus conséquent que l'homme sain d'esprit; c'est ordinairement avec une logique ferme, constante, nous dirions presque inexorable, que, de ces idées acquises, il tire des déductions régulières propres à donner naissance à d'autres idées ou à diriger ses actes.

Cela se conçoit, d'ailleurs; car un individu est d'autant plus conséquent avec lui-même, avec ses idées, avec ses principes, sa logique est d'autant plus serrée, que la conviction chez lui est plus forte, et qu'elle touche à la certitude.

Or l'aliéné est convaincu, certain de la réalité de ce qu'il éprouve. Ses hallucinations, ses conceptions délirantes sont pour lui la vérité même; il entend, il voit,

il sent; et les voix, les odeurs, les êtres dont il a la notion sensorielle sont pour lui aussi réels que si les sens en avaient la perception véritable. C'est presque toujours peine perdue de chercher à prouver à un aliéné qu'il se trompe. Quels que soient les raisonnements qu'on fasse valoir, la netteté des preuves qu'on accumule, tout est sans valeur, et vient se heurter à la réponse que font tous les aliénés : « Je suis certain, « disent-ils, d'entendre, de voir et de sentir tout ce « dont je parle. »

« Un ecclésiastique, confié à mes soins, raconte le Dr Foville, a des hallucinations de l'ouïe : il entend sans cesse des voix qui le menacent de le chasser de la maison, de le mettre à la porte. Cet homme a reçu une éducation soignée, il a cultivé les sciences naturelles. Je cherche, en lui rappelant ce qu'il a pu lire sur les erreurs de nos sensations, à lui inspirer des doutes sur la réalité des injures, des menaces qu'il croit entendre. A tout ce que je lui adresse dans ce but, il répond : « Hé ! monsieur, je dois donc douter aussi « de tout ce que vous me dites, je dois douter que je « vous vois, que je vous entends[1]. »

Une dame, que nous avions à traiter, croyait tout le long du jour entendre des coqs qui se moquaient d'elle et qu'on avait placés autour d'elle pour lui être désagréable. On voulut tenter de lui démontrer son erreur, et on lui fit parcourir toute la maison, jusque dans les moindres recoins. « Vous voyez bien, lui disait-on, que « nulle part il n'y a de coqs. » Et elle répondit : « Vous « les avez fait retirer pour le temps de ma perquisi- « tion. »

La même conviction, la même certitude qui empêche l'aliéné de se rendre à l'évidence des preuves accumulées contre la fausseté de ses idées, fait que, dans la

1. Foville, *Aliénation mentale; Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, tome I, p. 489.

discussion de son délire, il raisonne avec une logique aussi ferme que le ferait l'homme le plus sensé.

« L'idée délirante, dit Renaudin, est pour le fou l'élément dans lequel il s'isole. Il entre à son sujet dans les plus minutieux détails, n'omet aucune circonstance et se fait remarquer par la logique de ses déductions..... Il ne manque rien à toute la série des opérations du raisonnement; les données premières sont inexactes ou fausses, mais tout le système est parfaitement coordonné; la logique est même parfois si serrée, que l'argumentation offre des difficultés sérieuses à l'homme le plus intelligent. Combien de fois n'arrive-t-il pas que c'est l'aliéné qui triomphe de son adversaire, sans rien avoir perdu de son énergie dans cette lutte, où le raisonnement l'emporte sur la raison. Cet aliéné raisonne donc, il raisonne même beaucoup mieux qu'il n'a pu le faire antérieurement à sa maladie[1]. »

« Il est de ces malades, dit à son tour Guislain, qui sont capables de désarçonner des logiciens solides. Je me rappelle une dame qui était un vrai tourment pour moi, comme pour toutes les personnes de l'établissement. Toutes mes réponses à ses questions étaient passées au creuset de l'analyse, et cela avec une profondeur de vues qui étonnait tout le monde[2]. »

Ainsi, logique dans la conception, dans la formation de ses idées, logique dans les déductions qu'il en tire et la démonstration qu'il en veut faire, l'aliéné rapporte tout à ces idées et à leur point de départ. Nous allons maintenant le voir y conformer logiquement, en bien des circonstances, ses actes et sa conduite.

1. Renaudin, *Études médico-psychologiques sur l'aliénation mentale*, p. 183. Paris, J.-B. Baillière, 1854.

2. Guislain, *Leçons orales sur les phrénopathies*, tome I, p. 162. 1852.

ARTICLE II.

La logique des aliénés dans leurs actes.

Parmi les actes des aliénés, un certain nombre sont la conséquence directe et logique de leurs idées délirantes. — Mutilations. — Tentatives de suicide. — Refus des aliments. — Dispositions diverses des persécutés. — Aliénés migrateurs.

En parlant de la logique des aliénés dans leurs actes, nous voulons dire, non pas que tous leurs actes morbides sont inspirés par leurs conceptions délirantes, mais seulement qu'un certain nombre d'entre eux en sont évidemment la conséquence directe.

Il y a certainement bien des actes de folie qui sont accomplis d'une manière inconsciente, irréfléchie, automatique, et lors même que l'on trouve, en même temps que ces actes, des idées délirantes qui sont en concordance avec eux, on reconnaît sans peine qu'il n'y a entre les uns et les autres aucun lien d'influence préexistante.

D'autre part, il arrive que certains actes des aliénés dérivent directement, non pas des conceptions délirantes, mais des troubles de la sensibilité qui ont donné naissance à ces dernières. Il en est ainsi, par exemple, avec certaines hallucinations, qui suggèrent à la fois les conceptions délirantes et les actes correspondant à ces conceptions. Une des malades que nous soignons en ce moment, excessivement hallucinée, est souvent portée à des tentatives de suicide commandées par des voix qui lui disent : « Tu es une infâme ; tue-toi. » L'hallucination, dans ce cas, suggère donc à la fois une idée délirante et un acte approprié à cette idée.

Mais à côté de ces deux catégories, auxquelles

appartiennent un très grand nombre des actes des aliénés; il y en a une troisième, également assez nombreuse, dans laquelle ces actes sont sous l'influence immédiate du délire et en dérivent d'une manière logique. Nous n'avons pas l'intention d'examiner tous les cas dans lesquels il y a ainsi succession régulière entre les idées délirantes et les actes. Nous nous bornerons à mentionner brièvement ceux qui sont le plus remarquables ou qui se produisent le plus fréquemment. Dans une certaine mesure, les considérations où nous allons entrer pourraient être rapprochées de celles où nous sommes entré précédemment à propos des motifs de conduite. Toutefois il s'agit d'examiner plus spécialement ici la manière dont les actes s'enchaînent avec certaines dispositions morbides et en sont la conséquence logique.

Mutilations. — Il arrive souvent que des aliénés pratiquent sur eux-mêmes des mutilations qui sont la conséquence directe de leurs conceptions délirantes, ou bien se soumettent de leur plein gré à des tortures qui répondent à ces mêmes conceptions. Cela se rencontre surtout chez les aliénés atteints de folie mystique, de délire religieux.

Les mutilations qu'ils pratiquent sont des plus variées. Il en est qui se donnent de violents coups de poing, dans le dessein de s'enfoncer les côtes, de s'aplatir le nez, de se crever un œil; d'autres qui se brûlent à petit feu les pieds, les mains; d'autres enfin qui se font l'amputation des organes génitaux ou qui s'enfoncent des clous dans les chairs.

Esquirol rapporte l'histoire d'une princesse russe âgée de vingt-sept ans, femme d'une grande distinction, qui était devenue lypémaniaque à la suite de chagrins domestiques. Exaltée par des prédications religieuses, elle s'accusait d'avoir commis des crimes, se croyait exposée à subir le martyre, et un jour, soit par

pénitence, soit pour essayer son courage, elle plaça le doigt médius de la main droite sur la flamme d'une bougie, et l'y laissa si longtemps qu'il fallut enlever les trois phalanges.

Le Dr Galais parle, d'après Amelung, d'un lypémaniaque religieux qui, pour obéir aux suggestions de son délire, se fit l'amputation de la main et du pied[1].

Le Dr Christian donne les détails suivants sur une lypémaniaque qui elle aussi, sous l'influence du délire religieux, cherchait à se torturer de diverses manières. « Elle porte sur le corps de nombreuses ecchymoses provenant, dit-il, des coups qu'elle s'est donnés. Elle se croit coupable de plusieurs crimes. Le diable s'est emparé d'elle. Elle fait des tentatives incessantes pour se détruire, se frappe la tête contre les murs, se jette par terre. Une blessure qu'elle s'est faite au front, et qui détermine un érysipèle, oblige à la tenir attachée. Elle continue néanmoins ses tentatives. Dieu, dit-elle, veut faire des miracles sur elle ! Un jour elle parvient à s'arracher deux dents ; une autre fois elle s'arrache une poignée de cheveux. On la surprend mangeant ses excréments, alors qu'elle fait des difficultés inouïes pour prendre un aliment quelconque[2]. »

Les mutilations volontaires ne se rencontrent pas seulement chez des aliénés atteints de délire religieux. Les conceptions délirantes les plus diverses peuvent en être la cause. L'un des exemples les plus remarquables que l'on puisse rappeler est celui d'un aliéné dont parle Guislain, qui se coupa l'avant-bras pour éviter de commettre un meurtre. « Cet homme, qui était atteint de lypémanie, fut inopinément saisi par l'idée de tuer sa femme. Cette impulsion elle-même n'était déterminée par aucun motif ; mais elle amena

1. Galais, *Des mutilations chez les aliénés*. Thèse de Paris, 1867.

2. Christian, *Études sur la mélancolie*. p. 41.

le malade à une impulsion nouvelle, celle d'amputer son propre bras. Il se dit tout bas : « quand je n'aurai « plus de bras, je ne pourrai plus tuer ma femme. » Il réalisa immédiatement cette conception. Il saisit un couteau d'un tranchant très vif, et d'un seul coup, il se fit l'amputation de l'avant-bras au dessus de la main[1]. »

Tentatives de suicide. — Le suicide est commun chez les aliénés, et quand on peut en déterminer la cause on reconnaît souvent qu'il est inspiré par des conceptions délirantes. Beaucoup d'aliénés y arrivent par désespoir, accablés qu'ils sont par le poids de leurs idées tristes ; d'autres le font pour obéir à des incitations diverses. « Le plus grand nombre des aliénés qui se suicident, dit le Dr A. Ritti, avaient la ferme intention de se faire mourir, et l'acte morbide était en quelque sorte la conséquence logique de leurs préoccupations délirantes[2]. »

La mélancolie anxieuse est une des formes de folie où le suicide est le plus fréquent. D'après le Dr Ritti, cela tient à ce que les malades se croient ruinés, perdus, déshonorés ; qu'ils s'accusent de crimes imaginaires et se croient cause de la ruine et du déshonneur de leurs familles ; qu'ils s'imaginent être damnés, voués à la guillotine. En proie à des angoisses morales en quelque sorte continues, ils attribuent à tout un caractère sinistre, et comme leurs préoccupations anxieuses sont encore entretenues par des hallucinations, ils arrivent à chercher dans le suicide la fin de tous leurs maux.

Dans la mélancolie avec stupeur le suicide est également assez fréquent. Souvent alors les tentatives se

1. Guislain, *Leçons sur les phrénopathies*, tome I, p. 240.
2. A. Ritti, *Suicide : Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*

présentent dès le début de la maladie. Presque tous les malades avouent, une fois l'accès passé, que les idées de suicide les hantaient pendant tout le cours de leur état de stupeur, qu'ils cherchaient ainsi à échapper aux obsessions terrifiantes qui les tourmentaient.

Les deux moyens de suicide auxquels les aliénés, poussés par leur délire, ont le plus ordinairement recours, sont la pendaison et la strangulation. Ce sont, du reste, les moyens qui sont habituellement le plus à leur portée. Mais ils sont ingénieux à en trouver d'autres. Il nous paraît intéressant de rappeler à ce propos quelques faits qui, tout en montrant cette ingéniosité des aliénés, contribuent à établir comment les tentatives de suicide peuvent être la conséquence logique du délire.

Esquirol parle d'un malade qui étant, en 1812, préfet d'une grande ville d'Allemagne où surgit une insurrection, fut si effrayé du désordre causé par cet évènement, qu'il en perdit la tête. Il se crut accusé de haute trahison, et par conséquent déshonoré. Dans ces dispositions, il se coupe la gorge avec un rasoir. Dès qu'il a repris ses sens, il entend des voix qui l'accusent. Guéri de sa blessure, les mêmes voix le poursuivent; il se persuade qu'il est entouré d'espions, se croit dénoncé par ses ennemis. Les voix lui répètent jour et nuit qu'il a trahi son devoir, qu'il est déshonoré, qu'il n'a rien de mieux à faire que de se tuer; elles se servent successivement de toutes les langues de l'Europe, qui sont familières au malade. Détail curieux : une seule de ces voix est entendue moins distinctement, parce qu'elle emprunte l'idiome russe, que le malade ne parle pas aussi facilement que les autres[1].

Le Dr Berthier raconte l'histoire d'une malade de trente-neuf ans, qui était en proie à un délire mélancolique roulant sur des idées religieuses.

1. Esquirol, *Maladies mentales*, tome I, p. 160.

« Cette femme, dit-il, gémit continuellement, pleure et se lamente; elle entend la voix de Dieu qui lui reproche ses fautes; elle s'imagine qu'elle est damnée, elle croit qu'il faut abréger sa vie, inutile, du reste, pour elle comme pour la société. Un jour elle réussit à monter dans un grenier où l'on allait étendre du linge, et aussitôt s'élance vers une des lucarnes pour se précipiter sur le sol. Une religieuse surveillante qui l'avait aperçue et suivie, se jette prestement sur elle, la saisit par les pans de sa robe, et la tient suspendue aux bords de la fenêtre, appelant au secours. Malgré les efforts de la religieuse la malade tomba. Elle se fit au bras une fracture qui guérit. Mais dans son délire elle n'exprimait qu'un regret, celui d'avoir manqué son but; elle n'avait qu'un désir, celui de renouveler sa tentative. Que lui importait de vivre? disait-elle. Pourquoi jouir du bienfait de la vie quand on en est indigne?[1]. »

Un certain nombre de malades cherchent à se tuer en se précipitant tête baissée contre les murs. C'était le cas d'un malade observé par le Dr Lunier. Ce malade croyait qu'on voulait l'empoisonner. « Il se figure, dit le Dr Lunier, que les personnes qui l'entourent pour lui donner des soins le poursuivent pour attenter à ses jours. Il les entend s'entretenir du genre de mort qu'il conviendrait de choisir. Effrayé des préparatifs, et voulant se soustraire aux supplices qu'il croit préparés pour lui, il se jette avec violence contre les murs et tombe baigné dans son sang. Il se fait au crâne une plaie profonde, qui guérit néanmoins, et dont la guérison coïncide avec le commencement de l'amélioration de la maladie mentale[2]. »

1. Berthier. *Folie religieuse; Archives cliniques des maladies mentales et nerveuses*, p. 118. Paris, V. Masson 1864.

2. Lunier, *Lypémanie suicide. Annales médico-psychologiques*, 1861, p. 337.

Le Dr Hospital a récemment appelé l'attention sur un mode de suicide qui n'est pas très commun, la combustion volontaire.

Brierre de Boismont en avait déjà rapporté un exemple, où l'acte de suicide dépendait logiquement des idées délirantes. Il s'agissait d'un homme qui, se reprochant des fautes, s'était livré volontairement aux flammes par expiation; on le surprit dans une fumée terrible; une grande partie de son corps était carbonisée; il ne paraissait pas souffrir, et se réjouissait, à haute voix, d'aller rejoindre sa femme, après avoir expié ses forfaits sur le bûcher attisé de ses propres mains, d'après l'ordre de Dieu[1].

Le Dr Hospital a produit à son tour des observations analogues dont deux sont particulièrement intéressantes au point de vue qui nous occupe[2].

Une femme, atteinte de mélancolie, trouvant que la vie lui était à charge, résolut de mettre fin à ses jours. Ayant pris soin d'éloigner ses enfants, elle monte dans le grenier à foin, pratique dans le foin une ouverture, un trou assez grand pour pouvoir y pénétrer; elle s'y glisse et y descend de manière à avoir du foin jusque sous les bras, et elle met alors le feu à ce bûcher de son invention. Malgré les souffrances atroces qu'elle a dû endurer dans ce brasier qui a pris feu lentement, elle a eu le courage d'y rester et de ne faire aucun mouvement. Quand on aperçut l'incendie et que l'on vint au secours, on trouva le corps de cette malheureuse qui crépitait et brûlait au milieu d'un foyer ardent.

Un individu, atteint de la folie des persécutions, s'imaginant que ses persécuteurs avaient obtenu des

1. Brierre de Boismont, *Du suicide*, p. 567. Paris, Germer-Baillière, 2me édition, 1865.

2. Hospital, *Des combustions volontaires chez les aliénés*. — *Annales médico-psychologiques*, 1876, tome XVI.

jugements contre lui et qu'on en voulait à sa vie, résolut de se soustraire aux menaces de la justice. Il mit le feu à son lit, et resta au milieu des flammes. Cependant, chassé par la douleur, il finit par s'en retirer, tout couvert de brûlures. Lorsqu'on lui demandait ce qui l'avait poussé à cet acte terrible : « Ils voulaient ma vie, répondait-il, et j'aurais fini par les tuer, si je n'avais pris la résolution de me détruire. »

Refus des aliments. — Le refus des aliments par les aliénés est, dans quelques cas, un moyen de suicide. Mais souvent aussi cet acte est simplement la conséquence de préoccupations délirantes qui n'ont nullement pour dernier terme de mettre fin à l'existence. Ainsi l'on rencontre des aliénés qui ne veulent plus manger, les uns parce qu'ils sont morts, les autres parce qu'ils n'ont plus de bouche ou plus d'intestin.

Cette disposition est commune chez les individus atteints de paralysie générale. Un de ces malades, dont M. Baillarger a rapporté l'histoire, atteint de paralysie générale au deuxième degré, avait l'idée fixe de ne pas pouvoir manger faute d'œsophage, ou, pour employer ses expressions, faute d'une ouverture pour laisser passer les aliments de la bouche dans l'œsophage. Il était impossible de vaincre son opiniâtreté à cet égard ; il consentait à prendre des aliments, mais aussitôt après les avoir mastiqués, il disait qu'il ne pouvait les avaler et les rejetait. Ce malade se prêtait avec une grande complaisance à l'alimentation par la sonde œsophagienne[1].

Marcé raconte un fait très curieux qu'il avait observé : il concerne un halluciné, auquel le ciel défendait non seulement de manger, mais encore de parler.

1. Baillarger, *Paralysie générale.* — *Archives cliniques*, p. 187.

de marcher, de s'habiller. Pendant près de cinq années on lui passa la sonde trois fois par jour, et pendant ce laps de temps il resta plein de force et de vigueur, persévérant dans son refus avec une opiniâtreté incroyable, et conservant sur une foule de points une étonnante netteté d'esprit[1].

Nous avons actuellement parmi nos pensionnaires un lypémaniaque halluciné que, depuis près de deux ans, nous alimentons à l'aide de la sonde œsophagienne, introduite deux fois par jour. Ce qui l'empêche de manger, c'est que les aliments qu'on lui propose ne sont pas chrétiens, et qu'il ne veut pas perdre sa qualité de chrétien.

Dans un excellent mémoire sur le refus des aliments ou sitiophobie, le Dr E. Régis a énuméré toutes les causes psychiques qui amènent logiquement les aliénés à ne plus vouloir prendre de nourriture[2]. Il rappelle d'abord ce qu'ont dit à ce sujet Pinel et Esquirol.

Pinel avait remarqué que les diverses formes de mélancolie amènent aisément les malades à refuser les aliments. « Une aliénée croyait avoir des crapauds dans l'estomac, et pour les faire périr de faim, elle croyait devoir s'interdire toute espèce de nourriture. Une autre mélancolique était persuadée qu'on en voulait à sa vie, et qu'on mêlait toujours quelque substance délétère à ses aliments pour lui donner la mort, et de là venait une répugnance invincible à les prendre. Une mère, connue par son attachement extrême envers sa famille, et que des chagrins domestiques avaient jetée dans une mélancolie profonde, regardait les aliments qu'on lui offrait comme une portion destinée à ses enfants, et les repoussait avec indignation. Enfin, il y a des cas où les principes religieux mal entendus ont fait opposer

1. Marcé. *Traité des maladies mentales*, p. 207. 1862.

2. E. Régis. *Sitiophobie*. — *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*

une résistance invincible, et amené, par abstinence, une mort plus ou moins tardive. »

Esquirol s'exprime sur le même sujet de la façon suivante : « Quelques mélancoliques repoussent opiniâtrement toute nourriture; on en voit qui passent plusieurs jours sans manger, quoique ayant faim, mais retenus par des hallucinations, par des illusions, qui enfantent des craintes chimériques. L'un craint le poison, l'autre le déshonneur; celui-ci veut faire pénitence, celui-là croit que s'il mangeait, il compromettrait ses parents ou ses amis; enfin, il en est qui espèrent se délivrer de la vie et de ses tourments par l'abstinence de toute nourriture. »

M. le Dr Régis, analysant à son tour les causes morales du refus d'aliments, les classe sous cinq chefs différents : idées de suicide; idées d'empoisonnement; hallucinations impératives; idées religieuses de mortification; idées hypocondriaques. Dans toutes ces variétés, on retrouve aisément la conformité de l'acte avec les idées qui l'ont déterminé; il y a conséquence logique très évidente.

A côté des actes que les aliénés dirigent contre eux-mêmes, se placent ceux qu'ils dirigent contre les autres personnes. Ici encore ils obéissent fréquemment aux incitations de leur délire ou de leurs hallucinations, et se montrent en cela très conséquents, très logiques avec eux-mêmes.

Aucune forme de maladie mentale ne montre mieux la logique dans ces actes des aliénés que la folie des persécutions à la période où s'organise le délire. Nous donnerons donc à son influence spéciale l'attention qu'elle mérite au point de vue actuel.

Accusations vagues des persécutés. — Un certain nombre d'aliénés persécutés, tourmentés par leurs

préoccupations délirantes, défiants et inquiets, cherchent à comprendre l'origine de ce qu'ils éprouvent, et, dans cette situation, ils commencent, suivant l'expression de Guislain, par devenir *accusateurs*[1]. L'accusation est le premier acte auquel ils sont logiquement entraînés.

Mais leurs accusations, comme le dit fort bien le Dr A. Ritti, sont formulées d'abord d'une manière vague. Ils accusent des personnages anonymes, et surtout le personnage *On*. Lorsqu'on les interroge, ils répondent : « *On* m'en veut; *on* me tourmente ; *on* me fait des misères; *on* me persécute. » Ou bien encore, ils disent : « J'ai des ennemis, mais je ne les connais pas; je cherche à les découvrir, mais je ne puis les trouver. J'ai des ennemis qui me font du mal, mais je ne sais pas quels ils sont[2]. »

Un magistrat, âgé de trente-neuf ans, et qui depuis quelques années avait des hallucinations de l'ouïe, se plaignait de ce qu'on le raillait; on se moquait de lui; on cherchait à empêcher son mariage; on lui faisait sentir toutes sortes d'impressions désagréables[3].

Une femme de quarante-trois ans, blanchisseuse, avait commencé à remarquer que, dans la rue, on se moquait d'elle; on l'accusait d'avoir une conduite coupable; on marchait sur sa robe; on la coudoyait[4].

La veuve N..., âgée de quarante ans, raconte comment elle est tourmentée depuis un an. « On venait, dit-elle, écouter à ma porte; on épiait mes actes; on me surveillait. J'ai eu peur. Plus tard, j'entendais dire : Descendre, elle descendra. Cela signifiait qu'on me menaçait de m'assassiner, si je me risquais à descendre; j'ai changé de domicile. Dans mon nouveau lo-

1. Guislain, *Leçons sur les phrénopathies*, tome I, p. 282. 1852.
2. A. Ritti, *Persécutions : Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.
3. Magnan, *Leçons faites à l'asile Sainte-Anne*. 1877.
4. *Idem*.

gement, j'ai encore été persécutée par je ne sais qui, par des ouvriers qui m'injuriaient; ils disaient de moi, en passant devant ma porte : « C'est fini. » Quand je passais près des ouvriers, dans la rue ou dans l'escalier, on ne parlait plus ; la nuit, on s'amusait à faire du bruit pour m'empêcher de dormir; ce bruit était accompagné de sottises si grossières que je n'oserais les répéter; c'étaient des voix d'hommes, à ce que je suppose; mais je ne les reconnaissais pas. Dans la rue, je suis tranquille. Je ne sais à quoi l'attribuer, n'ayant fait ni mal, ni tort à personne[1]. »

A ce premier degré, l'accusation formulée d'une manière vague dérive directement, comme on le voit, du délire naissant et des hallucinations. C'est un acte logique.

A un degré plus avancé, les malades, au lieu de s'en prendre vaguement à des ennemis imaginaires, accusent des agents déterminés, des influences occultes, mais marquées d'un nom spécial. L'accusation prend la forme collective. Le milieu social, l'éducation, les habitudes jouent un grand rôle dans le choix des influences, choix que l'on voit changer suivant les époques. Au moyen âge, où les idées religieuses étaient plus vivaces qu'elles ne le sont aujourd'hui, où presque tout le monde croyait à la magie, à la sorcellerie et aux autres sciences occultes, les persécutés attribuaient leurs souffrances aux démons ou aux sorcières. Aujourd'hui, ils s'en prennent à des corporations, à des administrations, en un mot à des êtres collectifs, tels que les francs-maçons, les jésuites, les sociétés secrètes, la police; ou bien ils cherchent dans les découvertes scientifiques l'explication de leurs souffrances. Ainsi, ils s'en prennent au téléphone, au phonographe, à l'électricité, à l'hypnotisme.

1. Lasègue, *Le délire des persécutions ; Archives générales de médecine*, 1852.

Il est intéressant de remarquer, au sujet de ces dispositions des persécutés, qu'on les rencontre aussi bien chez les hommes très instruits que chez les individus les plus ignorants. Il semblerait que l'instruction des premiers dût les mettre à l'abri de suppositions qui, au point de vue scientifique, sont inexplicables. Mais la force de la maladie l'emporte, et quelle que soit leur culture intellectuelle, quel que soit leur degré d'éducation, tous les persécutés sont, sous ce rapport, au même niveau.

Jusqu'ici, le persécuté n'a attribué ses souffrances qu'à des êtres imaginaires, qu'à des êtres collectifs dont il lui était impossible de saisir la représentation. Mais, à mesure que ses conceptions délirantes se précisent, elles le poussent à attribuer la cause de ce qu'il éprouve à des personnes déterminées. Alors, c'est contre un ami, contre le médecin, contre un parent qu'il dirige ses accusations. Arrivé à ce point, le persécuté va subir dans ses dispositions une modification importante et grave. Car, maintenant qu'il sait à qui il est redevable de ce qu'il éprouve, il va être amené naturellement, logiquement, à un sentiment inévitable, celui de la vengeance, et, de persécuté seulement qu'il était, il se fera à son tour persécuteur. Ses actes vont prendre une forme plus précise, une direction mieux déterminée.

On peut classer en trois groupes principaux les actes que les aliénés persécutés sont dès lors amenés à commettre comme conséquence de leur délire ; ce sont : les dénonciations calomnieuses, les injures publiques et les agressions contre les autorités, les violences contre les personnes. Voici, d'après le Dr A. Ritti[1], les caractères particuliers de chacun de ces groupes :

1. A. Ritti. *Persécution : Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*

Dénonciations calomnieuses des persécutés. — Les persécutés sont tous portés à des dénonciations qu'ils considèrent comme l'expression de la vérité, mais qui, en réalité, sont calomnieuses. Ils écrivent beaucoup; ils adressent aux autorités des plaintes et des récriminations incessantes. Ils rédigent des dénonciations, des pétitions, des mémoires où ils exposent leurs griefs, leurs souffrances, et les spoliations dont ils se croient victimes. Ils racontent d'interminables histoires et se plaisent à insister sur les habitudes, les allures, les gestes et les paroles de leurs ennemis. Ils révèlent les actes honteux qu'ils leur attribuent, entrent dans des détails minutieux, trouvent des expressions pour tout dire, et emploient les termes les plus bizarres, les néologismes les plus osés. « Ils envoient aux tribunaux, dit le Dr Ritti, des dénonciations calomnieuses, soit contre les personnes qu'ils considèrent comme leurs persécuteurs, soit surtout contre les médecins, qu'ils regardent comme la cause de leurs maux, ou qu'ils accusent de les retenir arbitrairement. Ces dénonciations, parfois, sont rédigées dans les termes les plus mesurés, et les preuves qui sont indiquées sont d'autant plus perfides qu'elles ont une apparence de sincérité et de vraisemblance. Dans ces cas, on peut se trouver dans l'embarras pour porter une appréciation équitable, d'après l'examen seul de l'écrit, et une observation directe du malade est nécessaire pour fixer le jugement. »

Injures publiques et agressions des persécutés contre les autorités. — « Sous l'influence de ses hallucinations et de ses idées délirantes, dit encore le Dr Ritti, le persécuté peut se laisser aller à proférer des menaces contre ses prétendus persécuteurs; il peut, en pleine place publique, et répondant aux voix qu'il entend, injurier des passants. De là souvent des scènes pénibles, des attroupements, l'arrestation de quelques personnes. Lorsqu'on s'est expliqué, on voit qu'on a

affaire à un malade dont cette incartade a été le premier symptôme extérieur.

« D'autres malades s'en prennent aux autorités de leurs tourments ; ils les accusent des persécutions dont ils sont victimes ; ils les dénoncent dans les journaux, dans des pétitions aux chambres ; ils leur envoient des suppliques qui restent sans réponse, puis, voyant qu'ils ne peuvent obtenir justice, ils se portent à des voies de fait, dans un endroit public, soit sur un magistrat, soit sur un député, sur un ministre même, espérant par ce procédé passer en jugement et faire connaître au grand jour de la publicité les persécutions auxquelles ils sont en butte, les injustices dont ils souffrent..... Ce sont des fous de cette catégorie, ces individus qui, récemment encore, ont attiré sur eux l'attention publique, l'un en tirant des coups de révolver en pleine Chambre des députés, l'autre en tirant des coups de révolver au passage de la voiture d'un ministre, celui-là encore en jetant des suppliques du haut des tribunes de la Chambre. » Les coups de révolver dont il vient d'être question ne sont pas encore de ceux qui sont destinés à frapper les personnes elles-mêmes ; leur seul but est d'attirer l'attention. Mais ils sont le prélude des actes plus graves constituant le troisième groupe des actes qui sont la conséquence rationnelle du délire des persécutions.

Violences des persécutés contre les personnes. — Il est aisé de comprendre comment l'aliéné, obéissant d'une manière logique à ses impressions morbides, et cédant à ses idées délirantes, en arrive à ces violences. D'une part il voit que ses réclamations sont sans effet, que personne ne s'occupe de donner satisfaction à des revendications qu'il croit légitimes ; d'autre part son état de maladie lui crée une excitabilité spéciale, le dispose à s'émouvoir bien plus facilement que ne le ferait dans les conditions ordinaires l'homme le moins

maître de lui ; enfin toujours obsédé par son état de délire, par ses idées morbides, il ne trouve qu'un moyen de se satisfaire et de se soulager, c'est de se porter à la violence contre ceux qu'il considère comme ses ennemis, comme ses persécuteurs, et de se venger d'eux. Il commence par se porter à de simples voies de fait.

« Les voies de fait commises par les persécutés sont fréquentes, dit le Dr A. Ritti ; soufflets, coups de canne ou de parapluie, coups de poing, violences de toute sorte dirigées contre ceux qu'ils accusent de les regarder de travers, de leur dire des injures ; contre les fournisseurs qui leur vendent des marchandises empoisonnées, etc. »

Enfin se produisent les agressions homicides. L'aliéné n'y arrive pas du premier coup ; il s'y prépare de de longue main, et passe souvent par toutes sortes d'hésitations avant de les commettre. Mais ses idées le poussent ; il ne voit que ce moyen de sortir de la situation déplorable où il se trouve, et il agit. La tendance à l'homicide est certainement bien logique, et en quelque sorte légitime. Il semble tout naturel que le malheureux persécuté ne voie qu'un moyen de se soustraire aux maux qui l'obsèdent, c'est de se débarrasser de ses persécuteurs.

Les exemples d'attentats contre les personnes commis par des aliénés persécutés sont extrêmement nombreux ; si l'on réunissait tous ceux qui ont été publiés, depuis Esquirol jusqu'à nos jours, on en ferait des volumes ; ainsi réunis ils seraient sans doute d'un utile enseignement pour l'opinion publique, trop prompte à les oublier, et trop portée à regarder comme des victimes des individus qu'il a fallu ensuite séquestrer à cause de leur état d'aliénation mentale.

Si nous faisions une histoire complète et détaillée des actes que les aliénés sont appelés à commettre sous

l'influence directe et comme conséquence logique de leur délire, nous devrions en examiner beaucoup d'autres que ceux dont il vient d'être question. Nous devrions parler des malades semblables à celui que mentionne Marcé, qui, pour se débarrasser d'ennemis cachés autour de lui, mit le feu à sa maison[1]. Nous signalerions d'autres malades, comme cette lypémaniaque dont le Dr Marandon de Montyel a récemment raconté l'histoire tout à fait curieuse, et qui, s'imaginant être propriétaire de créances importantes sur différents individus, faisait des faux pour rentrer dans ces créances[2].

Mais nous devons nous borner et nous terminerons cet article par quelques détails sur une espèce d'actes très intéressants que certains aliénés sont amenés à accomplir en vertu de leurs conceptions délirantes. Ces actes sont des voyages. Le Dr Ach. Foville a donné le nom très approprié d'aliénés voyageurs ou migrateurs aux malades qui les accomplissent, malades qu'il a le premier signalés à l'attention des observateurs.

Aliénés voyageurs ou migrateurs. — « Il n'est pour ainsi dire pas un acte, dit le Dr Foville, qui, habituellement propre aux personnes sensées, ne puisse être accompli par des aliénés, sous l'inspiration de leur délire, et qui ne devienne ainsi, dans certaines circonstances, une manifestation morbide, un véritable symptôme de folie..... En parlant d'un groupe d'aliénés que je désignerai sous le nom de voyageurs ou migrateurs, je voudrais montrer comment un acte qui est habituellement aussi réfléchi et aussi rationnellement motivé que les grands voyages peut, dans cer-

1. Marcé, *Traité des maladies mentales*, p. 379. Paris. J.-B. Baillière, 1862.

2. Marandon de Montyel, *Faux commis par une lypémaniaque ambitieuse*. Encéphale, 1886.

taines circonstances, être le résultat maladif d'une conception délirante.

« Les aliénés voyageurs accomplissent, lorsqu'ils se déplacent, un *acte réfléchi* et parfaitement *conscient;* ils entreprennent de longs voyages par suite d'idées nettes et logiquement systématisées; ils savent très bien ce qu'ils veulent faire en quittant l'endroit où ils se trouvent pour émigrer dans un pays plus ou moins éloigné. Les aliénés, bien connus dans leurs allures, auxquels on pourrait le mieux les comparer, seraient ces hallucinés qui ne peuvent rester longtemps dans le même appartement, parce qu'ils s'y sentent trop tourmentés, et qui, dans une même ville, changent continuellement de maison ou de quartier. Mais ici, au lieu d'un simple déménagement, il s'agit d'une expatriation[1]. »

M. le Dr Foville a réuni quatorze observations caractéristiques. Nous en reproduirons les deux plus courtes; la logique de l'aliéné dans ses actes y est manifestée aussi nettement que possible.

« M. X... appartient à une famille riche; il a reçu une bonne éducation et n'a jamais eu de profession. Marié de bonne heure, il est promptement devenu veuf; ce malheur a exercé sur son esprit une influence très profonde, et l'a accablé de tristesse. Ses parents pensèrent qu'un voyage lointain ferait diversion à son chagrin, et lui ménagèrent l'occasion de visiter l'Orient, en compagnie de deux autres personnes de leur connaissance. L'accord ne régna pas longtemps entre les trois voyageurs; au bout de quelque temps, M. X... se sépara des deux autres, prétendant qu'ils avaient mal agi à son égard. Dès cette époque, il éprouvait des hallucinations de l'ouïe qui le tourmentaient beaucoup. Il voulut continuer seul son voyage d'exploration; mais

1. Ach. Foville fils. *Les aliénés voyageurs ou migrateurs.* — *Annales médico-psychologiques*, 1875, tome XIV.

à peine était-il arrivé dans une ville qu'il la quittait pour échapper au *carillon* qui le poursuivait partout. Il visita ainsi, moitié en touriste, moitié en fugitif, l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Égypte, la Grèce, l'Italie, regagnant l'Europe avec le désir de rentrer le plus vite possible dans sa famille. Mais arrivé à Venise, son état de maladie était porté à un tel point, qu'il ne put aller plus loin. Ses parents durent venir le chercher et le ramenèrent chez eux, très gravement malade. Depuis cette époque, M. X... n'a cessé d'être halluciné et de se croire persécuté. Il accusait toujours le carillon et cherchait à s'y soustraire par la fuite.

« En 1870, il quitte de nouveau sa famille, toujours pour se soustraire aux hallucinations qui ne lui laissent pas de trêve, et il se rend en Suisse. C'était le moment où la guerre éclatait. M. X... paraît n'avoir rien compris aux événements qui se passaient, car, au bout de quelque temps, il se rend en Allemagne. Il ne tarde pas à y être arrêté et soupçonné d'être un espion. On dut cependant le reconnaître pour un aliéné, car, à la paix, il fut purement et simplement reconduit à la frontière belge et laissé libre. Sa famille finit par le retrouver à Bruxelles et le ramena chez elle, après que, pendant plusieurs mois, il eut éprouvé bien des mauvais traitements.

« Depuis 1870, les hallucinations n'ont fait qu'augmenter; les facultés intellectuelles se sont affaiblies, et M. X... est aujourd'hui dans un état voisin de la démence.

« Le nommé Christian W..., âgé de quarante-quatre ans, originaire de Prusse, entre à l'asile de Quatre-Mares, le 14 août 1867, venant de la maison d'arrêt de Rouen, où il a été écroué pour vagabondage et mendicité. W... est atteint d'hallucinations de différents sens, et d'idées de persécutions très accusées: il craint le poison, même dans l'air, et met sa casquette sur son visage, de peur que le poison ne pénètre par la bouche

ou par les yeux ; il se croit poursuivi par des ennemis, à la tête desquels se trouve son frère ; partout ils sont là pour l'empêcher de trouver à gagner sa vie en exerçant son métier de tailleur. Pour échapper à leurs persécutions, il a vainement parcouru l'Allemagne, la Pologne, l'Angleterre. De ce dernier pays il est venu en France, mais sans y être plus tranquille. C'est là qu'il été reconnu aliéné et séquestré.

« W... est resté à l'asile pendant six ans et n'a jamais cessé de présenter le tableau de la lypémanie hallucinatoire avec idées de persécutions ; dans les derniers temps son état passait à la démence. Il était souvent violent et exigeait une surveillance attentive. Il ne travaillait pas. Au mois de novembre 1873 il a été transféré à la frontière prussienne, et remis aux autorités allemandes. »

M. le Dr Foville termine son mémoire par ces conclusions : « Certains aliénés se déterminent, par suite de la nature et de l'évolution de leur délire, à entreprendre des voyages plus ou moins lointains. Les pérégrinations de ces aliénés voyageurs ou migrateurs sont des actes volontaires, réfléchis, conséquence raisonnée d'un délire systématique..... Quelques-uns de ces aliénés migrateurs veulent s'expatrier pour échapper à leurs ennemis imaginaires ; d'autres, atteints de folie des grandeurs, voyagent en pays étrangers, dans l'espoir d'y obtenir la réalisation de leurs ambitions chimériques, et de s'y faire rendre la justice qu'on leur refuse chez eux. »

Pour résumer le présent article, et formuler les indications qu'il contient, il nous suffit de généraliser les conclusions que nous venons de rappeler, et de dire que, parmi les actes accomplis par les aliénés, un grand nombre sont volontaires, réfléchis, conscients, et s'accomplissent comme une conséquence logique des conceptions délirantes.

ARTICLE III.

La logique des aliénés dans l'évolution de leurs conceptions délirantes.

Dans certaines formes de délire les idées morbides paraissent évoluer d'une façon tout à fait régulière et logique. — Évolution des idées de grandeur. — Le délire des négations. — La doctrine de l'évolution du délire chronique.

Chez l'homme sain d'esprit, raisonnable, les idées sont le point de départ, non seulement des actes, mais encore d'autres idées, qui forment avec les premières une association régulière et logique. Cela se produit non seulement avec la participation consciente de l'individu, mais aussi, et peut-être même le plus souvent, d'une manière irréfléchie et inconsciente.

La même chose s'observe chez l'homme aliéné, du moins dans certaines formes de délire, dans lesquelles on est arrivé à reconnaître la succession régulière et l'évolution logique de conceptions délirantes déterminées. Cette évolution n'est point fatale, elle manque souvent; mais lorsqu'elle existe elle est très significative au point de vue qui nous occupe et établit d'une manière complète l'analogie entre la logique de l'homme aliéné et celle de l'homme sain d'esprit.

C'est au Dr Ach. Foville que revient le mérite, non d'avoir compris le premier, mais d'avoir le premier donné une notion nette, précise, scientifique, de cette évolution logique de certaines idées chez les aliénés. Il l'a fait au sujet de la folie des grandeurs.

Avant lui quelques observateurs, notamment Baillarger, Delasiauve, et surtout J. Falret, s'étaient trouvés d'accord pour dire que, chez les aliénés atteints de folie partielle, les idées de grandeur sont, dans quel-

ques cas, lentement élaborées, fixées et systématisées. Mais ils avaient constaté le fait sans en déterminer les règles.

Le Dr Foville montra que des idées délirantes peuvent, d'après des déductions rationnelles, servir d'origine à d'autres idées délirantes. Ses études à ce sujet ont porté, comme nous l'avons dit, sur les idées de grandeur; elles ont été fécondes et ont donné naissance à d'autres études du même genre qui, nous le verrons, ont été fructueuses à leur tour.

« Les hallucinations, dit M. Foville, ont pour résultat ordinaire d'engendrer le délire des persécutions..... Après avoir souffert plus ou moins longtemps de leurs hallucinations, après les avoir attribuées à des ennemis inconnus, ou s'être contentés de les expliquer à l'aide d'un mot plus ou moins obscur ou merveilleux, certains hallucinés se disent : « De pareils phénomènes ne peuvent se passer, dans l'état social où « nous vivons, sans l'intervention des personnages « les plus haut placés; eux seuls disposent de l'autorité nécessaire pour provoquer de pareils effets; « eux seuls, par conséquent, sont les instigateurs de « mes tourments. » D'autres, au contraire, voyant qu'en fin de compte ils ne succombent jamais complètement aux dangers dont ils sont entourés, se figurent qu'ils ont des amis cachés, mais tout-puissants, qui les protègent[1]. »

A ce point, les malades vivent donc, en imagination, dans un milieu très élevé, et toute leur intelligence se concentre sur cette idée qu'ils sont l'objet de l'attention, le plus ordinairement malveillante, des plus hauts personnages, hommes politiques, ministres, rois ou empereurs. Ils en viennent naturellement à

1. Ach. Foville, *Étude clinique de la folie avec prédominance du délire des grandeurs*. Paris. J.-B. Baillière et fils. 1871.

chercher les motifs de cette malveillance. Le Dr Foville continue :

« Mais les choses peuvent encore aller plus loin. Frappés du peu de rapport qui existe entre leur position bourgeoise et la puissance dont leurs ennemis doivent disposer pour les atteindre en dépit de tout; entre le rôle effacé qu'ils jouent dans le monde et les mobiles impérieux, qui seuls peuvent expliquer l'acharnement avec lequel on les poursuit, quelques-uns de ces malades finissent par se demander si réellement ils sont aussi peu importants qu'ils le paraissent. Une nouvelle perspective s'ouvre à leur esprit tourmenté; ce n'est plus la personnalité des autres, c'est leur propre personnalité qui se transforme à leurs yeux. Pour qu'on les traque comme on le fait, il faut, se disent-ils, que l'on ait un intérêt à agir ainsi ; et si l'on a un si grand intérêt à les perdre, c'est qu'ils portent ombrage à quelque personnage riche et puissant; c'est qu'ils auraient droit, eux-mêmes, à une richesse et à une puissance dont ils sont frauduleusement dépouillés ; c'est qu'ils appartiennent à un rang élevé dont des circonstances plus ou moins mystérieuses les ont écartés ; c'est que les gens qu'ils avaient considérés comme leurs parents ne sont pas leurs parents véritables ; c'est qu'eux-mêmes enfin ils appartiennent en réalité à une famille de premier ordre, à une souche royale le plus souvent. »

Les explications données par le Dr Foville sont assez explicites pour que nous n'ayons pas besoin d'insister. Il en résulte clairement que, dans certains cas, c'est l'évolution de certaines idées, surtout des idées de persécution qui, par un enchaînement régulier et logique, formé à l'aide de la réflexion, conduit les aliénés à concevoir des idées de grandeur.

Les exemples qui confirment cette importante notion scientifique sont nombreux ; on en trouve de significatifs rapportés par des auteurs qui n'en avaient pas

eux-mêmes soupçonné l'importance. Esquirol en a donné plusieurs. Le mémoire du Dr Foville où nous avons pris les citations précédentes en contient un grand nombre. Nous en avons nous-même observé quelques uns dont le suivant présente quelque intérêt :

M. X..., avocat, âgé de quarante-sept ans, marié, est entré, pour la seconde fois, dans la Maison de santé de Toulouse, le 29 janvier 1879. Il était malade depuis une vingtaine d'années.

Pendant dix ans environ son état de maladie ne s'est manifesté que par une grande irritabilité, de la défiance à l'égard des personnes de sa famille et de ses amis, et quelquefois un peu d'excitation. Ces dispositions étaient, du reste, irrégulières.

Vers 1869, il y eut aggravation notable. L'agitation devint marquée et fréquente. M. X... était plus impérieux que de coutume ; il faisait des menaces. Les idées de défiance augmentaient et se transformèrent en idées de persécutions. La pensée de se protéger le rendit dangereux. Il avait toujours des armes sous la main et menaçait de s'en servir.

Peu de temps après que ces modifications étaient survenues, M. X... manifésta des idées de grandeur. Un jour il dit à sa femme qu'il n'était pas ce qu'on le croyait; qu'il était de sang royal et que c'était sans doute cette qualité qui l'exposait à la jalousie et aux tracasseries dont il avait à se plaindre. Alors il se mit à croire qu'il était très riche, et fit des dépenses supérieures à ses ressources. Pour éviter qu'il ne se ruinât, et aussi parce qu'il devenait chaque jour plus dangereux, sa famille dut le faire interner.

Entré pour la première fois dans la Maison de santé le 28 janvier 1871, il y resta jusqu'au 25 mai 1872. Les détails manquent pour cette période. Les seuls renseignements précis que nous ayons sont fournis par le certificat d'admission donné par M. le Dr Ripoll, de Toulouse, et le certificat d'entrée établi par le

Dr Foville père, alors médecin de la Maison de santé. Le premier dit que M. X... est dans un état d'aliénation mentale « caractérisé par un état maniaque avec conceptions délirantes qui le portent à commettre des actes de violence compromettant la sécurité publique. » Le second, que « M. X... se croit menacé de bien des dangers ; il est persécuté ; on en veut à sa vie ; il a toujours sur lui des armes à feu pour se défendre..... ses conceptions délirantes lui font croire qu'il est roi de France. Il a d'ailleurs de nombreuses hallucinations. »

En juillet 1871, il y eut un commencement d'amélioration, et dix mois plus tard, M. X... put rentrer dans sa famille. On le considérait comme guéri.

Pendant deux ou trois ans, il resta calme et raisonnable. Mais vers 1875, l'irritabilité et la défiance se manifestèrent de nouveau. M. X... se contint d'abord tant qu'il put ; mais, en dépit de ses efforts, le délire éclata vers la fin de 1878, accompagné d'idées de persécution. M. X... disait que les jésuites et les sociétés secrètes s'étaient ligués contre lui ; ses ennemis l'enveloppaient de leurs machinations, et il lui fallait user d'une grande prudence pour échapper aux périls qui le menaçaient.

Presque à la même époque reparurent les mêmes idées de grandeur qu'autrefois, ainsi qu'une agitation marquée avec tendances à la violence. Un nouvel internement devint nécessaire.

A son retour dans la Maison de santé, M. X... est exalté, il parle beaucoup, il est très affairé et se donne beaucoup de mouvement. Il n'est pas surpris de ce qui lui arrive. Il fallait bien que les sociétés secrètes, qui lui sont hostiles, et dont il voit partout des affiliés, en arrivassent à leurs fins. Il se défie de tout le monde ; il se voit menacé par tous les gens qui l'approchent. Il se considère d'ailleurs comme un homme important, destiné à jouer un grand rôle dans le monde.

peut-être à réorganiser la France. Il comprend que c'est pour cela qu'il est en butte à tant d'hostilités. Il a beaucoup d'hallucinations; dans sa chambre, il entend des voix sortir de tous les orifices; guichet de surveillance, bouches de chaleur, etc.

Ses idées orgueilleuses ont présenté quelques variations. Tout d'abord, il laissa entendre qu'il était roi de France; il devait préparer un plan de fortifications, de protection générale; toutes les villes seraient réunies entre elles par des chemins de fer stratégiques construits sur ses indications, d'après de nouveaux systèmes. Il lui est arrivé plusieurs fois de se plaindre de ce qu'on ne rendait pas à sa personne les hommages qui lui étaient dus et que l'on méconnaissait les services immenses qu'il pouvait rendre.

Plus tard, il parut oublier sa royauté et ses projets de fortifications. Mais il se croyait toujours homme supérieur ; il imaginait des inventions grandioses, entre autres un canal maritime, sans écluses, de Cette à Bordeaux, permettant de créer à Toulouse une immense plage qui ferait de la ville une excellente station de bains de mer. Il imaginait encore un autre canal maritime entre Marseille et le Hâvre, par Paris, beaucoup plus facile à créer que l'autre. En même temps qu'inventeur, il se croyait grand poète, et, pour la poésie patoise, il était, disait-il, bien supérieur à Jasmin.

M. X... mourut subitement en janvier 1882.

Ce que son histoire présente de remarquable, c'est d'abord que ses idées de persécutions y furent évidemment l'origine d'idées de grandeur; c'est que la maladie présenta dans sa marche un temps d'arrêt, une guérison factice, fait très rare dans le cas de délire des persécutions; c'est, enfin, que l'évolution du délire s'arrêta aux idées de grandeur. L'intérêt de cette dernière remarque ressortira de considérations ultérieures :

La constatation de l'évolution des idées de grandeur, dans les conditions qui viennent d'être indiquées, est

à elle seule la confirmation pleine et entière de cette notion que les aliénés pouvent avoir une véritable logique dans la succession de leurs idées délirantes, logique à laquelle la nature déraisonnable des idées n'enlève rien de sa régularité. Cette constatation, comme nous l'avons dit, a conduit à d'autres du même genre, qui sont non moins intéressantes. Aussi c'est avec raison que M. le Dr Foville, dans une lecture faite à la section de médecine mentale du *Congrès international de Londres*, en 1881, a pu revendiquer sur ce sujet l'honneur « d'avoir introduit dans la science des idées nouvelles et originales [1].»

On doit à M. le Dr Cotard la seconde application précise et bien déterminée des connaissances acquises sur l'évolution logique de certaines idées délirantes chez les aliénés.

Sous le nom de *Délire des négations*, M. le Dr Cotard a reconnu et décrit [2] chez certains aliénés une disposition qui, en vertu de leurs conceptions délirantes primitives, les porte à nier continuellement toutes choses : à être, suivant l'expression proposée, *essentiellement négateurs*.

Les aliénés de cette catégorie sont des malades atteints ordinairement de mélancolie anxieuse. Le tableau de leur maladie justifie le nom de négateurs qui leur a été donné. Il y a chez eux prédominance de l'anxiété, des craintes, des terreurs imaginaires. Ils ont des idées de culpabilité, de perdition et de damnation ; ils s'accusent de cent méfaits ; ils sont, disent-ils, incapables, indignes ; ils font le malheur et la honte de leurs familles ; on va les arrêter, les condamner à mort, les brûler ou les couper en morceaux ; et si tout cela ar-

1. Ach. Foville, *Note sur la mégalomanie ou lypémanie partielle avec prédominance du délire des grandeurs ; Annales médico-psychologiques*, 1862, tome VII.

2. *Archives de Neurologie*, 1882.

rive ce ne sera que justice, car ils ne l'ont que trop mérité par leurs crimes. Ils se refusent alors à toute consolation; ils opposent une fin de non recevoir à toutes les preuves qu'on leur donne de leur innocence. Les démonstrations les plus claires, les affirmations les mieux autorisées, les témoignages les plus affectueux les laissent incrédules ou ironiques. C'est ainsi que se manifeste d'abord la tendance à la négation.

Mais il y a certains mélancoliques chez lesquels cette disposition négative est plus accentuée que chez les autres. Leur demande-t-on leur nom? ils n'ont pas de nom; leur âge? ils n'ont pas d'âge; où ils sont nés? ils ne sont pas nés; qui étaient leur père et leur mère? ils n'ont ni père, ni mère, ni femme, ni enfants; s'ils ont mal à la tête, mal à l'estomac, mal en quelque point de leur corps? ils n'ont pas de tête, pas d'estomac, quelques-uns même n'ont pas de corps. Chez quelques-uns la négation est universelle, rien n'existe plus, eux-mêmes ne sont plus rien.

Ces mêmes malades qui nient tout, résistent à tout ce qu'on veut leur faire faire. Il faut les plus grands efforts pour les déterminer à changer de linge; ils ne veulent pas se mettre au lit; ils ne veulent pas se lever: ils font une opposition continuelle.

A ces dispositions se joignent quelquefois du mutisme, le refus des aliments et cette tendance singulière de certains aliénés qui s'efforcent de retenir leur urine et leurs excréments.

C'est de cet ensemble symptomatique et de son étude que le Dr Cotard a dégagé des notions particulièrement intéressantes à notre point de vue, notions qui concernent l'évolution délirante par laquelle les mélancoliques anxieux arrivent au délire des négations. Nous ne pouvons mieux faire que de suivre le Dr Cotard dans les développements où il est entré à ce sujet.

A un premier degré, les mélancoliques n'ont, à pro-

prement parler, pas de délire. Ils sont simplement affectés d'une tristesse qui porte à la fois sur leurs facultés morales et intellectuelles. Ils ont honte ou même horreur de leur propre personne, et se désespèrent, en songeant qu'ils ne pourront jamais retrouver ce qu'ils ont perdu. Ils regrettent leur intelligence évanouie, leurs sentiments éteints, leur énergie disparue. Ils prétendent qu'ils n'ont plus de cœur, plus d'affection pour leurs parents et leurs amis, ni même pour leurs enfants.

Alors apparaissent souvent des idées de ruine, qui sont comme le commencement du délire négatif. Le malade croit avoir perdu sa fortune matérielle. Jusqu'à ce moment il était atteint seulement dans ses dispositions morales et intellectuelles; les impressions qui le dominaient ne touchaient qu'à ses facultés intimes. Mais par une transition qui semble bien naturelle, il se met à reporter sur ce qui l'environne les idées que jusqu'alors il a eu seulement pour lui-même. De ce que son intelligence s'est modifiée, de ce que son activité morale s'est plus ou moins éteinte, il en arrive à considérer que cela a dû influer sur son état matériel, sur sa situation de fortune, il se voit ruiné et sa famille avec lui.

A partir de ce moment les transformations délirantes vont évoluer avec une progression constante, en marchant vers des idées successivement plus attristantes et plus pénibles.

Des idées de ruine aux idées du culpabilité il n'y a qu'un pas. Les malades croient alors que si la ruine est survenue, c'est par leur faute; ils en sont responsables, et comme toute culpabilité entraîne un châtiment, ils en arrivent promptement à croire qu'ils sont sous le coup de la vindicte des hommes aussi bien que sous le coup de la vengeance de Dieu. Ils se croient condamnés à mort et entendent les préparatifs de leur supplice. On dresse pour eux la guillotine. Ils enten-

dent des roulements de tambours, des détonations d'armes à feu et croient qu'on va les fusiller. Dominés alors par des hallucinations, ils croient entendre des voix qui leur reprochent leurs crimes et qui leur lisent leur arrêt de mort. Lorsque les idées de damnation les tourmentent, ils se croient entourés de flammes; ils voient des précipices à leurs pieds, ils s'imaginent que la terre va les engloutir et qu'ils vont être précipités dans les enfers.

La transition de ces idées aux idées de suicide est toute naturelle, et le malade y arrive spontanément. Parmi les aliénés, ce sont en effet les anxieux à idées de damnation qui sont le plus disposés à se détruire; tous les moyens leur sont bons; ils sont sous ce rapport d'une ingéniosité qui déroute parfois la surveillance la plus habile. Un de leurs moyens de suicide, c'est le refus des aliments; quand ils sont influencés par l'idée de ne plus manger, rien ne peut les amener à prendre de la nourriture, et l'on n'a d'autre ressource que de recourir à l'alimentation forcée.

Est-il nécessaire de faire remarquer que les mélancoliques anxieux ne présentent pas tous une série aussi complète d'idées délirantes successives? Quelques-uns arrivent plus vite à des idées extrêmes. Il en est qui, ayant commencé par croire qu'ils n'avaient plus ni intelligence ni facultés morales, en concluent qu'ils n'ont plus de corps. Parmi ces derniers, il en est de fort curieux qui subissent une sorte de transformation de la personnalité et qui, voyant qu'ils ont encore une personne matérielle, s'imaginent que ce corps n'est pas le leur, qu'on le leur a changé. Aussi ne parlent-ils d'eux qu'à la troisième personne.

Par suite d'une inconséquence, qui n'a rien d'étonnant, puisqu'il s'agit de folie, l'idée qu'ils n'ont plus de corps, qu'ils sont morts, qu'ils sont damnés, n'empêche pas ces malades d'avoir des idées de suicide; mais c'est qu'alors sans doute ils ont des idées déli-

rantes complexes, et qu'ils sont poussés à se détruire par les préoccupations tristes qui les accablent.

Quoi qu'il en soit de ces différences et de quelques autres analogues entre les divers mélancoliques anxieux, le fait le plus saillant de leur délire, celui sur lequel nous insistons, c'est l'enchaînement en quelque sorte logique des idées, et la manière dont celles-ci se déduisent les unes des autres.

Dans les faits que nous avons eu occasion de rappeler, on en trouverait un certain nombre qui justifient les notions précédentes. Tel était notamment le cas de cet ancien soldat, observé par le Dr Foville, et qui croyait être mort à Austerlitz. Parmi les observations que le Dr Cotard a réunies dans son mémoire, nous en prenons deux des plus significatives que nous résumons.

Voici d'abord une dame qui, internée après plusieurs tentatives de suicide, est dans un état d'agitation anxieuse. Elle s'imagine avoir la gorge rétrécie et le cœur déplacé. Tous ses organes du reste sont déplacés; elle ne peut plus rien faire, elle est perdue, elle est damnée. Plus tard elle dit qu'elle n'a plus de tête, plus de corps; elle est morte. Elle résiste à ses besoins naturels, sous prétexte que si elle les satisfaisait, elle mourrait; elle se livre à des actes violents pour lutter contre la fatalité de sa situation, à laquelle personne ne peut la soustraire. Plus tard encore elle dit que toutes les parties de son corps sont métamorphosées; elle ne peut plus bouger sans s'exposer à tomber en lambeaux, et elle se raidit convulsivement dans la position où elle se trouve. Elle arrive à refuser de manger, parce qu'elle ne peut plus avaler: elle refuse de marcher, parce qu'elle n'a pas de jambes; elle ne veut ni se lever, ni se coucher, ni s'habiller, ni rien faire. Épuisée par la maladie, elle finit par succomber dans un état de cachexie générale.

Une autre dame s'imagine d'abord qu'elle n'a plus

rien, qu'elle a ruiné sa famille et qu'on va la mettre en prison. Elle ne cesse de gémir. Elle refuse les aliments sous prétexte qu'elle ne peut les payer; elle se croit atteinte d'une maladie contagieuse, s'imagine qu'elle répand une odeur infecte, et ne veut pas qu'on l'approche. La maladie progresse jusqu'à l'épuisement ultime.

On peut remarquer que, dans l'évolution du délire des négations, les idées ne donnent pas seulement naissance à des idées, comme il arrive pour la folie des grandeurs, mais qu'elles servent aussi de point de départ à des actes. Il eût peut-être été plus à propos de parler de ces actes dans l'article précédent. Nous ne l'avons pas fait, parce qu'il nous a semblé préférable de ne pas disjoindre des éléments de délire qui ont entre eux une affinité constante.

D'après ce que nous venons de voir, le délire des grandeurs et le délire des négations ont tout d'abord été considérés isolément l'un de l'autre au point de vue de l'évolution des idées délirantes. Mais récemment des notions scientifiques se sont produites qui donnent une portée nouvelle aux principes dont il vient d'être question.

On s'est demandé si l'évolution du délire des grandeurs et l'évolution du délire des négations ne se rattachaient pas à un ensemble dont l'une et l'autre ne seraient que des parties plus ou moins importantes, si même elles ne dépendraient pas l'une de l'autre par des transformations sinon inévitables, nécessaires, du moins soumises à des règles qu'il serait possible de déterminer. On s'est demandé si, comme l'exprimait récemment le Dr Paul Garnier, il n'y a pas des individus chez qui l'affection mentale « se développant après une incubation prolongée, poursuit son cours lentement, régulièrement, méthodiquement, franchissant une à une des étapes invariablement les

mêmes, et offrant en quelque sorte le spectacle de l'ordre dans le désordre [1]. »

Le Dr Magnan et ses élèves ont été les promoteurs des recherches entreprises dans cette direction, recherches dont ils ont pris pour base le délire des persécutions. Le résultat de leurs travaux, de leurs observations, de leurs analyses, a été la production d'une théorie sur l'évolution morbide générale de divers troubles d'esprit, évolution qu'ils ont considérée comme une sorte d'entité et à laquelle ils proposent de donner spécialement le nom de *Délire chronique*.

La doctrine du Dr Magnan n'est point, jusqu'ici, adoptée sans réserves; elle donne lieu à des objections qui n'ont pas toutes été résolues; mais, cependant, elle s'appuie sur des considérations précises dont il est difficile de ne pas reconnaître la valeur. L'avenir lui donnera sans doute la sanction qui lui manque encore. Quoi qu'il en soit, elle touche de près à notre étude, et nous devons, à tout le moins, en indiquer les lignes principales.

Le premier mémoire qui ait fait connaître les idées du Dr Magnan sur ce sujet est dû à l'un de ses élèves, M. le Dr Paul Gérente [2].

Avec le Dr Magnan, celui-ci s'est proposé de rechercher « si, au milieu de toutes les formes décrites de folies partielles, de délires plus ou moins circonscrits, il ne serait pas possible de démêler quelques lignes générales, quelques lois les reliant les uns aux autres. » Il s'est donc livré à l'étude d'un assez grand nombre d'aliénés atteints de délire chronique, attachant de l'importance, non pas seulement aux idées, aux con-

1. *Annales médico-psychologiques*, 1887, tome V : *Société médico-psychologique*, séance du 25 octobre 1886 : discussion sur le *Délire chronique*.

2. Paul Gérente, *Quelques considérations sur l'évolution du délire dans la résanie : Archives de neurologie*, tome VI, 1883.

ceptions plus ou moins extravagantes de chacun d'eux, mais bien plutôt à l'évolution, à la succession des symptômes de leur maladie mentale; et il est arrivé à cette notion que les entités décrites comme irréductibles, la plupart sous le nom de monomanies, ne sont que les aspects successifs d'une même vésanie aux différentes époques de son évolution.

Au point de départ, le Dr Gérente place l'hérédité, qu'il dit avoir trouvée chez tous les malades dont il a étudié l'histoire. Cette donnée première prête à la discussion et demande à être confirmée par l'expérience.

Quoi qu'il en soit, voilà donc, d'après la doctrine nouvelle, le malade prédisposé par le fait de l'hérédité; sa prédisposition n'est point fatale, assurément, mais elle crée une véritable imminence morbide. Si l'individu se développe, évolue dans un milieu physique et moral favorable, si son *hygiène* est bonne, il traversera la vie sans accident notable du côté mental. Dans le cas contraire, il succombe, il suit la pente qui lui était naturelle, il devient aliéné.

Au premier degré de l'aliénation mentale se présente une tristesse, une sorte d'hypocondrie. L'individu commence par se replier sur lui-même; il vit intimement en présence de ses idées, de ses impressions, auxquelles, peu à peu, il se livre d'une manière plus ou moins absolue, et par lesquelles il arrive à se laisser dominer. « Alors il ne s'appartient plus, et tombe sous le coup d'une angoisse, d'une anxiété qui parfois le mènent aux plus tristes impulsions. »

Tels sont donc les phénomènes qu'on retrouve au début de toute aliénation : 1° hypocondrie mentale ou physique; 2° douleur, surtout morale, 3° perte de l'équilibre mental.

Alors peuvent se produire des troubles variés de la sensibilité générale ou spéciale, plus ou moins intenses, qui sont la raison déterminante des diverses conceptions délirantes. A partir de ce moment, le malade peut

tomber dans une hypocondrie morale et physique de plus en plus grande, dans la lypémanie franche, ou bien il peut verser dans le délire des persécutions. Dans un certain nombre de cas, son délire est déterminé par les influences du milieu où il vit, par ses idées et ses passions dominantes, par son éducation passée, par son tempérament.

Dans cette période, ce qui domine encore chez lui c'est un état de dépression, de concentration sur soi-même , ayant un caractère pénible. Quelles que soient les tendances délirantes, jalousie, démonophobie, toxicophobie, délire des persécutions, les sentiments et les idées sont encore mal déterminés, et ils le seront jusqu'à ce que le malade ait atteint le point où le délire « s'offrant toujours sous le même aspect, devienne immuable et, suivant les expressions caractéristiques des docteurs J.-P. Falret et Magnan, en quelque sorte systématisé et stéréotypé [1] ».

A ce moment commence une nouvelle période, dite *expansive*. C'est alors que les malades donnent corps à leurs idées. « L'un, dit le Dr Gérente, arrive à croire réalisées certaines ambitions politiques, raconte qu'il appartient mystérieusement à quelque illustre famille; l'autre entend des voix, reçoit des révélations. Chacun explique à sa façon, et plus ou moins habilement, suivant le degré de conservation de ses facultés intellectuelles, les anciens ennuis, les espérances, les convictions nouvelles. Ainsi se découvre cette loi générale : dans le délire chronique, la période expansive ne fait jamais que succéder à la période de dépression, et ce qui caractérise essentiellement chaque période, c'est l'altération différente du sentiment. »

Il convient de remarquer que les mots dépression et expansion sont pris ici dans un sens un peu différent de celui qu'on leur donne d'habitude. Evidemment,

1. Voir Magnan, *Leçons sur le délire des persécutions*. 1877.

dans la pensée de l'auteur, le premier signifie état de réflexion intime, de préparation des idées et des conceptions; le second veut dire manifestation extérieure de ces mêmes conceptions, qui sont devenues délirantes.

Lorsque le Dr Magnan a pris la parole à son tour pour faire connaître ses idées, il a spécifié, plus nettement encore que ne l'avait fait le Dr Gérente, l'ordre dans lequel, au cours du délire chronique, évoluent les conceptions délirantes, et actuellement il distingue quatre périodes :

1° Période d'incubation, où le malade troublé, inquiet, concentré, replié sur lui-même, se livre, après des hésitations plus ou moins longues, à l'interprétation délirante de ses impressions sensorielles ;

2° Période constituée par l'organisation d'un délire de persécutions, où les conceptions morbides, sans cesse alimentées par des troubles sensoriels, prennent corps, se coordonnent et se systématisent ;

3° Période caractérisée par l'intervention d'idées de grandeur, marquant la systématisation ultime du délire et la transformation morbide de la personnalité de l'individu;

4° Période terminale de l'évolution vésanique, où le délire s'émousse et où le malade tombe dans la démence.

L'intérêt qui s'attache à la doctrine du Dr Magnan ressort pleinement de ce fait que la Société médico-psychologique a cru devoir lui consacrer une discussion spéciale. Cette doctrine est la confirmation complète des notions qui font l'objet de cet article; elle contribue à établir que les aliénés ont parfois, dans la succession de leurs idées, une logique véritable, qu'il est ordinairement assez facile d'apprécier.

En résumé, pour ce qui est de l'acquisition des idées et de leur évolution, l'homme aliéné ne diffère dans bien

des cas de l'homme sain d'esprit que par le point de départ. Tous deux acquièrent des idées à l'aide de leurs organes sensoriels; mais l'un se sert d'organes sains, tandis que l'autre n'a à sa disposition que des organes malades. Cette différence fait que l'un acquiert des idées saines et l'autre des idées morbides. Mais à partir de là, tous deux tirent de leurs idées des conséquences inspirées par une logique aussi régulière, aussi ferme d'un côté que de l'autre. Tous deux agissent d'après leurs idées; tous deux associent les idées primitives à d'autres qui en découlent. Mais l'aliéné, continuellement victime de son erreur initiale, involontaire et inévitable, marche d'erreur en erreur, et reste toujours aliéné.

CHAPITRE V.

LA PERSISTANCE PARTIELLE DE LA RAISON DANS LA FOLIE EXAMINÉE AU POINT DE VUE MÉDICO-LÉGAL.

ARTICLE PREMIER.

De quelques causes d'erreur dans l'appréciation de la folie.

La situation de l'aliéné devant la loi française est nettement définie. — Les difficultés que rencontre l'application de la loi tiennent à plusieurs causes: les personnes étrangères à l'étude des maladies mentales ne savent pas à quel point la raison normale finit et la folie commence; elles ne jugent que d'après des apparences qui peuvent être trompeuses; elles veulent chercher à reconnaître un fou par comparaison avec un homme raisonnable; elles attribuent une importance trop exclusive aux idées délirantes. — La zone mitoyenne entre la folie et la raison. — Compétence des médecins en matière de folie. — Un bon moyen de reconnaître qu'un individu est aliéné est de comparer son état présent à son état passé. — Il n'y a pas d'idées essentiellement délirantes. — Délires basés sur des faits vrais ou vraisemblables. — La folie à deux. — Préjudices causés aux aliénés par les erreurs commises à leur sujet. — La simulation peut induire en erreur.

Toute question sur la folie, après avoir été étudiée sous le rapport médical, se présente sous un autre aspect qu'il faut également envisager; cet aspect est celui des considérations sociales, ou, autrement dit, légales qui s'y rapportent. En effet, l'aliéné vient à chaque instant se heurter à la loi, soit à propos de sa

liberté, soit à propos de sa capacité civile, soit enfin à propos du compte qu'il peut être appelé à rendre de ses actes. Nous sommes d'autant plus obligé d'entrer dans ces considérations légales que, dans les parties précédentes, nous avons montré les aliénés doués encore de certaines parties de raison qui sont de nature à induire en erreur sur leur état d'aliénation mentale, et sur la conduite qu'il convient de tenir à leur égard.

Comme nous l'avons vu, les aliénés peuvent présenter à divers degrés, et dans des conditions variées tous les signes de la raison. Presque tous conservent de l'intelligence; quelques-uns sont capables de montrer du jugement et du discernement; d'autres savent se conduire d'une façon régulière, correcte, et même d'après des motifs empreints de sagesse; un grand nombre enfin, abstraction faite de leur point de départ, des notions ou des impressions morbides auxquelles leurs idées se rattachent, ont une logique aussi nette et aussi ferme que l'homme vraiment raisonnable.

Ces qualités de raison qui persistent en plus ou moins grande partie font-elles qu'ils ne soient pas aliénés? Doit-on, parce qu'ils sont partiellement raisonnables, les considérer comme étant vraiment raisonnables? Doit-on, dans ces conditions, les soumettre à quelque degré que ce soit aux règles et aux lois qui régissent les hommes sains d'esprit?

Il semble facile de répondre en disant que pour résoudre ces questions, il suffit de s'en rapporter à la législation de chaque pays, législation qui, en s'appuyant sur les préceptes mêmes de la morale naturelle, tend chaque jour à devenir universellement uniforme.

La loi française dit :

En matière de capacité civile : « Le majeur qui est dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de

fureur doit être interdit, même lorsqu'il présente des intervalles lucides. » — « Pour faire une donation entre-vifs ou un testament, il faut être sain d'esprit. » Des articles analogues déclarent l'aliéné incapable des autres actes de la vie civile.

En matière de responsabilité morale : « Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. »

Enfin des lois spéciales règlent la manière dont les aliénés, en cas de nécessité, peuvent être privés de leur liberté.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que démence est compris par tout le monde comme synonyme d'aliénation mentale; là dessus il n'y a aucune contestation.

La conséquence de ces textes est évidemment que du moment où un individu est fou, aliéné, du moment où, suivant l'expression de la loi, il est en état de démence ou de fureur, il est à la fois incapable et irresponsable.

La loi ne fait pas de distinction entre la folie partielle et la folie généralisée; elle n'établit point de degrés dans la responsabilité et dans l'incapacité. Devant elle, tous les individus déclarés aliénés sont dans la même situation et échappent complètement aux règles auxquelles sont soumis tous les individus sains d'esprit. Ils sont placés dans une catégorie spéciale; ils sont l'objet d'une sollicitude particulière et protégés comme doivent l'être des hommes qui n'ont plus l'aptitude nécessaire pour se protéger eux-mêmes.

Telle est légalement et strictement leur situation. Mais, d'une part, les aliénés sont-ils, quant à leur folie, toujours appréciés comme ils devraient l'être, et, d'autre part, les prescriptions légales qui les concernent ne sont-elles point trop rigoureuses, trop absolues? C'est ce que nous devons successivement exami-

ner. Le premier point est l'objet du présent article; le second sera l'objet des articles suivants où il sera spécialement question de la capacité civile et de la responsabilité.

Strictement, avons-nous dit, les aliénés échappent à l'action ordinaire de la loi. Les règles qui les concernent sont claires, précises, et semblent ne devoir donner prise à aucune difficulté d'application. D'où vient cependant que, dans la pratique, beaucoup de difficultés ont surgi? d'où vient que l'application pure et simple de la loi a donné matière à beaucoup d'incertitudes, voire même à beaucoup de contradictions?

Il faut l'attribuer à plusieurs causes d'erreur, dont les principales sont les suivantes :

1° Les personnes étrangères à l'étude des maladies mentales ne savent pas à quel point la raison normale finit et la folie commence.

2° Elles sont portées à ne s'en rapporter qu'à des apparences qui peuvent être trompeuses.

3° Elles croient que pour reconnaître qu'un individu est aliéné, il suffit de faire la comparaison entre lui et l'homme raisonnable.

4° Elles croient encore que la folie consiste essentiellement dans la manifestation d'idées que communément on nomme délirantes.

Ces causes d'erreur ont une influence plus générale qu'on ne le supposerait de prime-abord, et il est même des médecins qui ne savent pas s'y soustraire.

Assurément il est quelquefois difficile de déterminer le point précis où commence la folie, et la difficulté peut exister même pour des médecins habitués à s'occuper d'aliénation mentale. Il y a, en effet, entre la folie et la raison, des points de contact entre lesquels il est presque impossible de tracer une démarcation nette et sûre. Ces points de contact forment une région que le Dr Ball a proposé d'appeler « les frontières de la

folie »[1] et à laquelle le Dr Maudsley a donné le nom préférable à certains égards de « zone mitoyenne. »

« Il est fort important, dit ce dernier auteur, de reconnaître qu'il existe entre la sanité et l'insanité une sorte de terrain neutre, de zone mitoyenne; et il est plus important encore de ne pas se borner à une constatation purement théorique, mais d'étudier très soigneusement les cas équivoques dont cette zone est peuplée..... L'expérience journalière nous assure que beaucoup de personnes, sans être folles, présentent des particularités de pensée, de sentiment ou de caractère qui les rendent fort différentes du commun et font d'elles un objet de remarque. Il se peut que ces personnes deviennent ou ne deviennent jamais folles; mais elles descendent de familles où existe soit la folie, soit quelque autre affection nerveuse; elles ont en fait un tempérament nerveux particulier, une certaine névrose, et quelques-unes même un tempérament plus particulièrement fou, une névrose vésanique[2]. »

C'est sur cette zone mitoyenne que vivent un grand nombre des individus atteints du genre de folie que Trélat a étudiée sous le nom de folie lucide[3], ou se rattachant au groupe morbide que Campagne a tenté d'établir sous la désignation de manie raisonnante[4]. C'est là que l'on rencontre des personnages singuliers, dont la vie excentrique, dont la conduite déréglée étonne et semble tout à fait inexplicable. C'est là encore qu'il faut placer la foule nombreuse des imbéciles et des faibles d'esprit, qui sont le plus ordinairement sur le terrain de la raison, mais que le moindre déplacement fait passer sur le terrain de la folie.

1. Ball, *Les frontières de la folie*. — *Encéphale*, 1883.

2. H. Maudsley, *Le crime et la folie*, p. 40. Paris, Germer-Baillière, 1874.

3. Trélat, *La folie lucide*. Paris. A. Delahaye, 1861.

4. Campagne, *Traité de la manie raisonnante*. Paris, G. Masson, 1869.

Si grande que soit la difficulté de déterminer l'état mental de ces individus, elle n'est cependant pas insoluble. Nous avons fait connaître notre sentiment à ce sujet dans deux mémoires que nous avons consacrés aux faibles d'esprit, examinés au point de vue de la responsabilité des actes[1]. Nous croyons avec M. le Dr J. Falret que, pour bien déterminer la limite entre la raison et la folie, il faut se placer exclusivement sur le terrain médical.

Nous disions dans l'un de nos mémoires : « Pour le médecin légiste, le criterium de l'irresponsabilité, en médecine mentale, c'est assurément la maladie, ou encore les désorganisations, les dégénérescences produites d'une manière irrémédiable par la maladie. » Et envisageant le rôle du médecin dans les cas qui lui sont soumis par les tribunaux, nous ajoutions : « Le médecin ne doit pas sortir de son domaine, qui est l'étude des maladies ou de leurs conséquences. C'est pourquoi, dans les questions médico-légales relatives à l'aliénation mentale, étant donné l'existence d'une maladie mentale ou d'une défectuosité physique capable d'entraver le libre fonctionnement des facultés intellectuelles, dont le cerveau est l'organe, il doit conclure à l'irresponsabilité. Dans le cas contraire, et si les manifestations psychiques paraissent s'exercer normalement, quoique d'une manière imparfaite, il doit affirmer la responsabilité. »

Reprenant les mêmes idées, dans le second mémoire, et comme la première fois, les appuyant par des faits, par des exemples, nous disions encore : « Nous devons réclamer l'exonération de tous ceux qui présentent les stigmates de la maladie, tares héréditaires, surexci-

1. *Considérations médico-légales sur la responsabilité des faibles d'esprit; Revue médicale de Toulouse*, 1881. — *La faiblesse d'esprit dans ses rapports avec la responsabilité des actes : Encéphale*, 1886.

tation anormale, conceptions délirantes, et, d'une manière générale, tous les accidents qui relèvent de la pathologie mentale. »

La règle que nous posions ainsi pour les faibles d'esprit en matière de responsabilité peut s'appliquer, sans distinction, en toute affaire médico-légale et à tous les individus qui se trouvent dans la zone mitoyenne, sur la frontière entre la raison et la folie.

Or cette règle, évidemment, ne peut être appliquée d'une manière sûre que par ceux qui sont familiarisés avec la recherche et la connaissance des signes physiques des maladies, c'est-à-dire par les médecins eux-mêmes.

On a prétendu contester aux médecins cette aptitude spéciale. Quelques auteurs, Élias Regnault notamment[1], ont soutenu que le simple bon sens suffisait pour trancher les questions médico-judiciaires en matière de folie. Des arguments irréfutables ont été fournis contre cette opinion, non seulement par des médecins, mais aussi par des écrivains étrangers à la pratique de la médecine. Rappelons notamment ce qu'a dit à ce sujet un philosophe distingué, M. Albert Lemoine : « Il y a deux ordres de symptômes de la folie, les désordres de l'intelligence, qui constituent le délire, et les désordres organiques qui le produisent ou l'accompagnent. Or, les médecins sont certainement plus capables que les autres hommes de reconnaître ces symptômes physiques..... On a le droit de distinguer les symptômes physiques et les symptômes intellectuels ou moraux de la folie, mais on n'a pas celui de les séparer quand ils s'offrent les uns et les autres à l'observation, parce qu'ils s'expliquent et se confirment. Telle idée, telle action, que l'on considère en elle-même sans s'inquiéter de l'état physique de celui

1. E. Regnault, *De la compétence des médecins dans les questions judiciaires*. J.-B. Baillière. 1830.

qui l'a conçue ou exécutée, est impossible à juger..... Le doute se dissipe, si vous trouvez, dans l'état physique du prévenu que vous alliez condamner peut-être, des symptômes que suit ou accompagne le plus souvent le trouble des facultés intellectuelles. Le magistrat, le juré, est-il capable d'apprécier la valeur d'une paralysie parfois légère comme symptôme de la folie, et de rapprocher cet indice des sentiments et des paroles de celui qui le présente? Est-il capable, comme Esquirol, de reconnaître un fou, et un fou incurable, à de légères contorsions de ses lèvres, à un certain embarras de sa parole sensée[1]? »

Ainsi l'ignorance des symptômes physiques de la folie, l'incapacité de les reconnaître même lorsqu'ils sont déjà fort appréciables, le défaut d'expérience journalière, expliquent comment les personnes étrangères à l'étude des maladies mentales sont impuissantes à déterminer le point où la raison finit et où la folie commence; cela explique comment cette première cause d'erreur fait trop souvent considérer comme sains d'esprit des individus dont la folie est certaine.

La seconde cause d'erreur est que, trop souvent, on s'en rapporte à des apparences trompeuses. Tantôt on prend pour fous des individus qui ne le sont pas, mais qui simulent la folie. Tantôt, et le plus souvent, on croit sains d'esprit des gens dont l'intelligence est profondément malade.

Tout notre ouvrage a eu pour objet de mettre en relief les marques de raison qui peuvent cacher la folie. On a pu se convaincre, en le lisant, que ces apparences sont parfois très spécieuses et qu'il faut y regarder de près pour ne pas se laisser abuser.

Et de fait, il est aisé de comprendre comment, à défaut de notions spéciales, on peut être exposé à pren-

1. Lemoine, *L'aliéné devant la philosophie, la morale et la société*, p. 535. Paris, Didier, 1865.

dre certains aliénés pour des gens raisonnables. Les aliénés de cette sorte ont conservé plus ou moins complètement la notion claire et exacte des choses de la vie ordinaire; ils parlent ou écrivent comme le ferait une personne parfaitement raisonnable; quelques-uns manifestent un développement intellectuel supérieur à celui du commun des hommes, et si leur éducation leur a donné des aptitudes spéciales pour les sciences, les lettres, les arts, ils continuent de s'en servir et de les appliquer comme s'ils n'étaient pas malades. A un degré plus élevé, ces mêmes individus, capables de bien coordonner leurs idées, de les apprécier en eux-mêmes et d'exprimer leurs appréciations, formulent sur les choses extérieures, sur eux-mêmes, sur tout ce qui fait l'homme moral et social, des jugements qui sont conformes à la raison la plus droite. Enfin, conformant leurs actes à des principes déterminés, ils se conduisent d'une manière qui paraît tout à fait raisonnable. En un mot, pris à certains moments de leur existence, et dans certaines conditions, ils ne diffèrent pas, ils ne semblent pas différer de ce qu'on est convenu d'appeler des hommes doués de raison. Comment donc alors n'être pas amené naturellement à les assimiler à ces derniers, à les traiter en conséquence?

L'erreur ici est encore formelle, et le moyen d'y échapper c'est celui que nous venons d'indiquer, celui que nous devrons indiquer encore à propos de la troisième cause d'erreur; il consiste à chercher les marques de la folie à l'aide des données, des signes fournis par l'expérience médicale.

La troisième cause d'erreur, avons-nous dit, est de croire que pour distinguer un fou, un aliéné, pour le reconnaître comme tel, il suffit d'établir une comparaison entre lui et l'homme raisonnable.

Mais précisément il arrive que souvent cette comparaison n'est possible que si l'on tient compte des signes physiques de l'aliénation mentale. Nous l'avons

prouvé en rappelant ces cas de folie où l'individu ne présente, du côté de l'intelligence, d'autres manifestations morbides qu'une activité intellectuelle plus grande et des dispositions d'esprit, des aptitudes qui le rendent égal, sinon même supérieur à la moyenne des hommes intelligents. Ici, la comparaison entre la folie et la raison n'est pas possible, ou plutôt elle tournerait à l'avantage de la folie. Combien y a-t-il de gens, parmi les plus sensés et les plus raisonnables, qui pourraient sans détriment être comparés à ces malades dont parlent Guislain et Trélat, « qui sont capables de désarçonner des logiciens solides, dont les controverses sont parfois on ne peut plus spirituelles, qui sont d'une force rare dans la discussion, qui ont le don de la réplique, et cherchent constamment l'occasion de faire briller leur esprit[1]. »

A côté d'une personne loquace, expansive, parlant à tort et à travers, inconsidérée dans ses propos, frivole dans ses appréciations, et quelquefois même si mobile dans sa conversation qu'elle en paraît incohérente, que l'on mette un de ces déments dont la tenue est correcte, dont le visage n'est point morne, qui, lorsqu'on les interroge, sont encore capables de répondre avec justesse sur les choses de la vie commune; c'est le dément qui paraîtra le plus raisonnable.

L'erreur aurait beaucoup moins de chance de se produire, et il serait bien plus facile de ne point se laisser abuser par les apparences, si, au lieu de comparer deux individus ensemble, l'un réputé aliéné, l'autre réputé sain d'esprit, on comparait avec lui-même celui dont on veut pouvoir affirmer l'intégrité mentale. Ce moyen de reconnaître la folie, un des meilleurs dont on puisse disposer, a été indiqué depuis longtemps par J.-P. Falret.

« Il est, dit cet excellent auteur, pour le diagnostic

1. Trélat. *La Folie lucide*, p. 12.

général de la folie, un principe essentiel, c'est celui qui consiste à comparer l'individu avec lui-même, aux diverses époques de son existence..... Il est naturel d'attendre d'un individu qu'il ait de la suite dans ses discours et dans ses actes, de l'uniformité dans sa conduite..... Si l'on voyait un homme habituellement grave revêtir tout-à-coup, et avec persévérance, la frivolité d'un adolescent étourdi, on ne manquerait pas de concevoir des craintes d'aliénation qu'on n'a nullement pour le jeune homme dont la conduite répond à l'âge, au tempérament ou à l'éducation personnelle. Qu'un homme habituellement prodigue se livre à tous les actes qui peuvent compromettre sa fortune et celle de sa famille, personne certainement ne voit dans sa conduite aucun signe d'aliénation mentale. Mais qu'un homme strict dans ses dépenses, et poussant l'économie jusqu'à l'avarice, change tout-à-coup de manière de vivre, et se jette dans des prodigalités ruineuses, ses parents peuvent bien l'accuser de caprice, de bizarrerie, etc.; mais l'observateur pénètre plus avant dans cette métamorphose; il y distingue le début de la folie. Il en est de même pour l'homme de mœurs pures, comparé à un libertin d'habitude..... Ainsi, il est des cas où les symptômes de la folie ressortent plutôt de la comparaison de l'individu avec lui-même que de la comparaison de l'individu avec l'humanité tout entière[1]. »

Cette comparaison est un moyen d'autant meilleur de reconnaître la folie, qu'elle s'applique non seulement à la maladie confirmée, mais encore aux premières phases, à la période de début, c'est-à-dire à cette période où les signes physiques proprement dits sont encore peu accentués et peuvent échapper à l'observateur. Elle s'établit d'elle-même et, en quelque sorte, à l'insu de ceux qui ont occasion de la faire.

1. J.-P. Falret, *Des maladies mentales*, p. 24.

Aussi arrive-t-il fréquemment que les familles, en reconstruisant les diverses phases d'une maladie mentale déjà en pleine évolution, reconnaissent, à des indices nombreux, les transformations successives par lesquelles est passé l'individu malade.

Le malheur est qu'on ne sache pas, en temps opportun, donner à ces transformations toute leur importance ; on y prend à peine garde; on les attribue à des changements d'humeur qui n'auront pas de durée, et la maladie suit son cours, sans qu'on ait un instant l'idée de lui faire obstacle.

L'erreur est donc, une fois de plus, le résultat de l'ignorance; le bon sens n'a point suffi pour empêcher d'y tomber. Quiconque est inexpérimenté dans la connaissance des maladies mentales y tombera certainement ; et pour l'éviter, à défaut de connaissances spéciales et précises, il faut au moins ces lumières que donne l'habitude de voir de près les aliénés, de vivre avec eux ou de les observer souvent.

Ce qui achève de dérouter la plupart des gens dans l'aptitude qu'ils croient avoir à reconnaître la folie, c'est qu'ils prétendent la déterminer exclusivement d'après des signes, qui lui appartiennent sans aucun doute, mais qui, en eux-mêmes, n'ont souvent aucune valeur. Ils s'imaginent que l'aliéné doit nécessairement avoir des idées déraisonnables, dire des paroles contraires au sens commun, autrement dit, penser et parler d'après des idées auxquelles on donne ordinairement le nom d'idées délirantes. Mais l'opinion qu'ils se font à cet égard est fort inexacte et ne peut que conduire à des mécomptes.

En effet, que faut-il entendre par idées délirantes? Quels sont leurs signes caractéristiques? comment reconnaître que les idées portent l'empreinte du délire?

Leuret, naguère, a cherché à définir les idées délirantes; il n'y est point parvenu, et ce qu'il a dit à cet égard n'a rien perdu de sa force de vérité.

« Au premier abord, dit-il, rien ne me semblait plus facile que de rédiger un chapitre sur la fausseté des idées. Leur caractère, lorsqu'il serait évidemment absurde, devait, selon moi, être considéré comme un des éléments du délire. Mais, à mesure que j'allais, des difficultés se présentaient en foule. Avec du travail, je parviendrai peut-être à les surmonter; j'ai travaillé; loin d'avancer, je me suis embarrassé davantage. Il ne m'a pas été possible, quoi que j'aie fait, de distinguer, par sa nature seule, une idée folle d'une idée raisonnable. J'ai cherché, soit à Charenton, soit à Bicêtre, soit à la Salpétrière, l'idée qui me paraissait la plus folle; puis, quand je la comparais à un bon nombre de celles qui ont cours dans le monde, j'étais tout surpris et presque honteux de n'y pas voir de différence [1]. »

Malgré les progrès de la science, malgré la connaissance actuellement plus parfaite des maladies mentales, il n'est pas plus facile aujourd'hui qu'autrefois de déterminer les caractères distinctifs des idées délirantes. Et de fait, une idée est délirante, non par rapport à elle-même, mais par rapport à l'individu qui l'exprime, et par rapport aux conditions dans lesquelles elle est exprimée.

Tel malade, atteint du délire des persécutions, se plaint d'être magnétisé, empoisonné, tourmenté de différentes manières; tel autre croit que tout le monde se moque de lui, ou encore qu'il est l'objet de la suspicion universelle; il voit à ses trousses la police ou d'autres individualités. Celui-ci, atteint de folie ambitieuse, dit qu'il est millionnaire, qu'il est président de république, ou empereur, ou roi. Celui-là se présente comme le plus grand génie de la terre, se dit littérateur éminent, philosophe, savant en toutes choses,

1. Leuret, *Fragments psychologiques sur la folie*, p. 41. Paris, 1834.

artiste, musicien, peintre de grand mérite. D'autres gémissent sur les malheurs qui les ont frappés; ils se croient ruinés; ils croient être coupables de fautes graves, de crimes même. Ces exemples peuvent se multiplier à l'infini. En quoi les idées exprimées sont-elles délirantes? Ce n'est certes pas en elles-mêmes.

Il y a, en effet, des gens qui sont en butte à l'animosité d'autrui, des gens dont la police doit surveiller les agissements et qui ne sont nullement en état de délire. Les millionnaires ne sont pas rares, même de notre temps, et l'on voit encore des chefs d'État qui peuvent se dire rois ou empereurs. Dans tous les pays on trouve des esprits de haute valeur qui règnent sans conteste sur les belles-lettres et les arts. Tout récemment, l'un d'eux ne se regardait-il pas comme le plus grand poète des temps modernes? Peut-être même se croyait-il égal ou supérieur à tous les grands esprits qui l'avaient précédé. Enfin, de par le monde, combien y a-t-il de malheureux sur qui pèsent les infirmités, la misère, la ruine ou le remords? Les idées de ces différents individus, prises en elles-mêmes, ne diffèrent pas des idées analogues, dont il vient d'être question, et qu'on observe chez les aliénés.

Dira-t-on que ce qui, chez ces derniers, fait le caractère délirant des idées, c'est l'absurdité ou l'invraisemblance; que l'idée du fou qui se dit millionnaire ou roi est délirante parce qu'elle est absurde ou invraisemblable? On n'est pas en droit de le dire.

En effet, les idées absurdes sont aussi bien l'apanage de l'homme réputé sain d'esprit que de l'homme aliéné. Peut-être même, si l'on voulait soutenir le paradoxe, parviendrait-on à faire prouver par la folie elle-même, comme l'a fait Érasme, qu'elle est plus raisonnable que la raison [1].

Quant à l'invraisemblance, elle n'est que relative. Il

1. Érasme, *Éloge de la folie*.

eût été invraisemblable, avant ce siècle, de dire que la parole pouvait, à l'aide d'un fil de métal, se transmettre d'un bout de la terre à l'autre. Il est presque invraisemblable aujourd'hui de dire que les ballons sont dirigeables. On a traité de fous ceux qui ont découvert et célébré les avantages de la vapeur. Galilée était regardé comme fou, parce qu'il prétendait avoir découvert le mouvement de la terre. Christophe Colomb le fut également pour avoir parlé de découvrir un nouveau monde. Leurs idées étaient invraisemblables pour l'époque où elles se produisaient. L'événement a montré qu'on les qualifiait à tort de folie. D'après de tels exemples, il n'est donc pas possible de prendre l'invraisemblance comme caractère général des idées délirantes.

Mais voici des cas qui achèvent de prouver que les idées sont délirantes, non par rapport à elles-mêmes, mais par rapport à l'état de l'individu qui les exprime.

Il y a des délires qui sont basés sur des faits vrais ou vraisemblables. M. le Dr J. Falret les a signalés à l'attention des observateurs et a montré combien il était difficile d'en reconnaître la nature morbide [1].

Comme exemple, M. J. Falret rappelle l'histoire de ce malheureux qui, dans sa jeunesse, avait subi une violence honteuse de la part d'un homme; pendant vingt ans, cet acte parut être pour lui sans importance; mais au bout de ce temps, des idées délirantes en même temps que des hallucinations, ayant pour origine le fait vrai et le reproduisant dans son imagination, sont survenues et ont poussé le malade au meurtre. Dans ce cas, et dans bien d'autres du même genre, en quoi les idées délirantes différaient-elles des idées non délirantes? Il est tout à fait impossible de le dire.

On a étudié spécialement depuis peu une forme de folie qu'on a appelée la folie à deux ou folie simulta-

1. *Annales médico-psychologiques*, 1878, tome XIX, p. 106.

née. M. le Dr E. Régis, M. le Dr Bouteille et d'autres lui ont consacré d'intéressants travaux[1]. Or cette forme de folie consiste précisément en ce que l'un des deux malades devient aliéné à son tour en acceptant pour vraies les idées délirantes, mais vraisemblables, exprimées par l'autre personne antérieurement malade. Le Dr E. Régis a rappelé particulièrement les cas où un aliéné en arrive à dominer une ou plusieurs personnes de son entourage, et à les convaincre de la réalité de ses conceptions morbides[2]. Le Dr Bouteille, insistant sur les conditions qui favorisent le développement de la folie à deux, notamment lorsqu'il s'agit du délire des persécutions, a montré comment le persécuté, surtout au début de la maladie, paraissant raisonnable, en impose à ceux qui l'écoutent. « Ses propos, dit-il, n'ont rien qui puisse choquer les personnes vivant avec lui. Ses pensées délirantes sont souvent appuyées par une excessive logique, frappant l'observateur même le plus éclairé..... Il n'est donc pas étonnant qu'une personne vivant avec un persécuté puisse en accepter les opinions délirantes[3]. »

Si l'on voulait généraliser les données fournies par l'étude de la folie à deux, on pourrait montrer comment, dans certains cas, il s'établit une sorte de folie de ce genre, non pas d'un individu à un seul autre, mais d'un individu à une foule d'autres individus. Tel est le cas de certaines épidémies délirantes où le délire est basé sur les paroles vraisemblables d'un aliéné.

Voilà donc des circonstances nombreuses dans lesquelles il n'y a pas à proprement parler des idées que l'on puisse dire essentiellement délirantes; le délire ne

1. Signalons particulièrement sur ce sujet une étude toute récente du Dr Hack Tuke, *la Folie à deux*, *Brain*, janvier 1888.

2. E. Régis, *La folie à deux, ou folie simultanée*, p. 15. Paris, J.-B. Baillière, 1880.

3. Bouteille, *Note sur la folie à deux*; *Gazette médico-chirurgicale de Toulouse*. 1882.

s'y manifeste en effet par aucun caractère qui leur appartienne en propre. D'où il suit que, s'attacher toujours à reconnaître la folie d'après les manifestations intellectuelles, d'après les idées seules, c'est s'exposer tout à fait à l'erreur.

Or il est incontestable, et ceci nous ramène à notre point de départ, que les personnes étrangères à la pratique des maladies mentales n'ont habituellement pas d'autres indices, pour découvrir la folie, que l'un des quatre éléments auxquels correspondent les erreurs qui viennent d'être signalées ; elles ne peuvent voir la folie que lorsqu'elle est absolument évidente ; elles sont disposées à comparer avec des individus présumés sains d'esprit l'individu présumé aliéné ; elles sont naturellement portées à le juger d'après les idées qu'il exprime ; enfin, et d'une manière générale, elles ne peuvent que s'en rapporter aux apparences.

Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu, et qu'il puisse y avoir encore, de si nombreuses méprises, qui sont préjudiciables soit à l'aliéné lui-même, soit à autrui.

Le premier préjudice qu'elles occasionnent à l'aliéné c'est que souvent elles sont cause qu'il tombe dans l'incurabilité. Combien de folies eussent guéri, si elles avaient été plus tôt reconnues et mises en traitement ! Il a été démontré, en effet, que des maladies mentales à forme simple, soignées dans les trois premiers mois de leur début, donnent environ deux tiers de guérisons ; la proportion tombe à deux cinquièmes lorsque la maladie a duré déjà plus de trois mois ; elle arrive à un quart, lorsqu'elle existe depuis plus d'une année ; et après deux ans les guérisons deviennent tout à fait exceptionnelles [1].

Le second préjudice causé aux aliénés est, à certains

1. Dagonet, *Nouveau traité des maladies mentales*, p. 113, Paris. J.-B. Baillière, 1876.

égards, presque aussi grave que le premier. Bien des individus ont été frappés de peines judiciaires, qui auraient dû être exonérés pour cause d'aliénation mentale.

Il y a en effet beaucoup d'aliénés, comme l'a établi le Dr Baillarger, dont la folie, méconnue avant et après le jugement, n'est constatée qu'à l'entrée dans le pénitencier, par suite de l'examen médical auquel le malade est alors soumis[1]. Le docteur A. Foville a récemment réuni les observations de plusieurs individus qui, prévenus de délits divers, ont été frappés de condamnations correctionnelles, bien qu'ils fussent atteints de paralysie générale, c'est-à-dire de l'une des formes de folie qui oblitèrent le plus promptement les facultés intellectuelles[2]. Des médecins ne se fussent point abusés sur l'état mental de ces individus; des magistrats, d'après des apparences trompeuses, les ont crus sains d'esprit et responsables.

Quant au préjudice causé à autrui, il nous suffira, pour montrer ce qu'il peut être, de rappeler le fait suivant, qui est des plus instructifs, et dont les particularités contribuent presque toutes à justifier ce que nous avons dit dans ce chapitre. Il a été observé par le Dr Laffite, chargé de faire à son sujet un rapport médico-légal.

Consulté sur la question de savoir quel était l'état mental de Mme X..., dont l'interdiction était poursuivie, le Dr Laffite avait pu conclure, des seules pièces de la procédure, que cette dame, veuve depuis plusieurs années, était atteinte de folie caractérisée par des hallucinations de la vue, de l'ouïe et du goût, et que

1. Baillarger, *Causes de la fréquence de la folie chez les prisonniers; Annales médico-psychologiques*, 1844, tome. IV. p. 75.

2. A. Foville fils, *Contribution à l'étude médico-légale de la paralysie générale; Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1877.

le trouble intellectuel était déjà ancien. Les dépositions et surtout les lettres de Mme X... permettaient de suivre le développement du délire. D'abord elle manifesta des craintes, crut que les parents de son mari, et entr'autres son beau-frère, lui en voulaient et payaient des gens pour répandre le bruit de son incapacité à remplir ses devoirs de tutrice. Plus tard elle se plaignit de ce qu'on l'accusait de vouloir empoisonner ses enfants; puis elle songea à se défendre, et écrivit à son frère de lui acheter un révolver; cette lettre révélait ses hallucinations : « Apporte-moi un pistolet chargé « de poche, et un révolver. La dernière fois que je « suis revenue de R... j'ai vu quatre hommes sur le « bord de la route, qui ont crié aux armes et j'ai en- « tendu un bruit d'armes. » En même temps elle entendait ses domestiques l'appeler gueuse, et était préoccupée de l'idée qu'on en voulait à ses jours. Elle était convaincue de la réalité des poursuites de ses ennemis, entendait leurs voix et les préparatifs qu'ils faisaient pour l'assassiner; enfin des idées ambitieuses se développèrent et elle se crut appelée à devenir impératrice. Ses agissements déraisonnables et ses dépenses exagérées amenèrent sa famille à demander son interdiction.

Après avoir été interrogée devant le tribunal, Mme X. demanda une enquête pour que les faits mis en question fussent justifiés par témoins. Le tribunal, trouvant l'interrogatoire et les documents produits insuffisants, ordonna l'enquête. Celle-ci terminée, l'affaire fut appelée de nouveau devant les juges. L'avocat de Mme X... affirma la parfaite lucidité de sa cliente, et chercha à démontrer qu'elle n'avait jamais cessé de jouir de la plénitude de ses facultés; glissant légèrement sur les faits révélés par l'enquête et contraires à sa cause, il insista sur les réponses raisonnables recueillies dans l'interrogatoire, et il termina sa plaidoirie en parlant de la tendance des médecins

aliénistes à trouver des symptômes de folie dans les actes les mieux raisonnés. Conformément aux conclusions de l'avocat, le tribunal rejeta la demande en interdiction.

La famille interjeta appel de cette décision, et c'est alors que se produisit un incident décisif, que le Dr Laffite raconte dans les termes suivants : « L'affaire devait venir à une des plus prochaines audiences, lorsque se produisit ce grave incident qui aurait pu avoir les conséquences les plus tragiques sans l'intervention et la présence d'esprit d'un magistrat. Mme X... s'étant présentée un jour au parquet du tribunal de première instance, réclama d'un ton impérieux et avec insistance l'arrêt qui devait lui maintenir ses droits de tutrice en confirmant le premier jugement rendu; puis elle ajouta, en montrant un révolver qu'elle avait dans sa poche, qu'elle saurait bien se faire justice elle-même, et qu'elle brûlerait la cervelle à l'avocat et aux magistrats qui voudraient la faire interdire et lui enlever la tutelle de ses enfants.

« Le substitut qui se trouvait au parquet en ce moment fut d'abord un peu ému des menaces de la plaignante; mais comprenant bien vite qu'il avait affaire à une aliénée, il chercha à la calmer, en lui disant qu'elle n'avait qu'une démarche à faire auprès du procureur général pour s'assurer par elle-même que la cour lui avait conservé tous ses droits, et s'offrit à la conduire lui-même dans le cabinet du chef du parquet situé à l'étage supérieur.

« En passant, il donna un ordre à des agents de police qui se trouvaient sur son passage, et Mme X... fut arrêtée en montant l'escalier qui conduisait au premier étage : elle opposa une vive résistance et aurait à coup sûr fait usage de son révolver, si les agents n'avaient pas eu la précaution de fixer tout d'abord ses bras et de la désarmer aussitôt. »

A la suite de cette scène, Mme X... fut internée à

l'asile d'aliénés de Saint-Méen, où l'on constata qu'elle était atteinte de lypémanie chronique avec hallucinations du goût et du toucher, prétendant qu'on mettait du vert-de-gris dans ses aliments et que ses ennemis lui avaient, la semaine précédente, fait des blessures dont on ne voyait pas les traces parce qu'ils avaient le pouvoir de les faire cicatriser. Elle supposait qu'elle avait été conduite à l'asile par un de ses ennemis, déguisé en commissionnaire, et exprimait le regret de n'avoir pu lui tirer un coup de révolver.

Quelques jours après, la Cour d'appel de Rennes, infirmant le jugement du tribunal de première instance, prononça l'interdiction[1].

Pour ne rien omettre des méprises auxquelles peut conduire la prétention de reconnaître la folie d'après les indices erronés dont nous avons parlé, nous devons enfin signaler ce qui se passe dans les cas de simulation. Le simulateur a beau jeu tant qu'il n'est pas soumis à l'examen de personnes exercées dans la pratique des maladies mentales. Ses agissements, surtout s'ils sont prolongés, ne manquent jamais de faire impression sur les gens qui ne jugent que d'après les apparences.

Mais n'insistons pas sur ce point, et bornons-nous à considérer ce qui regarde la folie véritable. En dernière analyse, les causes d'erreur à son sujet, dont nous venons d'examiner les principales, se réduisent presque à une seule : c'est que trop de gens sont portés à croire que du moment où un individu présente quelques signes de raison, il n'est pas réellement aliéné, et que la persistance partielle de la raison dans la folie équivaut pour eux à l'intégrité des facultés mentales.

Et cependant, il n'est aucune forme d'aliénation

1. *Revue de médecine-légale*, par le Dr A. Giraud. — *Annales médico-psychologiques*, 1883, tome X.

mentale, excepté l'idiotie et la démence arrivée au plus haut point, c'est-à-dire à l'abolition complète de toutes les facultés d'esprit, où l'on ne puisse, à des degrés divers, rencontrer des indices de raison. A mesure que l'on s'éloigne de la démence, ces indices deviennent de plus en plus nets et nombreux. Dans le délire partiel il y en a beaucoup; parfois même il y en a de si parfaits qu'on peut être excusable, dans certains cas, de méconnaître l'état d'aliénation mentale.

Mais les individus atteints de délire partiel n'en sont pas moins de véritables aliénés. C'est l'honneur de la médecine mentale contemporaine de l'avoir démontré, d'avoir établi que l'individu frappé de cette forme de délire est aussi fou, aussi aliéné que le dément, et que l'un comme l'autre sont, au point de vue social, au point de vue de la morale naturelle, justiciables des mêmes règles et des mêmes lois.

Une question reste cependant à examiner.

La loi, prise en elle-même, n'admet pas d'exceptions; elle s'applique à tous les aliénés quels qu'ils soient. Cela n'est-il point trop absolu, et ne serait-il pas plus rationnel qu'il y eût des degrés dans l'appréciation légale? Ces degrés existent pour l'homme réputé sain d'esprit; il est jugé plus ou moins apte à accomplir les actes de la vie civile, il est puni plus ou moins sévèrement de ses crimes ou délits suivant la gravité des circonstances où il les a commis. Or du moment où l'aliéné conserve, à des degrés divers, des traces de raison, du moment où, en certains cas, il est capable encore de comprendre ce qu'il fait, de le juger, d'en avoir conscience, d'agir en connaissance de cause, du moment où, en un mot, il jouit en partie de sa raison, ne serait-il pas plus équitable d'établir des degrés dans sa capacité civile comme dans sa responsabilité morale? Cette question, notamment en ce qui concerne la responsabilité morale, a été l'objet de discussions importantes, et nous devons nous y arrêter.

ARTICLE II.

De la persistance partielle de la raison dans la folie au point de vue de la capacité civile.

En principe, aucun aliéné, au point de vue médical, ne peut jouir de la capacité civile. — Les magistrats se placent à un autre point de vue et tiennent compte plutôt des faits que des intentions. — Dans la pratique on peut admettre que certains actes de la vie civile, les actes qui sont de pure forme, soient valables lorsqu'ils sont accomplis par des aliénés.

Nous avons précédemment examiné une question qui eût pu trouver ici sa place, car elle concerne en partie la capacité civile des aliénés; cette question est celle du témoignage des aliénés[1]. Nous avons vu que l'accord est unanime sur la solution qu'il convient de lui donner, à savoir que ce témoignage ne peut servir de preuve; il peut être invoqué seulement à titre d'indice et de renseignement. Résoudre ainsi cette question, la trancher d'une manière aussi formelle et aussi absolue, c'est admettre implicitement, au point de vue légal, que l'aliéné est incapable de juger sainement ce qu'il voit, ce qu'il entend, incapable de l'apprécier et d'en rendre un compte fidèle; ou du moins que, s'il est parfois capable de bien apprécier et de bien rendre compte, il se trompe si souvent qu'on ne peut avoir aucune confiance en sa parole.

Si la question du témoignage est ainsi résolue, on peut à bon droit s'étonner que celle de la capacité civile en général, dont elle émane, ne le soit pas de la même manière, et que les actes des aliénés ne soient pas toujours frappés de nullité.

1. Pages 168 et suivantes.

Du côté des médecins, il semble n'y avoir pas sur ce point de dissidences essentielles. Ils se rangent tous à l'opinion que Tardieu a ainsi formulée : « C'est une loi supérieure, écrite dans la conscience universelle, que l'homme ne peut exercer ses droits que s'il jouit de la plénitude de ses facultés ; et la première condition de la vie civile, c'est la sanité d'esprit, sans laquelle aucune relation sociale ne saurait exister entre les individus[1]. »

Admettre ainsi en principe qu'aucune relation sociale n'est possible entre les individus s'ils ne jouissent pas de la plénitude de leurs facultés mentales, c'est admettre l'incapacité civile dans tous les cas de folie, même dans ceux où la raison persiste encore en partie.

Les magistrats, qui, plus que les médecins, ont à se prononcer sur la valeur des actes civils des aliénés, envisagent-ils les choses d'une manière aussi nette et aussi simple? Quelques-uns le font assurément, et les comprennent comme l'un d'eux, Sacaze, voulait qu'on les comprît : « Dès l'instant, disait ce magistrat, que l'individu a perdu son activité intelligente, et avec elle cette haute prérogative d'être libre, d'examiner et de choisir, il lui est interdit de se mêler à la pratique quotidienne de la vie sociale, de souscrire par lui-même aucun de ces actes dont la liberté est l'élément nécessaire; s'il les souscrit, la loi morale les envisage avec indifférence et la loi juridique ne leur accorde aucune sanction[2]. »

Mais tous les magistrats, tous les jurisconsultes n'ont pas sur la capacité civile des aliénés l'opinion de Sacaze; quelques-uns semblent même en avoir une contraire. Les dissentiments des juges sont nombreux

1. Tardieu, *Étude médico-légale sur la folie*, p. 28. Paris. J.-B. Baillière, 1872.

2. Sacaze, *De la folie considérée dans ses rapports avec la capacité civile*. Paris, 1851.

dans les affaires où la folie est mise en cause. On peut s'en convaincre en lisant, dans le volumineux traité de médecine légale de Briand et Chaudé, le chapitre de la jurisprudence relatif à l'aliénation mentale; vingt pages de texte serré ont peine à contenir la seule indication sommaire des nombreux arrêts, parfois contradictoires, rendus en matière civile.

D'où viennent ces contradictions, ces dissentiments, ces jugements dont la variété est si grande qu'on ne saurait, en les prenant pour point de repère, prévoir la solution que recevra un litige où intervient la question d'aliénation mentale? Malgré la netteté et la simplicité des textes de la loi, d'où viennent ces incertitudes de la jurisprudence?

Elles viennent en premier lieu de ce que les magistrats, n'ayant pas encore une expérience suffisante de ce qui concerne la folie, sont tombés dans les erreurs que nous avons signalées, et que, jugeant d'après les apparences, ou d'après des comparaisons sans valeur, ils ont regardé comme entièrement raisonnables des individus dont la raison était plus ou moins gravement compromise.

Elles viennent, en second lieu, de ce que les magistrats, dans les affaires civiles, sont portés à tenir compte des faits, avant de tenir compte des intentions. Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agit d'un testament dont l'annulation est demandée pour cause de folie, les juges examinent tout d'abord, non pas si le testateur était sain d'esprit et quelle pouvait être la valeur de ses intentions, mais si son acte est conforme aux sentiments que les liens de famille, les droits de l'affection ou de la reconnaissance, les rapports sociaux ont pu lui inspirer; et dans bien des cas ils ont validé l'acte, parce que la conformité paraissait évidente, alors même que cet acte avait pour auteur une personne atteinte de démence ou de toute autre forme d'aliénation mentale.

Du reste il faut bien ajouter que la loi elle-même, un peu inconséquente en soi, semble favoriser cette diversité d'appréciation, et pousser les magistrats à tenir compte des circonstances d'un acte, plutôt que de son origine; car elle dit, non pas que les actes des aliénés sont d'emblée frappés de nullité, mais qu'ils peuvent l'être. Cette possibilité laisse évidemment le champ libre aux interprétations, et c'est une nouvelle cause de ces incertitudes et de ces contradictions dont nous avons parlé tout à l'heure.

Nous n'avons pas à dire s'il est bon ou mauvais qu'il en soit ainsi. Cela n'est point absolument de la compétence médicale, et nous nous garderions bien de nous engager dans un débat où les principes de la morale sociale doivent tenir une place importante. Mais assurément, là est la cause principale des dissidences des magistrats, soit entre eux, soit avec les médecins. Chacun d'eux s'est placé à des points de vue différents, et comme les principes étaient indécis, l'application n'a pu en être rigoureuse.

Ainsi donc, en fait, les médecins estiment que les aliénés sont incapables d'exercer les droits de la vie civile. La loi proclame en principe cette incapacité; mais dans l'application elle ne frappe pas nécessairement de nullité les actes faits par les aliénés; elle laisse à ses mandataires le soin de décider les circonstances qui peuvent faire que ces actes soient nuls. Les magistrats de leur côté, soit par inexpérience de ce qui concerne l'aliénation mentale, soit par tendance à juger les actes des aliénés au même point de vue que les actes des autres hommes, en affirment souvent la validité.

La persistance partielle de la raison dans la folie semble d'ailleurs, dans une certaine mesure, donner raison aux magistrats contre les médecins, et ceux-ci, dans quelques cas, sont amenés à tenir compte des circonstances dans lesquelles un acte est accompli

plutôt que de la sanité d'esprit et de la netteté des intentions de son auteur. Cela ressort d'une discussion soulevée naguère au sein de la Société médico-psychologique[1].

Le Dr Billod s'était trouvé, à l'asile de Vaucluse dont il était directeur, en présence d'une situation à la fois délicate et très digne d'intérêt.

Un de ses pensionnaires, atteint de paralysie générale assez avancée déjà dans sa marche, et caractérisée par de l'affaiblissement des facultés intellectuelles avec quelques idées délirantes, avait laissé en dehors de l'asile une femme avec laquelle il avait vécu maritalement pendant plusieurs années et dont il avait eu des enfants.

Cette femme, préoccupée de voir s'aggraver l'état de maladie, et poussée par le désir légitime de régulariser sa situation sociale, demanda à pouvoir contracter régulièrement mariage avec le père de ses enfants.

Celui-ci, interrogé, reconnaissait qu'il n'était pas marié, et se montrait lui-même très désireux d'acquiescer au mariage demandé.

Le Dr Billod soumit le cas à la Société médico-psychologique et la consulta pour savoir si le malade pouvait valablement contracter mariage tout en restant pensionnaire de l'asile.

Le fait, pris en lui-même, semblait facile à résoudre. L'aliéné avait conscience de ce que l'on voulait de lui; il le comprenait, en se montrant disposé à le faire; sa famille n'avait aucune opposition à faire au mariage, et même quelques-uns de ses parents le croyaient légitimement marié; enfin les convenances sociales militaient aussi en faveur du mariage, car, en dehors du concubinage, cet homme et cette femme avaient toujours eu à l'égard l'un de l'autre une conduite des

1. *Annales médico-psychologiques*, janvier et mars, 1876.

plus régulières, et les renseignements à cet égard étaient aussi satisfaisants que possible.

La question posée par le Dr Billod fut envisagée d'abord à un point de vue général; la discussion à laquelle elle donna lieu fit distinguer deux sortes d'actes, les uns dont l'annulation pourrait être demandée, les autres qui ne donneraient prise à aucune contestation.

Le Dr Lunier fit observer que les termes de la loi étaient formels; que tout acte fait par une personne placée dans un asile pouvait être attaqué pour cause de démence, et il ajoutait : « Je ne connais pas d'exemple d'un acte, accompli dans de pareilles conditions, qui ait été validé par un tribunal, lorsque l'annulation en a été demandée. »

Le Dr Legrand du Saulle dit que l'acte fait par un malade dans l'intérieur d'un asile n'était nul de plein droit que si la preuve de la démence était fournie en même temps que l'acte lui-même était attaqué.

Le Dr Blanche déclara qu'il ne croyait pas admissible que l'aliéné interné pût valablement faire un de ces actes dont la loi dit que « la validité peut en être contestée. »

La Société partagea sur ce point l'avis du Dr Blanche. La discussion amena ensuite à considérer quelques faits d'ordre secondaire sur lesquels l'assentiment ne fut point unanime. Il s'agissait cette fois, non plus des actes importants, graves, qui engagent la personne ou les biens de l'intéressé, mariage, donations, testaments, mais des actes de moindre importance, que l'on peut appeler actes de forme, et qui sont destinés surtout à régulariser ou à simplifier des procédures.

Le Dr Legrand du Saulle rappela à ce propos l'opinion du jurisconsulte Demolombe, d'après qui « les magistrats prononceront sur la validité d'un acte en considérant toutes les circonstances dans lesquelles l'acte aura été passé, et surtout le caractère de l'acte

lui-même, suivant qu'il sera d'administration seulement ou de disposition à titre gratuit ou à titre onéreux, et enfin suivant le préjudice plus ou moins considérable qu'il portera à l'aliéné. »

Parmi ces actes d'administration ou de pure forme, le Dr Legrand du Saulle cita notamment le consentement du mariage d'un fils ou d'une fille, la passation d'une procuration à l'épouse, l'autorisation de signer un bail, etc. Tous ces actes sont réellement en effet d'une importance secondaire et l'on comprend que, dans une certaine mesure, si l'on prend en considération la persistance partielle de son jugement, on reconnaisse à l'aliéné le pouvoir de les accomplir.

Il peut arriver, par exemple, comme le fit remarquer le Dr Motet, que faute d'une signature sans grande importance une affaire soit retardée et que ce retard compromette gravement les intérêts d'une famille. Pourquoi ne pas laisser l'aliéné donner cette signature, s'il a suffisamment conscience de ce qu'il fait et s'il en comprend la portée ?

Sur ce point les membres de la Société furent divisés d'opinion. Trois manières de voir se produisirent : l'une, prétendant que les aliénés séquestrés doivent toujours pouvoir donner leur consentement à des actes d'une importance secondaire, — l'autre, affirmant que cette approbation, contraire à la loi, est toujours inadmissible, — une troisième admettant qu'il faut agir suivant ce qui convient le mieux à chaque cas particulier, en restant toutefois sévère sur l'application, et en ne laissant signer aucun acte dont la validité puisse être contestée.

Nous n'hésitons pas à nous ranger à cette dernière opinion, qui n'est point illégale et dont l'adoption peut avoir de réels avantages pour les aliénés séquestrés ou pour leurs familles. Elle ne contredit pas le principe de leur incapacité civile ; elle est justifiée par la persistance partielle de la raison, et ne peut s'ap-

pliquer du reste qu'à des actes peu importants, sur lesquels tout le monde est d'accord, et qui eussent pu être faits même sans la participation de l'aliéné.

Quant aux autres actes, ceux qui peuvent donner lieu à des contestations, ou qui peuvent être préjudiciables à l'aliéné, ils ne doivent jamais être accomplis avec l'assentiment, même tacite, des médecins; car, au point de vue médical, la persistance partielle de la raison n'en justifie pas la validité, ne modifie en rien l'incapacité civile des aliénés.

ARTICLE III.

La persistance partielle de la raison dans la folie, examinée au point de vue de la responsabilité des actes. Cette responsabilité peut-elle être partielle?

Contrairement à ce qui existait naguère, il arrive aujourd'hui que les magistrats sont quelquefois plus absolus que les médecins en matière d'irresponsabilité. — Doctrine de la responsabilité partielle. — Sa base principale est une fausse appréciation de l'état de raison chez les aliénés. — Elle est, à tout le moins, difficile à appliquer. — La folie doit être toujours considérée comme entraînant l'irresponsabilité complète.

Comme nous l'avons dit précédemment, la loi déclare en principe que l'aliéné est irresponsable de ses actes. En principe également tout le monde, moralistes, magistrats et médecins, s'accordent à admettre que cette irresponsabilité est conforme aux lois de la morale naturelle; car, pour être responsable de ses actes, il faut avoir pleinement la possession du libre arbitre, et l'aliéné n'est pas absolument libre de régler toutes ses actions.

Mais l'accord cesse d'être aussi unanime, lorsqu'il

s'agit de déterminer la mesure dans laquelle l'irresponsabilité peut être appliquée.

Il s'est fait à cet égard, entre magistrats et médecins, dans notre pays, une interversion de rôles sur laquelle il est intéressant d'appeler l'attention. Naguère, c'étaient les médecins qui, beaucoup plus que les magistrats, étaient portés à étendre à des cas sans nombre le bénéfice de l'irresponsabilité pleine et entière. Aujourd'hui, ce sont parfois les magistrats qui sont disposés à donner plus d'extension que les médecins au principe d'irresponsabilité en matière d'aliénation mentale.

Nous en trouvons la preuve dans un fait qui s'est déroulé devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, et qui concerne une curieuse affaire que les docteurs Rousselin et Ach. Foville furent chargés d'élucider au point de vue médico-légal[1]. Les conclusions des magistrats et celles des médecins y furent notablement différentes. Il est utile de rapporter le fait avec quelques détails pour mieux faire comprendre la situation.

Un nommé X..., employé depuis vingt ans en qualité de caissier à la Recette principale des contributions indirectes, au Hâvre, avait toujours été considéré comme un comptable d'une capacité exceptionnelle et d'une probité à toute épreuve. Il maniait annuellement près de soixante millions.

En 1877, au moment d'une inspection, X... disparut, laissant à son patron et à sa femme des lettres où il leur annonçait qu'une somme d'environ vingt mille francs manquait dans sa caisse. Cependant, au bout d'une dizaine de jours, il revint de lui-même se remettre aux mains de la justice.

L'enquête entreprise par les soins de l'administra-

1. Rousselin et Foville, *Contribution à la médecine légale de l'épilepsie; Annales d'hygiène publique et de médecine légale*. 1873.

tion des contributions indirectes fit découvrir que, depuis plusieurs années, X... avait détourné annuellement des sommes de douze à quinze cents francs, en moyenne, et que, chaque année aussi, il avait dissimulé ces détournements à l'aide de faux très habilement exécutés. Il forgeait, au commencement de janvier, de fausses pièces de comptabilité simulant la sortie de la caisse d'une somme égale à celle qui lui manquait, et, pendant tout le cours de l'année, ces pièces fausses servaient à le couvrir; puis, dans les derniers jours de décembre, il faisait de nouveaux faux destinés à faire croire à une rentrée de fonds équivalente à la sortie qu'il avait imaginée, et par là il contrebalançait les pièces fausses de janvier.

Pendant le cours de l'instruction, X... reconnut qu'il avait réellement commis tous les faux relevés contre lui, et il tomba d'accord, à tous égards, avec l'accusation, sur la matérialité des faits incriminés. Mais il prétendit n'avoir jamais détourné un sou à son profit; il soutint que s'il avait fait de fausses pièces de comptabilité, c'était pour dissimuler les déficits progressifs de sa caisse; il ajouta enfin qu'il ne savait pas, qu'il ne pouvait expliquer comment ces déficits eux-mêmes s'étaient produits.

Ainsi donc le prévenu était parfaitement conscient des faux, qu'il avait faits volontairement et en pleine connaissance de cause; sur ce point, il présentait les conditions essentielles de la responsabilité. Mais quant aux détournements, il prétendait arguer de son innocence relative.

Le fait parut extraordinaire. Une expertise médico-légale fut décidée. Ce qui la motiva surtout, ce fut un certificat de deux médecins très considérés du Hâvre, établissant que X... était, depuis plusieurs années, affecté d'une maladie cérébrale qui le rendait inconscient et, par suite, irresponsable de certains actes.

L'expertise, conduite avec beaucoup de soin, appuyée

sur une enquête minutieuse que les experts avaient réclamée, démontra que depuis plus de vingt ans X... était atteint d'épilepsie. Une particularité digne de remarque, c'est que, quoique l'épilepsie soit une maladie bien connue, ni lui ni sa femme ne paraissaient avoir compris qu'il en était atteint. Ils donnèrent sur l'état de X... des renseignements caractéristiques, renseignements corroborés par de nombreux témoins ; mais ils croyaient l'un et l'autre à une tout autre maladie nerveuse, qu'ils qualifiaient de noms sans aucune valeur médicale.

Les accès épileptiques du malade étaient, les uns complets, les autres incomplets. A la suite de chacun d'eux, X... perdait en partie conscience de lui-même ; sa mémoire se troublait. Cela, toutefois, ne l'empêchait pas habituellement de vaquer à ses occupations ordinaires ; mais pendant qu'il y vaquait, l'influence de son état d'inconscience se faisait sentir plus ou moins fortement. C'est dans ces conditions qu'il lui était arrivé à maintes reprises de faire des erreurs de comptablité et de commettre des détournements. Mais il faut ajouter ce détail important que l'argent détourné ne lui profitait en rien, et qu'il n'en mettait pas un sou dans sa poche; en réalité, il l'égarait.

Lorsqu'il avait repris possession de ses facultés, X... s'apercevait qu'il y avait des déficits dans sa caisse, et c'est alors que volontairement, pour ne point trahir son état de maladie, pour ne point s'exposer à perdre sa place, il faisait les faux dont nous avons parlé.

Dans ces conditions, les experts concluaient à ce que X... fût déclaré irresponsable des détournements inconscients et involontaires commis dans l'état de perturbation mentale épileptique. Mais ils ajoutaient que, du moment où les faux avaient été faits d'une manière consciente et raisonnable, en dehors de la période d'accès épileptique, X... en était responsable.

Ni le ministère public, ni le président des assises

n'envisagèrent la situation de la même façon que les experts. Le ministère public déclara que si la distinction faite par ceux-ci paraissait juste en principe, elle ne pouvait pas néanmoins entraîner la condamnation de l'accusé; que le faux ne devait faire peser de responsabilité légale qu'en raison du préjudice qu'il cause à autrui, et que dans l'espèce, du moment où il était reconnu que les détournements avaient été faits dans un état d'inconscience morbide et d'aliénation mentale, la justice n'avait pas de recours à exercer au sujet des moyens employés pour les dissimuler.

Le jury rendit son verdict en conséquence, X. . fut acquitté et mis en liberté.

Ce qui nous intéresse le plus dans ce jugement, c'est que, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il y a des cas où les magistrats, les jurisconsultes, sont disposés à généraliser plus que les médecins l'application du principe de l'irresponsabilité en matière d'aliénation mentale. Cela prouve qu'une révolution véritable s'est faite à ce sujet dans les esprits. Et cependant nous ne sommes pas encore bien éloignés du temps où les jurisconsultes n'admettaient la folie que dans le cas de délire généralisé, et croyaient, comme l'a exprimé l'un d'eux, qu'une « aliénation partielle, qui ne se réfère qu'à un ordre déterminé d'idées, n'est pas suffisante pour excuser un crime [1] ».

Délivrés des erreurs qu'avait fait naître la doctrine si complètement inexacte de la monomanie proprement dite, les mandataires de la loi ont compris qu'un individu peut être véritablement aliéné, sans que son délire se révèle dans toutes ses paroles et dans tous ses actes, et la déduction qu'ils en ont tirée, déduction absolument juste, c'est que, du moment où l'individu

1. Victor Molinier, *De la monomanie envisagée sous le rapport de l'application de la loi pénale : Annales médico-psychologiques*, tome VI, 1854.

est aliéné, à quelque degré que ce soit, il est irresponsable des actes commis dans l'état d'aliénation mentale. Telle est actuellement leur règle d'appréciation dans les affaires criminelles où intervient la question de folie.

En dehors des faits analogues à celui que nous venons de citer, ce qui le prouve encore mieux, c'est la forme habituelle que les magistrats donnent aux mandats d'expertise qu'ils confient aux médecins, et la manière absolue dont ils interprètent les conclusions des experts. « La question posée aujourd'hui en France par les magistrats aux médecins experts, dit le Dr J. Falret, est toujours la même : L'individu soumis à l'examen était-il aliéné ou sain d'esprit au moment où il a accompli l'acte qui lui est reproché? s'il était sain d'esprit on doit le condamner ; s'il était aliéné, on doit l'absoudre, le considérer comme non coupable ; et l'envoyer ensuite dans un asile d'aliénés, par mesure administrative, s'il est regardé comme dangereux pour la société. Telle est la jurisprudence actuelle : irresponsabilité et folie sont deux termes connexes et synonymes aux yeux des magistrats [1]. »

Les jurisconsultes, les magistrats sont donc aujourd'hui sur un terrain ferme, bien déterminé, où la loi en matière de responsabilité des actes est appliquée aux aliénés d'une manière nettement définie. Les aliénés sont mis en réalité hors la loi ; on ne leur demande aucun compte des crimes ou délits qui leur sont imputables, on les considère comme tout à fait irresponsables.

Si les magistrats en sont venus à adopter cette règle de conduite, ils l'ont fait pour satisfaire aux revendications des médecins aliénistes. Ils ont suivi l'impulsion que ceux-ci leur donnaient ; il est vrai de dire

1. J. J. Falret, *Responsabilité légale des aliénés*; *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.

qu'ils ne l'ont pas fait sans de longues hésitations, sans de nombreuses incertitudes, sans de grandes résistances. Mais aussi leur détermination nouvelle n'en a que plus de force et plus de valeur. Étant donné le scrupule bien légitime qu'ils ont de ne s'incliner d'ordinaire que devant l'évidence, on doit reconnaître que s'ils croient aujourd'hui à l'irresponsabilité absolue de l'aliéné, c'est qu'ils sont convaincus que cette irresponsabilité est l'expression même de la vérité et de la justice.

Or il se trouve aujourd'hui, nous l'avons dit tout à l'heure, que, par un singulier renversement des rôles, les médecins, jadis unanimes à réclamer pour tous les aliénés l'irresponsabilité complète, n'apportent plus en cette matière la même unanimité. Des dissidences se sont produites ; elles sont, en réalité, peu nombreuses ; mais la faiblesse du nombre est en partie compensée par la considération scientifique attachée aux noms de quelques-uns des dissidents. Il faut donc bien en tenir compte,

Ces dissidences sont-elles fondées ?

Elles portent essentiellement sur un seul point : savoir si l'individu en puissance, en état actuel d'aliénation mentale, est complètement et toujours irresponsable de ses actes.

Deux doctrines sont en présence : l'une, presque généralement adoptée, soutient l'affirmative ; l'autre déclare que les appréciations doivent varier avec les cas, et que parfois l'aliéné doit être déclaré en partie responsable. Les aliénistes qui se rattachent à cette dernière sont d'avis que le degré de responsabilité doit varier suivant l'influence plus ou moins grande que le délire, que la folie a pu avoir sur les actions, et suivant les circonstances dans lesquelles les faits se sont accomplis. Nous verrons que leurs arguments principaux en faveur de leur opinion sont tirés de la persistance partielle de la raison dans la folie ; nous

verrons aussi que cette persistance ne doit réellement pas modifier le principe si important de l'irresponsabilité.

Le Dr Belloc, le premier parmi les médecins, se fit le champion de la responsabilité partielle, et provoqua les discussions importantes qui ont eu lieu à ce sujet.

Avant lui, sans doute, les docteurs Delasiauve[1] et Ott[2] en avaient énoncé l'idée, mais ils n'avaient point insisté et leurs idées sur ce sujet avaient passé presque inaperçues.

Le Dr Belloc exprima son opinion avec une grande netteté. Il partit de ce fait que, selon lui, dans les questions médico-judiciaires, magistrats et médecins étaient, chacun de leur côté, beaucoup trop absolus, les uns en ne voyant la folie que là où il y avait délire généralisé, les autres en soutenant que la folie partielle rend irresponsable au même degré que la folie la plus complète.

Il dit à ce sujet : « De même que le ministère public soutient qu'une seule idée raisonnable chez un accusé laisse à celui-ci la responsabilité de tous ses actes, de même le médecin s'attache à prouver qu'une seule idée déraisonnable décharge l'accusé de toute responsabilité, et que, dès lors, en aucun cas, pour quelque chose que ce soit, la société n'a à lui demander compte de sa conduite[3]. »

Plus loin il ajoutait : « Il faut sortir de ces définitions absolues qui font une maladie tout d'une pièce, d'une série d'altérations pathologiques essentiellement diverses, esssentiellement variées et essentiellement variables dans leur intensité, dans le mode et dans le

1. *Annales médico-psychologiques*, 1853, tome V, p. 371.
2. *Ibid.*, 1854, tome VI, p. 329.
3. Dr H. Belloc, *De la responsabilité morale chez les aliénés; Annales médico-psychologiques*, 1861, tome VII, p. 418.

nombre de leurs manifestations, comme elles sont variées dans leurs causes... Rien n'est plus rare que la démence complète au sens de la loi; la plupart des aliénés, quoique véritablement aliénés, conservent, pour un grand nombre de leurs actes, tout ou partie de leur libre arbitre;... en conséquence, il ne saurait être raisonnablement question de rechercher si tel ou tel accusé est absolument sage ou absolument insensé, absolument responsable ou absolument irresponsable; mais, quelles sont chez lui les limites dans lesquelles la société peut, sans injustice, lui demander compte de ses actes. »

Enfin, craignant, comme il le dit lui-même, que son opinion ne parût paradoxale à ses confrères, le Dr Belloc avait soin d'indiquer la base sur laquelle il l'appuyait. « Il n'y a rien de nouveau dans ce que je viens de dire, si ce n'est l'application que je fais d'une vérité reconnue par tout médecin ayant vécu dans un asile. Qu'y deviendrions-nous, bon Dieu! nous autres, qui dirigeons les aliénés, si les doctrines d'irresponsabilité absolue venaient à y prévaloir quelques instants? Est-ce que toute notre influence, toute notre action, n'y sont pas basées sur la capacité de l'aliéné à comprendre les conseils qu'on lui donne, les réprimandes qu'on lui adresse, et à se diriger en conséquence? Chaque jour, dans l'asile que je dirige, je loue, je récompense, je blâme, j'impose, je contrarie, je menace, je punis... Ce que je fais, mes collègues le font aussi... »

La Société médico-psychologique ne tarda pas à donner à cette doctrine de la responsabilité partielle l'attention qu'elle méritait. Elle commença, en 1863, un débat où une douzaine d'orateurs se firent successivement entendre. Trois d'entr'eux seulement se rallièrent aux idées du Dr Belloc, c'étaient Legrand du Saulle, Billod et Girard de Cailleux.

Legrand du Saulle eut d'abord en vue les individus

atteints de délire transitoire, puis s'occupant des malades atteints de délire limité, partiel, il soutint qu'on devait les rendre responsables de tous les actes qui n'étaient pas sous la dépendance immédiate de leur délire. « Un homme, dit-il, atteint de délire partiel, cède à l'impulsion d'un penchant insolite. Devons-nous déclarer que la lésion circonscrite de son intelligence a bouleversé à ce point sa raison que, parmi les actes qu'il a commis, on ne puisse fréquemment en laisser quelques-uns à sa charge? Irons-nous exclure tout discernement lorsque le fait incriminé sera nettement en dehors des aberrations habituelles? »

C'est à ce point de vue que se plaça également le docteur Billod pour se rallier à la doctrine de la responsabilité partielle. Il se montra disposé à admettre « que les actes commis par un aliéné en dehors de la sphère de son délire, et qui n'ont aucune connexité avec celui-ci, doivent être laissés à sa charge; que cet aliéné doit être déclaré responsable. »

Parmi les auteurs qui, postérieurement à la discussion de la Société médico-psychologique, ont adhéré à la doctrine de la responsabilité partielle, il faut citer notamment les docteurs Lasègue [1] et Tardieu [2]. Mais ce dernier ne s'est occupé que des cas de folie transitoire. Lasègue a considéré surtout la période prodromique de la folie.

Enfin, tout récemment, M. le Dr Ball s'est prononcé vivement en faveur de la doctrine de la responsabilité partielle. Ce qui lui a donné occasion de le faire, c'est une expertise médico-légale dont il avait été chargé, au sujet d'une femme tristement célèbre, Euphrasie Mercier, inculpée d'un homicide qu'elle

1. Lasègue, *De la responsabilité légale des aliénés; Archives générales de médecine*, 1864.

2. Tardieu, *Étude médico-légale sur la folie*. Paris. J.-B. Baillière. 1872.

avait accompli dans des conditions vraiment exceptionnelles de préméditation et qu'elle avait réussi à dissimuler en s'entourant des précautions les plus habilement combinées. M. le Dr Ball a reconnu à la vérité qu'Euphrasie Mercier, fille et sœur d'aliénés, était aliénée elle-même; qu'elle avait du délire mystique avec hallucinations. Mais considérant d'autre part que c'était une femme intelligente, d'une volonté très énergique, très habile à combiner ses affaires d'intérêt, il estima que dans ces conditions elle était responsable de ses actes, et que le trouble de ses facultés mentales pouvait seulement limiter, restreindre sa responsabilité. Il s'est donc mis sur le même terrain que le Dr Belloc, appliquant la responsabilité partielle « aux sujets dont l'intelligence, fortement entamée sur un point, conserve à d'autres égards son intégrité », et il précise en ajoutant que « la responsabilité ne s'adresse qu'aux points restés en dehors du délire limité. »

Incidemment, au cours du mémoire qu'il a écrit à ce sujet, le Dr Ball fait intervenir, lui aussi, dans la question de la responsabilité partielle, les individus qui ont été momentanément aliénés; il fait intervenir encore « les déclassés, les vicieux, les excentriques, les alcooliques, les morphinomanes[1]. »

Avant d'aller plus loin, il faut, à propos de ce qui qui vient d'être dit, s'entendre sur quelques points de la discussion.

C'est à tort, selon nous, que l'on a parlé de responsabilité partielle à propos des malades atteints de folie transitoire, à propos de ceux qui sont encore dans la période prodromique d'une maladie mentale, à propos de ceux enfin qui, suivant l'expression pittoresque du Dr Ball, sont sur les frontières de la folie. Ce qui a été

1. B. Ball, *De la responsabilité partielle des aliénés*. Encéphale. 1886.

dit à leur sujet ne peut que compliquer et obscurcir, sans aucun avantage compensateur, le débat sur la responsabilité.

Dans la folie transitoire il faut considérer deux temps différents; celui où existe l'accès d'aliénation mentale, et celui où il n'existe pas. Dans le premier temps, il n'y pas de doute, l'irresponsabilité est certaine; tout le monde est d'accord sur ce point. Mais, pour l'autre temps, pour celui où les individus sont réellement en dehors de l'état de maladie mentale, on a fait valoir qu'ils restent cependant sous l'influence occulte de la maladie. Celle-ci, dit-on, agit insensiblement sur eux, sur leur caractère, sur leurs sentiments. L'imminence morbide se dévoile chez eux en ce qu'ils sont impressionnables outre mesure et très mobiles. Quelques-uns, et notamment ceux qui présentent le type le plus achevé de folie transitoire, les épileptiques, se montrent égoïstes, défiants, ombrageux; d'autres, au contraire, sont pleins de confiance en eux-mêmes, prennent leurs déterminations avec une hardiesse irréfléchie; la plupart sont fantasques, irritables et s'emportent à la moindre occasion. Ils font tous preuve, en un mot, d'une inconsistance générale qui est comme le reflet de leur état de maladie.

On est parti de là pour demander que dans le cas où ces individus, en dehors des accès proprement dits de folie, commettraient des actes délictueux auxquels ils sont enclins pour la plupart, ils ne soient considérés que comme partiellement responsables.

Nous ne méconnaissons pas que la demande est justifiable à certains égards; mais, à notre avis, elle ne l'est aucunement au point de vue purement médical. Elle ne l'est qu'appuyée sur des considérations morales, et, par conséquent, c'est au magistrat, appréciateur des conditions de la culpabilité, c'est au moraliste qu'il appartient d'en peser la valeur.

A la vérité, c'est le médecin seul qui, dans le cas

dont il s'agit, peut signaler l'imminence morbide, et en faire apprécier les conséquences. Mais son rôle ne doit pas aller au-delà d'une simple indication. Du moment où il ne peut pas dire que la maladie existe, il ne peut, il ne doit à aucun degré réclamer pour l'individu l'exonération de ses actes.

Des considérations du même genre s'appliquent à d'autres individus, qui, sans être atteints de folie transitoire, sont cependant, eux aussi, dans une sorte d'imminence morbide. Ce sont ces individus qui pourraient être désignés sous le nom d'insuffisants et que communément on appelle des faibles d'esprit. S'ils doivent être considérés comme moins responsables que des gens vraiment intelligents, l'appréciation du degré d'atténuation qu'ils méritent dans leur culpabilité n'est point exclusivement de la compétence médicale. Notre sentiment est que si ces faibles d'esprit n'ont aucune tache morbide, si, d'un autre côté, ils ont une notion suffisamment claire de la nature de leurs actes et qu'ils sachent discerner le bien du mal, ils doivent être déclarés responsables. Veut-on, à l'occasion, pouvoir leur appliquer le bénéfice des circonstances atténuantes, diminuer leur responsabilité? Nous n'y contredisons pas; mais cette détermination n'est plus du ressort médical; elle est encore l'affaire du juge et non la nôtre.

En ce qui concerne la période prodromique, la période d'incubation d'une maladie mentale, la question de responsabilité est assurément plus spécieuse, plus délicate que pour la folie transitoire.

Assurément les individus qui sont à cette période ne sont déjà plus dans un état de santé morale parfaite; l'équilibre n'est pas encore détruit dans leurs facultés intellectuelles, dans leur raison, mais il est ébranlé. Ils comprennent ce qu'ils font, ils en ont conscience, souvent ils peuvent s'empêcher de le faire; mais souvent aussi, poussés déjà invinciblement par l'incitation

morbide, ils abandonnent leur volonté, ils cèdent à des tendances qu'en eux-mêmes ils blâment et réprouvent. Ils sont flottants entre la raison et la déraison, entre la sanité d'esprit et l'insanité.

Si l'on ne tient compte que des hésitations, des fluctuations incessantes par lesquelles ils passent, on est en droit de se demander si ces individus ne sont pas encore partiellement responsables. Mais en réalité ce n'est point ainsi qu'il faut envisager les choses. Il faut ne tenir compte que de l'état morbide et considérer que, si les malades n'ont encore fait qu'un premier pas dans la carrière de l'aliénation mentale, ils y sont entrés cependant et que par conséquent ils doivent être considérés désormais comme de véritables aliénés. L'appréciation de la responsabilité à leur égard est affaire de diagnostic. Sans doute le diagnostic est parfois difficile; cependant il y a des signes certains, physiques ou moraux, assez nombreux et assez précis pour permettre au médecin versé dans la pratique des maladies mentales de déterminer avec certitude, avec précision, l'invasion de la folie.

Devant la justice, la conduite du médecin expert appelé à se prononcer sur un cas présumé de folie commençante, comme sur un cas de folie quelconque, doit être, à notre avis, tout à fait nette et déterminée. Il doit s'abstenir de toutes considérations purement théoriques. Il n'est point chargé de se prononcer sur des possibilités, mais d'apprécier des faits. C'est sur les faits qu'il doit porter ses recherches, sur eux qu'il doit se faire une opinion, d'après eux qu'il doit enfin conclure. Tout ce qui est étranger au domaine des faits échappe à sa compétence en matière médico-légale. Lors donc qu'il s'agit du début d'une maladie mentale, il faut avant tout chercher les signes qui marquent ce début. S'ils sont appréciables et certains, on doit considérer comme réellement aliéné celui qui les présente; dans le cas contraire, on doit se tenir dans

une réserve absolue et s'abstenir de formuler aucune conclusion.

En somme, qu'il s'agisse du début de la folie, qu'il s'agisse de la folie transitoire ou d'un état qui confine à l'aliénation mentale, la question de la responsabilité ne peut se poser que de deux manières. Ou bien l'individu ne présente pas de signes actuels et véritables de folie, il est sorti d'un accès d'aliénation mentale pour rentrer dans un état réellement normal, et alors, s'il y a lieu de limiter sa responsabilité, s'il mérite pour ses actes des circonstances atténuantes, c'est au moraliste qu'il appartient d'en décider et cela n'est point de la compétence spéciale du médecin expert. Ou bien il y a des signes évidents et certains de folie, à quelque degré que ce soit, et l'appréciation de la responsabilité, qui rentre alors dans le domaine de la médecine, est soumise aux règles générales de la responsabilité en matière d'aliénation mentale.

Ces points préliminaires établis, arrivons au débat véritable, qui est de savoir s'il y a des cas où l'individu réellement atteint de maladie mentale est en partie responsable de ses actes. Quelques aliénistes, avons-nous dit, sont d'avis que ces cas existent, et que l'appréciation du degré de responsabilité doit varier avec les circonstances dans lesquelles les faits se sont accomplis.

En réalité, le seul argument que l'on fasse valoir en faveur de la responsabilité partielle, c'est la persistance partielle de la raison dans la folie. C'est sur cette persistance qu'on s'appuie pour soutenir que la responsabilité doit être proportionnée à ce que l'individu conserve de raison. On veut que l'aliéné soit en partie responsable de ses actes, parce qu'il est capable de les combiner, d'en apprécier la portée, la valeur, d'en préparer l'exécution avec une persévérance et une habileté soutenues, de les faire converger vers un but déterminé; parce qu'enfin, lorsqu'il comprend que ses

actes sont contraires aux lois de la morale et de la société, il est capable de prendre les moyens d'en éviter les conséquences et de s'assurer l'impunité.

Ainsi envisagée d'une manière générale, la doctrine de la responsabilité partielle aurait sa réfutation complète dans cette seule considération qu'aucun aliéné ne jouit de l'intégrité de ses facultés mentales, et que, faute de cette intégrité, ne pouvant être considéré comme sain d'esprit, il ne peut davantage être déclaré responsable.

Mais prenons les choses en détail, et voyons ce qu'il faut penser des motifs sur lesquels s'appuie la doctrine.

Elle s'appuie en premier lieu sur ce que les aliénés sont susceptibles d'être impressionnés par la louange, le blâme, les récompenses, les punitions. On ajoute à cela que la plupart des aliénés, *quoique véritablement aliénés,* conservent, pour un grand nombre de leurs actes, tout ou partie de leur libre arbitre. On soutient en troisième lieu que la maladie n'étant pas constituée tout d'une pièce, l'aliéné est responsable des actes commis en dehors de la sphère de son délire, et qui n'ont avec celui-ci aucune connexité.

Le point de départ est absolument illusoire, et envisagé comme il l'a été par M. le Dr Belloc, il ne peut que conduire à une véritable erreur.

On ne peut contester, assurément, que l'aliéné, dans l'asile, ne soit susceptible d'être impressionné par les éloges, les encouragements, les menaces, les réprimandes, et l'on a dit avec raison que la discipline et le bon ordre reposent sur l'emploi judicieux de ces moyens moraux. Mais ils n'y reposent qu'en partie et pour s'en convaincre il suffit de passer quelques jours au milieu des aliénés dans un asile.

On reconnaît promptement, en effet, que le meilleur élément de discipline, c'est l'influence du milieu et l'exemple général. Tel aliéné qui serait indocile ou

désordonné, turbulent ou méchant, se calme et devient facile, parce qu'il se trouve au milieu d'autres individus qui, fort inconsciemment eux-mêmes, restent calmes et dociles. Il ne faut pas non plus méconnaître, à cet égard, l'influence de l'internement en lui-même. Le fait que l'aliéné est obligé de vivre dans un espace relativement restreint, d'où il ne peut sortir à son gré, et où il ne trouve pas le moyen de satisfaire ses tendances déraisonnables, lui impose et le rend plus souple à l'obéissance. Les médecins d'asiles d'aliénés en ont la preuve chaque jour. On nous amène des individus que domine l'exaltation maniaque : chez eux, ils étaient remuants, désordonnés, irritables, violents. La nécessité oblige à les interner. Un jour ou deux d'internement les transforment et souvent, en moins d'une semaine, ils sont revenus à un tel état que les familles se font illusion et croient à une amélioration qui en réalité n'existe pas. Cette amélioration, en effet, n'est que dans la forme ; le fond, c'est-à-dire l'état morbide, reste le même, et le moindre incident suffit pour ramener les tendances désordonnées.

Ainsi calmé, le malade se montre accessible à quelques bons sentiments ; on peut exercer sur lui de l'influence par quelques conseils, par quelques paroles bienveillantes, voire même par des raisonnements. Mais cela est fort précaire, et, en réalité, presque sans portée. En effet, lorsque l'influence morbide se fait sentir, elle annihile complètement toute influence étrangère, et alors ni menaces, ni encouragements, ni punitions, ni contrainte, n'empêchent le malade de se livrer aux actes désordonnés ou nuisibles.

Voici par exemple un jeune homme fort bien élevé, accessible à certains moments aux raisonnements les plus judicieux. Lorsqu'il est dominé par le trouble morbide, il est porté à se mettre nu et à déchirer ses vêtements. Aucune menace, aucune punition ne l'arrête. Dans ses bons moments, nous lui représentons com-

bien ses actions sont déplorables; il reconnaît avec nous qu'elles sont contraires à la décence; il reconnaît en outre que la nécessité de renouveler ses vêtements impose à sa famille des dépenses qui lui sont fort onéreuses et il le regrette; il promet d'y faire attention. Mais vienne le moment de l'excitation morbide, il recommence exactement ce qu'il a fait jusque-là.

Tel autre malade, atteint du délire des persécutions avec hallucinations de la vue et de l'ouïe, croyant voir que tout le monde lui fait par gestes des propositons déshonnêtes, croyant entendre à ses oreilles des paroles malséantes, et tourmenté sans cesse par les courants électriques que lui envoient ceux qui passent près de lui, est fort agressif et disposé, par sentiment de défense et de protection personnelle, à frapper tout le monde. Un jour il donne un coup de pied à une autre personne; nous le menaçons de le tenir enfermé dans sa chambre s'il recommence. Notre menace l'effraie, et pendant quelques jours il se contient; mais enfin la force morbide est plus puissante que sa résolution, et un jour, sous nos yeux, il frappe violemment un infirmier qui, disait-il, venait de lui lancer dans les parties génitales un courant électrique.

Les malades de ce genre et beaucoup d'autres encore sont, dans une certaine mesure, accessibles à la discipline, comprennent que leurs actions sont répréhensibles; cela cependant ne les empêche pas de faire le mal, lorsque l'occasion les y entraîne.

C'est donc se méprendre complètement que de soutenir que les aliénés dans les asiles sont véritablement accessibles à l'influence d'une direction, d'une autorité, et qu'ils peuvent se laisser influencer réellement par les réprimandes ou les encouragements. Celui-là même, parmi les plus conscients des aliénés, qui aura manifesté le plus vif regret de ses méfaits, qui peut-être en aura été le premier la victime, les recommencera aussitôt que ses idées ou la force de la maladie

l'y pousseront. Faut-il, du reste, s'étonner qu'il en soit ainsi, quand on voit que même chez l'homme le plus sain d'esprit, la menace et la crainte du châtiment sont souvent insuffisantes pour empêcher une action mauvaise? A plus forte raison doit-il en être ainsi chez des individus qui, bien que capables de discerner le bien du mal, n'ont plus, en réalité, un véritable empire sur eux-mêmes.

D'ailleurs, quels sont les malades les plus obéissants à la discipline et les plus soumis? Ce sont les déments, ceux dont l'intelligence est oblitérée en grande partie, et qui, par conséquent, peuvent le moins porter la responsabilité de leurs actes.

Quant aux malades chez qui la raison persiste en plus ou moins grande proportion, les aliénés qui raisonnent, les individus atteints de délire partiel, ils sont d'ordinaire indisciplinés, d'une indépendance complète, et ne s'inclinent guère que devant la force, la contrainte et l'isolement.

Et si, au lieu d'envisager l'aliéné dans l'asile, on le considère vivant en liberté, on doit reconnaître que là plus qu'ailleurs il est rebelle à toutes les influences morales. Il serait impossible de citer un aliéné qui ait été empêché de commettre un meurtre ou quelque autre crime par crainte des châtiments à encourir. Et cependant un bon nombre d'entre eux connaissent parfaitement la nature et la portée de leurs actes.

Aussi l'argument qui sert de point de départ à la doctrine de la responsabilité partielle est sans valeur. De ce que les aliénés sont obéissants dans les asiles, on ne peut inférer qu'ils jouissent de leur liberté morale, car on les voit à chaque instant agir sans tenir compte des influences morales, sans que les encouragements les plus sages ou les menaces les plus sévères aient sur eux la moindre action. La discipline qui entretient le bon ordre dans les asiles n'est point une discipline morale, c'est une discipline purement maté-

rielle, qui prend sa force dans le milieu où elle s'exerce, et qui s'appuie uniquement sur l'habitude. Elle n'empêche, en réalité, aucun des actes auxquels les aliénés ont l'idée de se livrer; elle ne met point leurs gardiens à l'abri de leurs mensonges, de leurs médisances, de leurs calomnies, de leurs violences et de leurs coups.

Le second argument de la doctrine de la responsabilité partielle, c'est que la plupart des aliénés, *quoique véritablement aliénés,* conservent, pour un grand nombre de leurs actes, tout ou partie de leur libre arbitre.

Cet argument est plus philosophique que médical; nous n'en parlerons donc qu'avec réserve. Nous devons remarquer qu'il repose sur une véritable contradiction dans les termes. Il semble impliquer que libre arbitre et aliénation mentale, deux termes absolument opposés l'un à l'autre, sont néanmoins compatibles. Est-ce donc que l'on peut être aliéné sans l'être, avoir son libre arbitre sans l'avoir complètement? L'erreur ici provient évidemment de ce que l'aliéné étant capable de posséder certains éléments du libre arbitre, on a raisonné comme s'il possédait son libre arbitre tout entier. On a confondu sans doute le libre arbitre avec la volonté. Mais celle-ci n'est elle-même qu'une partie du libre arbitre.

Comme nous l'avons vu, un aliéné peut avoir parfaitement conscience de ses actes; il peut en apprécier la valeur morale, distinguer ceux qui sont bons de ceux qui sont mauvais; il peut, d'autre part, faire preuve de volonté et se conduire d'après des motifs nettement déterminés dont il apprécie la portée. Mais tout cela, même réuni, ne peut constituer véritablement le libre arbitre, si l'individu n'a pas en même temps la possession pleine et entière de lui-même.

Rien ne montre mieux la vérité de ces considérations que l'étude de certains malades chez qui les facultés de raison semblent pleinement conservées. Ce

sont principalement les malades qui, soit dans la folie à double forme, soit dans la manie intermittente, sont dans l'état d'excitation maniaque simple, sans idées délirantes. On trouve chez eux, réunies et parfaitement cohérentes, toutes les facultés de raison que nous venons d'énumérer. Ils ont conscience de leurs actes, et leur volonté s'exerce avec une persévérance et une continuité complètes. Ils sont généralement la terreur de leur entourage, le fléau des asiles. Malintentionnés et méchants, il n'est pas de mauvais tours qu'ils n'inventent, et leur ingéniosité sous ce rapport est extrême. Ils s'appliquent à détruire la discipline; ils insinuent les idées les plus déplorables dans l'esprit des autres malades; ils les excitent contre les surveillants, contre le médecin ou le directeur; ils portent contre leurs gardiens les accusations les plus mensongères; leur perversité ne s'exerce pas seulement au moral, elle se traduit dans les actes; ils détruisent les objets mis à leur disposition, dérobent tout ce qu'ils peuvent, uniquement pour obliger à le chercher ou pour le détériorer. Certains d'entre eux, poussant la méchanceté à ses dernières limites, font sur eux-mêmes ou sur d'autres malades des mutilations qu'ils attribuent à telle ou telle personne, dans l'espérance qu'elle en sera punie. Il n'est pas de moyen qui mette à l'abri de leurs dispositions mauvaises. Tout cela, nous le répétons, est accompli avec conscience, avec discernement, avec volonté. On y trouve les éléments du libre arbitre. Le libre arbitre lui-même y est-il? Non.

Ce qui le prouve, ce sont les dispositions différentes que manifeste le malade lorsque son accès est passé. Se souvenant de tout ce qu'il a fait, il le rappelle et le déplore. Et si on cherche à savoir pourquoi il n'a pas essayé de réagir, il répond, non pas seulement qu'il ne pouvait pas le faire, mais qu'il n'avait pas même la pensée de le faire. C'est qu'en effet il y avait dans tout son être, dans toute sa personnalité, une modification

essentielle qui le rendait ce qu'il était, et qui, tout en lui laissant les éléments essentiels du libre arbitre, ne lui permettait pas d'agir librement.

Ce que nous venons de dire, ou plutôt de constater, est conforme à l'idée que les philosophes se font généralement du libre arbitre. Ils admettent que celui-ci consiste, non pas dans la manifestation des éléments qui lui sont propres, mais dans le sentiment même que l'individu peut avoir de sa liberté et de sa responsabilité. « Tous les psychologues qui professent que l'homme est libre, dit M. Lemoine, s'accordent à dire que la liberté ne se démontre pas par des raisonnements, qu'elle se sent; ils font tous du sentiment intérieur de la liberté le criterium unique et infaillible de cette puissance [1]. »

Aucun de ces malades, que l'on représente comme libres dans leurs délibérations morales, ne le sont réellement. Malgré les meilleures apparences de libre arbitre, ils ont toujours quelque lacune qui fausse leur liberté et qui fait d'eux des aliénés aussi irresponsables que ceux dont l'intelligence est le plus complètement oblitérée.

Nous arrivons au dernier argument donné à l'appui de la responsabilité partielle. On ne peut pas, dit-on, exonérer l'aliéné des actes qui sont étrangers à son délire; il faut lui en laisser la responsabilité, sauf à lui accorder des circonstances atténuantes.

Cet argument est spécieux et de nature à tromper l'opinion. Comment donc ne pas trouver juste et sage que dans l'aliéné on fasse deux parts des actes accomplis, ceux qui sont la conséquence directe des conceptions délirantes, et ceux qui sont étrangers à ces conceptions?

Un aliéné se plaint d'être la victime d'un individu qui, dans sa conviction, cherche à lui être nuisible,

1. A. Lemoine. *L'Aliéné*, p. 282. Paris. Didier, 1865.

qui lui envoie des courants électriques, qui lui dit ou lui fait dire des paroles blessantes, qui porte atteinte à sa considération morale et à sa tranquillité physique. Tout cela, quoique imaginaire, est tenu pour réel par le malade. Celui-ci tue son ennemi ; on ne lui demande pas compte de son acte ; il est irresponsable, dit-on, parce que l'acte est la conséquence directe du délire de persécution.

Mais le même aliéné a été réellement la victime des outrages d'un autre individu contre lequel il a de fortes raisons d'être irrité ; par vengeance, il le tue. Les partisans de la responsabilité partielle disent : « Il a tué pour un motif analogue aux motifs des criminels ordinaires, il doit être puni comme eux, il est responsable ; mais, eu égard à sa folie, on lui accordera des circonstances atténuantes. »

Les réponses n'ont pas manqué à cette manière d'envisager les choses.

Il en est une qui est absolument péremptoire : c'est que, si facile qu'il soit en théorie de dire que certains aliénés agissent comme des individus ordinaires, sans être influencés par leur délire, en pratique, il n'est plus aussi aisé de prouver que les actes échappent réellement à l'influence des dispositions morbides.

C'est ce qu'a fort judicieusement indiqué M. Falret : « Comment, dit-il, limiter exactement la sphère dans laquelle s'exerce le délire ? Comment affirmer que tel acte accompli dans tel moment est complètement étranger aux conceptions délirantes de l'individu, tandis que tel autre acte commis au même instant doit être attribué à une impulsion maladive ? Comment fragmenter ainsi l'âme humaine, et faire deux parts distinctes dans ce qu'il y a de plus indivisible chez l'homme, sa personnalité, son libre arbitre, sa responsabilité [1] ? »

1. J. Falret, *Responsabilité des aliénés ; Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*

On ne peut évidemment apprécier avec certitude ce qui se passe dans l'intimité du for intérieur; on ne peut que le conjecturer. L'aliéné seul pourrait rendre témoignage de ses sentiments intimes; mais il n'est pas possible de se fier à un tel témoignage. Et cependant, c'est sur une appréciation aussi incertaine que l'on fonde, pour l'aliéné, la prétendue délimitation du degré de responsabilité.

Il faut donc, avec le Dr J. Falret, reconnaître qu'il est souverainement difficile, si même cela est possible, de préciser à quel endroit, à quel moment, à quel point, chez un aliéné, commence ou finit l'influence du délire, et que, si la détermination du degré de responsabilité est exposée à de telles difficultés, elle n'a réellement pas une base sérieuse, suffisante; elle est impraticable et éminemment propre à faire tomber dans l'erreur. A tout le moins, en pareil cas, le plus sage est-il de rester dans la réserve que M. Maury indiquait : « Sans doute, dit-il, tel fou peut avoir commis un délit ou un crime en dehors des incitations, des préoccupations qui constituent son dérangement habituel; mais cela est fort difficile à établir, et toutes les fois qu'on ne peut le démontrer, le prévenu, d'après le principe qu'on ne condamne que sur preuves manifestes, devra être acquitté pour cause d'aliénation mentale... [1] »

Mais concédons que dans certains cas la détermination dont il s'agit soit possible, que même elle sera relativement facile, on se trouve alors en présence d'une difficulté nouvelle, difficulté d'application qui n'est pas une des moindres complications de la doctrine de la responsabilité partielle. A qui incombera le soin de mesurer le degré de responsabilité? Régu-

1. *Annales médico-psychologiques*, 1864. — *Société médico-psychologique*, 1863. *Discussion sur la responsabilité partielle.*

lièrement ce devrait être aux magistrats, car l'appréciation dont il s'agit n'est pas du ressort de la médecine, elle est un élément emprunté à la morale générale. Mais par leur ignorance des signes des maladies, par leur incompétence en médecine, les magistrats ne sont pas aptes à s'acquitter seuls de ce soin. Ils sont alors obligés d'avoir recours aux médecins, qui deviennent ainsi les arbitres de la situation, qui sont investis du rôle de magistrats et qui en réalité sont chargés d'indiquer aux magistrats le jugement que ceux-ci doivent rendre. Cette interversion des rôles, si elle n'est pas la condamnation de la doctrine de la responsabilité partielle, telle que nous venons de l'envisager, en indique au moins les dangers.

Quant à nous, nous n'acceptons nullement cette doctrine; nous ne la trouvons justifiée ni par les raisonnements ni par les faits.

Dans la presque totalité des cas, il est impossible de dire que tel fait accompli par un aliéné est réellement étranger à la sphère du délire.

Dans la presque totalité des cas, il est impossible de dire que, pour un acte donné, l'aliéné ait, en tout ou en partie, la possession véritable de son libre arbitre.

Dans tous les cas que nous avons relatés dans le cours de cet ouvrage, à côté des particularités qui montrent la persistance partielle de la raison dans la folie, il est facile de voir la marque de l'aliénation mentale. Si certains aliénés ont conservé de la raison, ils en ont toujours trop perdu pour que ce qui leur en reste, si bien coordonné qu'il soit, leur permette d'agir en individus parfaitement raisonnables.

La loi a déclaré que les aliénés échappaient complètement à son action répressive. La morale naturelle est d'accord en cela avec la loi. Les faits confirment les principes établis par l'une et par l'autre. Nous devons, nous, médecins, nous en rapporter à la loi, à la morale naturelle, et surtout aux faits.

Consultés sur l'éventualité d'une maladie mentale, nous devons la déterminer d'après les données de la science. Si nous reconnaissons formellement son existence actuelle, nous devons l'indiquer, et réclamer l'application des conséquences que cette constatation entraîne. Dans le cas contraire, nous devons laisser les mandataires de la loi faire leur œuvre. Si enfin nous sommes indécis, incertains, si nous avons des doutes, nous devons les exposer simplement, laissant encore aux mandataires de la loi le soin d'en tenir compte dans leurs jugements.

Le médecin déclare qu'il y a ou qu'il n'y a pas aliénation mentale.

La loi établit que l'aliéné est irresponsable.

Tout le reste est affaire d'appréciation relative, et échappe entièrement à la compétence médicale.

La persistance partielle de la raison dans la folie n'implique nullement une responsabilité partielle correspondante.

CONCLUSION

L'aliénation mentale consiste essentiellement dans l'oblitération partielle ou totale de la raison. Du moment où il n'a plus l'intégrité de sa raison, l'individu est véritablement aliéné. Il faut donc chercher à reconnaître son état de folie, non pas d'après ce qui lui reste de raison, mais d'après ce qui lui en manque.

Ce principe incontestable et très important, que nous avons énoncé dès le début de notre ouvrage, parce qu'il en était le point de départ, en forme aussi la conclusion naturelle; il ressort des développements dans lesquels nous sommes entré, des faits que nous avons réunis.

Nous avons établi que, chez les aliénés, les facultés de raison peuvent persister à un degré plus ou moins élevé. Nous avons constaté successivement la persistance partielle de l'intelligence, du jugement, de l'esprit de conduite, de la logique; nous avons vu que les facultés d'esprit se présentent soit isolées, soit combinées ensemble, et quelquefois dans un état si voisin de la perfection que naturellement elles font illusion, et cachent aux regards inexpérimentés les marques de la folie.

Ce qui, du reste, rend l'illusion facile, c'est, comme nous l'avons dit, l'idée qu'on se fait communément de la folie. La plupart des gens sont disposés à ne

considérer comme aliéné que l'individu qui agit continuellement d'une manière extravagante ou désordonnée, qui se trompe dans toutes ses appréciations, qui ne peut enfin exercer sur lui-même absolument aucun empire, et s'abandonne complètement au caprice de ses incitations morbides.

Mais cette conception de l'aliénation mentale est beaucoup trop exclusive ; elle n'envisage réellement qu'une des variétés de la folie, variété qui n'est pas du tout la plus fréquente. La folie comporte bien d'autres manières d'être ; elle a d'autres manifestations, elle peut se présenter sous des aspects tout différents de ceux dont il vient d'être question, et, en allant aussi loin que possible, on est en droit de dire qu'elle peut se montrer sous le masque de la raison, avec ses marques et ses attributs.

Il faut donc qu'on le sache bien, et nous ne craignons pas d'insister sur ce point : la folie n'est pas absolument incompatible avec les manifestations de la raison. Il n'est pas vrai de dire que, du moment où la folie commence, toute trace de raison doive aussitôt disparaître. Ces deux éléments, folie et raison, bien que contraires l'un à l'autre, peuvent rester juxtaposés. On ne peut pas dire, sans doute, qu'ils se confondent ; mais, en certaines circonstances, il leur arrive de se mettre au service l'un de l'autre ; ou plutôt il arrive que la folie se sert de la raison, qu'elle se cache derrière elle, et qu'elle en fait un usage que, dans une certaine mesure, on est autorisé à qualifier de raisonnable.

Un aliéné, un fou, peut tenir, quelquefois longuement, des conversations qui paraissent pleines de bon sens ; il peut écrire des pages où tout semble parfaitement judicieux ; il peut, sur certains points et à certains moments, raisonner, juger, agir de la même façon que pourrait le faire l'homme vraiment raisonnable. Il n'en est pas moins aliéné, et ce n'est pas d'après les appa-

rences, les restes de raison qu'il présente, qu'il faut le déclarer exempt d'insanité d'esprit.

En effet, toutes les fois que, chez un individu présumé aliéné, les manifestations de la raison semblent normales, que le trouble d'esprit se dissimule sous des dehors trompeurs, mais que cependant des signes certains permettent d'affirmer l'existence de la folie, c'est d'après ces derniers qu'il faut se faire une opinion définitive, sans tenir compte des apparences contraires.

L'individu qui semble ne déraisonner en rien, dont la physionomie est calme, dont la tenue est correcte, dont les conversations sont bien coordonnées, dont toutes les façons d'agir semblent à première vue régulières, mais qui cependant est obsédé par des hallucinations aux incitations desquelles il s'abandonne, qui a des impulsions irrésistibles, qui présente des alternatives de dépression ou d'exaltation plus ou moins fortes, sous l'influence desquelles se modifient ses dispositions affectives et morales, qui, en un mot, est soumis à une influence morbide, cet individu, parût-il tout à fait raisonnable, n'en est pas moins véritament aliéné ; il est exposé à tous les accidents, à toutes les vicissitudes, à tous les désordres qu'amène l'aliénation mentale ; il a perdu son libre arbitre, sa folie est indéniable, et il doit être traité et jugé en conséquence.

En fin de compte, il y a des cas où les aliénés se montrent si raisonnables qu'on pourrait ne pas les croire aliénés ; ils le sont néanmoins ; aussi, pour apprécier leur état, on doit s'en rapporter avant tout aux signes certains de folie qu'ils présentent et ne pas oublier que, contrairement à l'opinion commune, on trouve presque toujours, à des degrés divers, la persistance partielle de la raison dans la folie.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

A

Amelung, 320.
Arétée, 17, 24, 309.
Aubanel, 220, 221, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291.
Aubrée, 275.
Auzouy, 25, 26.

B

Baillarger, 98, 175, 230, 261, 313, 325, 338, 372.
Ball, 123, 126, 358, 359, 393, 394.
Baret, 21.
Barrière (Th.), 5.
Baume, 40, 45, 82, 102, 228, 230, 245, 246.
Belloc, 74, 391, 392, 399.
Berthier, 322, 323.
Bertrand, 250.
Bigot, 274.
Billod, 33, 36, 70, 191, 192, 197, 211, 212, 219, 221, 222, 261, 276, 277, 297, 381, 382, 392, 393.
Blanche, 117, 160, 246, 247, 248, 258, 382.
Borrichino, 307.
Bouteille, 370.
Briand, 79, 379.
Brierre de Boismont, 16, 17, 38, 51, 69, 71, 72, 91, 92, 102, 103, 167, 225, 227, 249, 250, 277, 292, 294, 296, 324.
Broc, 264, 265.
Bucknill, 126.

C

Calmeil, 274.
Campagne, 359.
Carrier, 262.
Cazauvieilh, 250.
Censier, 259.
Chambard, 123.
Châtelain, 78.
Chaudé, 79, 379.
Christian, 126, 313, 320.
Constans, 30.
Cotard, 344, 345, 348.

D

Dagonet, 126, 216, 256, 257, 371.
Dagron, 31, 90, 137, 138, 149, 150, 152, 243, 244, 245, 246, 279, 282.
Daquin, 16.

Delacour, 275.
Delasiauve, 338, 391.
Delaye, 184.
Demolombe, 382.
Devergie, 103.
Doûmic, 184.
Dumesnil, 30, 254.

E

Erasme, 116, 368.
Esquirol, 82, 137, 140, 141, 142, 216, 217, 244, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 319, 322, 326, 327, 341.
Esquiros, 26, 27, 35, 36, 117, 118.

F

Falret (J.), 114, 121, 123, 126, 176, 179, 212, 338, 360, 369, 389, 406, 407.
Falret (J.-P.), 186, 352, 364, 365.
Féré, 313.
Ferrus, 103, 296.
Forestus, 116.
Fournel, 36.
Foville (père), 163, 167, 296, 306, 307, 312, 313, 314, 316, 342, 348.
Foville (Ach. fils), 20, 92, 93, 113, 126, 180, 266, 334, 335, 337, 338, 339, 340, 341, 344, 372, 385.
Fox, 45, 46.

G

Galais, 320.
Garnier, 349.
Gautier (Théophile), 104.
Gérente, 350, 351, 352, 353.
Girard de Cailleux, 64, 392.
Giraud, 375.
Gray, 262.
Griesinger, 166, 184, 261, 353.
Guainerius, 116.
Guislain, 55, 56, 91, 94, 95, 96, 98, 317, 320, 321, 328, 364.

H

Hospital, 324.
Hughes, 262.

I

Ingels, 262, 277.

K

Kiernan, 262.
Krafft-Ebing, 77, 78.

L

Labitte (G.), 27, 28, 29.
Laehr, 262.
Laffite, 188, 274, 275, 372, 374.
Lafontaine, 23.
Lasègue, 20, 194, 195, 238, 266, 267, 329, 393.
Laurent, 50, 97, 98, 99, 261.
Leclerc, 48.
Legrand du Saulle, 61, 62, 66, 75, 78, 79, 172, 173, 382, 383, 392.
Lemoine, 361, 362, 405.
Leroy, 250.
Leuret, 47, 117, 119, 304, 366, 367.
Lisle, 250.
Locke, 284.
Lombroso, 263.
Lunier, 30, 160, 323.
Luys, 126, 259, 314.

M

Macario, 29.
Magnan, 328, 350, 352, 353.
Maine de Biran, 11, 12.
Marandon de Montyel, 210, 211, 219, 239, 241, 263, 265, 277, 279, 334.
Marcé, 68, 69, 70, 105, 106, 119, 122, 126, 172, 325, 326, 334.
Maudsley, 218, 359.
Maury, 175, 176, 407.
Molinier (Victor), 388.
Moreau (J.), 69, 112, 113, 162, 170, 171, 299.
Moreau (P.), 56, 207, 208, 210.
Morel, 19, 56, 191, 214, 236, 241, 297.
Motet, 21, 238, 383.

N

Nichols, 262.

O

Orfila, 103.
Ott, 391.

P

Parant, 127, 235, 360.
Parchappe, 32, 120, 121, 165, 166.
Paré (Amb.), 311.
Pelman, 262.
Péon, 277.
Pinel, 25, 34, 59, 69, 83, 118, 119, 140, 142, 144, 145, 270, 326.
Pinel (Scipion), 143, 164, 207.
Ponbelle, 147.

R

Régis, 124, 125, 126, 313, 326, 327, 370.
Regnault, 361.
Renaudin, 317.
Ribot, 215, 216, 234.
Ripoll, 259, 341.
Ritti, 126, 174, 177, 212, 213, 321, 328, 330, 331, 333.
Roussel, 258.
Rousselin, 385.
Roy, 262.
Royer-Collard, 12.

S

Sacaze, 378.
Sentoux, 13, 107.
Spitzka, 262.
Spurzheim, 175.
Stark, 262.

T

Tardieu, 78, 79, 378, 393.
Trélat, 17, 24, 116, 307, 309, 359, 364.
Tuke (Hack), 126, 234, 235, 370.

V

Vingtrinier, 261.
Voisin (A.), 126.
Voisin (J.), 35, 118.

W

Wille, 266, 268.
Workman, 262.

Z

Zeller, 152.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS 1

CHAPITRE PREMIER. — DE LA CONNAISSANCE OU INTELLIGENCE CHEZ LES ALIÉNÉS 9

ARTICLE PREMIER. — *Persistance de la mémoire chez les aliénés.*

La conservation de la mémoire ne prouve pas la sanité d'esprit. — Erreurs commises à ce sujet par un président de cour d'assises et par une Société savante médicale. — Individus chez qui la folie a rendu la mémoire plus vive. — La démence, même très prononcée, n'empêche pas les souvenirs. — Persistance de la mémoire dans diverses formes de maladie mentale 11

ARTICLE II — *Des manifestations de l'intelligence dans les occupations des aliénés.*

L'intelligence est nécessaire à divers degrés pour accomplir la plupart des occupations. — Aptitude des aliénés pour les occupations manuelles. — Travaux des aliénés dans les asiles : leur organisation. — Les aliénés incurables sont parfois les meilleurs travailleurs. — Utilité des colonies agricoles pour les aliénés. — Aptitude au travail de bureau, à l'exercice de professions diverses. — Aliénés construisant des machines ingénieuses. — Travaux artistiques. — Occupations purement intellectuelles. — Aliéné professeur. — Aliéné candidat au baccalauréat. — Les études scolaires dans les asiles d'aliénés. — Les représentations dramatiques. — La musique. — Les occupations raisonnables n'excluent pas la folie 23

ARTICLE III. — *Des manifestations de l'intelligence dans les conversations des aliénés.*

Les aliénés peuvent tenir des conversations raisonnables et répondre convenablement aux questions qui leur sont posées. — Les déments eux-mêmes en sont capables. — Influence de l'éducation première et des habitudes. — De l'esprit dans les conversations ; certains imbéciles en ont beaucoup. — Fous et bouffons. — Des interrogatoires judiciaires. — Ils sont parfois conduits de façon à ce que la folie ne puisse s'y dévoiler. — Règle générale : faire peu de questions aux aliénés et les laisser parler le plus possible 52

ARTICLE IV. — *Des manifestations de l'intelligence dans les écrits des aliénés.*

Deux sortes d'écrits, les uns d'ordre privé : lettres, mémoires, réclamations ; les autres d'ordre public : testaments ou donations. — Les uns et les autres peuvent être entièrement raisonnables dans la forme. — Exemples de lettres écrites par des aliénés. — Dénonciations vraisemblables des persécutés..... 67

ARTICLE V. — *Des manifestations de l'intelligence dans l'aspect des aliénés.*

Des manifestations de l'intelligence dans l'aspect des aliénés. — L'aspect d'un aliéné peut ressembler à celui d'une personne raisonnable. — Divers exemples d'une erreur commune. — L'intelligence dans l'aspect des aliénés agités et des aliénés tranquilles. — Certaines particularités de l'aspect d'un individu qui paraît sain d'esprit peuvent néanmoins révéler son état d'aliénation mentale. — Gestes des aliénés. — Il n'y a point de types absolus dans les dispositions extérieures des aliénés..... 80

ARTICLE VI. — *Des manifestations de l'intelligence dans la physionomie des aliénés.*

Certains aliénés, d'après leur physionomie, paraissent plus intelligents qu'ils ne le sont. — La physionomie peut indiquer ou ne pas indiquer l'état d'aliénation mentale. — Concordance de l'expression du visage avec certains états de folie... 93

ARTICLE VII. — *Activité intellectuelle normale dans la folie.*

Aptitude des aliénés pour les études scientifiques. — Productions artistiques des aliénés : peintres, sculpteurs, graveurs, musiciens. — Productions littéraires : poètes, prosateurs. — J.-J. Rousseau. — Rapports du génie et de la folie..... 101

ARTICLE VIII. — *De la suractivité intellectuelle dans la folie.*

L'exaltation intellectuelle est la règle dans certains états de folie. — Extension des facultés normales ou naissance de facultés nouvelles. — Aliénés devenus artistes, écrivains, orateurs, par le fait de la maladie. — La suractivité intellectuelle s'observe même dans la démence. — Trois exemples remarquables de suractivité intellectuelle au début de la paralysie générale. — Résumé du chapitre. 113

CHAPITRE II. — DU JUGEMENT ET DU DISCERNEMENT CHEZ LES ALIÉNÉS..... 136

ARTICLE PREMIER. — *Du jugement des aliénés sur le monde extérieur.*

Les aliénés sont capables d'apprécier les choses de la vie, le bien-être. — Exemples tirés de ceux à qui Pinel fit sentir les premiers bienfaits de ses réformes. — Les améliorations introduites dans le régime des aliénés ont été en partie inspirées par le bien

moral que leur jugement leur permet d'en retirer. — Jugement sur les occupations, les distractions, les fêtes religieuses. — Aptitude des aliénés à traiter judicieusement certaines affaires d'intérêt. Quelques-uns y sont aussi habiles que s'ils n'étaient pas atteints de folie. — Importance de cette aptitude au point de vue médico-judiciaire. — Jugement en matière politique. — Jugement en matière de littérature et d'art. — Appréciations des aliénés sur autrui. — Du témoignage des aliénés. Il est en réalité sans valeur..... 139

ARTICLE II. — *De la conscience de soi dans la folie.*

Les aliénés peuvent avoir conscience de leurs dispositions intimes aussi bien que de ce qui les entoure. — La conscience de soi au début de la folie. — Certains aliénés sentent qu'ils deviennent malades ou qu'il se produit en eux quelque chose d'extraordinaire. — La conscience de soi dans le cours de la folie. — *A.* Aliénés n'ayant conscience que de leurs actes. — *B.* Aliénés qui ont conscience d'être dans un état anormal, sans comprendre que cet état est de la folie. — *C.* Individus ayant conscience qu'ils peuvent passer pour aliénés, mais qui ne croient pas l'être. — *D.* Aliénés ayant conscience de leur maladie mentale, mais qui ne peuvent se soustraire à son influence. — *E.* Aliénés conscients dominés par des impulsions irrésistibles. — Recherches statistiques sur les aliénés ayant conscience de leur état. — Conscience de soi après la guérison de la folie. 174

ARTICLE III. — *Du discernement du bien et du mal dans la folie.*

Un grand nombre d'aliénés sont capables, à divers degrés, de discerner le bien du mal. — Quelques exemples remarquables. — Résumé du chapitre..... 224

CHAPITRE III. — DE L'ESPRIT DE CONDUITE CHEZ LES ALIÉNÉS..... 233

ARTICLE PREMIER. — *Des motifs principaux qui règlent la conduite des aliénés.*

Les motifs les plus importants à examiner sont ceux qui concernent les actes répréhensibles des aliénés. — Le vol est rarement commis dans une intention déterminée. — Les aliénés incendiaires obéissent souvent à des idées de vengeance, souvent aussi à des motifs très futiles. — Aliénés qui incendient pour attirer l'attention sur eux. — Les attentats des aliénés contre les personnes sont dus souvent à des idées de vengeance ; ils sont souvent aussi le résultat d'hallucinations, d'ordres que les aliénés croient avoir reçus. — Les motifs de suicide sont très variés..... 236

ARTICLE II. — *Des aliénés qui demandent à être protégés contre eux-mêmes.*

Les aliénés avec conscience sont ceux qui donnent le plus souvent cette preuve de raison. — Aliénés qui réclament leur internement dans un asile. — Dispositions législatives sur ce sujet..... 251

ARTICLE III. — *De la simulation de la folie par des aliénés.*

Elle a le plus souvent pour but d'éviter la répression d'actes délictueux. — Quelques auteurs soutiennent que la folie n'est simulée, en général, que par des individus qui ont des tares morbides. 260

ARTICLE IV. — *De la dissimulation de la folie.*

Certains aliénés dissimulent par défiance; la plupart le font pour échapper à l'internement dans un asile ou pour mieux pouvoir mettre à exécution un attentat, une entreprise quelconque. — De la dissimulation dans les conversations et les interrogatoires.. 269

ARTICLE V. — *De la préméditation chez les aliénés.*

La préméditation est la plus forte preuve de raison que puisse donner un aliéné. — Les gens du monde ont de la peine à comprendre qu'un aliéné puisse préméditer ses actes. — Deux faits très explicites — A la préméditation se rattachent la préparation des moyens et la mise à exécution des projets. — Habileté et ruses des aliénés..... 282

CHAPITRE IV. — LA LOGIQUE DES ALIÉNÉS..... 302

ARTICLE PREMIER. — *La logique des aliénés dans la formation des idées et dans le raisonnement.*

L'aliéné, comme l'homme sain d'esprit, puise ses idées dans les impressions de la sensibilité. — Influence des troubles de la sensibilité générale; anesthésie; hyperesthésie; perversions diverses. — Troubles de la sensibilité spéciale; hallucinations. — Formation des conceptions délirantes..... 305

ARTICLE II. — *La logique des aliénés dans leurs actes.*

Parmi les actes des aliénés, un certain nombre sont la conséquence directe et logique de leurs idées délirantes. — Mutilations. — Tentatives de suicide. — Refus des aliments. — Dispositions diverses des persécutés. — Aliénés migrateurs..... 318

ARTICLE III. — *La logique des aliénés dans l'évolution de leurs conceptions délirantes.*

Dans certaines formes de délire les idées morbides paraissent évoluer d'une façon tout à fait régulière et logique. — Évolution des idées de grandeur. — Le délire des négations. — La doctrine de l'évolution du délire chronique.. 338

CHAPITRE V. — LA PERSISTANCE PARTIELLE DE LA RAISON DANS LA FOLIE EXAMINÉE AU POINT DE VUE MÉDICO-LÉGAL. 355

ARTICLE PREMIER. — *De quelques causes d'erreur dans l'appréciation de la folie.*

La situation de l'aliéné devant la loi française est nettement définie. — Les difficultés que rencontre l'application de la loi

tiennent à plusieurs causes : les personnes étrangères à l'étude des maladies mentales ne savent pas à quel point la raison normale finit et la folie commence ; elles ne jugent que d'après des apparences qui peuvent être trompeuses ; elles veulent chercher à reconnaître un fou par comparaison avec un homme raisonnable ; elles attribuent une importance trop exclusive aux idées délirantes. — La zone mitoyenne entre la folie et la raison. — Compétence des médecins en matière de folie. — Un bon moyen de reconnaître qu'un individu est aliéné, est de comparer son état présent à son état passé. — Il n'y a pas d'idées essentiellement délirantes. — Délires basés sur des faits vrais ou vraisemblables. — La folie à deux. — Préjudices causés aux aliénés par les erreurs commises à leur sujet. — La simulation peut induire en erreur..... 355

ARTICLE II. — *De la persistance partielle de la raison dans la folie au point de vue de la capacité civile.*

En principe, aucun aliéné, au point de vue médical, ne peut jouir de la capacité civile. — Les magistrats se placent à un autre point de vue et tiennent compte plutôt des faits que des intentions. — Dans la pratique on peut admettre que certains actes de la vie civile, les actes qui sont de pure forme, soient valables lorsqu'ils sont accomplis par des aliénés..... 377

ARTICLE III. — *La persistance partielle de la raison dans la folie examinée au point de vue de la responsabilité des actes. Cette responsabilité peut-elle être partielle ?*

Contrairement à ce qui existait naguère, il arrive aujourd'hui que les magistrats sont quelquefois plus absolus que les médecins en matière d'irresponsabilité. — Doctrine de la responsabilité partielle. — Sa base principale est une fausse appréciation de l'état de raison chez les aliénés. — Elle est, à tout le moins, difficile à appliquer. — La folie doit être toujours considérée comme entraînant l'irresponsabilité complète..... 384

CONCLUSION..... 410

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39.

430
p